



Mobilités géographiques étudiantes et qualifications des territoires : quelques disparités régionales

Myriam Baron, Patrice Caro, Cathy Perret

► To cite this version:

Myriam Baron, Patrice Caro, Cathy Perret. Mobilités géographiques étudiantes et qualifications des territoires : quelques disparités régionales. Depuis les lois de décentralisation, depuis le dernier plan de redéploiement " Université 2 000 " .. 2003. <halshs-00109499>

HAL Id: halshs-00109499

<https://halshs.archives-ouvertes.fr/halshs-00109499>

Submitted on 24 Oct 2006

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

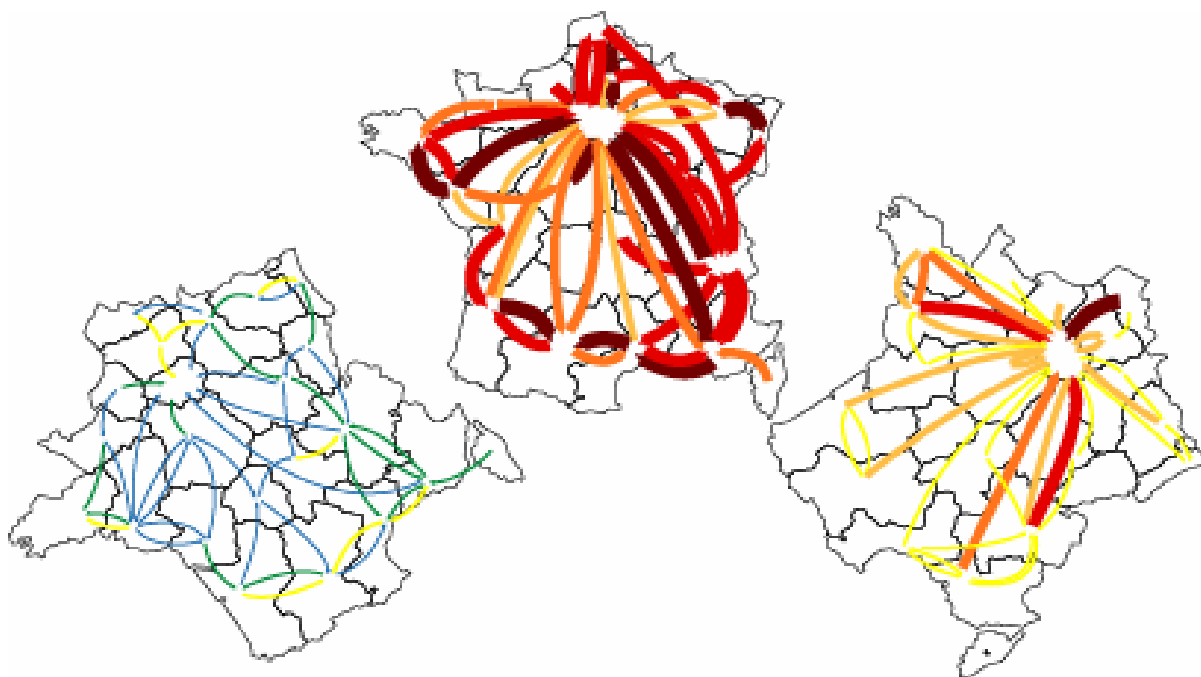
L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Projet de recherche

- Education et formation : disparités territoriales et régionales -

Premier Rapport

Mobilités géographiques étudiantes et Qualifications des territoires



Quelques disparités inter-régionales

**BARON Myriam, CARO Patrice, PERRET Cathy
AMET Xavier**

CONVENTION DE RECHERCHE

BESANÇON, OCTOBRE 2003

Sommaire

Sommaire	1
Avant propos	5
Introduction	7
Les jeunes et l'enseignement supérieur, deux déclinaisons de la mobilité	7
1. <i>Les nécessités d'une approche pluridisciplinaire</i>	7
- Les approches des mobilités par la géographie et l'économie	8
- Les enseignements des approches géographiques et économiques des mobilités des jeunes de l'enseignement supérieur	9
2. <i>Le niveau régional : enjeu territorial majeur et récent pour les mobilités étudiantes ?</i>	10
- Des systèmes régionaux d'enseignement supérieur	11
- L'enseignement supérieur au cœur du développement régional	11
3. <i>Mobilités géographiques et sources statistiques : les possibles et les limites</i>	14
- Difficultés de confronter mobilités de formation et d'insertion	17
Chapitre 1. Attirer des étudiants, attirer des jeunes actifs qualifiés... Oui, mais comment ?	19
1.1. <i>Le « poids des régions » lors de l'accès au marché du travail</i>	20
1.1.1. L'accès au premier emploi des jeunes de l'enseignement supérieur varie d'un région à l'autre	20
1.1.2. Accès au premier emploi des jeunes de l'enseignement supérieur et contexte des marchés régionaux du travail	26
1.2. <i>Les caractéristiques de l'offre régionale de formations supérieures</i>	27
1.2.1. L'accès aux équipements universitaires, élément important de la démocratisation de l'enseignement supérieur	29
- Trames urbaines et disparités régionales	29
- Accès aux équipements et disparités régionales	30
1.2.2. Les régions : leurs poids et leurs spécificités	35
- Cycles de formation et équilibres régionaux	35
- Formations générales et formations professionnelles en régions	366
1.3. <i>Evolutions régionales de l'offre de formations et programme «U 2000»</i>	39
1.3.1. Ordre des régions, croissances, stabilité... et ruptures	40
1.3.2. La relative stabilité des principales différenciations interrégionales liées à l'offre de formations	42
1.3.3. Les changements des régions dans l'espace différencié de la formation supérieure	45
1.3.4. Les changements des régions dans l'espace différencié des formations de premier cycle	50
<i>Conclusion</i>	57
Chapitre 2. Régions attractives, régions répulsives, oui mais pour qui ? Bacheliers, étudiants ou jeunes diplômés ?	59
2.1. <i>La mobilité est plus marquée lors de l'entrée dans la vie active que lors des études</i>	60
2.1.1. Les plus diplômés et les scientifiques sont plus mobiles	60
2.1.2. Les comportements migratoires des jeunes varient selon les régions	63
- Les phénomènes d'émigration sont très différents d'une région à l'autre	63
- Les régions forment et emploient des proportions très variables de jeunes issus d'autres régions	67
2.1.3. Les disparités inter-régionales se creusent avec l'entrée dans la vie active	69
2.2. <i>Régions attractives, régions répulsives...pour qui ?</i>	69
2.2.1. Les régions qui perdent et qui gagnent des étudiants et des diplômés	70
- Une analyse comparée de la cartographie des soldes migratoires des populations en études et entrant dans la vie active	70
- Une analyse fine de la cartographie des soldes migratoires des étudiants	72
- Soldes migratoires des diplômés entrant sur le marché du travail selon le niveau de formation	74

2.2.2. Mobilités de formation et offre de formation régionale	75
2.2.3. Mobilité d'insertion professionnelle et offre de formation régionale	77
2.3. <i>Quelles régions structurent les migrations des jeunes de l'enseignement supérieur ?</i>	79
2.3.1. L'Ile-de-France structure surtout les migrations des jeunes cherchant un emploi et celles des jeunes en études les plus avancés	79
- L'Ile-de-France est la première destination des jeunes	79
- Le poids des migrations vers des régions contigües	82
2.3.2. Des règles de proximités pour les mobilités à l'émergence de systèmes régionaux	83
<i>Conclusion</i>	85
Chapitre 3. Mobilités géographiques des jeunes : dynamiques des disparités inter-régionales	87
3.1. <i>Les flux migratoires inter-régionaux</i>	87
3.1.1. Les déterminants généraux de la mobilité des jeunes entre les régions	88
- De l'entrée à l'université à l'entrée dans la vie active, les migrations dépendent de plus en plus des capacités régionales à émettre et recevoir	89
- De l'entrée à l'université, à l'entrée dans la vie active, une proportion croissante des migrations s'effectue à grande distance	89
3.1.2. Les spécificités géographiques comparées des déplacements des jeunes	90
- Barrières géographiques en direction et en provenance de l'Ile-de-France avec les régions du Bassin parisien	90
- Une barrière importante au niveau du Massif Central entre région de l'Est et de l'Ouest de la moitié sud du pays	92
- Relations préférentielles entre l'Ile-de-France et les régions du sud de la France	92
- Entre régions de province, les flux préférentiels ont tendance à dessiner des systèmes régionaux de préférences plus ou moins étoffés et complexes	94
3.2. <i>Vers une connaissance fine des migrations des étudiants durant leurs cursus universitaires</i>	95
3.2.1. Les caractéristiques des migrations étudiantes	95
- Avec l'élévation du niveau de formation, une proportion plus importante des migrations s'effectuent à grande distance	95
3.2.2. Les spécificités géographiques comparées des déplacements des étudiants	98
- Sous-migrations et barrières géographiques	98
- Sur-migrations et directions préférentielles	99
3.2.3. Les mobilités des étudiants : une comparaison avec le début des années 90	102
- Des disparités entre régions qui se modifient dans les disciplines scientifiques et littéraires	102
- Stabilité des comportements migratoires étudiantins depuis le début des années 90	105
- Au cours du temps, la distance devient plus dissuasive et les régions voisines moins attractives	105
- Les IUT connaissent de profonds bouleversements	107
3.3. <i>Les mobilités des jeunes diplômés de l'enseignement supérieur : une comparaison avec le milieu des années 80</i>	110
<i>Conclusion</i>	113
Le rôle de la distance	113
L'architecture des mobilités	113
L'évolution des comportements migratoires des jeunes : assiste-t-on à une convergence des régions ?	114
Conclusion. Pertinences et limites des approches inter-régionales	117
1. <i>Des trois France de l'offre aux systèmes régionaux de migrations</i>	117
Trois profils régionaux d'offres de formation supérieure	117
Mobilités des bacheliers, des étudiants et des diplômés en phase d'insertion professionnelle.	119
2. <i>La nécessité d'un regard renouvelé sur les régions : les mobilités infra-régionales</i>	121
3. <i>Analyse des déterminants individuels de la mobilité géographique des étudiants et des jeunes diplômés de l'enseignement supérieur</i>	125
Bibliographie	129

Liste des encadrés et des tableaux	139
Liste des figures et graphiques	141
Annexes	145
Sigles et abréviations	161

Avant propos

Le rapport intitulé *Mobilités géographiques étudiantes et qualifications des territoires : quelques disparités inter-régionales* contient une sélection de résultats parmi les plus remarquables d'une année de recherches visant à apporter des réponses à la question : « les mobilités étudiantes : quelles disparités régionales ? ». Cette question est elle-même le titre de la réponse à l'appel à projets de recherche « Education et formation : disparités territoriales et régionales » initié par la DEP, la DATAR et la Direction de la Recherche à l'automne 2001. Ce programme a permis à des chercheurs provenant d'horizons différents de travailler pour la première fois ensemble. Il reflète donc la diversité des approches et des méthodes d'un groupe composé de géographes et d'une économiste issus de différentes institutions : le Céreq, l'UMR Théma CNRS et Université de Franche-Comté et l'UMR « Géographie-cités » CNRS, Universités Paris 1, Paris 7 et ENS-LSH Lyon.

Le travail présenté ici est le fruit de la confrontation de travaux lors de séminaires de travail organisés tous les deux à trois mois. Ce rapport est donc l'aboutissement d'une réflexion collective sur des productions de chercheurs. Des binômes ont plus particulièrement pris en charge la coordination et la sélection des travaux tels qu'ils sont présentés dans ce premier recueil (cf. tableau).

Différentes parties du rapport		Responsables scientifiques
Nature	Titre	
Introduction	<i>Les jeunes et l'enseignement supérieur, deux déclinaisons de la mobilité géographique</i>	Myriam Baron Cathy Perret
Chapitre 1	<i>Attirer des étudiants, attirer de jeunes actifs qualifiés : oui, mais comment ?</i>	Patrice Caro Myriam Baron
Chapitre 2	<i>Régions attractives, régions répulsives : oui mais pour qui ? Bacheliers, étudiants ou jeunes diplômés ?</i>	Patrice Caro Cathy Perret
Chapitre 3	<i>Mobilités géographiques des jeunes : dynamiques des disparités inter-régionales</i>	Myriam Baron Cathy Perret
Conclusion	<i>Pertinence et limites des approches inter-régionales</i>	Myriam Baron Patrice Caro Cathy Perret

La collecte des informations via la Base Centrale de Pilotage (BCP) de la Direction de l'Evaluation et de la Prospective pour leur mise à disposition du groupe a été assurée par M. Xavier Amet, qui a également pris en charge la mise en forme de ce rapport.

Introduction

Les jeunes et l'enseignement supérieur, deux déclinaisons de la mobilité

Bien que les jeunes jouent un rôle clé dans la redistribution de la population sur le territoire national (Baccaïni, 2001), les travaux traitant spécifiquement de leurs comportements durant leur formation ou lors de leur entrée dans la vie active restent peu nombreux en France (Jayet, 1996). Les études et l'accès à l'emploi sont pourtant des périodes particulièrement propices à la mobilité géographique (Courgeau, 1985 ; Détang-Dessandre et al. 2002). Certes les mobilités de formation et d'insertion professionnelle concernent plus fréquemment les jeunes diplômés de l'enseignement supérieur : 32 % ont changé de région entre la sixième et leur sortie du système éducatif et 27 % n'habitent plus dans leur région de formation après trois ans de vie active contre respectivement 31 % et 10 % des sortants du secondaire (Caro et Martinelli, 2002 ; Cuney et al., 2003).

Au cours de ces vingt dernières années, l'examen des mobilités des jeunes de l'enseignement supérieur s'est essentiellement décliné du point de vue social. Dans des économies marquées par la tertiarisation supérieure, dans des sociétés de plus en plus tournées vers la Connaissance (Foray, 2000), le niveau de formation atteint joue un rôle important. Le plus souvent, c'est le niveau de formation qui contribue à définir le poste de travail plus ou moins qualifié occupé et dans une moindre mesure le rang tenu dans la hiérarchie sociale. Le niveau de responsabilité professionnelle comme les gains monétaires sont liés à la durée des études, tout comme l'appartenance à certains groupes de populations peut être déterminante dans les trajectoires professionnelles (Giret, 2000). Nombreuses sont ainsi les études sociologiques à avoir montré le rôle de l'appartenance à des groupes de population, particulièrement les catégories socio - professionnelles des parents, dans la détermination des stratégies et des parcours des étudiants (Boudon, 1973 ; Bourdieu et Passeron 1964 ; Bourdieu 1979 ; Duru et Mingat, 1988 ; Cherkaoui, 1978). Toutefois, les mobilités ne sauraient être réduites à une simple illustration de la mobilité sociale.

Les travaux relatifs à l'enseignement supérieur se concentrent sur des thèmes tels que les stratégies et les parcours de formation des étudiants, les conditions et les trajectoires d'insertion professionnelle des diplômés, le fonctionnement du système d'enseignement supérieur. Ces travaux abordent rarement les questions des migrations de populations liées à l'enseignement supérieur.

1. Les nécessités d'une approche pluridisciplinaire

L'étude des migrations est au confluent de plusieurs disciplines. Démographes, géographes, économistes, sociologues et mêmes historiens s'attachent à examiner et expliquer les phénomènes migratoires. Plusieurs disciplines ont donc produit des analyses différentes et complémentaires sur les mobilités. Dans cette recherche consacrée aux mobilités géographiques étudiantes, les approches géographiques et économiques sont privilégiées. Même si ces deux disciplines sont par essence différentes, elles partagent concepts, notions et modèles au sein de la science régionale depuis plus de 40 ans (Benko, 1998). En ce qui concerne les migrations, économie et géographie apparaissent proches par les questions

posées, par les problématiques et par les méthodes. Pour les étudiants, les questions soulevées sont souvent identiques : « Comment décrire mais aussi expliquer la mobilité des étudiants entre régions et villes universitaires ? », « quels facteurs biographiques, quels facteurs locaux ou régionaux interviennent ? » (Saint Julien, 2003).

Les approches des mobilités par la géographie et l'économie

« Science de l'organisation et de la différenciation de l'espace par les hommes » (Brunet, 1989), et de « la connaissance de l'ensemble des lieux d'un espace donné, pris dans leurs différenciations, leurs caractéristiques, leurs relations internes et externes, leur organisation » (Brunet et al, 1992), la géographie porte toute son attention aux mobilités parce qu'elles sont susceptibles de modifier les lieux et l'organisation de l'espace. Selon que des espaces perdent ou gagnent des populations, le système urbain peut s'en trouver modifié ou au contraire conforté dans ses structures (stabilité de la hiérarchie des villes, des périmètres des aires d'attraction des villes, etc.). L'étude de la mobilité permet de qualifier les lieux et les espaces en mettant à jour les interactions spatiales qui peuvent exister au sein d'un espace, c'est-à-dire l'influence de la proximité spatiale des lieux sur l'intensité des relations qu'ils peuvent avoir. C'est pourquoi, les géographes étudient les configurations migratoires, telles que les réseaux élémentaires composés des relations entre un pôle émetteur et des pôles récepteurs (les différents lieux de fixation de la migration). Ils s'appuient notamment sur la cartographie des flux et des soldes migratoires pour en fournir une description détaillée.

Mais la géographie ne peut manquer de prendre en compte le rôle des acteurs qu'il s'agisse de l'Etat, des collectivités territoriales du côté institutionnel, des individus, des groupes que ceux-ci peuvent constituer ou encore des entreprises dans la mesure où l'espace a ses lois, qui ne sont évidemment pas indépendantes de l'action humaine mais ont toutes, au contraire, leur logique sociale (Brunet, 1989b). Elle s'impose ainsi comme « science qui a pour objet l'espace des sociétés, la dimension spatiale du social. » (Levy et Lussault, 2003). Les formes comme les modalités des mouvements humains sont étudiées puisque la mobilité rassemble des valeurs sociales (acteurs), une série de conditions géographiques, économiques et sociales, (Lévy et Lussault, op.cit.). Dans ce cadre, l'examen des profils des migrants comparativement à celui des sédentaires, appréhendés à partir de l'analyse des déterminants individuels et des facteurs économiques et sociaux attachés aux mobilités géographiques, fait partie intégrante des recherches menées par les géographes.

Pour les économistes, l'angle d'approche des phénomènes de migrations oscille entre un point de vue macro, visant à expliquer d'emblée des flux et des soldes migratoires, et un point de vue micro partant des comportements individuels (Jayet, 1996). Les analyses de type macro sont actuellement peu à l'ordre du jour dans le cadre des recherches françaises alors qu'elles font partie des préoccupations des géographes et démographes. Les rares approches macro ont mis l'accent sur la spécification des modèles, ce faisant sur les méthodes d'estimations économétriques les plus appropriées (Kriaa, Plassard, 1997). Les analyses micro-économiques des migrations sont actuellement privilégiées et recourent aux outils statistiques et économétriques traditionnellement utilisés dans les travaux de nature micro-économique. Ils mettent ainsi l'accent sur les analyses des déterminants individuels des migrations en les reliant à des facteurs économiques et sociaux. Ces travaux laissent apparaître un champ de recherche qui est loin d'être unifié, où les migrations font l'objet d'un corpus de recherches séparé des analyses de localisation (Jayet, 1996).

En fait, les travaux empiriques sur les mobilités sont principalement développés en référence à deux approches : l'analyse hédonique (Graves et Linneman, 1979) et le concept de capital

humain (Sjaastad, 1962). Un élément essentiel des travaux sur les migrations est l'évaluation de leurs conséquences. D'autre part, les liens entre migrations et fonctionnement des marchés locaux de l'emploi apparaissent essentiels. La mobilité est en effet appréhendée comme le résultat d'une décision individuelle visant à l'amélioration de la situation de l'individu à long terme (Sjaastad, op.cit. ; Greenwood, 1975). Cette amélioration peut notamment transiter par des salaires plus élevés en particulier pour les plus diplômés, ou par des perspectives d'embauches plus importantes en particulier pour les moins diplômés (Drapier, Jayet, 2002). Or cette mobilité a aussi un coût lié à la recherche élargie d'un emploi, aux déplacements que cela implique, et des conséquences psychologiques qui peuvent aussi être considérées comme un tribut à acquitter. A court terme, ces effets sur le « bien-être » de la personne ne sont pas forcément univoques. Si d'autres facteurs liés aux aménités (environnement, qualités de la vie, biens et services publics locaux, etc.), sont avancés comme des éléments intervenant dans les décisions individuelles de mobilité géographique, des travaux rendent plus particulièrement compte du fait que celle-ci est induite par des déséquilibres entre économies locales comme par exemple les différents niveaux de chômage, ou pour les mobilités liées aux formations des écarts de réputation des établissements ou ceux liés aux débouchés professionnels offerts. Cette théorie de l'attraction et de la répulsion (« push pull theory ») reste étroitement apparentée à l'approche des migrations en termes de capital humain.

Les enseignements des approches géographiques et économiques des mobilités des jeunes de l'enseignement supérieur

L'analyse des mobilités de formation dans une perspective économique pourrait être riche d'enseignements pour les différentes disciplines s'intéressant à l'éducation. En effet, l'analyse des phénomènes migratoires des étudiants permet d'apporter un éclairage nouveau sur les choix de formation de ces jeunes traditionnellement étudiés en se rapportant aux effets de l'état futur du marché du travail, aux arbitrages difficiles entre goûts individuels, coûts et rendement des différentes études, à l'hétérogénéité des institutions éducatives sur les choix individuels, ainsi qu'aux impacts des caractéristiques socio-démographiques (origine sociale, différences filles/garçons). Quant à l'analyse des mobilités d'insertion professionnelle en géographie, elle reste rare (Coninck, 1992) et constitue un champ de recherches nouveau.

Au delà de la cartographie des soldes migratoires des régions, les travaux menés par des géographes sur les mobilités des étudiants ont tout d'abord précisé que les migrations concernaient une très faible proportion d'étudiants (6% pour les années 1993-94) et que les mobilités ne s'organisaient pas uniquement en fonction de l'Ile-de-France. Deux facteurs principaux exercent une influence décisive sur le nombre d'étudiants échangés entre villes universitaires et expliquent ainsi la forme géographique des migrations étudiantes (Saint Julien, 2003) : un effet de masse des villes qui correspond au fait que les flux les plus gros se déploient entre Paris et les autres plus grandes villes de province et les flux les plus petits entre petits pôles ; un effet de la proximité spatiale correspondant à la décroissance des mobilité avec la distance qui fait que les étudiants tendent en moyenne à privilégier les destinations proches par rapport aux destinations lointaines. Au-delà, l'organisation spatiale du système universitaire transparait. Cette dernière avait permis en effet de mettre à jour les concurrences et complémentarités entre pôles universitaires, ainsi que l'inégale attractivité des villes universitaires.

On peut retenir plusieurs résultats majeurs des analyses consacrées aux mobilités d'insertion professionnelle. De larges flux migratoires sont enregistrés dans les deux sens entre des régions économiquement robustes (Cuney et al, 2003). On observe la persistance de forts effets de « turn over » entre la majorité des régions en termes d'échanges de diplômés et non

des phénomènes de « push pull ». Au début des années 90, les jeunes diplômés de l'enseignement supérieur avaient tendance à migrer même lorsque les conditions économiques de leur région d'origine étaient favorables. Cependant ils étaient automatiquement attirés par des régions présentant de meilleures conditions économiques que leur région d'origine (Kriaa, Plassard, 1997). Mais cette mobilité échappe également aux lois gravitationnelles, dans la mesure où elle était liée à la nature de l'emploi occupé (stable/précaire, secteur public/privé) et aux caractéristiques sociales et familiales des jeunes diplômés (Béduwé, 1994 ; Drapier, Jayet, 2002). Les migrations n'étaient pas seulement le résultat de simples mécanismes économiques aux niveaux macro et individuel, puisque d'autres facteurs intervenaient comme la recherche de meilleures conditions d'emploi, la concurrence avec des diplômés déjà en poste depuis de nombreuses années, mais aussi des raisons individuelles.

Ces travaux ont mis en évidence différents aspects du fonctionnement du système de formation supérieure. Charlot (1991) a montré qu'une partie des migrations à l'issue de l'enseignement supérieur était liée à l'offre de formation, puisque des régions n'offraient pas certains types de formation, et qu'à l'inverse certaines produisaient trop de diplômés par rapport aux besoins des marchés du travail régionaux. Au-delà des effets liés à la concentration territoriale des formations, il ressortait que les migrations de formation n'obéissaient pas à des logiques économiques. En effet, les variables économiques n'avaient pas d'impact sur la mobilité de formation (Béduwé, 1994) : ce qui tend à mettre en évidence que la mobilité de formation ne s'explique pas directement par une anticipation économique de leur future insertion professionnelle. En fait, les mobilités de formation ne résultaient pas seulement de la concentration de l'offre de formation, mais aussi d'autres facteurs tels que les contraintes familiales ou encore la possibilité de bénéficier d'aides financières des parents.

La mise en regard des mobilités géographiques intervenant lors de l'entrée dans l'enseignement supérieur, au cours des études et à la fin des études c'est-à-dire lors de l'entrée dans la vie active n'a jamais été réalisée. L'examen géographique et économique des mobilités des jeunes liés à l'enseignement supérieur offre ainsi des enseignements nouveaux sur le fonctionnement du système de formations supérieures et sur les dynamiques des territoires qui l'abritent.

2. Le niveau régional : enjeu territorial majeur et récent pour les mobilités étudiantes ?

Jusqu'au début des années 1980, la prise en compte de l'académie, voire de la région-programme, pour toute étude sur la formation supérieure se justifiait car la plupart des régions comptaient au plus un à deux centres universitaires complets. Liant très fortement l'enseignement et la recherche, cette activité était donc assimilée à un service rare, à forte concentration spatiale. Etudier les migrations des étudiants revenait pour l'essentiel à caractériser les mobilités inter-académiques qui correspondaient peu ou prou aux mobilités inter-régionales. De plus, ces migrations étudiantes avaient longtemps été réduites à une problématique largement focalisée sur les rapports Paris – province, s'articulant ainsi sur une question récurrente de l'aménagement du territoire français. A l'origine d'un débat souvent passionné, ce modèle de référence présentait ces relations comme particulièrement dissymétriques. Le complexe universitaire francilien – et donc pour l'essentiel parisien -, était censé exercer sur la province une ponction puissante et sélective. Cette dernière allait

s'accentuant du premier au troisième cycle. Or, depuis 20 ans, de nouveaux éléments sont apparus qui ont modifié la structuration du territoire de la formation supérieure.

Des systèmes régionaux d'enseignement supérieur

Mis en place pour faire face à la forte croissance des effectifs étudiants, le plan « Université 2 000 » a rapproché l'offre de la demande de formation supérieure et a ainsi contribué à changer la nature de l'activité de formation supérieure, devenant un service de plus en plus banal. Si la logique de ce plan apparaît d'abord plus politique et financière que « spatiale », il en résulte une carte universitaire marquée par de fortes spécificités régionales, notamment dans la distribution des sites universitaires (Filâtre, 1998). Même si dans les lois de décentralisation votées en 1982 la formation supérieure n'était pas directement concernée, dans les faits de nombreuses régions ont participé au financement des plans de programmation lancés par l'Etat « U 2 000 » et « U3M ». Les collectivités territoriales sont apparues comme des partenaires financiers majeurs en prenant en charge la moitié du coût du programme « U 2 000 » qui s'élevait à 32 milliards de francs (DATAR, 1998). Elles participent aux investissements liés à l'implantation des nouveaux établissements ou/et à l'extension de l'existant, et prennent également en charge les coûts de fonctionnements, ainsi que de nombreux services liés à la vie étudiante (DATAR, 1998). Au national, les contrats de plan entre 1984 et 1999 portent trace de cet engagement croissant. Le volume financier, consacré par les régions à l'enseignement supérieur, a été multiplié par plus de 5 en 10 ans : de 2,5 milliards pour les contrats 1984-1988, on est passé à 13,5 milliards pour 1994-1999 (François-Poncet, 2003).

Au milieu des années 80 comme au cours des années 60, les pressions des élus ont été fortes pour obtenir l'implantation de nouvelles formations (Filâtre, 1997). La prise en charge d'une partie du coût des formations et de la totalité des investissements par les collectivités locales a joué un rôle clé dans un contexte de contractualisation des relations entre l'Etat et les établissements d'enseignement supérieur (loi de janvier 1984). Au-delà du rôle financier joué par les collectivités locales dans le cadre des différents accords contractuels Etat - Région qui font de l'enseignement supérieur et de la recherche un volet du projet régional (U 2 000, U3M, Contrats de plan), la région apparaît comme un acteur d'organisation des politiques locales. Elle s'impose comme un espace de régulation en structurant le positionnement des acteurs et comme un intermédiaire pertinent entre le niveau local et national (Filâtre, 2002). La mise en place du LMD risque de renforcer le rôle des acteurs régionaux au sein de l'enseignement supérieur, dans la mesure où ils participent activement à ce processus. D'ores et déjà les procédures de validation de l'expérience professionnelle (VAE), ainsi que le montage des licences professionnelles (Bel et Simon, 2003), sont menés en concertation avec les partenaires de la région. De telles modifications sont susceptibles d'avoir des conséquences sur l'organisation de l'enseignement supérieur en France et sur les mobilités des jeunes comme le montre l'exemple espagnol (Losego, Milard, 2002).

L'enseignement supérieur au cœur du développement régional

Pour ce qui est de la formation professionnelle et du marché du travail, il est généralement admis que le cadrage régional possède un bien-fondé en tant qu'espace géographique, niveau d'agrégation et lieu de ressources institutionnelles (Pierron, 1999). Au cours des deux dernières décennies, la région s'est réimposée comme un espace d'observation des changements liés aux activités de formation supérieure dans leurs dimensions tant inter qu'intra-régionales. Des décisions lourdes de conséquences sur l'évolution tant de l'offre de formation supérieure que sur sa structuration ont été prises au niveau européen. Les différents accords signés par les ministres de l'Education de l'Union Européenne pour construire un

espace transnational de la formation supérieure sont là pour en témoigner : de la déclaration de la Sorbonne le 25 mai 1998 au sommet interministériel de Prague en mai 2001, sans oublier la Déclaration de Bologne de juin 1999. Cette dernière a promu notamment la mise en place d'un système de crédits de formation s'inscrivant dans un dispositif visant à faciliter la mobilité des étudiants.

Quelles seront les conséquences de ces nouvelles orientations sur la structuration spatiale ou/et territoriale des mobilités étudiantes et des jeunes actifs ? Va-t-on vers un renforcement de la dimension régionale des phénomènes migratoires, dans la mesure où celle-ci peut être considérée comme le lieu privilégié de l'articulation entre des mobilités internationales envisagées dans un cadre européen et des mobilités nationales ? La question relative à la pertinence de l'Europe des régions surgit ici dans le cadre de l'espace lié à la formation supérieure. En matière de formation supérieure et de recherche, cette option paraît réaliste, notamment si l'on envisage les dernières évaluations des politiques de recherche et de formation supérieure effectuées en Norvège. Dans le cas de pays européens importants en taille et disposant d'une abondante population liée à la formation supérieure, la caractérisation des forces et des faiblesses au niveau régional est susceptible de permettre une meilleure gestion des potentiels notamment en termes qualitatifs. A l'opposé, on est en droit de s'interroger sur sa pertinence. Les dernières décisions prises au niveau européen ne conduisent-elles pas plutôt à un affaiblissement de ce même niveau régional ? Le développement des mobilités étudiantes dans le cadre de programmes européens du type Erasmus, Leonardo etc. pose en effet la question de l'articulation des mobilités nationales, et donc pour partie inter-régionales et internationales. L'observation et l'étude de ces mobilités européennes doivent-elles être menées d'emblée au niveau inter-régional ? C'est ce que semblent accréditer les politiques régionales subventionnant les départs de leurs étudiants dans des établissements européens comme en Rhône-Alpes. C'est aussi ce que semble accréditer la multiplication des demandes des autorités régionales d'évaluation des échanges estudiantins dans le cadre des programmes Erasmus (Pichon et al, 2002 ; Di Vito et Pichon, 2003). On est en droit alors de s'interroger en premier lieu sur les caractéristiques des réseaux d'établissements d'enseignement supérieur révélés par les migrations étudiantes ; en second lieu sur les pôles universitaires régionaux et nationaux qui peuvent contribuer à définir l'armature d'un espace européen de formation supérieure. Le fait de connaître les mobilités des étudiants dans l'espace national permet d'ores et déjà d'envisager quels sont les pôles et les régions susceptibles de jouer un rôle majeur en Europe.

Au cours des vingt dernières années, la région s'est surtout affirmée comme un territoire d'action. Plusieurs facteurs, qui ont trait à la recomposition des modes d'intervention de l'Etat, à l'aménagement et au développement régional sont déterminants dans l'implication des acteurs régionaux et locaux au sein de l'enseignement supérieur. La gestion de l'enseignement supérieur au sein des régions apparaît alors comme un outil de développement et d'aménagement du territoire. Les dimensions économiques liées à l'enseignement supérieur sont multiples (Gagnol et Héraud 2001) : retombées économiques directes pour un territoire liés au investissements et dépenses de fonctionnement des établissements, à la présence de nouveaux consommateurs (personnels et étudiants), effets indirects pouvant résulter des échanges entre les entreprises et les formations (Filâtre, 1997 ; Baron, 2000) ou effets indirects sur le marché du travail via l'accroissement de la qualification de jeunes entrants sur le marché du travail. Les orientations régionales en matière d'enseignement supérieur deviennent alors un levier pour infléchir et soutenir de nouveaux choix de développement économique (Filâtre, 2002).

Face aux enjeux économiques liés à l'enseignement supérieur, les acteurs régionaux peuvent avoir un vif intérêt à connaître les mobilités étudiantes, tant à l'entrée de l'Université que durant le parcours lié aux études, et que lors de l'accès à l'emploi. La connaissance des mobilités est un instrument d'évaluation des politiques d'enseignement supérieur et du financement de l'éducation supérieure dans une région. Mise en regard avec les choix pris en matière d'enseignement supérieur, la connaissance des mobilités peut alors s'affirmer comme cadre de réflexion aux futures orientations des politiques menées par les acteurs régionaux. A titre d'exemple, dans certaines régions, le Conseil régional agit déjà dans ce sens par le biais de la planification de l'offre de formation en STS : s'appuyant sur des travaux menés à l'occasion du Plan Régional de Développement des Formations (PRDF), cette collectivité peut envisager, en collaboration avec le rectorat, d'ouvrir de nouvelles formations dans des zones perdant des bacheliers.

Dans un tel contexte d'affirmation du territoire régional, la mise en regard des mobilités étudiantes avec celles liées à l'accès au premier emploi apparaît de plus en plus essentielle, dans la mesure où la qualification des populations est devenue un enjeu majeur dans l'organisation et surtout le fonctionnement de nos sociétés et des territoires qui les abritent. Accueillir de nouvelles formations de plus en plus élevées constitue une garantie pour les responsables locaux et régionaux, tant élus qu'administrateurs, de ne pas se laisser distancer dans la compétition économique que se livrent les territoires entre eux, en formant une main d'œuvre qualifiée et reconnue comme telle, en sachant la garder mais aussi en attirant des ménages soucieux de l'éducation délivrée à leurs enfants. Non seulement l'accueil de nouvelles populations est source de développement économique, mais plus encore attirer et retenir des populations hautement qualifiées et diplômées est gage de croissance économique. Les mobilités géographiques des populations se placent ainsi au cœur de nombreux enjeux et intérêts, particulièrement les migrations des populations jeunes.

Dans les rangs des décideurs régionaux et locaux, l'offre de formation supérieure régionale devient l'objet de tensions dans un contexte nouveau où la croissance des effectifs n'est plus à l'ordre du jour (Lixi, 2001). Cette offre doit alors être connue et caractérisée, en mettant en évidence par exemple des spécialisations régionales, voire en identifiant des points forts de la formation régionale autrement dit des pôles d'excellence traduisant et construisant la réputation d'une région, réputation pouvant devenir un atout majeur pour le développement économique régional (arrivées de nouvelles populations et de nouvelles entreprises). Les mobilités des jeunes peuvent ainsi révéler les concurrences régionales et mettre en lumière les pôles d'excellence comme le montre l'exemple nord-américain. Elles peuvent également dévoiler non seulement l'adéquation de l'offre de formation aux désirs de formation des jeunes et de leur famille, mais également signaler l'adéquation de la formation aux besoins des acteurs économiques locaux et régionaux.

Dans un pays comme la France, qui jusqu'à présent était extrêmement centralisé, qu'est susceptible de révéler une approche régionale de ces mobilités ? Et surtout pourquoi retenir le niveau d'analyse de la région-programme ? Ce dernier est-il vraiment celui où les différents partenaires peuvent devenir plus facilement complémentaires ? Ce faisant où les politiques des secteurs publics et privés peuvent être intégrées ? C'est ce qui paraît ressortir des publications récentes provenant de l'OCDE (1997). La région y est présentée comme le niveau d'intervention approprié pour améliorer les politiques visant à augmenter les niveaux de connaissances et de qualifications, autrement dit à assurer le développement des ressources humaines.

3. Mobilités géographiques et sources statistiques : les possibles et les limites

Les recherches sur les jeunes, en cours d'études ou sur le marché du travail, s'appuient essentiellement sur les enquêtes de recensement de population de l'INSEE (Julien, 2001 ; et pour certaines régions : par exemple Brulon, 2003 ; Hulin, 2002). Non seulement les études sur la mobilité géographique à l'échelon régional sont peu nombreuses (Brunet et al, 1995), mais la réalisation de tels travaux à partir d'autres sources de données reste également marginale. Pourtant, pour qui s'intéresse aux différentes façons de traiter les mobilités des populations d'étudiants et de jeunes diplômés, les enquêtes et les sources ne manquent pas depuis le milieu des années 80. Certains travaux sont réalisés à partir d'enquêtes spécifiques menées par universités (Cuney, 2001 ; Nicolas, 2000)¹. D'autres s'appuient sur les enquêtes de l'INSEE « Carrières » (Pailhé A., Solaz A., 2002) et « Jeunes » issue de l'enquête Emploi (Dumartin, 1995) ou l'échantillon démographique permanent (Détang-Dessandre et al. 2002). Pour cerner les comportements migratoires des jeunes en phase d'insertion professionnelle, les différentes enquêtes du Céreq sont également utilisées (Drapier, Jayet, 2002 ; Cahuzac et al., 2003). Toutefois, ces enquêtes sont rarement représentatives pour chaque région. Là réside le principal problème pour accéder à une vue d'ensemble des échanges migratoires à l'échelle des régions françaises. Elles ne permettent donc pas de dresser un panorama des spécificités et disparités régionales relatives aux migrations des jeunes diplômés de l'enseignement supérieur à la fin des années 90.

Si les enquêtes du Céreq permettent un suivi très précis de l'insertion des jeunes diplômés dans le marché du travail, elles prennent en compte de façon non systématique la dimension géographique des mobilités des jeunes diplômés. Après les travaux de Charlot et al (1990) qui étudiaient le devenir des diplômés de 1984, il a fallu attendre l'enquête « Génération 98 » réalisée en 2001 pour que l'échelle régionale soit de nouveau prise en compte (cf. encadré n°1). Ces données peuvent être mises en regard de celles relevant de l'enquête annuelle de la Direction de l'Evaluation et de la Prospective (DEP) menée auprès des établissements universitaires concernant les caractéristiques de chaque étudiant qui y est inscrit. Ces informations sont en partie disponibles via la Base Centrale de Pilotage (BCP) (cf. encadré n°2). L'étude et la confrontation des mobilités géographiques des étudiants tant lors de leur entrée à l'université que durant leur parcours universitaire et leur entrée sur le marché du travail peuvent ainsi être réalisées.

Ces deux sources de données rendent également possible une étude de l'évolution des mobilités géographiques des populations étudiantes. Il devient alors envisageable d'apprécier les évolutions régionales relatives aux mobilités géographiques des jeunes et d'estimer si les écarts entre régions se sont creusés ou atténués durant la dernière décennie. Les résultats issus de ces deux sources peuvent être confrontés aux travaux plus anciens. Le recours à l'enquête du Céreq rend possible « l'actualisation » des conclusions de Charlot et al. (Op.cit.)

¹ Les observatoires des étudiants des universités françaises comme celles du Littoral, de Besançon, de Lille ont produits des études sur le sujet.

Encadré n°1 : L'enquête « Génération 98 » du Céreq

Cette enquête, réalisée par le Céreq au printemps 2001, concerne un échantillon de 54 000 sortants de formation initiale en 1998, de tous niveaux et toutes spécialités de formation, parmi les 742 000 jeunes qui, cette année-là, ont quitté pour la première fois le système éducatif. Elle a pour finalité de rendre compte des parcours d'insertion des jeunes l'entre la date de fin de leur formation initiale (1998) et celle de l'enquête, environ trois ans plus tard. Représentative par régions et grands niveaux de formation, elle couvre 98 % des formations initiales dispensées en France métropolitaine et ne s'intéresse qu'aux « primo-sortants », c'est-à-dire à des jeunes qui n'ont pas connu d'interruption d'études de plus d'un an à l'exception du service national (Céreq, 2002). L'enquête a touché plus de 30 000 sortants de l'enseignement supérieur parmi les 367 000 jeunes qui avaient quitté pour la première fois le système supérieur d'éducation. Elle couvre l'ensemble des sortants des universités, du premier au troisième cycle, des IUFM ainsi que les jeunes issus des écoles d'ingénieurs et de commerce, d'art et d'architecture, de la santé et du social, qu'ils aient ou non obtenu le diplôme correspondant à la classe de sortie.

Les mobilités inter-régionales des jeunes lors de leur sortie de l'enseignement supérieur sont appréhendées en comparant la région de formation en 1998 et celle où le jeune exerce son premier emploi (emplois de vacances exclus). Compte tenu de la durée moyenne d'accès au premier emploi des jeunes à l'issue de l'enseignement supérieur (1 à 2 mois), les mobilités sont concentrées sur les années 1998 et 1999. L'examen des migrations fait abstraction des mobilités multiples pouvant avoir eu lieu entre la sortie de formation et l'accès au premier emploi. L'étude des mobilités est réalisée à partir d'un échantillon de plus de 28 000 sortants de l'enseignement supérieur en 1998, représentant 345 000 jeunes qui avaient quitté pour la première fois le système supérieur d'éducation. Sont exclus, les jeunes qui n'ont pas occupé d'emploi sur la période couverte par l'enquête ou dont le lieu d'emploi est inconnu, ainsi que les jeunes dont le lieu du premier emploi se situe à l'étranger ou dans les DOM-TOM (soit respectivement près de 8 000 et 500 jeunes). Pour toutes les régions métropolitaines, on peut connaître le nombre de jeunes formés dans une région partis travailler hors de celle-ci, ainsi que le nombre de jeunes travaillant dans la région sans y avoir été formés. Les mobilités inter-régionales des jeunes de l'enseignement supérieur sont seulement déclinées en deux niveaux : le supérieur court (niveaux IV+ et III) et le supérieur long (niveaux I & II). En effet, la taille de l'échantillon ainsi que les méthodes de construction de la base de sondage et de redressements statistiques ne permettent pas de produire des estimations fiables pour d'autres types de découpage régional des sorties de l'enseignement supérieur. Enfin, les destinations et origines géographiques des migrants lors de leur entrée sur le marché du travail peuvent être évaluées de manière fiable en procédant à des regroupements pour chaque région.

L'examen des mobilités des jeunes en phase d'insertion professionnelle ayant eu lieu à l'occasion du premier emploi est lié à de multiples raisons. D'une part, les mobilités pouvant être repérées trois ans après la sortie de formation posent d'autres questions que celles strictement liées à l'accès à un premier emploi. En effet, d'autres facteurs liés aux questions de promotion professionnelle sont notamment susceptibles d'intervenir (politique de gestion des carrières par les entreprises par exemple). D'autre part, le premier emploi est un élément structurant de la trajectoire d'insertion professionnelle (Rose, 1998). Par ailleurs, ce choix a pour avantage de faciliter les comparaisons avec les travaux de Charlot et al. (op.cit.) menés à la fin des années 80, puisque ces derniers avaient centré leur étude sur le premier emploi.

Encadré n°2 : La BCP (Base Centrale de Pilotage) de la DEP

La Base Centrale de Pilotage de la Direction de l'Évaluation et de la Prospective du Ministère de l'Éducation nationale regroupe les données issues de l'enquête annuelle sur les étudiants réalisée à partir des dossiers d'inscriptions déposés dans les établissements (DEP, 2001). Ainsi, elle permet de comptabiliser la totalité des inscriptions et toutes les unités d'enseignements du système universitaire public de France métropolitaine et des départements et territoires d'outre-mer depuis l'année universitaire 1996-1997. Elle donne également accès aux caractéristiques des étudiants dans la mesure où elle regroupe les informations individuelles les concernant. Prenant en compte toutes les formations diplômantes d'au moins un an, ces enquêtes annuelles incluent les inscrits des IUT, des IUP et des formations d'ingénieurs universitaires, mais aussi les étudiants préparant le diplôme d'accès aux études universitaires et certains diplômes de formation en alternance. Les inscrits dans une formation d'enseignement à distance sont aussi comptabilisés dans ces statistiques. Dans cette base, chaque enregistrement correspond à une inscription, qu'elle soit principale ou secondaire et non à un étudiant. Ainsi, lorsqu'un étudiant est inscrit à la préparation de plusieurs diplômes dans une université, l'une de ces inscriptions est désignée comme étant l'inscription principale de l'étudiant. La règle générale tend à donner la priorité aux diplômes nationaux par rapport aux diplômes universitaires, puis dans un second temps à la formation de niveau le plus élevé. Cette base de données ne couvre pas l'ensemble de l'enseignement supérieur. En sont notamment exclus les jeunes inscrits en STS ou en CPGE et l'ensemble des écoles ne relevant pas du ministère de l'Éducation nationale. On peut estimer qu'elle regroupe environ deux tiers des effectifs étudiants inscrits dans l'enseignement supérieur, soit plus de 1,4 million d'étudiants sur les 2,1 millions recensés.

A partir de la BCP, les mobilités inter-régionales des jeunes en cours d'études sont estimées en comparant la région de résidence des parents et la région d'inscription de l'étudiant. Signalons que mis à part le département de résidence des parents, la BCP ne recense pas d'autres informations sur l'origine géographique des jeunes. Le lieu du baccalauréat est inconnu alors qu'il s'agit *a priori* d'une variable plus fiable pour évaluer les mobilités de formation. Sont exclus de l'étude les étudiants venant de l'étranger et les ceux dont le lieu de résidence des parents est inconnu. Ainsi, à titre d'exemple, pour l'année universitaire 1999-2000, l'examen des mobilités a été réalisé à partir des 1 348 479 inscriptions principales recensées dans la BCP. Pour toutes les régions, le nombre de jeunes inscrits hors de la région de résidence des parents et la région de destination des jeunes peuvent être connus. De même, le nombre et l'origine des jeunes venant étudier dans un établissement d'une région peuvent être calculés. Les mobilités inter-régionales lors de l'entrée à l'université et en cours d'études sont susceptibles d'être identifiées, puisque les mobilités peuvent être appréciées pour les bacheliers de l'année en cours et par cycles et filières de formation. Ne peuvent pas être prises en compte les mobilités multiples pouvant intervenir durant la formation supérieure pour les jeunes en cours d'études.

Tableau ° 1 : Champs présents dans la BCP et « Génération 98 » pour étudier les mobilités des jeunes

Types de population et de formation	incluses	exclues
BCP	- Toutes les unités du système universitaire public de France en prenant en compte toutes les formations diplômantes d'au moins un an. - inscrits IUT, - IUP, - formations d'ingénieurs universitaires, - étudiants préparant le diplôme d'accès aux études universitaires (DAEU), - certains diplômes de formation en alternance, - inscrits dans une formation d'enseignement à distance	Les auditeurs libres inscrits à l'université les étudiants des IUFM, - les jeunes inscrits en STS ou en CPGE, - l'ensemble des écoles ne relevant pas du ministère de l'Education nationale (formations dépendant du ministère de la Jeunesse et des Sports ou du ministère de l'Agriculture, les écoles d'ingénieurs sous tutelle du ministère de la Défense, les écoles de notariat, les écoles juridiques, d'art, d'architecture, de la santé et du social, une partie des écoles d'ingénieurs et de commerce, etc.)
« Génération 98 »	L'ensemble des sortants : - des universités, du premier au troisième cycle - des IUFM - des écoles d'ingénieurs et de commerce, d'art et d'architecture, de la santé et du social, qu'ils aient ou non obtenu le diplôme correspondant à la classe de sortie	-Les formations dépendant du ministère de la Jeunesse et des Sports, - les écoles d'ingénieurs sous tutelle du ministère de la Défense, - les écoles de notariat, les écoles juridiques, les écoles normales supérieures, - les élèves sortis non diplômés des écoles de l'enseignement supérieur, - les étudiants de nationalité étrangère issus de l'Université.

Dans cette recherche, l'accent mis sur le niveau régional conduit naturellement à se poser un certain nombre de questions. Quelles sont les régions qui perdent des jeunes et qu'elles sont celles qui en attirent ? Les régions sont-elles affectées de la même manière par les mobilités géographiques ? La mobilité géographique des jeunes diplômés pendant et après leurs études affecte-t-elle les territoires de la même manière ? Quelle typologie de régions peut-on mettre en évidence tant en matière de mobilité de formation que de mobilité d'insertion professionnelle des jeunes les plus diplômés ? Combien de modèles régionaux existent en la matière ? Quelle place occupe l'Ile-de-France dans le système des migrations ?

Pour répondre à ces questions, nous privilégions la définition suivante de la mobilité géographique : un changement de région à l'intérieur du territoire national lors de la formation ou lors de l'entrée dans la vie active. Une telle définition tend à associer la mobilité inter-régionale à une mobilité de longue distance. Basée sur un découpage administratif du territoire, il est important de souligner que cette mobilité peut en fait renvoyer à des réalités complètement différentes : mobilité de courte distance lorsque le passage de la « frontière » régionale s'effectue dans des zones chevauchant deux régions, la distance parcourue pour aller étudier ou travailler dans une autre région peut également être plus faible ou plus élevée que celle parcourue à l'intérieur de la région. A titre d'exemple, les jeunes du département de l'Aisne (Laon et Soissons) appartenant à la Picardie sont moins éloignés (distances kilométriques et temps d'accès) du pôle universitaire rémois en Champagne-Ardenne que de celui d'Amiens situé dans la même région. De même, les mâconnais sont plus proches de Lyon situé en Rhône-Alpes que de Dijon où se situe l'université de Bourgogne - région à laquelle ils appartiennent.

Précisons que dans ce rapport, les termes mobilités et migrations sont employés comme des synonymes. En effet, nous considérons que les changements de lieu en cours d'études ou sur le marché du travail, tels qu'ils peuvent être appréhendés dans les deux sources d'informations utilisées correspondent à un changement d'espace de vie pour les personnes migrantes (Thumerelle, 1986 ; Courgeau, 1988). En outre, ces changements de lieu peuvent modifier l'occupation de l'espace (Picouet, 1991) et correspondre à une transformation de la répartition spatiale des populations (modification de la « hiérarchie régionale », voire urbaine).

Difficultés de confronter mobilités de formation et d'insertion

La confrontation des mobilités à l'entrée de l'université, en cours d'études et à la sortie de l'enseignement supérieur apparaît délicate, dans la mesure où les champs couverts par les deux sources de données utilisées ne sont pas strictement identiques. De plus, les flux migratoires peuvent paraître incomparables, puisque la génération de jeunes qui sort du système éducatif est logiquement plus petite que celle qui étudie. Toutefois, nous avons choisi de mettre directement en regard ces deux sources de données. L'objectif est de présenter des résultats rendant compte au mieux des réalités des mobilités géographiques des jeunes diplômés de l'enseignement supérieur et des disparités entre les régions françaises métropolitaines. Les résultats relatifs aux migrations de formation dans les DOM-TOM ne sont pas présentés dans ce rapport, parce qu'aucune comparaison n'est possible avec des mobilités d'insertion professionnelle. En outre, les problématiques « régionales » des migrations dans les DOM-TOM apparaissent très différentes (Benjamin et Godard, 1999), compte tenu des spécificités de l'insertion professionnelle (Comité de coordination des programmes régionaux d'apprentissage et de formation professionnelle continue, 2001), et de la structure des équipements de formation supérieure (François-Poncet, 2003).

Ce parti pris impose de prendre des précautions méthodologiques exposées tout au long de ce rapport. Les phénomènes étudiés nous paraissent peu susceptibles d'être profondément modifiés par une variation des « champs de l'enseignement supérieur » couverts par les deux sources de données utilisées dans ce projet. En effet, les populations *a priori* les plus mobiles pour leur formation, principalement les écoles d'ingénieurs et de commerce compte tenu du caractère national des recrutements lié au processus de sélection, représentent moins de 7 % des effectifs étudiants. En outre, les étudiants s'inscrivant en STS changent sans doute peu fréquemment de région compte tenu de la présence d'une offre de formation importante et dense dans toutes les régions. Les résultats régionaux présentés doivent être considérés comme des tendances caractérisant les migrations des jeunes liés à l'enseignement supérieur.

Chapitre 1.

Attirer des étudiants, attirer des jeunes actifs qualifiés... Oui, mais comment ?

En 2001-2002, la France métropolitaine comptait près de 2 160 000 étudiants. Dans ce total d'étudiants, qui correspond à peu près à la population de Paris intra-muros, 1 408 000 sont inscrits dans les universités, soit un peu moins de 60 % de l'ensemble. Ce qui équivaut, pour poursuivre la métaphore urbaine, à peu près à la population totale de la deuxième aire urbaine française qu'est Aix-Marseille. Les responsables régionaux ne peuvent ignorer une telle masse de jeunes. Ils doivent valoriser les atouts de leurs régions auprès de populations jeunes désireuses d'acquérir une formation supérieure reconnue, ou en quête d'un premier emploi qualifié.

Mobilités géographiques des diplômés de l'enseignement supérieur et conditions offertes par le marché du travail apparaissent étroitement liées. Les comportements migratoires des jeunes lors de leur entrée dans la vie active peuvent en effet différer selon les contextes économiques : certaines mobilités d'insertion peuvent résulter de conditions d'insertion professionnelle locales difficiles mais aussi de conditions d'insertion plus favorables dans d'autres régions. Au-delà, la mobilité géographique des étudiants doit être envisagée à l'aune des caractéristiques du marché du travail régional. Bien plus qu'un choix de région de formation conditionné par une forte ambiance universitaire, les jeunes peuvent décider de se rapprocher des pôles d'emplois ou des régions les plus dynamiques en termes d'emploi. La richesse des liens entre établissements de formations et entreprises peuvent en effet faciliter l'accès à un premier emploi.

Dans ce cadre, la présentation des caractéristiques régionales du marché du travail pour les jeunes diplômés de l'enseignement supérieur est une étape indispensable dans la compréhension des contextes dans lesquelles les migrations des jeunes les plus qualifiés s'effectuent.

Parmi les nombreux secteurs susceptibles de se révéler attractifs pour les populations de jeunes étudiants, se trouve la formation supérieure. Depuis près de 40 ans maintenant, cette dernière constitue pour les élus un élément d'aménagement du territoire important aux niveaux régional et national, en permettant certains rééquilibres dans la répartition des hommes et des activités.

Mais de quelle offre de formation parle-t-on ? S'agit-il du service de proximité qui a pour mission principale l'accueil des nouveaux bacheliers et se résume aux seuls premiers cycles ? Ou, de manière plus ambitieuse, de l'offre de formation qui correspond aux plus hauts niveaux des diplômes universitaires ? Selon que l'un ou l'autre sera privilégié, les pouvoirs d'attraction des régions s'en trouveront considérablement modifiés. Une offre de formations axée uniquement sur les formations de début de cursus universitaire peut conduire uniquement, mais fort logiquement, à des recrutements de proximité pour l'essentiel infra-régionaux – ce faisant non pris en compte dans ce travail. A l'opposé, une offre de formations qui privilégie les troisièmes cycles universitaires à la fois en nombre, en diversité et en qualité peut s'avérer extrêmement attrayante pour des étudiants extérieurs à la région. Cette dernière se trouvera donc dotée d'un pouvoir d'attraction certain. On le voit bien : l'étude des mobilités géographiques des jeunes que ce soit à l'entrée à l'université, durant leurs parcours d'étude ou lors de leur accès à un premier emploi ne peut faire l'économie de la présentation

et de la caractérisation des situations régionales, tant du point de vue de l'offre de formation que de celui des marchés de l'emploi. Et ceci d'autant plus que l'environnement démographique de l'Université est caractérisé par une baisse certes modérée mais certaine du nombre des étudiants. Le nombre de jeunes scolarisés de 16 à 18 ans a faibli 1 % tandis que le nombre de jeunes de cette classe d'âge a quant à lui diminué de 8 %.

Tableau 1.1 : Evolution de la population en âge d'être scolarisée dans le système d'enseignement supérieur

	Total population de 15 ans à 34 ans	Population de 15 ans ou plus en cours d'études	Nombre de 16 à 18 ans	Jeunes 16-18 ans scolarisés	Nombre de 19 à 24 ans	Jeunes 19-24 ans scolarisés	Population totale de 25 à 29 ans	Jeunes 25 ans ou + scolarisés
1999	16060354	5426393	2359500	2273817	4523210	2547604	4177776	781373
Evolution de 1990 à 1999 (en %)	-6	3	-8	-1	-13	27	-3	268

Source : RGP 1990 et 1999 (INSEE)

La croissance significative des taux de scolarisation (de 39 % en 1990 à 56 % en 1999 pour les 19-24 ans et de 5 à 19 % pour les plus de 25 ans) a permis de compenser la perte de population des classes d'âge susceptibles d'intégrer une des composantes de l'enseignement supérieur.

1.1. Le « poids des régions » lors de l'accès au marché du travail

Si des travaux sont menés régulièrement sur les conditions d'insertion professionnelle des jeunes diplômés de l'enseignement supérieur par des organismes comme le Céreq (Giret et al, 2003), aucune étude ne s'est encore interrogée voire intéressée aux différences régionales liées à leurs insertions. Dans la mesure où cette recherche est centrée sur l'accès au premier emploi, un rapide tour d'horizon des principales caractéristiques de l'accès à l'emploi est réalisé à partir de l'exploitation de l'enquête « Génération 98 » du Céreq.

1.1.1. L'accès au premier emploi des jeunes de l'enseignement supérieur varie d'une région à l'autre

Rappelons que les jeunes sortis de l'enseignement supérieur en 1998 ont bénéficié d'une conjoncture économique plus favorable que leurs prédécesseurs. Ils se sont insérés plus facilement et plus rapidement sur le marché de l'emploi. Plus d'un diplômé sur deux n'a connu aucun épisode de chômage pendant ses trois premières années de vie active. Plus de 9/10 ont eu accès à un emploi au cours des trois dernières années, la moitié ayant trouvé un premier emploi immédiatement après la sortie du système éducatif. Plus des 2/3 occupent un emploi en Contrat à Durée Indéterminée (CDI) ou de fonctionnaire au terme des trois ans de vie active (Giret et al, 2003). Cependant, derrière ces constats généraux se cachent des situations différentes d'une région à l'autre. Les travaux de Roux (2003), réalisés à partir des trajectoires professionnelles des jeunes sur les trois années qui suivent leur sortie de formation, permettent de dégager plusieurs types de régions en fonction des conditions d'insertion des jeunes du supérieur : des régions à insertion aisée, des régions à insertion moyenne et des régions à insertion difficile (cf. figure 1.1).

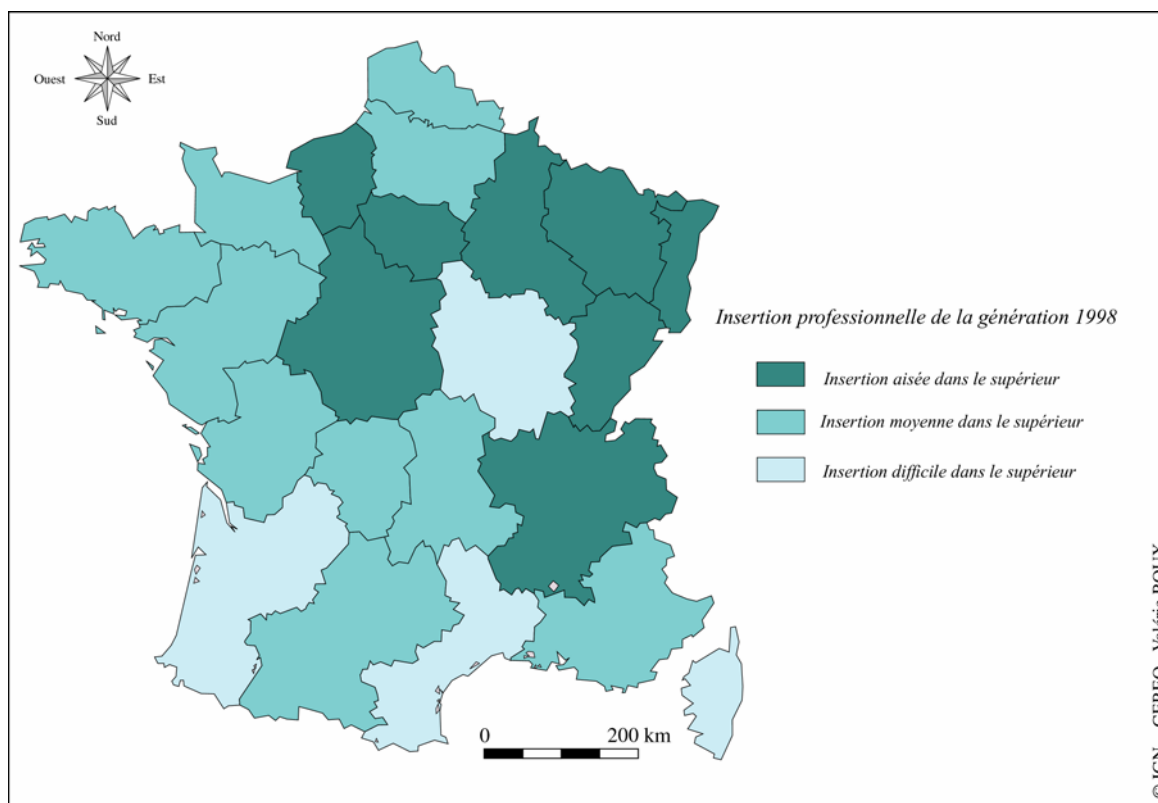
- Le premier groupe se distingue par la faiblesse du chômage des diplômés de l'enseignement supérieur trois ans après la fin de leurs études. Il concerne l'Ile-de-France, l'Alsace, Rhône-Alpes, ainsi que la Champagne-Ardenne, la Haute-Normandie, le Centre, la

Lorraine et la Franche-Comté. Les trois premières régions se distinguent par la rapidité et la qualité de leur parcours d'insertion (les « parcours » d'insertion rapide et durable à l'emploi sont sur-représentés tandis que ceux de chômage sont exceptionnels). Ces bonnes conditions se retrouvent également dans la bonne qualité des emplois occupés trois ans après la sortie de formation.

- Le second groupe rassemble la Basse-Normandie, les Pays de la Loire, la Bretagne, le Limousin, l'Auvergne, Provence Alpes Côte d'Azur, le Nord-Pas-de-Calais, la Picardie, Poitou-Charentes et Midi-Pyrénées. Les diplômés de l'enseignement supérieur bénéficient de conditions d'insertion relativement moyennes. La part des contrats à durée limitée est un peu plus fréquente pour les jeunes formés en Auvergne et en Limousin. Les jeunes formés en Provence Alpes Côte d'Azur et Poitou-Charentes connaissent encore plus de difficultés.

- Enfin en Aquitaine Bourgogne, Languedoc-Roussillon et Corse, l'insertion sur le marché du travail s'avère difficile.

Figure 1.1. Typologie de l'insertion professionnelle selon la région de formation



Sources : d'après Roux (2003), enquête «Génération 98 », Céreq 2001.

Si l'on s'intéresse plus spécifiquement au premier emploi occupé par les jeunes de l'enseignement supérieur à l'issue de leurs études, à partir de quelques indicateurs rendant compte de la nature de l'emploi occupé, on s'aperçoit que les écarts entre régions sont forts (cf. tableau 1.1). Le taux de chômage des sortants de l'enseignement supérieur en mars 1999 varie fortement d'une région à l'autre, s'élevant à plus de 15% pour l'Aquitaine et le Languedoc-Roussillon alors qu'il est minimum en Champagne-Ardenne, Alsace, et Ile-de-France. Ces deux dernières régions sont peu touchées par le chômage des jeunes diplômés et leur offrent de meilleures conditions d'emploi. En effet, les premiers emplois sont souvent des emplois stables : respectivement 50% des emplois occupés pour l'Ile-de-France, 60% pour l'Alsace contre 47% en moyenne. L'écart est grand avec des régions comme la Bourgogne, la Bretagne ou la Picardie où plus d'un diplômé de l'enseignement supérieur sur deux est

embauché en contrat à durée déterminée. Mais les différences inter-régionales sont également perceptibles et importantes en matière de salaires et de qualification des emplois occupés. Si les salaires des jeunes travaillant en Ile-de-France sont plus élevés qu'ailleurs (1 300 euros nets mensuels), des écarts existent entre régions de province : par seulement 990 euros en Limousin contre 1 100 euros en Haute-Normandie. En termes de qualification, plus de 30% des jeunes issus de l'enseignement supérieur travaillent comme cadres en Ile-de-France contre 17% en Provence Alpes Côte d'Azur ou en Basse-Normandie voire seulement 10% en Poitou-Charentes et 8% en Corse. Par ailleurs, moins de deux jeunes sur dix travaillent dans le secteur public en Ile-de-France et en Alsace, contre trois sur dix en Auvergne et Limousin, et même quatre sur dix en Corse.

En établissant un parallèle entre ces résultats de l'enquête « Génération 98 » et les mesures effectuées par l'INSEE sur le même type d'indicateurs, on relève des régularités en ce qui concerne les écarts entre l'Ile-de-France et les régions de province. La comparaison entre les conditions d'insertion des diplômés et les indicateurs de l'INSEE à propos de l'ensemble de la population active des régions en matière de salaires, de qualifications, de part de l'emploi public, souligne la même opposition entre Paris et la Province, mais aussi entre régions de province.

Le taux de chômage s'élevait ainsi à 6 % en Alsace et Limousin en décembre 2002, contre 8% en Ile-de-France et 13% en Languedoc-Roussillon (Bourlès, 2003). Les taux de cadres les plus faibles s'observent en Limousin et Poitou-Charentes (8%), alors que l'Ile-de-France se démarque par une part trois fois plus élevée (24 %). On trouve un écart voisin de celui-ci pour les diplômés de l'enseignement supérieur. De même, le taux « d'administration », défini par l'INSEE comme le rapport entre les effectifs des agents de l'Etat calculés en équivalents temps plein et la population totale régionale varie de moins de 36 pour 1000 habitants en Picardie à presque 57 en Ile-de-France et en Corse, record absolu de taux d'administration (Pauron et Quarré, 2002). On a vu l'importance du secteur public pour ces mêmes régions pour les diplômés du supérieur, à l'exception de l'Ile-de-France. L'Ile-de-France toujours, concentre le moins d'emplois précaires (CDD, missions d'intérim, stagiaires et contrats aidés), alors que la Picardie présente un profil opposé (Martinelli et al., 2002). De même, les salaires des habitants sont plus élevés en région parisienne qu'ailleurs. Quand le salaire moyen annuel s'élevait à 22 800 euros en Ile-de-France en 1995, il dépassait tout juste 16 000 euros en Franche-Comté par exemple, soit 1,4 fois moins (Brutel et Mariotte, 1997). On trouve encore ce même type d'écart pour les jeunes issus de l'enseignement supérieur.

Tableau n°1.2 : Premier emploi occupé par les jeunes de l'enseignement supérieur selon les régions.

Régions	1ers emplois occupés dans la région							Taux de chômage des sortants de la région en mars 99
	% des CDI	% des CDD	% des contrats aidés	% emplois dans le secteur public	% de prof, intermédiaires	% cadres	Salaires médians à l'embauche *	
ALSACE	50,4	37,4	8,5	18,3	40,1	15,3	1060	9,3
AQUITAINE	37,4	50,0	8,9	21,7	39,1	13,4	1040	16,2
AUVERGNE	42,3	41,1	12,6	30,3	46,9	12,6	1090	10,8
BASSE-NORMANDIE	41,4	47,8	7,6	22,7	34,5	17,2	1070	13,9
BOURGOGNE	38,3	50,3	8,6	23,5	38,8	12,5	1070	12,6
BRETAGNE	35,1	55,5	7,3	20,5	32,1	12,6	1010	10,7
CENTRE	48,5	42,9	7,0	22,2	39,2	11,9	1040	8,7
CHAMPAGNE-ARDENNE	43,9	45,7	8,3	24,7	40,2	14,3	1070	6,9
CORSE	37,1	45,5	12,5	39,7	35,6	8,3	990	10,6
FRANCHE-COMTE	42,2	48,9	5,7	20,4	38,9	16,0	1070	12,2
HAUTE-NORMANDIE	44,7	47,1	6,2	23,8	41,2	15,4	1140	8,8
ILE-DE-FRANCE	60,3	31,9	5,2	18,5	36,5	31,2	1300	7,3
LANGUEDOC-ROUSSILLON	34,8	45,0	9,8	25,1	37,9	13,4	990	15,2
LIMOUSIN	35,8	52,0	8,2	29,5	35,5	14,0	990	10,8
LORRAINE	46,0	43,2	7,7	27,4	35,3	12,9	1100	11,6
MIDI-PYRENEES	41,8	45,4	9,7	21,4	39,4	18,2	1040	13,0
NORD – PAS-DE-CALAIS	46,5	41,6	9,8	25,3	42,7	12,8	1070	12,7
PAYS DE LA LOIRE	37,6	39,1	10,5	19,1	38,0	15,4	1070	12,2
PICARDIE	44,3	54,5	6,5	20,8	34,2	13,0	1040	10,0
POITOU-CHARENTES	39,7	44,5	9,2	26,1	39,4	10,6	1100	13,4
PROVENCE ALPES COTE D'AZUR	46,7	49,0	8,3	27,3	40,7	17,4	1040	11,2
RHONE-ALPES	41,6	47,5	8,0	20,9	37,7	15,9	1040	9,1
France	46,6	42,7	7,6	21,7	37,8	18,6	1100	10,4

Note : * Il s'agit des salaires d'embauche médians au 1er emploi (primes comprises) (équivalent temps plein : correction par la quotité de travail)

Sources : Perret 2003, enquête « Génération 98 », Céreq 2001

Après ce parallèle entre disparités inter-régionales pour les conditions d'insertion des diplômés et l'ensemble des emplois, il convient d'affiner l'analyse des disparités entre les

régions pour les diplômés de l'enseignement supérieur de la « Génération 98 ». Dans toutes les régions, les conditions d'accès au marché du travail apparaissent plus favorables pour les plus diplômés. Bien qu'ils soient plus fréquemment au chômage dans les premiers mois qui suivent leur entrée dans la vie active, ils bénéficient plus souvent d'un premier emploi stable, leurs premiers salaires sont plus élevés et ils occupent plus fréquemment un poste de cadre. Signalons que les jeunes les plus diplômés travaillent plus dans le secteur public (29% contre 17 % pour les filières courtes). On relève une seule exception en Bourgogne où les jeunes des filières longues ont plus fréquemment des emplois précaires. Cependant, les différences peuvent être plus ou moins accentuées selon les régions. Ainsi, les taux de chômage en mars 1999 des diplômés des filières courtes et longues sont sensiblement équivalents en Picardie, alors qu'il existe une différence de plus de 10 points en Poitou-Charentes, Languedoc-Roussillon et Bourgogne. De même, on constate une différence de plus de 25 points en ce qui concerne la part des emplois en CDI entre les deux niveaux de sortie du système éducatif en Franche-Comté et Limousin alors que cette différence s'élève seulement à 2 points en Alsace. Les écarts de salaires entre filières courtes et longues varient selon les régions : en Auvergne et Provence Alpes Côte d'Azur les différences s'élèvent à près 150 euros contre plus de 300 euros en Ile-de-France, Bretagne et Basse-Normandie.

Les écarts régionaux relatifs au chômage des diplômés des filières courtes et longues sont équivalents. Cependant, les inégalités régionales ne sont pas constantes selon le niveau de formation considéré. Les écarts régionaux sont plus marqués lors de l'entrée dans la vie active des diplômés des filières courtes en ce qui concerne l'accès à un premier emploi stable : les différences inter-régionales diminuent de 20% pour l'enseignement supérieur court comparativement au supérieur court comme le montre l'analyse des coefficients de variation. A l'opposé, en termes de salaires, les disparités régionales sont plus fortes au niveau des filières courtes (+ 20%).

Enfin, les régions peuvent se retrouver dans des situations complètement différentes selon le niveau de formation des jeunes considérés. Les marchés régionaux les plus favorables pour les diplômés des filières courtes ne sont pas toujours les mêmes que pour ceux des filières longues. Trois exemples illustrent bien cette situation : la Franche-Comté figure parmi les régions où les premiers emplois des jeunes de l'enseignement supérieur sont le plus souvent des emplois stables pour les diplômés des filières longues alors qu'elle occupe la 17^{ème} place de la hiérarchie pour les niveaux inférieurs ; de même la Bretagne apparaît parmi les cinq régions où les salaires des diplômés de niveaux I et II sont les plus élevés, alors qu'elle rétrograde à la 19^{ème} place pour les autres diplômés de l'enseignement supérieur; enfin, la Picardie et l'Auvergne ont les taux de chômage pour l'enseignement supérieur long parmi les plus faibles et parmi les plus forts pour les diplômés du supérieur court.

Les typologies régionales relatives au début de vie active des jeunes selon les régions varient alors sensiblement selon le niveau de sortie du système éducatif considéré. Plusieurs ensembles de régions se dégagent et dessinent une France de l'Est où les conditions d'emploi en début de vie active des jeunes sont plutôt favorables et une France de l'ouest où les difficultés sont plus importantes (cf. figure 1.2) :

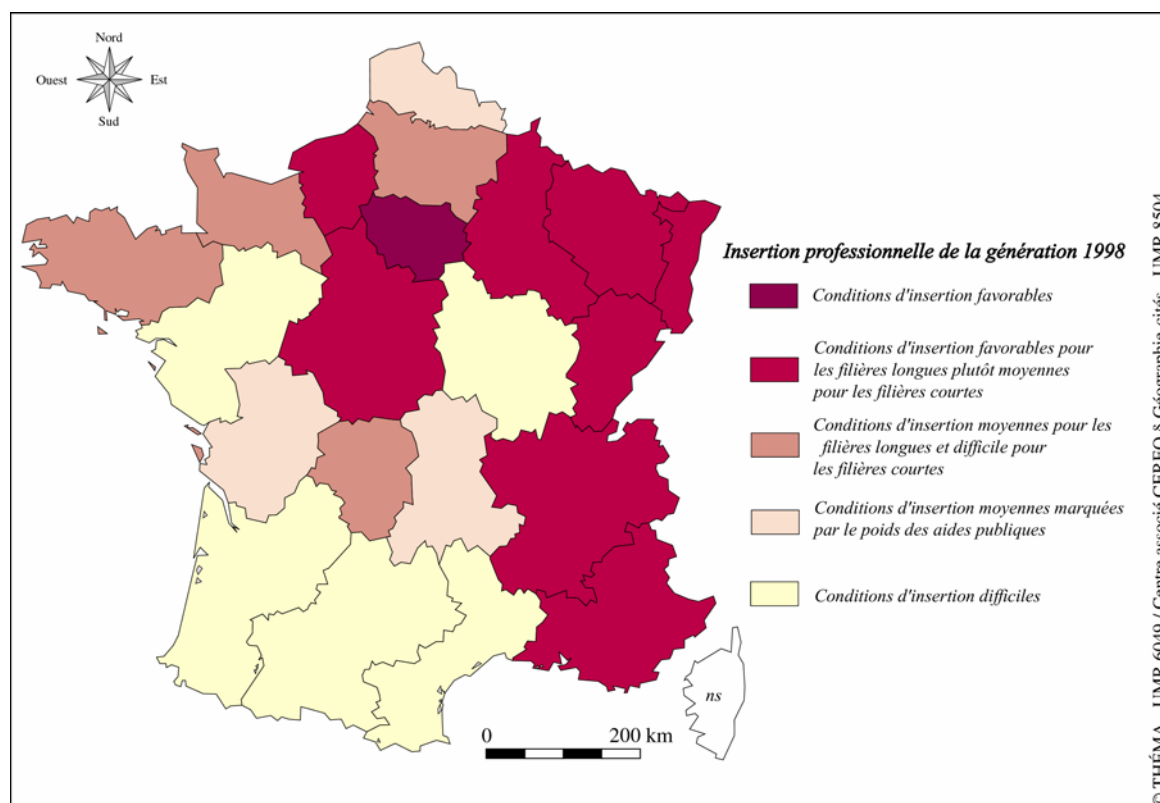
- L'Ile-de-France se détache des autres régions en raison des bonnes conditions d'emploi des diplômés quel que soit leur niveau de formation. Ces derniers occupent en outre peu fréquemment des emplois dans le secteur public. Dans les régions Alsace, Centre, Franche-Comté, Lorraine, Champagne-Ardenne, Haute-Normandie, ainsi que dans les régions Rhône-Alpes et Provence Alpes Côte d'Azur, les débuts de vie active

des jeunes de l'enseignement supérieur sont globalement favorables mais n'atteignent pas les niveaux de l'Ile-de-France. Les conditions d'emploi des jeunes des filières courtes apparaissent en revanche plus moyennes au vu des différents indicateurs retenus.

Les autres groupes de régions se définissent par le fait que les premiers mois de vie active des jeunes sont plus fréquemment synonymes de chômage. La qualité des premiers n'est pas aussi bonne que pour le groupe précédent. Au sein de cet ensemble, trois types se dégagent.

- Dans régions Basse-Normandie, Bretagne, Limousin et Picardie, l'insertion des jeunes de l'enseignement supérieur long apparaît relativement moyenne, même si le taux de contrat à durée indéterminé est plus élevé (51 % contre 57 % en moyenne). En revanche, les jeunes des filières courtes bénéficient de conditions relativement difficiles. Ce sont des régions où le taux de contrat à durée indéterminé et les salaires pour les diplômés des filières courtes sont particulièrement bas.
- La situation dans le Nord-Pas-de-Calais, l'Auvergne, et la région Poitou-Charentes est sensiblement équivalente à celle du groupe précédent. L'insertion des jeunes des filières courtes apparaît légèrement meilleure : ils accèdent plus souvent à des emplois qualifiés et à durée illimitée. Ceci tient notamment à l'importance des aides publiques dans ces régions. En effet, les emplois des jeunes sont plus souvent qu'ailleurs des emplois aidés par les pouvoirs publics. Ce qui explique en partie l'importance des emplois dans le secteur public aussi bien pour les diplômés de l'enseignement supérieur court et long. Parmi, ce groupe, le Nord-Pas-de-Calais se démarque par un fort taux de chômage des diplômés des filières longues (plus de 20% en mars 1999 contre 12% au niveau national).
- Le Sud-Ouest de la France, ainsi que la Bourgogne, le Languedoc-Roussillon, se caractérisent par une insertion difficile des jeunes de l'enseignement supérieur court et long. C'est dans ces régions que les jeunes de l'enseignement supérieur court et long accèdent le moins fréquemment à un emploi stable (44% au niveau des diplômés des filières longues et 34% pour ceux ayant suivi un cursus plus court contre respectivement 57 et 41% en moyenne) et où le chômage en début de vie active est le plus marqué (18% pour les plus diplômés et 11% pour les moins diplômés contre 12 et 9 au niveau national). Cette précarité va de pair avec des salaires figurant parmi les plus bas pour l'ensemble des jeunes travaillant dans ces régions.

Figure 1.2. Typologie régionale sur le début de vie active des diplômés de l'enseignement supérieur



Sources : Perret 2003, enquête « Génération 98 », Céreq 2001.

1.1.2. Accès au premier emploi des jeunes de l'enseignement supérieur et contexte des marchés régionaux du travail

Les conditions d'accès au premier emploi font non seulement ressortir une variété des situations régionales mais également de fortes caractéristiques régionales qui varient selon le niveau de formation considéré (cf. infra). Dans quelle mesure ces différences sont imputables aux caractéristiques des jeunes et à l'offre de formation ? A l'aide d'une régression logistique, il est possible de mesurer l'effet propre des régions, une fois contrôlée l'effet des caractéristiques individuelles (sexe, âge, origine nationale, le croisement de la filière et de la spécialité en 6 classes pour le supérieur long et 5 classes pour le supérieur court). Dans la mesure où les disparités apparaissent fortes en ce qui concerne le type de contrat de travail obtenu lors du premier emploi, nous nous focaliserons sur cette situation. La population considérée dans ces modèles est la population ayant eu au moins un emploi stable durant les années qui suivent la sortie du système de formation supérieure. Le diplôme, l'âge et la nature des diplômes sont des éléments déterminants sur lesquels nous ne revenons pas.

La probabilité pour un jeune d'avoir un premier emploi stable s'avère peu liée à la région où il travaille. Pour les diplômés des filières longues, la probabilité est seulement plus élevée dans les régions Ile-de-France Champagne-Ardenne, Bourgogne, Nord-Pas-de-Calais, Lorraine et Franche-Comté, alors qu'elle est comparable dans toutes les autres régions. Les jeunes travaillant dans ces régions ont 50% de chances en plus d'avoir un poste stable. Pour ceux des filières courtes, la probabilité est seulement plus forte dans les régions Ile-de-France, Basse-Normandie, Lorraine, Alsace, Pays-de-Loire, Bretagne, Aquitaine et Limousin où les

jeunes ont près de 35 fois plus de chances d'avoir un emploi de type CDI. Elle est identique dans toutes les autres régions.

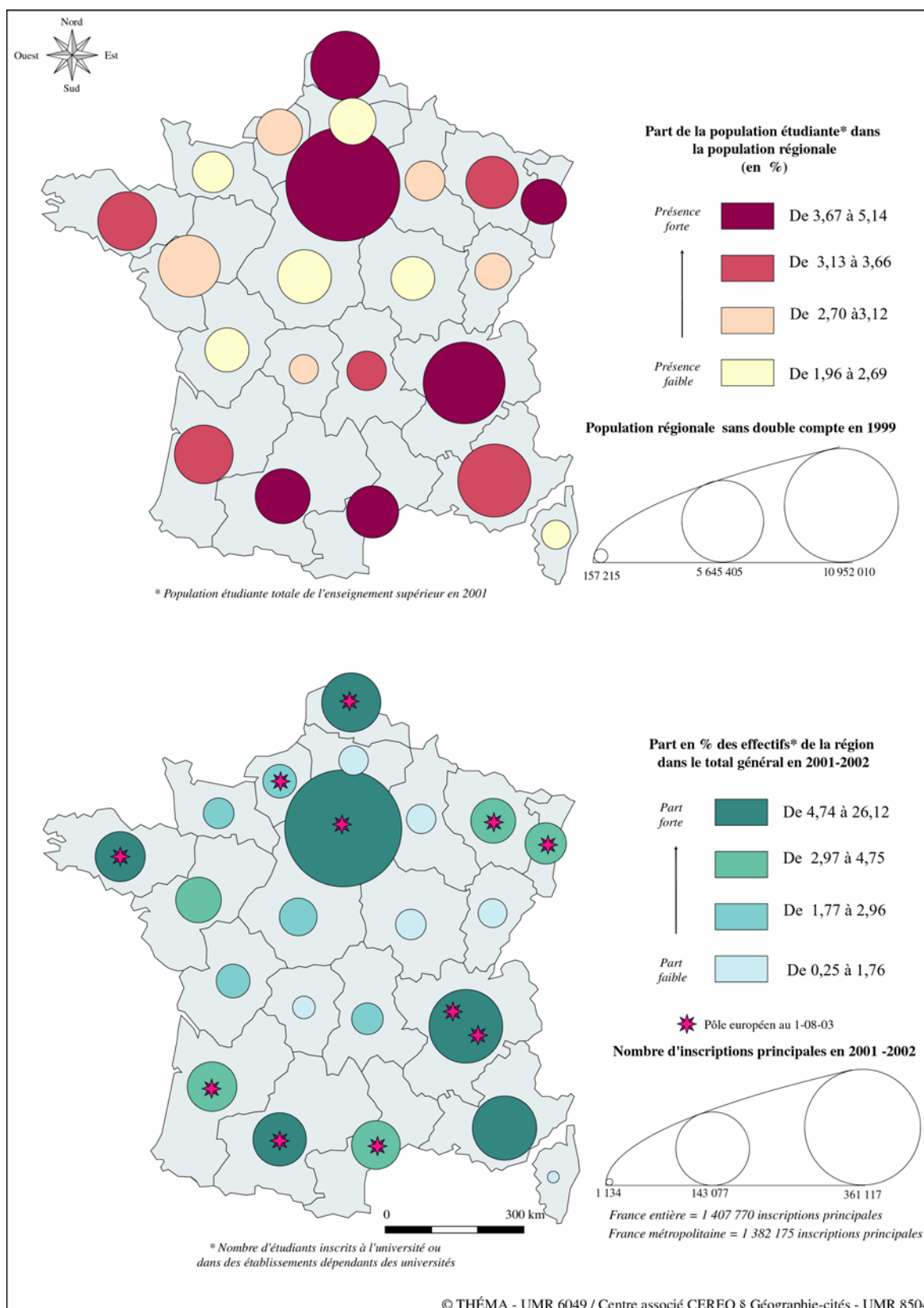
La mise en évidence de la relative faiblesse du rôle de la région après avoir pris en compte les effets des caractéristiques individuelles et de formation des jeunes permet d'affirmer que les disparités inter-régionales ne sont pas si fortes lors de l'accès au premier emploi. Elles résultent en grande partie des différences de formation des jeunes s'insérant sur les marchés régionaux de l'emploi. Ce résultat souligne l'importance de l'offre de formation et pose la question de l'adéquation entre cette offre et le marché du travail. Et ce même si les contextes régionaux apparaissent particulièrement prégnants pour quelques régions. Parmi ces facteurs contextuels, plusieurs éléments sont généralement avancés. A titre d'illustration, pour expliquer les disparités entre les régions européennes ou les régions françaises, l'Union Européenne retient six grandes familles d'indicateurs: Environnement économique général, Emploi, Innovation et recherche, Réforme économique, Cohésion sociale et Environnement (Eurostat, 2003). Parmi ces indicateurs figurent des variables aussi diverses que par exemple le PIB, la croissance de l'emploi, le taux de chômage et le chômage de longue durée, les salaires, l'inégalité de répartition des revenus, la part des jeunes quittant prématurément l'école, les dépenses de R&D, etc. En France, selon une logique voisine de celle-ci, les études consacrées à la formation et au marché du travail (Martinelli et al., 2002 ; Roux et al, 2003) usent généralement des mêmes indicateurs pour évaluer les disparités interrégionales et leurs évolutions.

Quelle est alors la source de ces disparités ? Le contexte économique et social des régions (souvent décrit par le secteurs d'activité, PCS, niveau de diplôme des habitants et qualification des emplois, niveau de vie) peut avoir une influence directement ou non sur les marchés du travail régionaux et l'insertion professionnelle des jeunes en région. De tels indicateurs nous renvoient ainsi au cadre macro-économique régional et notamment aux structures et conjonctures des marchés régionaux du travail.

1.2. Les caractéristiques de l'offre régionale de formations supérieures

Dans le cas de l'offre de formations supérieures en région, présenter et caractériser les situations régionales consiste pour l'essentiel à mesurer, à analyser les effets du dernier plan de redéploiement des formations supérieures. Tenter de dresser un premier bilan des différenciations interrégionales, liées à l'offre de formations supérieures, conduit à caractériser les situations régionales en 2001 en ce qui concerne les effectifs étudiants inscrits dans les grands types de formations supérieures, mais aussi en fonction des différentes trames régionales sur lesquelles ils prennent appui (trame urbaine mais aussi trame des lycées). La réponse sociale à la demande des populations d'ouverture de nouvelles formations supérieures, relayée par les élus locaux, est aussi une réponse spatiale. Multiplier les sites offrant des formations supérieures renforce les nœuds de la trame existante : la trame se trouve densifiée et les distances séparant deux lieux proposant une même offre de formation diminuent remarquablement. On peut alors se demander si tous les types de formations ont connu le même processus de densification de leurs trames. Par-delà la mise en regard de ces trames, comment s'organise, géographiquement parlant, l'offre de formations supérieure dans les régions ? Quels en sont les points saillants ? Existe-t-il des types régionaux d'organisation territoriale de l'offre de formation supérieure ? Ce premier bilan des différenciations interrégionales liées à l'offre de formations supérieures demeurerait toutefois incomplet si les grands traits des évolutions enregistrées dans les régions au cours des quinze dernières années n'étaient pas soulignés. Quels rôles y ont joués d'une part, les différents cycles de formation, d'autre part, les différents secteurs disciplinaires ?

Figure 1.3 : Les étudiants en régions 1997-2001



Source: Amet X. & Caro P., 2003; DEP, 1997-2001, INSEE, 1999

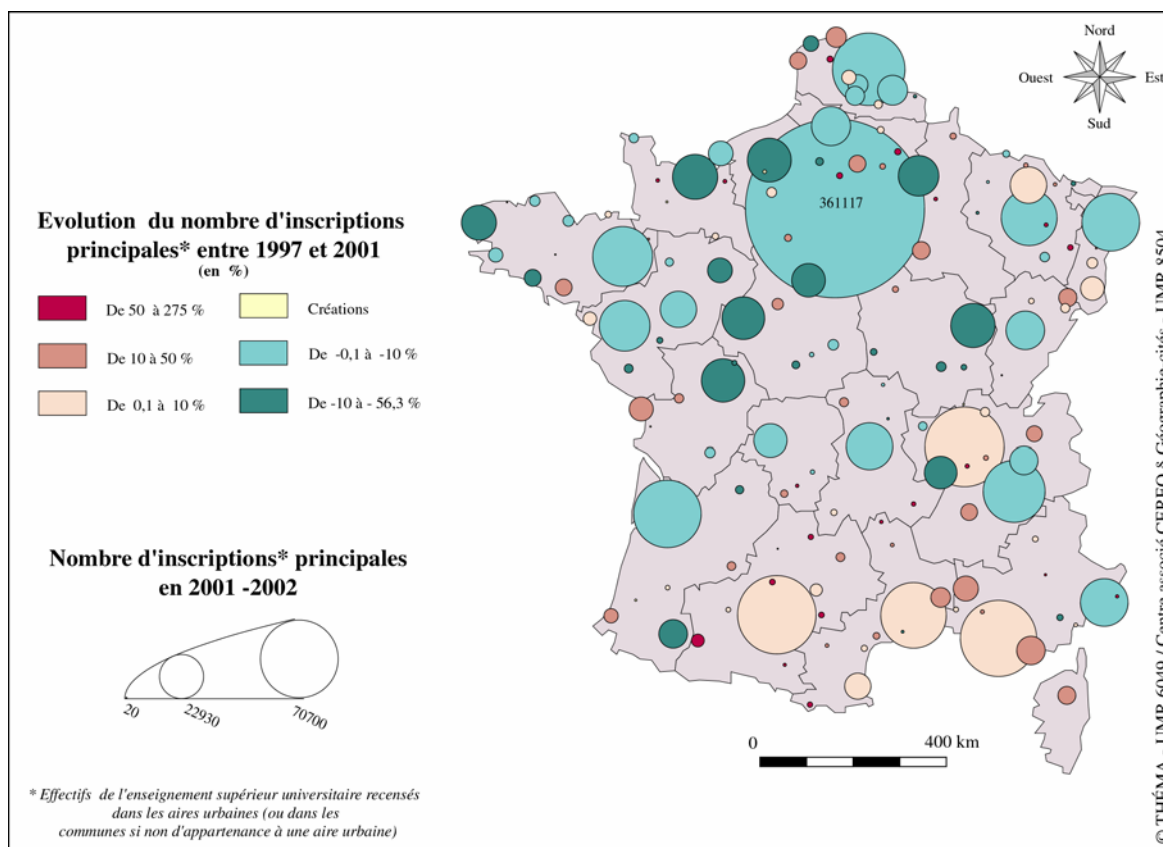
Les étudiants inscrits à l'université représentent 60% de l'ensemble des jeunes poursuivant des études après le baccalauréat. Par rapport à cette moyenne, la part des inscrits à l'université varie de 49 % pour les Pays-de-la-Loire à plus des deux tiers en Languedoc-Roussillon. Encore convient-il de préciser que les étudiants des universités ne se répartissent pas uniformément dans les 22 régions métropolitaines. Quatre régions pèsent de 5 à 10 % dans ce total : Provence Alpes Côte d'Azur, Rhône-Alpes, Midi-Pyrénées et Nord-Pas-de-Calais. L'Ile-de-France rassemble à elle seule plus du quart du total (cf. figures 1.3). En cumulant les étudiants de toutes ces régions « poids lourds », on recense plus de 50% des effectifs totaux d'étudiants fréquentant les universités.

1.2.1. L'accès aux équipements universitaires, élément important de la démocratisation de l'enseignement supérieur

Trames urbaines et disparités régionales

Dans chaque région, un ou deux grands pôles urbains seulement fournissent l'essentiel des étudiants et donnent la tendance régionale en matière d'évolution des effectifs. Dans le cas de la Franche-Comté, le pôle bisontin concentre l'offre de formation et imprime à la région un mouvement de recul entre 1997 et 2001 (cf. figure 1.4). Au total, en comptant tous les pôles localisés dans chaque région offrant les formations, on observe une fourchette de 3 (pour l'Ile-de-France, 4 pour la Corse) à 46 pôles pour Rhône-Alpes, soit une variation de 1 à 15.

Figure 1.4 : Effectifs d'étudiants par pôles urbains* en 2001 et évolution de 1997 à 2001



Source : Amet X. & Caro P., 2003 ; DEP, 1997-2001

Plus d'un tiers de ces pôles - soit 59 sur 159 - concentrent plus de 2 000 étudiants. Parmi ceux-ci, environ 30 ont des effectifs compris entre 2 000 et 10 000, 18 entre 10 000 et 30 000, 10 entre 30 000 et 71 000. L'aire urbaine Parisienne compte à elle seule 361 120 étudiants : ce qui correspond à la population totale de l'aire urbaine de Caen ou de celle d'Orléans en 1999. Toutes les régions disposent d'au moins un site accueillant plus de 2 000 étudiants. Ce nombre varie de 1 à 8 pour le Nord-Pas-de-Calais, en passant par 6 en Rhône-Alpes, 5 en Bretagne, 4 en Provence Alpes Côte d'Azur, Pays de Loire, Haute Normandie, 3 en Languedoc et en Aquitaine, 2 en Champagne, centre, FC, Alsace, Lorraine, Poitou.

Les disparités sont donc importantes et semblent refléter essentiellement les trames de peuplement comme la trame urbaine : il suffit de mentionner le cas de l'Alsace caractérisée par une superficie modeste et un grand nombre de pôles urbains. C'est sur cette trame que s'est appuyée la diffusion des sites d'enseignement supérieur consécutive au plan « U 2 000 » qui a permis la création de nouvelles universités et l'ouverture de nombreuses « antennes ».

Ces pôles ne sont pas tous urbains, loin s'en faut, puisque dans la moitié des régions la part des urbains n'excède pas les deux tiers. La France des petites villes apparaît en filigrane de cet indicateur comme en Bourgogne, Franche-Comté, Limousin, Auvergne, Poitou-Charentes, etc. Le pôle principal concentre au moins 45 % des étudiants, mais les écarts sont grands entre la très forte concentration domienne, corse, toulousaine, caennaise ou parisienne et la dilution qui prévaut en Provence Alpes Côte d'Azur ou en Rhône-Alpes. Hormis Paris, les plus grands pôles d'offre de formation - autrement dit ceux qui comptent plus de 50 000 étudiants - se concentrent dans l'arc des cinq régions du Sud (Rhône-Alpes, Midi-Pyrénées, Aquitaine, Languedoc-Roussillon et Provence Alpes Côte d'Azur).

Accès aux équipements et disparités régionales

Appréhender la densité des équipements de formations supérieures dans les régions peut se concevoir de deux manières. On peut dans un premier temps se focaliser sur le nombre de lieux d'une même région délivrant un même service. Comme l'Université française scolarise plus des deux tiers des étudiants poursuivant des études après le baccalauréat, comme les lieux qui proposent ce type de formation correspondent pour l'essentiel aux villes définies comme des unités urbaines au sens de l'INSEE, on est alors en mesure d'indiquer qu'il existe en moyenne 23 villes dans une région qui offrent des formations sélectives de premiers cycles. Que cette moyenne régionale masque de profondes disparités entre d'une part la Corse qui ne compte que 4 endroits offrant ce type de formations et d'autre part la Bretagne avec 37 endroits. L'Ile-de-France est exclue de cette étude dans la mesure où l'essentiel des lieux qui délivrent un des quinze types de formation supérieure retenus font partie de l'unité urbaine parisienne : la plupart des distances seraient donc nulles. De plus en Ile-de-France et donc dans l'agglomération parisienne, l'accès aux équipements de formation supérieure doit tenir compte d'une accessibilité mesurée plutôt en temps de transport en commun (qui n'est pas toujours en relation avec la distance mesurée en kilomètres) et du fait qu'une partie des formations universitaires de premier cycle subit les contraintes d'une forme de carte « universitaire » par les pré-inscriptions via le système Ravel, qui consiste en une « sectorisation » qui touche certains DEUG.

Si cette façon de traiter les densités est totalement appropriée quand on envisage les différents types de populations, elle ne paraît pas adaptée aux questionnements concernant l'accès aux équipements de formation supérieure, le degré de proximité entre ces derniers. Pour y remédier, on peut définir une mesure de la distance moyenne qui sépare deux lieux offrant le même type de formation supérieure. Cette distance est alors définie comme l'inverse de la

densité de l'équipement à un coefficient multiplicateur prêt (cf. annexe 1.1). Cette distance moyenne donne à voir les proximités et les éloignements moyens entre deux villes offrant le même type de formation. On pourrait craindre qu'elle ne rende compte que des disparités régionales dues aux superficies de ces dernières mais aussi à la densité de leurs trames de peuplement. C'est vrai pour certains types de formations, mais ce n'est pas le cas pour l'ensemble des équipements universitaires.

En 2001, la distance moyenne entre deux villes délivrant au moins un type de formation universitaire n'est que de 32 kilomètres pour l'ensemble des régions françaises : ce qui traduit l'extrême densité de la trame de formations supérieures sur l'ensemble du territoire métropolitain. À titre de comparaison, dans une étude analogue menée sur la trame des communes abritant au moins un lycée en 1994, cette même distance était égale à 30 kilomètres pour l'ensemble des départements français (Baron, 1999). Tout semble donc se passer comme si, au début du troisième millénaire, la trame des équipements de formation supérieure était devenue aussi dense que celle des lycées. Toutefois, cette distance varie significativement de 17 kilomètres pour le Nord-Pas-de-Calais à 46 pour la Corse (cf. tableau 1.3). De même, la faiblesse de cette distance moyenne masque de grandes différences entre formations supérieures. La distance moyenne entre deux lieux qui délivrent des formations en STS n'atteint pas 17 kilomètres alors qu'elle est de près de 68 kilomètres pour les formations du secteur de la Santé (médecine, pharmacie, dentaire). Les distances moyennes entre deux lieux offrant un même type de formation varient donc dans un rapport de un à quatre. La trame des STS demeure exceptionnelle puisqu'elle ne prend pas appui sur la trame urbaine mais sur celle des lycées : il suffit pour s'en convaincre de la mettre en regard avec les distances moyennes pour l'ensemble des premiers cycles universitaires qui dépassent 30 kilomètres, qui atteignent presque 33 kilomètres pour les IUT.

Une autre façon de lire ces indicateurs est de regarder comment se positionnent les régions par rapport aux distances qui caractérisent chacune des formations supérieures retenues. La région caractérisée par les distances moyennes les plus petites entre deux lieux délivrant un même type de formation est alors systématiquement le Nord-Pas-de-Calais. Des STS aux deuxièmes cycles de Lettres et Sciences Humaines, les distances moyennes varient de 11 à 25 kilomètres. La situation est beaucoup plus contrastée pour les régions caractérisées par les distances moyennes les plus élevées. La Corse apparaît souvent quand ne sont retenus que les grands secteurs disciplinaires, alors que c'est la région Midi-Pyrénées qui émerge quand sont retenus les 13 types de formations universitaires (cycles croisés avec les principaux secteurs disciplinaires). Au-delà de ces quelques exemples remarquables, les distances moyennes caractérisant les différents types de formation supérieure n'introduisent pas de grandes différenciations entre les régions : les coefficients de variation se situent dans un intervalle allant de 0,2 à 0,4, variant certes du simple au double mais à partir de valeurs plutôt faibles. De manière très surprenante, ce sont les formations en Lettres et Sciences Humaines et dans ces formations celles de deuxièmes cycles qui contribuent le plus à différencier les régions. À l'opposé, mais relativement attendu, ce sont les formations en Sciences et STAPS qui sont caractérisées par des distances moyennes plutôt homogènes dans l'ensemble des régions métropolitaines, en particulier celles correspondant aux deux premiers cycles universitaires.

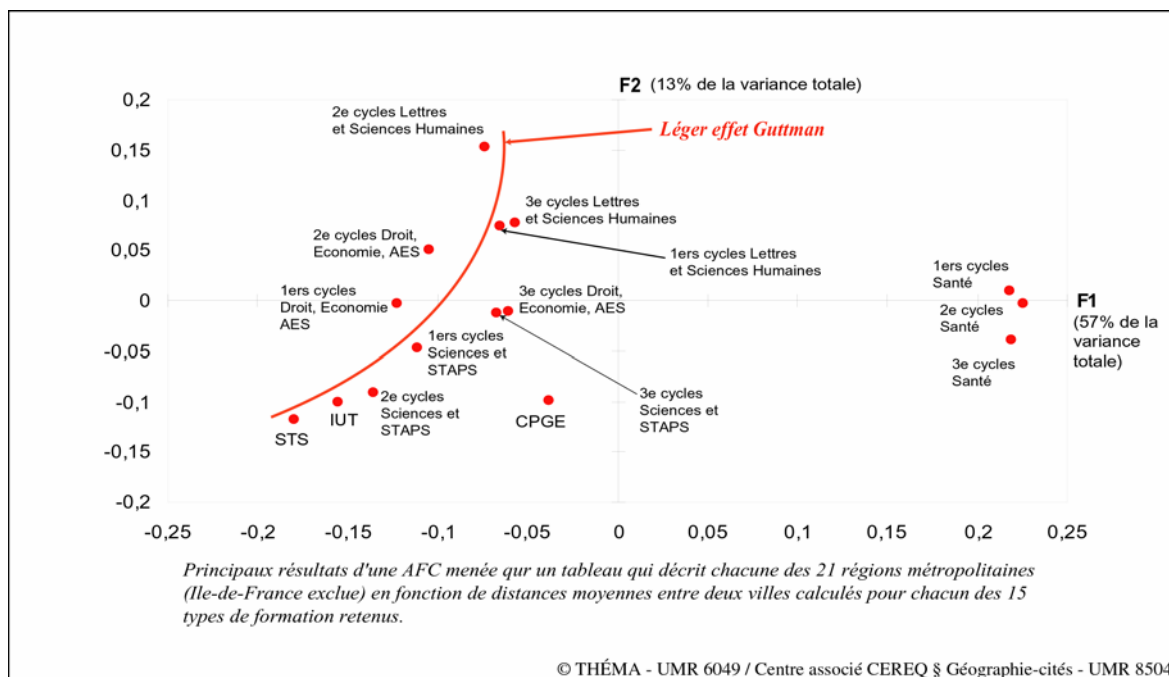
Tableau 1.3. Mesure des densités des équipements universitaires

Types de formation supérieure	Distance moyenne entre deux villes (km)				Différenciation entre les régions (coefficient de variation)	
	minimale		maximale	pour l'ensemble des régions		
Lettres et Sciences Humaines	21	Nord-Pas-de-Calais	89	Bourgogne	41	0,4
Santé	32	Alsace	106	Midi-Pyrénées	67	0,3
3e cycles	18	Nord-Pas-de-Calais	80	Auvergne	43	0,3
IUT	17	Nord-Pas-de-Calais	46	Corse	32	0,2
2e cycles	17	Nord-Pas-de-Calais	46	Corse	33	0,2
Ensemble des formations supérieures	17	Nord-Pas-de-Calais	46	Corse	32	0,2
1ers cycles	17	Nord-Pas-de-Calais	46	Corse	30	0,2
STS	11	Nord-Pas-de-Calais	27	Corse	16	0,2
Sciences et STAPS	17	Nord-Pas-de-Calais	46	Corse	35	0,2
Droit, Economie, AES	19	Nord-Pas-de-Calais	56	Champagne-Ardenne	36	0,2
CPGE	19	Nord-Pas-de-Calais	53	Midi-Pyrénées	36	0,2
2e cycles de Lettres et Sciences Humaines	25	Nord-Pas-de-Calais	89	Bourgogne	46	0,4
3e cycles de Lettres et Sciences Humaines	22	Nord-Pas-de-Calais	89	Bourgogne	51	0,3
2e cycles de Droit, Economie, AES	19	Nord-Pas-de-Calais	80	Auvergne	40	0,3
2e cycles de Santé	32	Alsace	106	Midi-Pyrénées	70	0,3
3e cycles de Droit, Economie, AES	19	Nord-Pas-de-Calais	80	Auvergne	48	0,3
1ers cycles de Santé	45	Nord-Pas-de-Calais	106	Midi-Pyrénées	69	0,3
3e cycles de Santé	45	Alsace	106	Midi-Pyrénées	69	0,3
1ers cycles de Lettres et Sciences Humaines	22	Nord-Pas-de-Calais	89	Bourgogne	45	0,3
3e cycles de Sciences et STAPS	22	Nord-Pas-de-Calais	80	Auvergne	46	0,3
1ers cycles de Droit, Economie, AES	19	Nord-Pas-de-Calais	69	Picardie	38	0,3
1ers cycles de Sciences et STAPS	17	Nord-Pas-de-Calais	53	Midi-Pyrénées	38	0,2
2e cycles de Sciences et STAPS	17	Nord-Pas-de-Calais	51	Aquitaine	36	0,2

Sources : Amet X. & Baron M., 2003 ; DEP, 2001

En définitive, deux logiques d'accès aux équipements liés à la formation supérieure émergent (cf. figure 1.5). La première, relativement attendue compte-tenu des distances moyennes calculées est propre aux formations de santé - et ceci des premiers aux troisièmes cycles - et caractérisée par des distances moyennes entre deux villes les abritant significativement plus importantes que pour le reste des formations supérieures. La seconde qui correspond à un ensemble très nombreux, puisqu'il regroupe 11 des 15 formations retenues, est caractérisée par une logique d'interrelations dans laquelle les distances moyennes sont liées les unes aux autres des STS aux deuxièmes cycles du secteur Lettres et Sciences Humaines en passant par les premiers cycles de Droit, Economie, AES. Bien qu'un peu en marge, les Classes préparatoires aux Grandes Ecoles se rattachent à ce « système ».

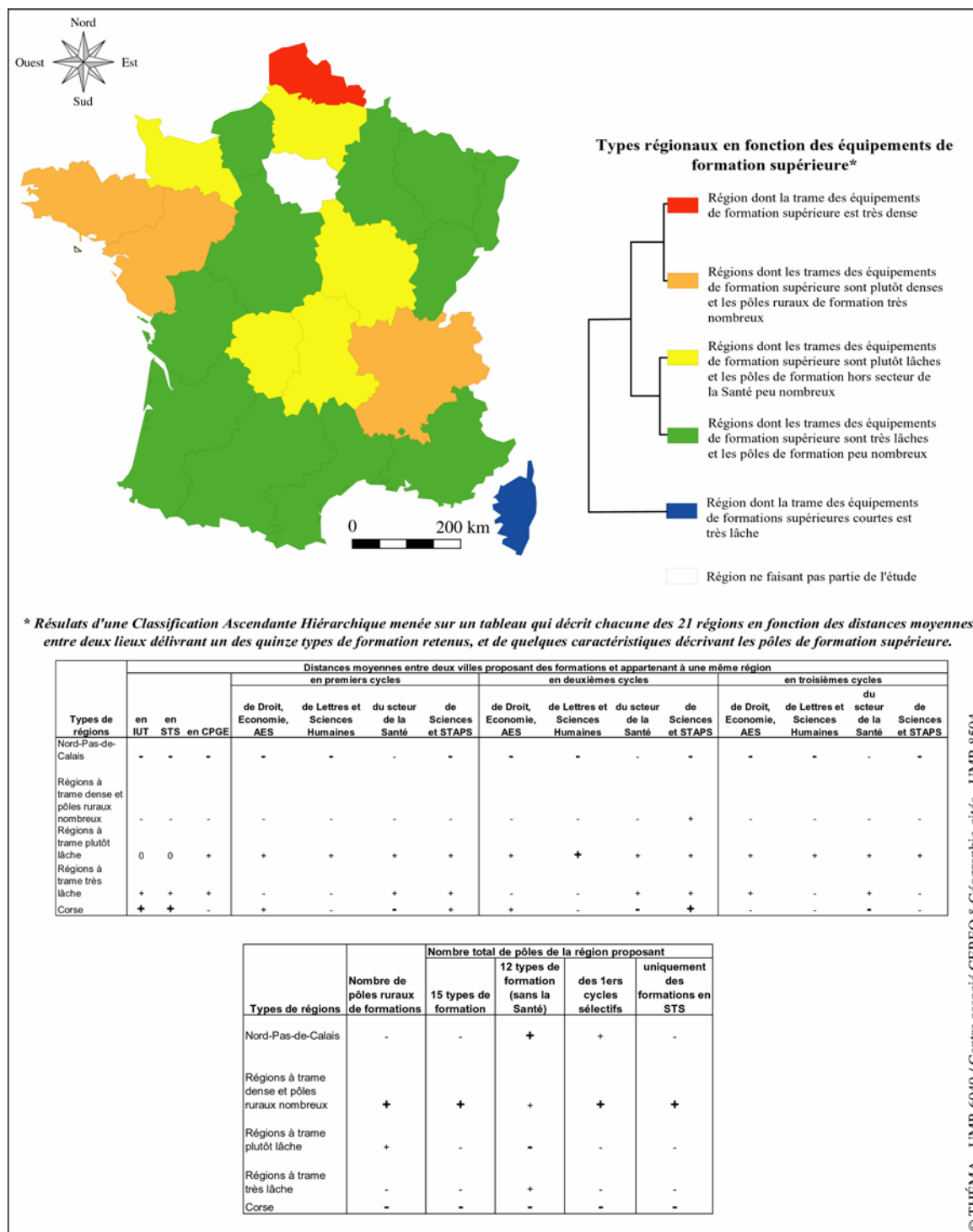
Figure 1.5. Organisation des différences inter régionales selon les distances moyennes séparant les équipements de formations supérieures



Sources : Baron M., 2003 ; DEP, 2001

La combinaison de ces indicateurs de la densité de la trame des équipements et de quelques caractéristiques remarquables des pôles abritant des formations supérieures permet de mettre en évidence 5 types régionaux (cf. figure 1.6). Deux de ces types ne concernent qu'une région à chaque fois et correspondent à des situations relativement opposées. Le Nord-Pas-de-Calais cumule des distances moyennes entre deux villes délivrant un même type de formation bien inférieures à celles enregistrées dans les autres régions françaises, sans pour autant que les pôles de formation supérieure soient plus nombreux que dans les autres régions. Il faut sans doute voir dans cette situation exceptionnelle le fait que le Nord-Pas-de-Calais est la plus petite région française et une de celle qui abritent un réseau urbain parmi les plus denses. La situation de la Corse est toute autre : cette région est caractérisée non seulement par des trames d'équipements pour la formation supérieure courte (IUT et STS) beaucoup plus lâches que celles observées dans les autres régions mais aussi par des pôles de formation peu nombreux.

Figure 1.6 : Les régions et les équipements de formation supérieure



Sources : Baron M., 2003 ; DEP, 2001

Entre ces deux situations régionales extrêmes qui tirent leurs spécificités soit des distances séparant deux équipements de formation, soit du nombre de pôles aux caractéristiques remarquables, d'autres configurations territoriales plus nuancées s'affirment. Le type régional d'équipements de formation supérieure le plus représenté (11 régions sur 21) est caractérisé par des trames d'équipements de formation plutôt lâches et des pôles de formation moins

nombreux que dans les autres régions. Il correspond pour l'essentiel à deux grandes zones : le Nord-Est et le Sud de la région Provence Alpes Côte d'Azur à l'Aquitaine. Ce type régional est contigu avec un autre ensemble allant presque sans interruption de la Picardie au Limousin, qui comme le type précédent est caractérisé par des trames d'équipement plutôt lâches mais qui, à la différence du précédent, est caractérisé par un très faible nombre de pôles de formation « complets » hors le secteur de la santé. Enfin, le dernier type régional d'équipements de formation supérieure retient l'attention tant par les régions qui le constituent que par leurs caractéristiques. Les trames d'équipements de formation y sont plutôt plus denses que dans le reste des régions mais ce qui interpelle est le nombre très élevé de pôles ruraux de formation supérieure combiné avec le nombre très élevé de pôles n'abritant que des STS. Il n'est alors pas surprenant de trouver la Bretagne et les Pays-de-la-Loire dans cette classe. Le regroupement de celles-ci avec la région Rhône-Alpes conduit à quelques précisions. : il s'agit également de régions dont les pôles « complets » de formation supérieure ainsi que les pôles offrant des formations sélectives de premiers cycles sont beaucoup plus nombreux que dans l'ensemble des régions.

Cette situation est le résultat d'une remarquable « densification » des équipements de formations entre 1994 et 2000. L'offre de premier et de deuxième cycles s'est diffusée à un rythme soutenu : ce qui a réduit les distances dans des proportions identiques, passant de 60 kilomètres pour certains deuxièmes cycles auparavant à 33 voire 31 actuellement. Dans le cas du Nord-Pas-de-Calais, l'accès aux formations de premiers cycles s'est significativement amélioré : la distance moyenne est passée de 28 à 17 kilomètres. Alors qu'en 2001 la Corse a pris la place que la région Midi-Pyrénées occupait en 1994 caractérisée par les trames d'équipement les plus lâches. Tout ceci peut-il avoir bouleversé les caractéristiques régionales de l'offre de formation supérieure en fonction cette fois des étudiants inscrits dans les différents types de formation ?

1.2.2. Les régions : leurs poids et leurs spécificités

Cycles de formation et équilibres régionaux

L'offre de formation supérieure est marquée par un équilibre au sein des régions métropolitaines entre cycle court (premiers cycles) et cycle long (deuxième et troisième cycles) en 2001-2002, à l'exception de l'Ile-de-France où ce dernier prédomine. Ce phénomène tient pour une part à l'intensité des poursuites d'études des jeunes en région, à l'ambition que nourrissent les familles pour leurs enfants en matière de cursus et au tissu économique local. Sur ce point on peut sans doute opposer l'Ile-de-France et les régions méridionales au Nord-Pas-de-Calais.

Dans beaucoup de régions métropolitaines, cet équilibre a été réalisé au prix d'une forte progression des effectifs étudiants inscrits dans un cycle long. De 1993 à 2001, les régions du Centre de la France, situées sur un axe allant de la Bretagne à la Franche-Comté, en passant par le Centre, ont connu ce type d'évolution, de même que la Corse,. Une sorte de rattrapage a été ainsi opéré par l'ensemble de ces régions, alors que le poids des cycles longs restait stable là où il était déjà fort comme en Ile-de-France ou dans l'arc que décrivent les régions du Sud. De 1986 à 2001, la part de ces deuxièmes et troisièmes cycles a augmenté partout, mais peu et surtout sans bouleverser la hiérarchie des régions.

Formations générales et formations professionnelles en régions

Parmi les étudiants des établissements universitaires et des IUT, les effectifs inscrits dans des formations professionnelles ont progressé de 13 % de 1997 à 2001 (évolution des effectifs totaux de - 3 % en France métropolitaine), pour atteindre le nombre de 490 000 étudiants. Les régions Corse, Poitou-Charentes et Limousin connaissent les plus fortes progressions (respectives + 38 %, + 25 % et + 23 %). Hormis, l'Ile-de-France, la Bourgogne et l'Aquitaine qui voient leurs effectifs progresser d'un peu plus de 7 %, toutes les autres régions métropolitaines ont enregistré des taux de croissance compris entre 10 et 20 %. La dimension professionnelle et technologique de l'offre de formation s'est considérablement accrue en quelques années, dans toutes les régions de métropole.

Et ce même si l'offre de formation reste partout à dominante générale (cf. tableau 1.3). La Lorraine, l'Auvergne, l'Alsace et le Limousin font figure de champions des formations professionnelles et technologiques. Ces régions peuvent gagner jusqu'à 10 points chacune, alors que le Languedoc-Roussillon et l'Ile-de-France progressent faiblement (2 à 3 points). Avec moins d'un tiers d'étudiants inscrits en formation professionnelle, l'Ile-de-France se retrouve loin derrière la Lorraine, l'Auvergne, le Limousin, la Picardie et la Champagne-Ardenne, toutes à plus de 40%.

Tableau 1.4 : Evolution du poids des formations générales et professionnelles dans le système universitaire entre 1997 et 2001.

région	1997-1998	2001-2002		Evolution du poids de la formation professionnelle de 1997 à 2001 (en points)	Evolution relative des effectifs en formation professionnelle 1997/2001 (en %)	
	Part des formations professionnelles (en %)	Total formation générale	Total formation professionnelle			Part des formations professionnelles (en %)
AQUITAINE	31	42173	22605	35	4	7
ILE DE FRANCE	28	248731	112386	31	3	8
BOURGOGNE	29	16011	8392	34	6	8
HAUTE-NORMANDIE	29	19214	10475	35	7	11
NORD PAS DE CALAIS	30	59337	32625	36	5	11
BRETAGNE	28	44589	21302	32	4	11
ALSACE	34	27247	17719	39	5	12
CHAMPAGNE	32	13369	9225	41	9	12
LANGUEDOC	32	41496	20812	33	2	13
CENTRE	30	22942	14368	39	8	13
AUVERGNE	36	14718	11521	44	8	14
LORRAINE	38	29101	23772	45	7	14
PAYS DE LA LOIRE	29	34614	20164	37	7	15
BASSE-NORMANDIE	29	15447	9230	37	8	16
FRANCHE COMTE	33	13149	8632	40	7	16
RHONE ALPES	33	87675	55402	39	5	16
PROVENCE-ALPES-CÔTE-D'AZUR	29	72640	36213	33	4	17
MIDI PYRENEES	29	50037	25070	33	5	19
PICARDIE	33	13368	9356	41	8	20
LIMOUSIN	34	7592	5814	43	10	21
POITOU CHARENTES	30	18085	11970	40	10	26
CORSE	18	2794	793	22	4	38
France entière	30	918054	489675	35	5	13

Source : Amet X. & Caro P., 2003 ; DEP, 1997-2001

Toutes les formations professionnelles préparées à l'Université n'ont pas évolué au même rythme. Des croissances supérieures à 50 % depuis 1997 concernent les effectifs d'étudiants inscrits en IUP, en DESS et en DEUST. Dans le cas des MSG, la croissance est moins vigoureuse (+25%). Cette forte progression, conjuguée à la création des Licences professionnelles a engendré un rééquilibrage entre les effectifs d'IUT (115 000 inscrits en 2001) et ceux des autres formations universitaires de deuxième et troisième cycles (DESS + IUP + Licences Professionnelles + MSG = 113 000 étudiants). Les IUT, avec une progression de leurs effectifs étudiants de 11 % et les Diplômes d'Université qui ont enregistré une

augmentation de leurs effectifs de 7 % ont connu des taux de croissance plus modérés, voire faibles. Il en est résulté des changements assez importants tant en ce qui concerne les associations régionales entre formations professionnelles qu'en ce qui concerne les oppositions. C'est ainsi qu'en 1997, les formations de fin de cursus universitaire que sont les DESS étaient exclusivement associées aux MST – formations de deuxièmes cycles. Tout comme les formations en IUT avec les Diplômes Universitaires (DU). Dans le même temps, ces formations en IUT ne concernaient pas les mêmes régions que les IUP ou que les MST. De même, pour les DU avec les DESS ou encore les MST. En 1997 au total, les formations à finalités professionnelles se répartissaient selon deux grands principes : le premier correspondant à une opposition entre régions abritant plutôt des formations de deuxièmes et troisièmes cycles (MST, DESS) et régions dans lesquelles se trouvaient soit des formations de premiers cycles (IUT), soit des diplômes d'Université ; le second principe correspondant à une opposition entre formations « professionnalisantes » de création relativement ancienne (IUT, DESS) et formations de créations récentes (IUP) (cf. figure 1.5). En quatre ans, cette situation a connu des bouleversements majeurs. Si le second principe de répartition régionale des formations à finalités professionnelles - à savoir une opposition entre IUT et IUP - perdure, le premier a totalement changé de nature. Il s'agit à présent de différencier les régions selon qu'elles abritent plutôt des DEUST, des Licences Professionnelles et des MST ou plutôt des DESS, des MSG et des DU.

Tableau 1.5 : Associations et oppositions des formations professionnalisantes en 1997 et 2001.

Coefficients de corrélation de Bravais-Pearson	DEUST97	DU97	IUT97	IUP97	MSG97	MST97
DESS97	-0,157	-0,782	-0,213	-0,298	0,129	0,664
DEUST97		-0,330	-0,037	0,053	-0,357	0,131
DU97			0,611	-0,120	0,019	-0,750
IUT97				-0,745	-0,088	-0,438
IUP97					-0,088	-0,211
MSG97						-0,162
MST97						

En gras, valeurs significatives (hors diagonale) au seuil $\alpha=0,050$ (Test bilatéral)

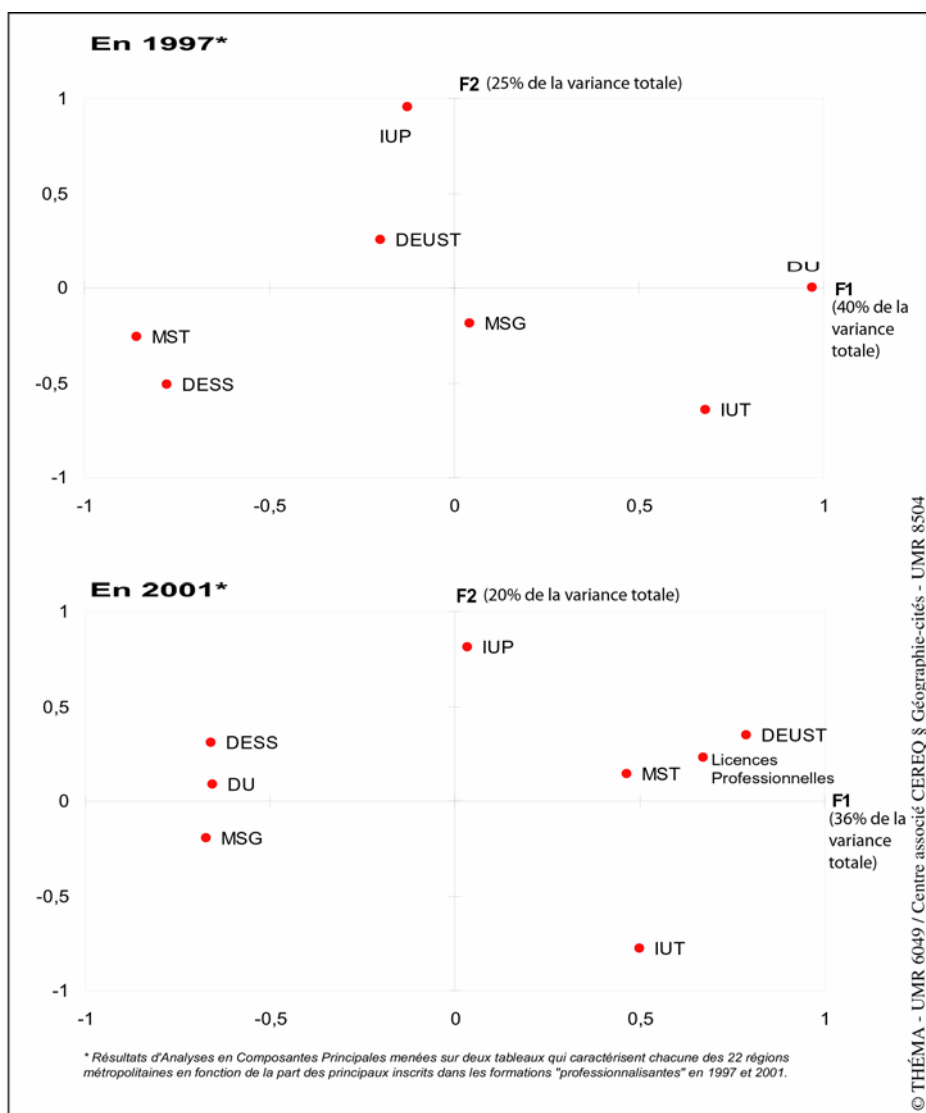
Coefficients de corrélation de Bravais-Pearson	DEUST01	DU01	IUT01	IUP01	MSG01	MST01	LPro01
DESS01	-0,503	0,088	-0,440	0,230	0,436	-0,056	-0,358
DEUST01		-0,321	0,011	0,148	-0,467	0,423	0,590
DU01			-0,642	-0,230	0,278	-0,396	-0,298
IUT01				-0,439	-0,220	0,069	0,068
IUP01					-0,234	-0,026	0,039
MSG01						-0,124	-0,349
MST01							0,182
LPro01							

En gras, valeurs significatives (hors diagonale) au seuil $\alpha=0,050$ (Test bilatéral)

Sources : Baron, 2003 ; DEP-MENRT, 1997-2001

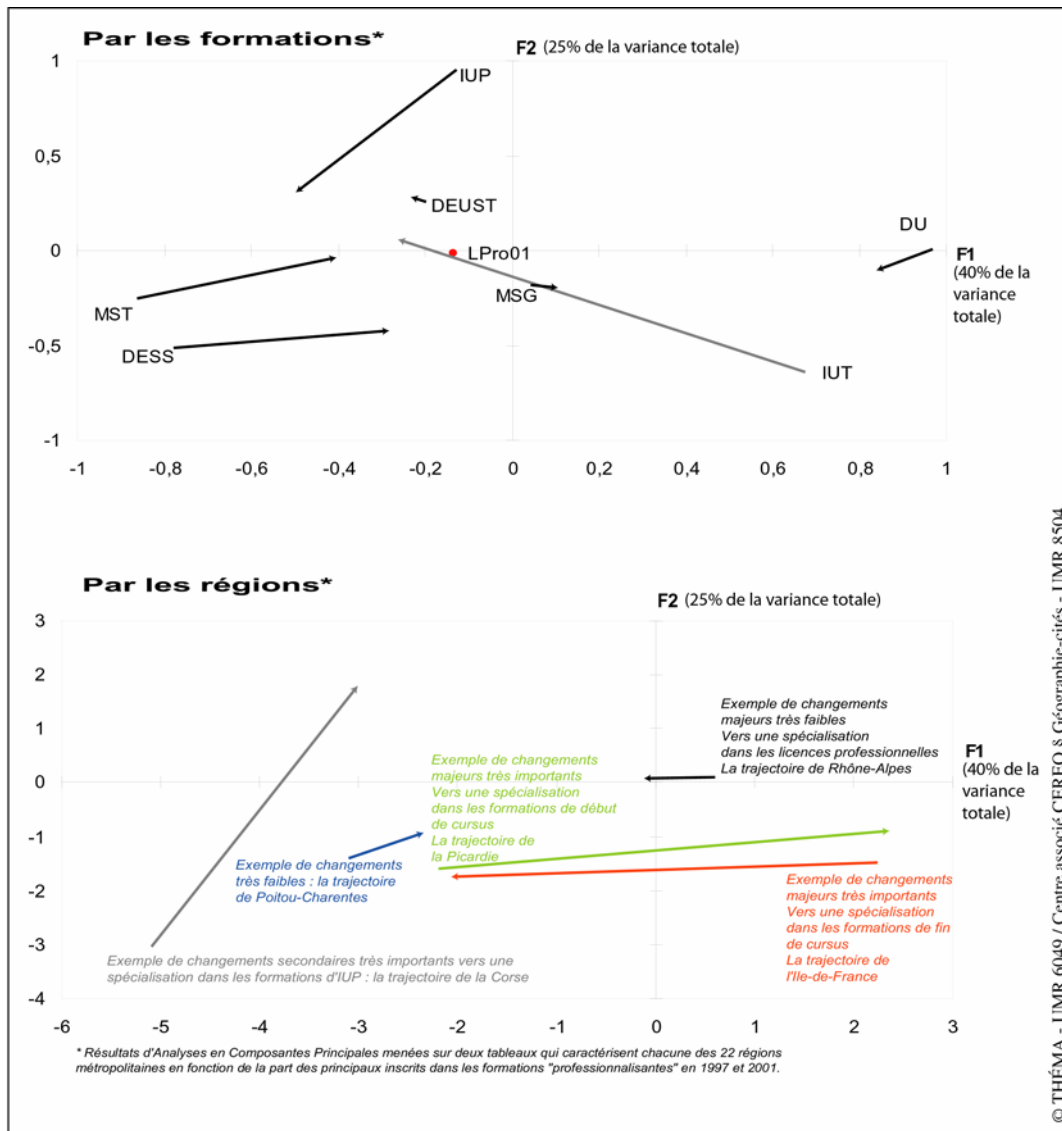
Au final, les évolutions liées à ces 8 formations professionnelles apparaissent très contrastées et diffèrent d'une région à l'autre (cf. figure 1.8). La Corse se démarque des autres régions en ayant enregistré un changement très important tant quantitatif que qualitatif. Dans une moindre mesure, des régions comme l'Ile-de-France, Provence Alpes Côte d'Azur, mais aussi la Picardie ou le Centre ont connu des changements très rapides et de première importance. Enfin, des régions comme Rhône-Alpes, la Bretagne, la Franche-Comté mais aussi le Nord-Pas-de-Calais et Poitou-Charentes sont celles qui ont connu les changements les plus lents. Même si ces changements n'affectent qu'une petite partie de l'offre de formations supérieures en régions, on est en droit de se demander quelles peuvent être les conséquences de changements aussi remarquables sur l'ensemble de l'offre de formations supérieures en région ?

Figure n° 1.7 : Changements des principales composantes des différenciations interrégionales liées aux formations à finalités professionnelles



Sources : Baron, 2003 ; MENRT-DEP, 1997-2001

Figure n°1.8 : Principales composantes des différenciations interrégionales en 1997 et changements enregistrés entre 1997 et 2001



Sources : Baron, 2003 ; MENRT-DEP, 1997-2001

1.3. Evolutions régionales de l'offre de formations et programme «U 2000»

La décision politique de conduire 80% d'une classe d'âge au niveau du baccalauréat a eu plusieurs types de conséquences (cf. infra). On pense immédiatement au plan de développement universitaire « U 2 000 » qui a modifié la répartition de l'offre de formations supérieures grâce aux ouvertures de nombreuses antennes universitaires dans des villes qui n'avaient pas cette vocation auparavant. On pense aussi à la formidable explosion des filières de formations à finalités professionnelles. On pense enfin à la croissance remarquable des étudiants inscrits à l'Université - croissance qui semble s'être poursuivie jusqu'au milieu des années 90 (cf. figure n°1.9). De 1986 à 2001, ces effectifs ont cru de 45 %, ce qui correspond à une croissance annuelle de plus de 2 %. La progression la plus forte concerne l'université de Corse qui, au cours de la même période, a vu ses effectifs étudiants croître de 5 % par an. De même, dans des régions comme Poitou-Charentes, la Haute-Normandie, le Nord-Pas-de-

Calais, la Picardie, les Pays-de-la-Loire, la Bretagne, le Centre, la région de Provence Alpes Côte d'Azur mais aussi l'Auvergne, le nombre des étudiants a augmenté de 50 %, voire multiplié par deux.

1.3.1. Ordre des régions, croissances, stabilité...

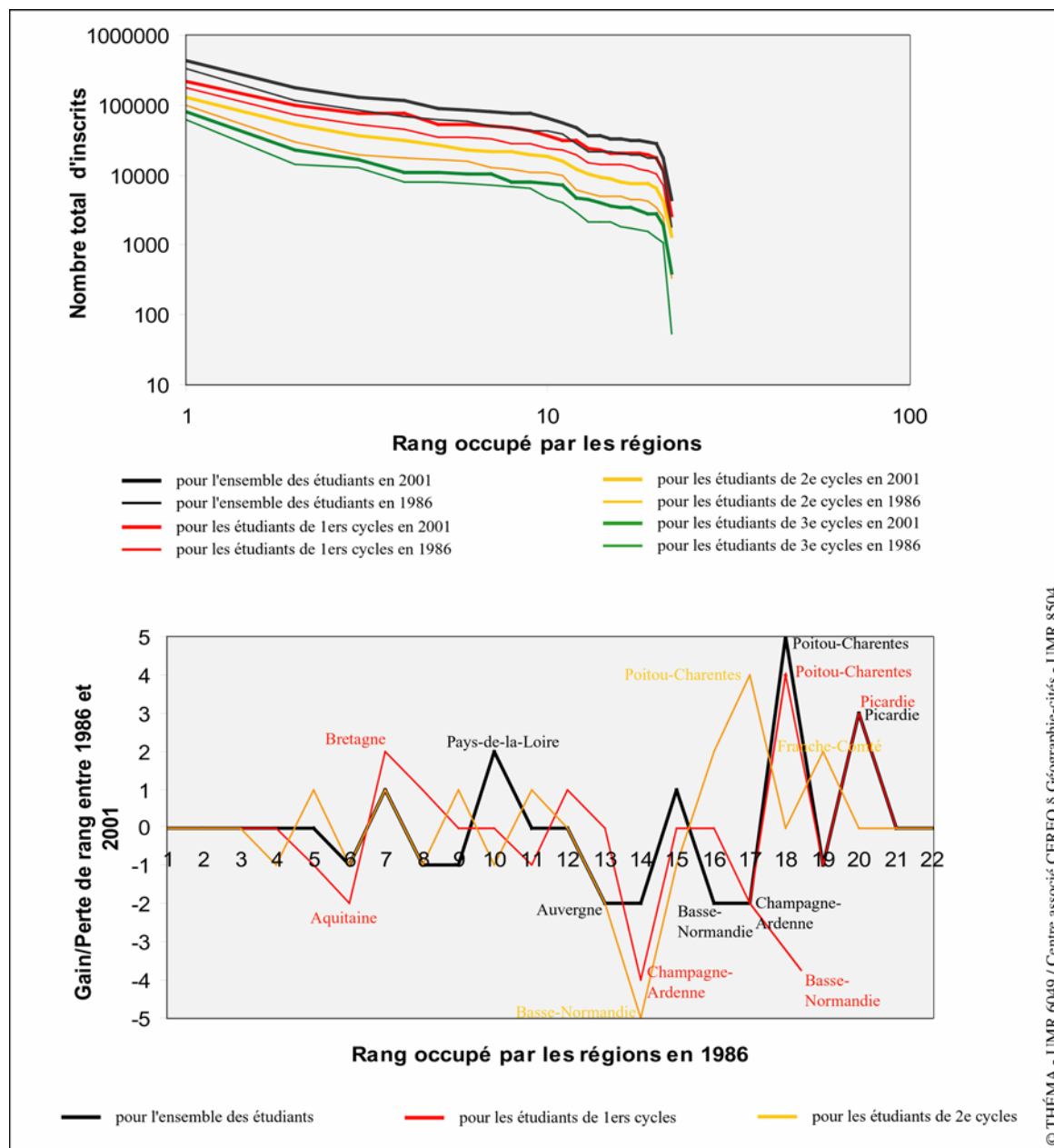
Cette tendance générale est illustrée par le tracé de la courbe qui décrit les situations régionales pour l'ensemble des étudiants inscrits dans une formation supérieure en 1986. Cette courbe correspond peu ou prou à celle qui décrit ces mêmes situations régionales en ne tenant compte que des inscrits dans les différents premiers cycles en 2001. Cette croissance générale s'est également accompagnée d'un rattrapage notable des régions situées entre les 10^e et 20^e rangs de la hiérarchie régionale, quand sont pris en compte les effectifs inscrits dans l'ensemble des formations supérieures.

et ruptures

Cette croissance ne doit cependant pas masquer la variété des situations rencontrée au cours de la période. Variété qui est illustrée par le fait que les courbes qui décrivent les gains ou les pertes de places enregistrés par chacune des régions en fonction de l'ensemble des étudiants ou uniquement des inscrits en premiers ou deuxièmes cycles sont loin d'être confondues. Si l'on fait exception de l'Aquitaine, qui perd deux places dans l'ordre des régions établi en fonction des étudiants inscrits en deuxièmes cycles, ce nouvel épisode de diffusion des infrastructures universitaires a eu peu d'effet sur les 5 premières régions françaises. En outre, il a contribué à définir, parmi les régions de province situées au-delà du cinquième rang de la « hiérarchie » régionale, celles qui en ont le mieux tiré parti – autrement dit les « gagnantes » - (cf. figure n°1.9). Ces dernières ont significativement amélioré leur position dans la hiérarchie régionale liée à l'offre de formations supérieures. C'est le cas de la région Poitou-Charentes qui a gagné 5 places au sein de la hiérarchie régionale : résultat d'un gain de 4 places en prenant en compte les seuls étudiants de premiers cycles et d'un gain de 4 places si ne sont retenus que les étudiants de deuxièmes cycles. C'est aussi le cas, dans une moindre mesure, de la Picardie qui est passée de la 18^e place à la 15^e : cette envolée semble uniquement due au gain enregistré par la croissance des premiers cycles. C'est encore le cas des Pays-de-la-Loire qui occupent le 8^e rang régional en 2001 et ont donc gagné 2 places.

A l'opposé, certaines régions peuvent être considérées comme « perdantes ». En effet, elles n'ont pas bénéficié du mouvement général de croissance des effectifs régionaux d'étudiants, en ne pouvant se maintenir dans l'ordre des régions et donc en régressant de deux places au sein de cette dernière. Les régions d'Auvergne, de Bourgogne, de Basse-Normandie et de Champagne-Ardenne ont toutes en commun d'être situées au début de la période entre les 13^e et 17^e rangs. Ces régions ont toutes enregistré des pertes importantes de places dans l'ordre des régions soit pour les premiers cycles (la région Champagne-Ardenne passe ainsi de la 14^e à la 18^e place), soit pour les deuxièmes cycles (la région de Basse-Normandie perd 5 rangs et n'occupe plus que la 19^e place à la fin de la période). Tout semble donc s'être passé comme si la nouvelle phase de politique publique concernant la diffusion des formations supérieures n'a pas eu d'impact sur le groupe des régions métropolitaines de tête, alors qu'elle a considérablement modifié les situations des régions entre les 10^e et 20^e rangs, plus fragiles ou plutôt plus sensibles aux changements à l'œuvre entre 1986 et 2001.

Figure n° 1.9 : L'évolution de l'ordre des régions entre 1986 et 2001



Sources : Baron, 2003 ; MENRT-DEP, 1986-2001

Au-delà de leurs évolutions appréhendées à partir des effectifs inscrits à l'Université, les régions ont enregistré d'autres changements plus qualitatifs. Certaines d'entre elles ont pu par exemple affirmer un profil d'offre de formations relativement spécialisé par rapport à l'ensemble des régions métropolitaines se garantissant une place à part dans l'ensemble des offres régionales de métropoles, tandis que d'autres ont « joué » la carte de la diversification de cette même offre afin de se rapprocher d'une offre moyenne régionale commune à l'ensemble des territoires. Ces quelques pistes de lecture ont conduit à procéder à une analyse systématique sur l'ensemble des 22 régions métropolitaines de 1986 à 2001, en s'appuyant sur la répartition de la population étudiante par cycles d'études et grands secteurs disciplinaires auxquels ont été ajoutées les formations présentes dans les lycées que sont les Classes Préparatoires aux Grandes Ecoles (CPGE) et les Sections de Techniciens Supérieurs (STS). Envisager les profils régionaux d'offre de formation supérieure à partir de 1986 permet de se projeter avant la mise en place du programme « U 2 000 » et de mettre en évidence

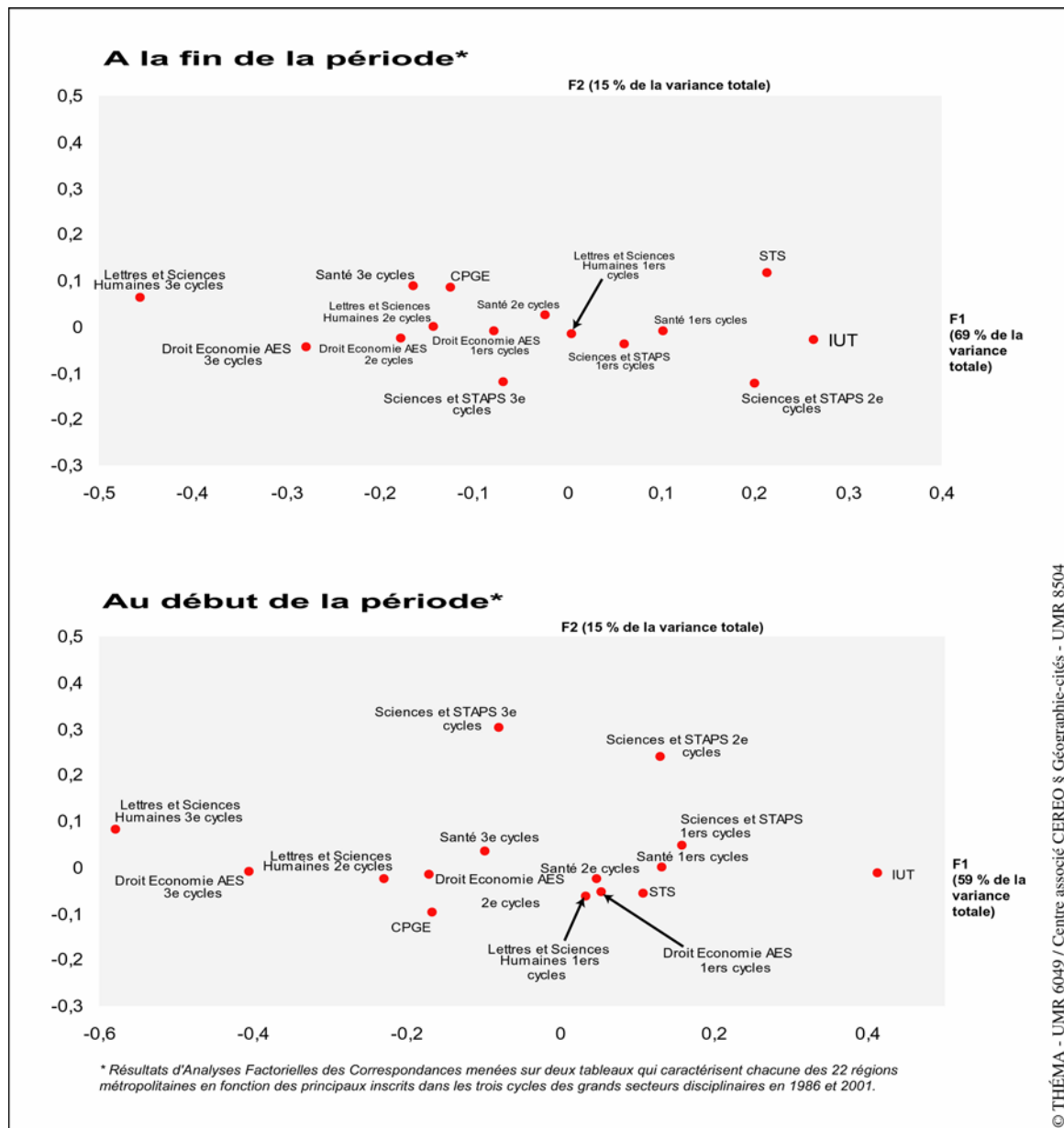
d'éventuelles ruptures dans l'évolution des profils régionaux de formations supérieures dues à ce programme. Car l'évolution des principales composantes des différenciations interrégionales sur l'ensemble de la période reste au centre des préoccupations et fait l'objet de nombreuses interrogations : quelles combinaisons de formations supérieures différencient le plus les régions entre elles au début et à la fin de la période retenue ? Comment évoluent ces structures de différenciation au cours des 15 dernières années ? Une fois ces architectures comprises, on envisage l'évolution des profils d'offre de formations supérieures des régions, à travers leurs « trajectoires ». Ces évolutions régionales présentent-elles les mêmes caractéristiques ? Connaissent-elles les mêmes rythmes ? Autrement dit, existe-t-il des différences interrégionales dans la nature et la vitesse des changements survenus entre 1986 et 2001 ? Apporter des réponses à l'ensemble de ces questions doit permettre de déterminer les types de régions (taille, profil entre autres) qui ont enregistré les évolutions les plus marquées.

1.3.2. La relative stabilité des principales différenciations interrégionales liées à l'offre de formations

Des analyses factorielles des correspondances menées sur la répartition de la population étudiante en fonction des grands groupes disciplinaires et des trois grands cycles d'études en 1986 et en 2001 permettent de mettre en évidence les principales composantes de la différenciation interrégionale en France métropolitaine. L'évolution au cours des quinze dernières années est caractérisée par une grande stabilité dans la nature de ces différenciations (cf. figures n° 1.10.). En début comme en fin de période, il existe une opposition majeure entre d'une part les régions comme l'Ile-de-France caractérisées par une forte sur représentation des formations de 3^e cycles en Lettres, Sciences humaines, Droit, Economie et AES ; et d'autre part des régions comme la Picardie dans lesquelles les formations supérieures courtes (IUT, STS) sont très largement sur représentées. En début comme en fin de période, il existe une relation significative entre l'importance de la population étudiante régionale et la coordonnée de cette même région sur le premier facteur de l'AFC. Encore convient-il de préciser que cette relation est fortement négative (-0,89 en 1986 ; -0,91 en 2001). En début comme en fin de période, le premier facteur classe les régions selon leur taille : les plus petites conservent une spécialisation dans des formations à finalités professionnelles, alors que les plus grandes conservent leurs spécificités liées aux formations de fin de cursus universitaires.

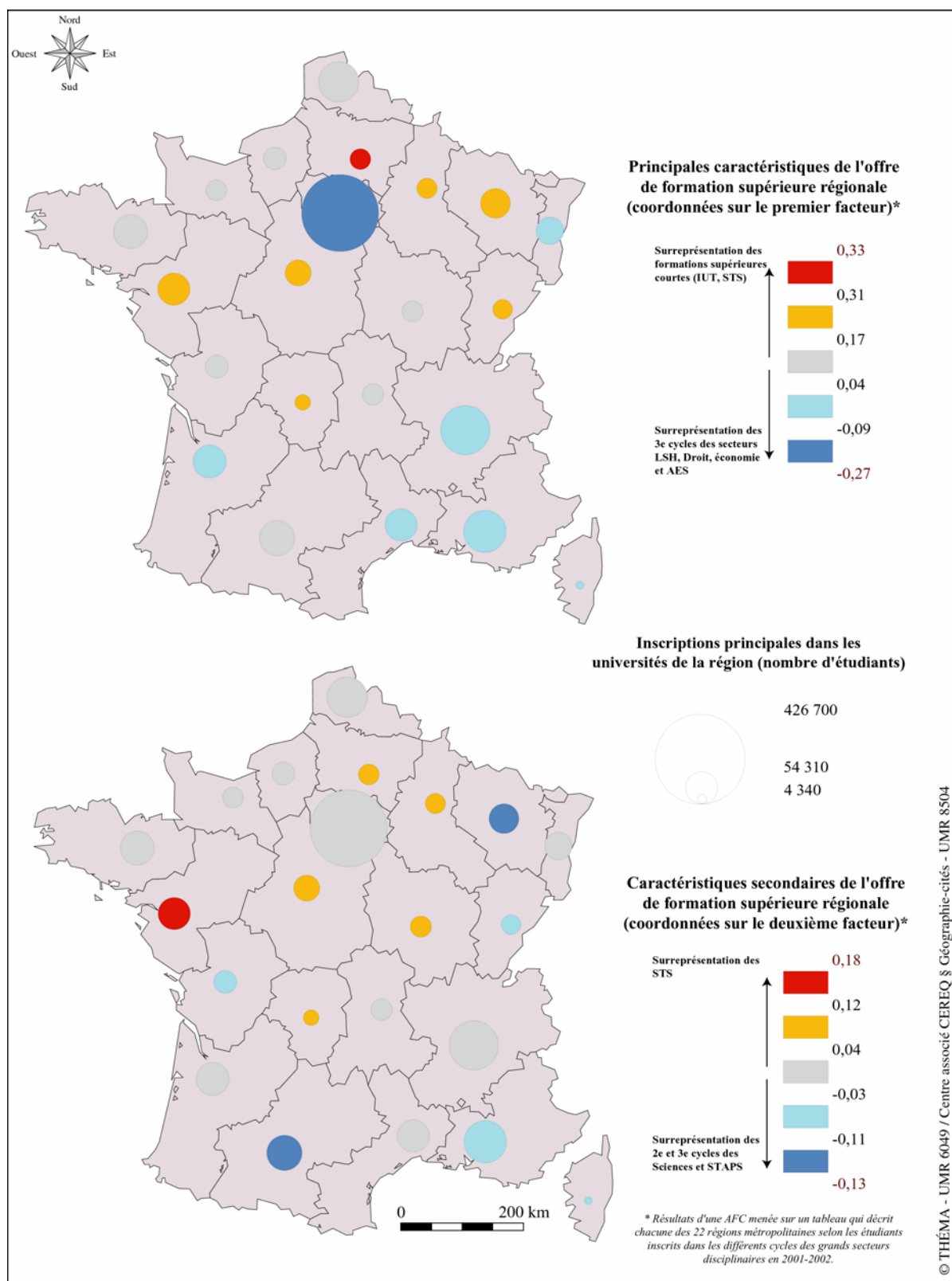
Apparaît ensuite une opposition secondaire qui se maintient pour l'essentiel tout au long de la période : elle distingue les régions caractérisées par une sur représentation des formations de 2^e et 3^e cycles de Sciences et STAPS comme Midi-Pyrénées et la Lorraine à l'ensemble des autres régions (cf. figure n° 1.11). Cette affirmation mérite d'être nuancée puisqu'en 2001 certes ces formations contribuent toujours à différencier les régions métropolitaines mais elles s'opposent cette fois aux STS, sur représentées notamment dans les Pays-de-la-Loire. Au-delà de la stabilité liée aux formations mises en jeu, cette structuration secondaire de l'information, indépendante de la précédente, permet d'appréhender les changements survenus dans l'ensemble des régions : il existe en effet une relation significative mais inverse entre les coordonnées du début et de la fin de la période tant des formations que des régions. La deuxième grande différenciation interrégionale semble avoir perduré mais au signe près : ce qui indique l'accumulation de petits changements tout au long de la période et qui conduit à mener une analyse plus directement centrée sur les changements enregistrés par chacune des régions, permettant d'affiner cette première approche.

Figure n° 1.10 : Stabilité des principales composantes des différenciations interrégionales



Sources : Baron, 2003 ; MENRT-DEP, 1986-2001

Figure n° 1.11 : Les principales différenciations inter-régionales en 2001



Sources : Baron, 2003 ; MENRT-DEP, 2001

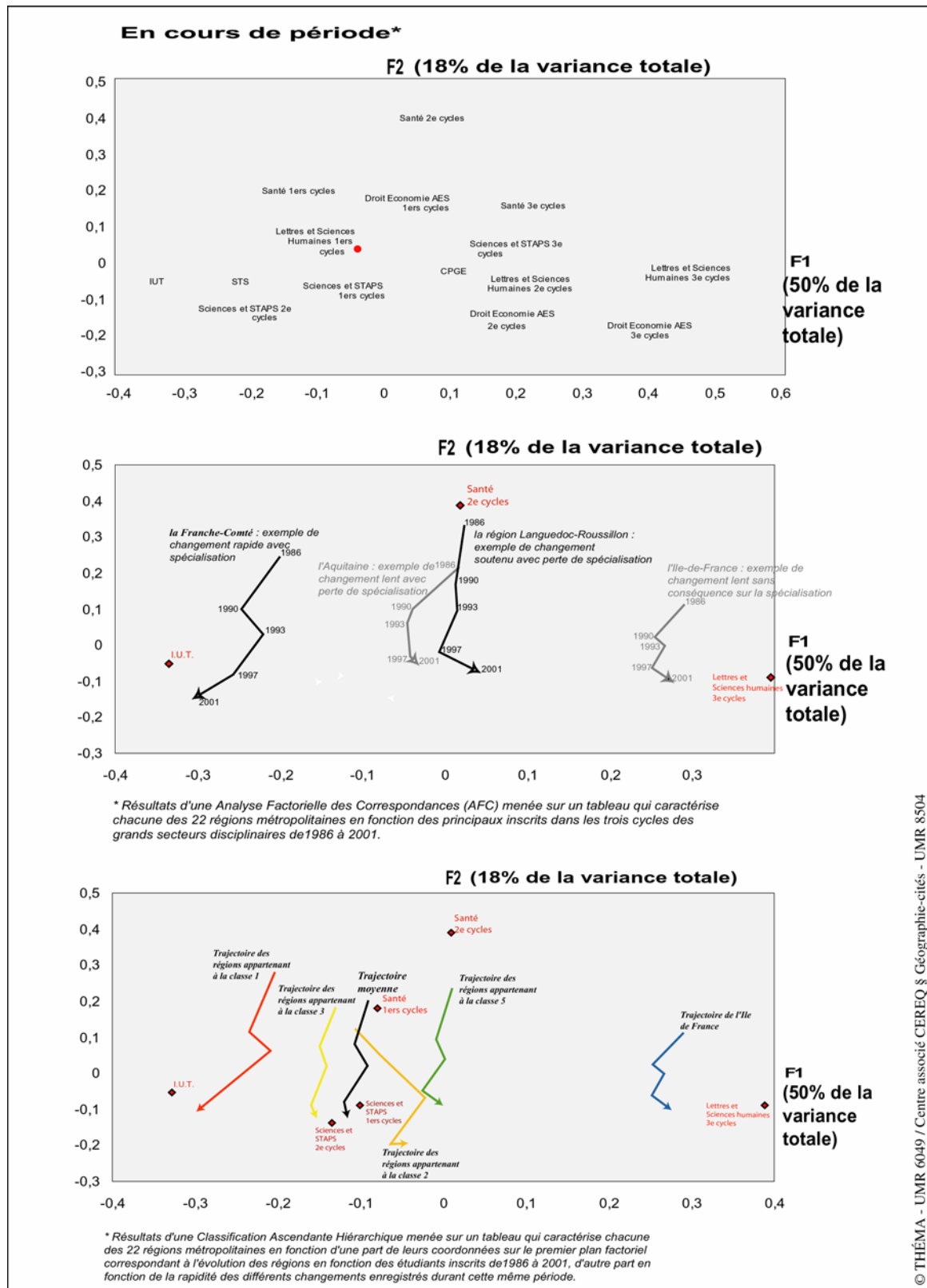
1.3.3. Les changements des régions dans l'espace différencié de la formation supérieure

La relative stabilité de la structuration des facteurs entre 1986 et 2001 invite à suivre les trajectoires des régions tout au long de la période. Toutefois, les décalages notés entre deux années d'observation impliquent le choix d'un plan factoriel de référence cohérent pour y inscrire ces évolutions : il s'agit du premier plan de l'analyse factorielle des correspondances menée sur l'ensemble de la période. Ce choix permet de définir un plan de référence moyen, qui ne correspond pas à une structure observée à une date donnée mais à une sorte de moyenne des structures identifiées pour l'ensemble des périodes (cf. figures n° 1.12.). Ce plan de référence moyen n'est donc pas celui formé strictement par les deux premiers facteurs identifiés au début de la période. Il ne privilégie pas les évolutions des régions en fonction des composantes de différenciation inter régionale initiales relevées en 1986. Il ne privilégie pas non plus la structure finale en reconstituant les trajectoires régionales du passé par rapport aux différenciations du présent. En revanche, le choix de ce plan de référence moyen permet de conserver toute la richesse de l'information accumulée au cours des quinze dernières années, en accordant le même poids aux situations régionales de début, de milieu et de fin de période.

A partir des évolutions des 22 régions métropolitaines, définies selon leurs « trajectoires » respectives dans le premier plan factoriel, trois « types » régionaux remarquables émergent (cf. figures n° 1. 12.) :

- Il y a tout d'abord le cas isolé de la région Ile-de-France, qui a conservé tout au long de la période une spécificité très largement fondée sur les formations de 3^e cycles de Lettres et Sciences Humaines et dans une moindre mesure sur les 3^e cycles de Droit, économie et AES grâce à une évolution très lente bien qu'extrêmement « chaotique » car « jonchée » de ruptures entre 1993 et 2001.
- Ensuite, il y a des régions qui ont enregistré des changements plus ou moins importants qui tous visaient à acquérir un profil d'offre de formations supérieures commun à l'ensemble des régions : c'est le cas de l'Aquitaine et du Languedoc-Roussillon. L'évolution de l'offre de formations supérieures de ces régions a principalement consisté à combler des manques, à rattraper des retards et en définitive à se mettre plus directement en concurrence avec les autres régions. On peut considérer qu'il s'agit d'une évolution très classique dans le système français qui vise à constituer des pôles de formations complets et divers.
- A l'inverse enfin, certaines régions ont enregistré des évolutions rapides et caractérisées par l'affirmation d'une nouvelle spécialisation dans l'offre de formations supérieures : c'est le cas de la Franche-Comté qui est passée d'un profil marqué par les formations de 1ers cycles dans les secteurs de la Santé à un profil défini essentiellement par les formations supérieures courtes (IUT, STS). Il est à noter que dans ce dernier cas la spécialisation de l'offre régionale de formations supérieures n'est définie, durant toute la période, que par la sur représentation de premiers cycles : ce qui conduit à s'interroger sur le prolongement de ce type de trajectoire régionale.

Figure n°1.12 : Principales composantes des différenciations interrégionales et changements régionaux entre 1986 et 2001



Sources : Baron, 2003 ; MENRT-DEP, 1986-2001

Ces quelques exemples d'évolution peuvent être classés en fonction de leurs emplacements, leurs positions respectives dans le plan factoriel traduisant la nature de leur offre de formations supérieures sur l'ensemble de la période mais aussi en fonction de leur rythme de changement (cf. annexe 1.1). Car, même si la période observée est courte, les trajectoires régionales analysées ne sont pas continues, linéaires : elles sont souvent parsemées de ruptures. La trajectoire moyenne en est une illustration (cf. figures n° 1. 12.). Elle s'étend parallèlement à l'axe 2, traduisant un changement régional relativement important, caractérisé par le passage d'une spécialisation en 1986 due aux formations dans les premiers cycles de santé à une spécialisation en 2001 dans les formations de premiers et deuxièmes cycles de Sciences et STAPS. Le changement est particulièrement important entre 1986 et 1990 mais aussi entre 1993 et 1997, tandis qu'une rupture dans la trajectoire apparaît entre 1990 et 1993. La dernière période est quant à elle marquée par un net ralentissement du rythme de changement accompagné d'un léger infléchissement de la courbe. Par rapport à cette évolution globale moyenne, une classification ascendante hiérarchique qui permet de prendre en compte toutes les dimensions - à savoir la stabilité de la position relative de chacune des régions, leurs rythmes de changement sur l'ensemble de la période mais aussi les caractéristiques de ce même rythme sur les quatre sous-périodes retenues (1986-1990, 1990-1993, 1993-1997 et 1997-2001) – permet d'identifier quatre types de régions (cf. figures n° 1. 11. et n° 1. 12.) :

- **Les régions dont le changement est important entre 1986 et 2001 et qui acquièrent une nouvelle spécialisation régionale de l'offre de formations supérieures**

La longueur de la trajectoire moyenne de ces régions est la plus longue de toutes, marquant ainsi un changement global très fort de leurs profils d'offre de formations supérieures tournés en fin de période vers les formations supérieures courtes universitaires que sont les I.U.T.. Pour y parvenir, cet ensemble de 4 régions a connu deux épisodes d'évolution particulièrement soutenue au début de la période (1986-1990) et entre 1993 et 1997. Il convient toutefois de souligner que ces régions comptent parmi celles qui ont le moins d'étudiants et ont peu bénéficié de la croissance générale du nombre d'inscrits dans les formations supérieures, à l'exception de la Picardie (cf. figures n°1. 13). Enfin, ces régions sont situées plutôt dans la partie Nord-Est du territoire, à l'exception du Limousin.

- **Les régions dont le changement est dû à un démarrage rapide et qui correspondent à la trajectoire moyenne régionale**

L'ensemble de ces régions présente une évolution assez proche de la trajectoire moyenne pour l'ensemble de la période. Comme la trajectoire moyenne, elle s'étend parallèlement à l'axe 2, traduisant un changement régional relativement important caractérisé par le passage d'une spécialisation en 1986 due aux formations dans les premiers cycles de santé à une spécialisation en 2001 dans les formations de premiers et deuxièmes cycles de Sciences et STAPS. Le changement est particulièrement important entre 1986 et 1990 mais aussi entre 1993 et 1997, tandis qu'une rupture dans la trajectoire apparaît entre 1990 et 1993 et que la dernière période est marquée par un net ralentissement du rythme de changement accompagné d'un léger infléchissement de la courbe. Cette classe qui regroupe le plus grand nombre de régions - 12 au total – comporte deux sous-ensembles très différents. Tout d'abord, il y a 10 régions situées plutôt dans une grande moitié Nord du territoire français dont l'évolution est plutôt faible avec un ralentissement très marqué dans la dernière période. La Corse et la région Midi-Pyrénées sont elles caractérisées par des

évolutions parmi les plus fortes surtout durant la période 1990-1997 : évolution visant à « acquérir » un profil moyen d'offre régionale de formations supérieures.

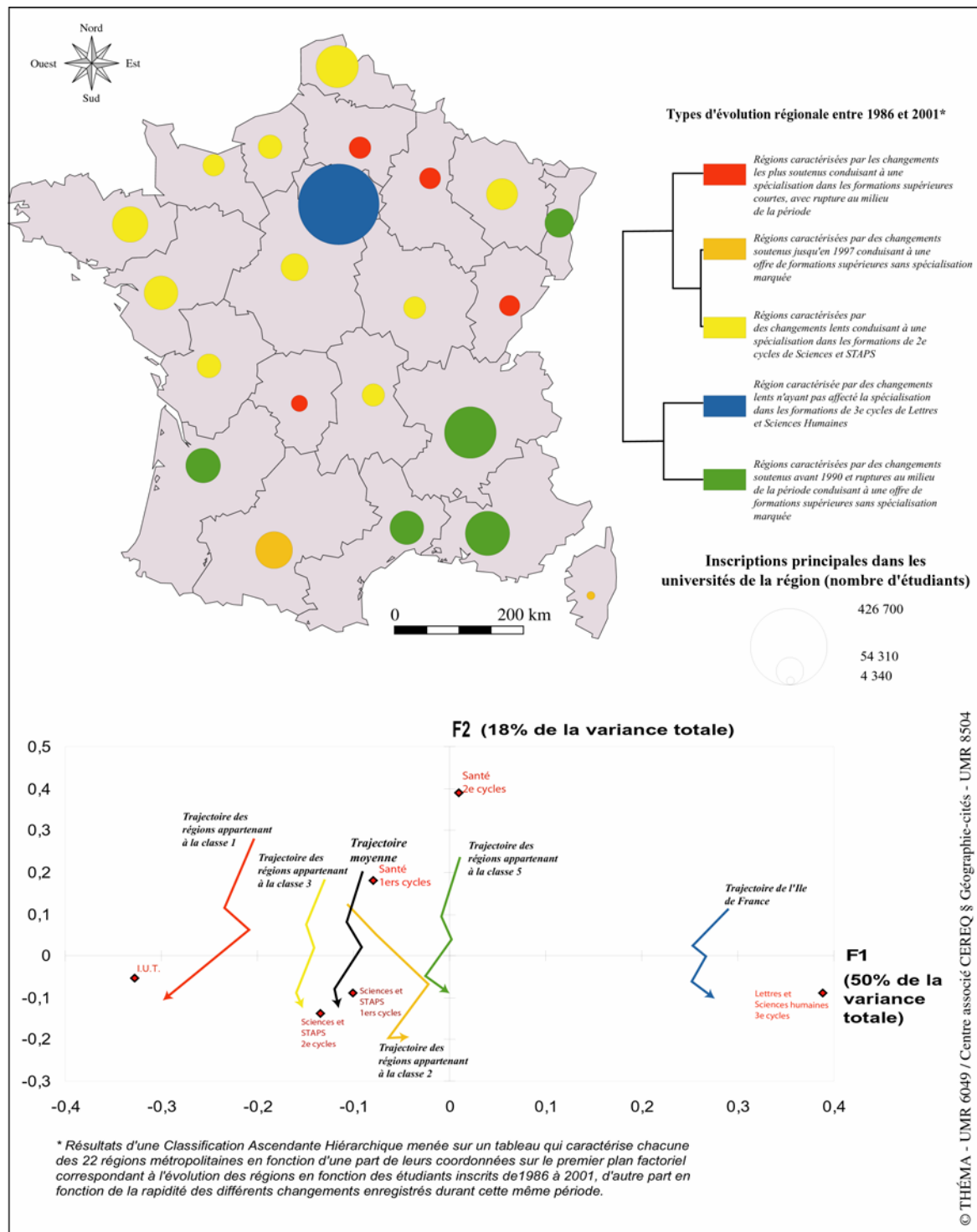
- **Les régions dont le changement est soutenu et qui vise à se rapprocher d'une offre régionale moyenne de formations supérieures**

Cette classe diffère des deux autres non pas par l'importance du changement enregistré entre 1986 et 2001 caractérisé par un rythme soutenu, pas plus par les ruptures qui s'effectuent aux mêmes dates mais plutôt par la localisation de leurs trajectoires. Tout semble donc s'être passé comme si ces cinq régions avaient tendu vers un profil moyen d'offre régionale de formations supérieures, se plaçant délibérément en situations de concurrence les unes avec les autres - ce constat paraît particulièrement pertinent pour les régions directement voisines que sont Rhône-Alpes et Provence Alpes Côte d'Azur, cette dernière et Languedoc-Roussillon. A l'exception de l'Alsace, ces régions sont toutes méridionales et comptent parmi les effectifs régionaux d'inscrits en formations supérieures les plus importants tant au début qu'à la fin de la période.

- **L'Ile-de-France dont le changement a été globalement plus faible que celui de l'ensemble des autres régions qui a compris de nombreuses ruptures et qui n'a eu aucune incidence sur les caractéristiques de l'offre de formations supérieures**

Le cas isolé de l'Ile-de-France mérite d'être souligné car il contrebalance mais aussi confirme une partie des constatations faites pour les autres types d'évolution. Tout au long de la période, cette région a conservé une spécificité très largement fondée sur les formations de 3^e cycles de Lettres et Sciences Humaines et dans une moindre mesure sur les 3^e cycles de Droit, économie et AES grâce à une évolution très lente bien qu'extrêmement « chaotique » car « jonchée » de ruptures entre 1993 et 2001.

Figure n°1.13 : Types régionaux selon la spécialisation et le rythme du changement de l'offre de formations supérieures entre 1986 et 2001



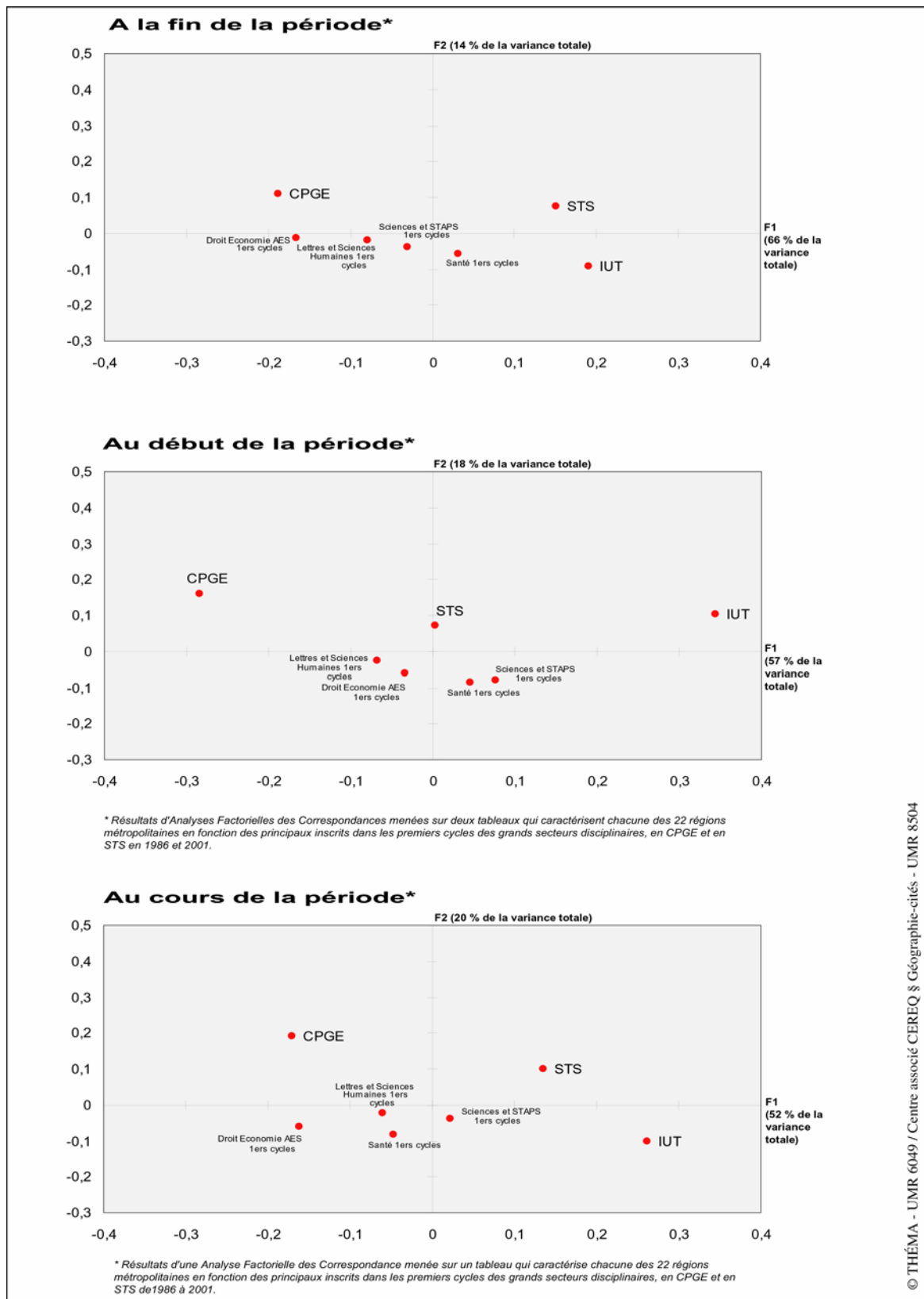
Sources : Baron, 2003 ; MENRT-DEP, 1986-2001

1.3.4. Les changements des régions dans l'espace différencié des formations de premier cycle

Une partie importante des différenciations interrégionales s'appuie sur les formations de type IUT. Or, le plan « Université 2 000 » s'est appuyé sur la diffusion des premiers cycles et particulièrement des formations à finalités professionnelles. Alors que le nombre d'inscrits à l'Université progressait de 16% entre 1990 et 2001, les I.U.T. enregistraient une croissance de près de 60% pour atteindre 118 000 étudiants à la fin de la même période. De même, les S.T.S. voyaient leurs effectifs étudiants croître de plus de 20% durant la même période, tandis que les Classes Préparatoires aux Grandes Ecoles devaient se contenter d'une augmentation de 11% de leurs effectifs. Comment ne pas envisager les conséquences de cette décision politique sur la répartition de l'offre de formations de premier cycle ? Et ceci même si au cours des dernières années (1997-2001), certaines de ces formations de premiers cycles ont connu une baisse sensible de leurs effectifs : c'est le cas des premiers cycles universitaires hors I.U.T. qui enregistrent une baisse de 6,5% ; mais surtout des CPGE qui sont caractérisées par une chute de leurs effectifs d'inscrits de plus de 11%. Ce qui n'est pas sans avoir eu des conséquences sur les effectifs régionaux d'étudiants inscrits en premiers cycles. En Corse, Picardie, Basse-Normandie et Midi-Pyrénées, ces effectifs ont tendance à augmenter très sensiblement, alors qu'ils chutent dans les régions du Centre-Est, dans la région Centre, en Bretagne et en Poitou-Charentes. Par delà ces types d'évolutions qui privilégient soit les évolutions globales des filières, soit les évolutions globales des régions, il convient de caractériser les évolutions des structures régionales d'offre de formations supérieures. Pour ce faire, la même démarche que pour l'ensemble des formations supérieures est entreprise mais cette fois uniquement centrée sur l'évolution des différenciations interrégionales liées à l'offre de formation de premiers cycles.

Comme pour l'ensemble des formations supérieures, il existe une grande stabilité dans la définition des différenciations interrégionales liées au début du cursus universitaire. En début comme en fin de période, les régions se différencient principalement selon qu'elles abritent plutôt des Classes Préparatoires aux Grandes Ecoles (CPGE) ou plutôt des Instituts Universitaires de Technologie (cf. figures n°1. 14). Si modifications il y a, il faut les chercher dans les oppositions secondaires. En début de période, il existe une opposition entre d'une part les formations supérieures courtes (IUT et STS) et les CPGE et d'autre part les premiers cycles des formations universitaires. En 2001, des recompositions se sont opérées déplaçant l'opposition entre d'une part les formations de premiers cycles majoritairement installées dans les lycées (CPGE et STS) et d'autre part l'ensemble des premiers cycles universitaires. Tout semble s'être passé comme si les redéploiements universitaires et la croissance des effectifs inscrits dans les formations post-baccalauréat avaient conduit à identifier deux logiques de « services aux populations » : l'une qui tente de concilier sélection (CPGE) et formations supérieures courtes de masses (STS) et qui s'appuie sur la trame déjà dense des lycées, l'autre qui se développe en s'appuyant sur une partie de la trame urbaine et conduit à réduire la spécificité de la répartition de l'offre de formation en I.U.T. par rapport à l'ensemble des autres formations universitaires de premiers cycles.

Figures n°1.14 : Principales composantes des différenciations interrégionales dues aux premiers cycles et changements régionaux entre 1986 et 2001



Sources : Baron, 2003 ; MENRT-DEP, 1986-2001

Comme dans le cas de l'ensemble des formations supérieures, la relative stabilité de la structuration des facteurs entre 1986 et 2001 permet de suivre les trajectoires des régions tout

au long de la période. Comme dans le cas de l'ensemble des formations supérieures, même si la période observée est courte, les trajectoires régionales analysées ne sont pas continues, linéaires : elles enregistrent toutes la même rupture entre 1990 et 1993. Cette période dessine pour de nombreuses régions une sorte « d'épingle à cheveu » avec la période précédente : ce qui traduit un retour « en arrière » partiel dans la structuration de l'offre de formation. La trajectoire moyenne en est une illustration (cf. figures n° 1. 15.). A la différence de la trajectoire moyenne précédente qui s'étendait parallèlement à l'axe 2, celle-ci s'étend parallèlement à l'axe 1, traduisant un changement régional majeur et de grande ampleur, caractérisé par le passage d'une absence de spécialisation en 1986 à une spécialisation en 2001 dans les formations supérieures courtes. Après des débuts chaotiques, le changement est particulièrement important entre 1993 et 2001. Par rapport à cette évolution globale moyenne, une classification ascendante hiérarchique permet d'identifier cinq types de régions (cf. figures n° 1. 15.) :

- **La Picardie affirme une spécialisation régionale dans les formations supérieures courtes par un changement important entre 1986 et 2001**

Sa trajectoire moyenne est la plus longue de toutes, marquant ainsi une accentuation et une confirmation de son profil d'offre de formations supérieures courtes. Pour y parvenir, cette région a connu une évolution particulièrement soutenue au début de la période (1986-1993) mais aussi un renforcement de la spécialisation sur la dernière période. Cette région a la particularité d'abriter l'Université Technologique de Compiègne et de se situer dans le Grand Bassin Parisien, dont les dépendances à l'égard de la région capitale ont été si souvent fustigées. Une telle spécialisation dans les formations supérieures courtes ne manque pas d'interpeller dans la mesure où elle reste unique en France.

- **Les régions dont le changement correspond à peu près à la trajectoire moyenne régionale**

L'ensemble de ces régions présente une évolution assez proche de la trajectoire moyenne pour l'ensemble de la période. Cette classe regroupe 5 régions aux caractéristiques très différentes : on y trouve pêle-mêle la région Rhône-Alpes et le Nord-Pas-de-Calais qui concentrent de gros effectifs étudiants ; mais aussi l'Alsace et les Pays-de-la-Loire de moindre importance ; enfin la Bourgogne. Ces régions ont toutes en commun d'acquiescer en fin de période une spécialisation plutôt basée sur les STS.

- **Les régions dont le changement est plus soutenu que la trajectoire moyenne régionale**

Cette classe composée de 9 régions diffère des deux autres non pas par l'importance du changement enregistré entre 1986 et 2001 caractérisé par un rythme soutenu mais plutôt par la localisation de leurs trajectoires. Tout semble donc s'être passé comme si ces régions avaient tendu vers un profil d'offre régionale de formations supérieures plutôt équilibré entre STS et IUT. Ces régions sont le plus souvent voisines des précédentes : avec le groupe précédent elles couvrent près des deux tiers du territoire métropolitain.

- **Les régions dont le changement est plus soutenu que la trajectoire moyenne régionale et qui perdent une spécialisation dans les premiers cycles de Droit-**

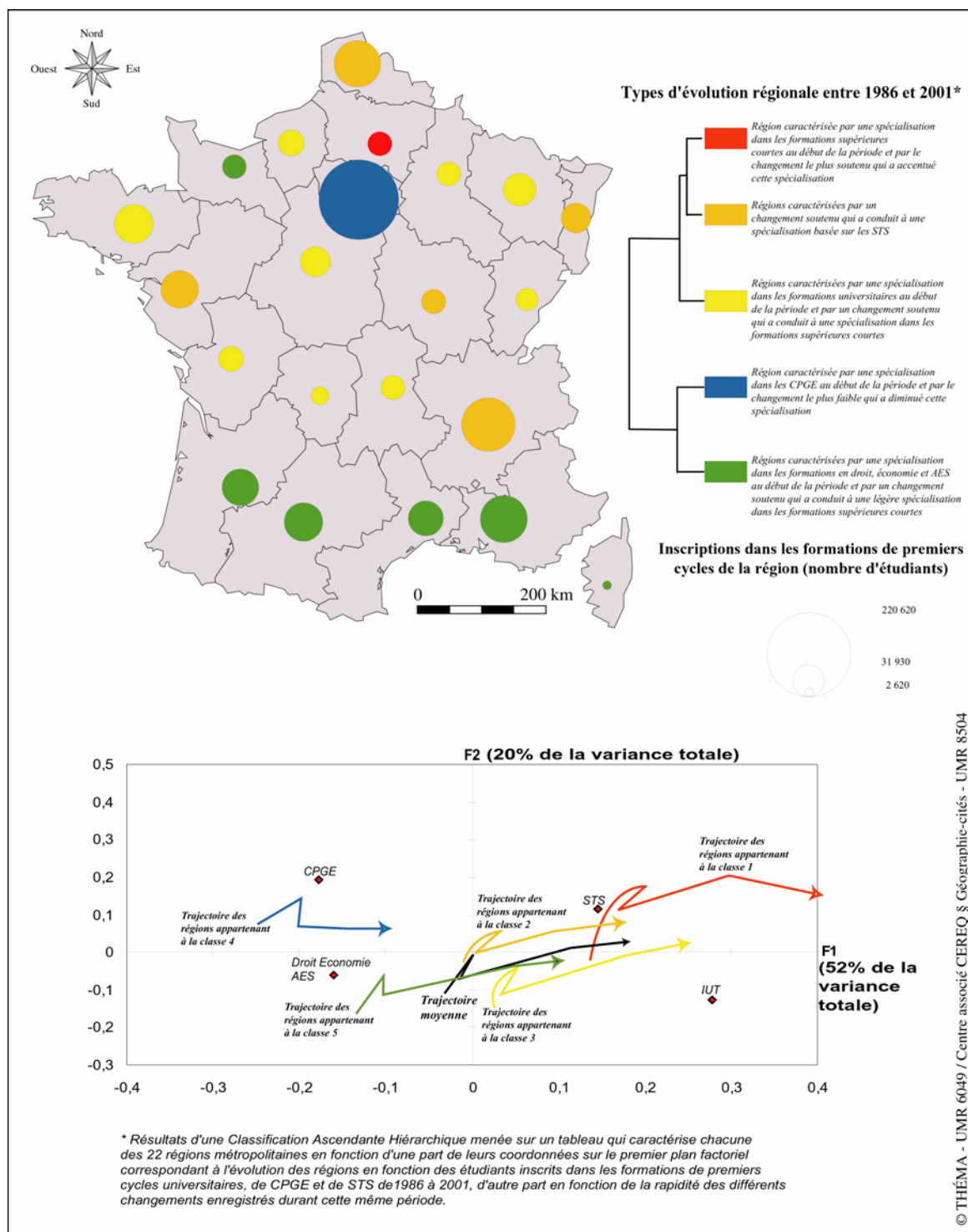
Economie-AES pour acquérir une légère spécialisation dans les formations supérieures courtes

A l'exception de la région de Basse-Normandie, cette classe regroupe les régions méridionales. Elle diffère des trois autres classes non pas par l'importance du changement enregistré entre 1986 et 2001 caractérisé par un rythme soutenu, pas plus par les ruptures qui s'effectuent aux mêmes dates mais plutôt par la localisation de leurs trajectoires. Ces régions étaient en effet caractérisées par une spécialisation plutôt dans les premiers cycles de Droit-Economie-AES en 1986 – spécialisation qu'elles ont perdue pour acquérir une légère spécialisation dans les formations supérieures courtes en 2001.

- **L'Ile-de-France dont le changement a été globalement plus faible que celui de l'ensemble des autres régions qui a vu sa spécialisation basée sur les CPGE s'affaiblir**

Comme dans le cas des changements liés à l'ensemble des formations supérieures, l'Ile-de-France constitue un cas isolé, particulier. Cette région a vu diminuer sa spécificité très largement fondée sur les Classes Préparatoires aux Grandes Ecoles en 1986 – et ceci en dépit d'une évolution plus lente que dans l'ensemble des autres régions.

Figure n° 1.15 : Types régionaux selon la spécialisation et le rythme du changement de l'offre de formations de premier cycle entre 1986 et 2001



Sources : Baron, 2003 ; MENRT-DEP, 1986-2001

Les analyses des changements liés à l'offre de formations supérieures ont permis de mettre en évidence plusieurs phénomènes majeurs. La diffusion de la formation supérieure dans les

régions métropolitaines tant dans sa dimension quantitative (croissance du nombre d'inscrits) que dans sa dimension qualitative (diversification de l'offre de formation) a produit des effets différents :

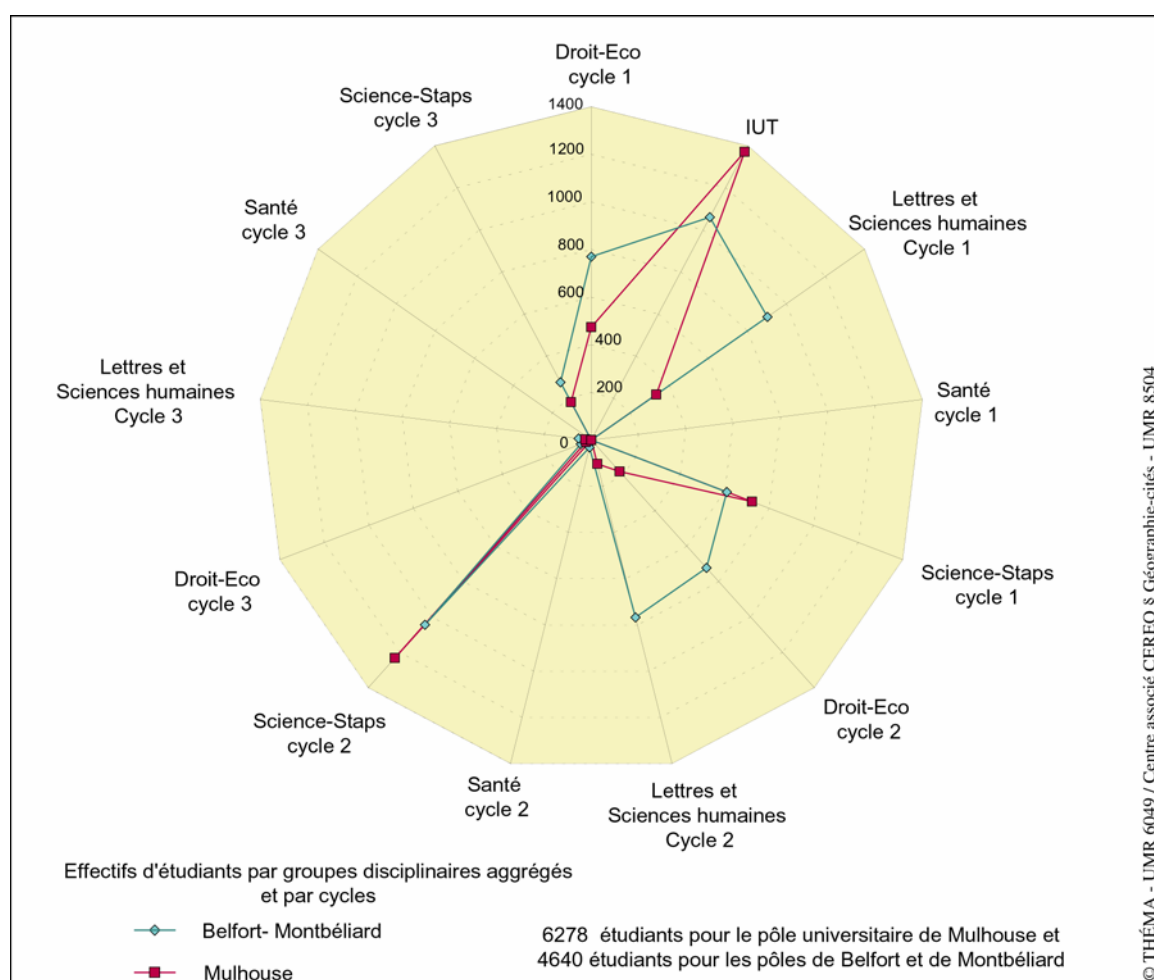
- **Pour l'ensemble des régions, il existe une différence majeure entre les évolutions régionales appréhendées d'une part à partir de l'ensemble des formations supérieures et d'autre part en fonction des seules formations de premiers cycles.** Dans ce dernier cas, toutes les trajectoires régionales sont orientées dans le même sens et organisées en fonction des principales différenciations dans l'offre de formations de premiers cycles. Tandis que pour les évolutions régionales prenant en compte l'ensemble des formations supérieures, certes les trajectoires sont orientées dans le même sens mais elles s'organisent cette fois en fonction des différenciations secondaires dans l'offre de formations supérieures.
- **Pour l'Ile-de-France**, cet épisode n'a pas eu de conséquence majeure sur les caractéristiques de son offre de formations supérieures. Elle demeure la seule région à avoir une spécificité marquée dans les formations de troisièmes cycles de Lettres et Sciences Humaines et à conserver une relative spécificité dans l'offre de formations de premiers cycles avec les CPGE.

En revanche, toutes les autres régions ont enregistré des évolutions, des modifications importantes dans leurs offres de formations supérieures.

- On pense immédiatement aux régions comme la Picardie, Champagne-Ardenne ou encore la Franche-Comté qui se sont progressivement forgées une spécialisation dans les formations supérieures courtes universitaires (I.U.T.). Ces évolutions peuvent être considérées comme une des manifestations des tendances à l'œuvre dans l'ensemble du système universitaire : la professionnalisation croissante des formations universitaires. Pour ces régions, le programme «U 2 000 » a eu pour principal effet de les « conduire » selon certains observateurs voire de les « cantonner » pour d'autres dans des formations certes sélectives mais de premier cycle. On peut alors s'interroger sur les évolutions à venir de ces régions dans le cadre de la mise en place de la réforme LMD et de la diffusion des licences professionnelles. On peut surtout s'interroger sur les relations qu'elles sont susceptibles de lier avec les autres régions métropolitaines. Autarcie régionale pour garantir le bon fonctionnement des marchés locaux de l'emploi ? Régions destinées à former des techniciens supérieurs en relations avec les autres régions ? Ou enfin, régions correspondant à des « réserves » d'étudiants diplômés de premiers cycles reconnus et désireux de poursuivre dans d'autres régions leurs cursus universitaires ? Ce qui a été dit pour les régions caractérisées par les évolutions les plus rapides peut être en partie repris pour l'ensemble des régions qui se sont conformées peu ou prou à la trajectoire moyenne régionale. Ces régions ont acquis en fin de période une spécificité liée aux formations de 2^e cycles de Sciences et STAPS.
- Enfin, il paraît prématuré de conclure définitivement sur la situation des grandes régions universitaires de province. Ces dernières semblent avoir toutes suivi une évolution visant à se doter d'une offre de formations supérieures communes à l'ensemble des régions. Ce faisant, elles se sont mises dans des situations de concurrence directes les unes avec les autres. Dans un contexte de stagnation voire de diminution des inscriptions dans les différentes universités du territoire, des questions émergent quant à la viabilité de telles situations : dans quelle(s) mesure(s) cette concurrence directe entre régions voisines va-t-elle entraîner une baisse des migrations

interrégionales ? Dans quelles mesures l'exacerbation des concurrences entre les établissements et les territoires qui les abritent ne vont pas conduire à la disparition de ce modèle diversifié et à l'émergence de nouvelles spécificités territoriales ? Car ce qui est constaté à l'échelle régionale se retrouve pour partie à des niveaux d'analyse plus fins. Parfois deux sites universitaires proches dispensent des formations supérieures assez semblables : c'est le cas de Belfort-Montbéliard (3 000 étudiants relevant de l'Université de Franche-Comté) et de Mulhouse (6 300 étudiants relevant de l'Université de Haute-Alsace). Ces deux pôles universitaires, situés à 40 minutes d'autoroute l'un de l'autre, abritent des premiers cycles de Droit, Economie, AES, Lettres et Sciences Humaines, Sciences et structure de la matière, etc. (cf. figure 1.16). De la même manière, ces deux sites ne dispensent pas de formations dans les domaines de la santé. Le pôle de Mulhouse se révèle être un peu plus spécialisé que celui de Belfort Montbéliard, grâce à la présence de formations en IUT et en Sciences et STAPS.

Figure n°1.16 : Proximité et concurrences entre pôles universitaires



Source : DEP ; Amet X. & Caro P., 2003

Cette situation résulte d'une politique d'essaimage de l'offre universitaire d'IUT, de premier et de deuxième cycle, identique des deux côtés de la « frontière » entre Alsace et Franche-Comté. Cette politique est récente et s'appuie sur des contextes régionaux industriels et ouvriers assez proches. La proportion d'ouvriers et de salariés travaillant dans l'industrie y est nettement supérieure à la moyenne nationale, tandis que celle des diplômés de niveau

(baccalauréat + 2 ans) y est inférieure, à l'exception de Mulhouse. La politique volontaire de hausse du niveau de formation des populations a conduit à une augmentation spectaculaire du taux de scolarisation des 19-24 ans dans les zones d'emploi de Belfort, Montbéliard, Saint-Louis ou d'Altkirch. Ces deux dernières zones comptent parmi les 10 plus fortes progressions de 1990 à 1999. Alors que le taux de scolarisation des 19-24 ans pour la France entière s'élevait à 39% en 1990, il était très inférieur dans toutes les zones mentionnées. Au cours de la dernière période inter censitaire, ce taux a gagné entre 15 et 20 points dans toutes les zones concernées, passant de 30 à 48% à Montbéliard, de 29 à 45% à Mulhouse. Les zones de Lure-Luxeuil, Thann-Cernay et Guebwiller, contiguës à celles de Belfort, Montbéliard et Mulhouse où se localise l'offre, ont elles aussi connu des croissances spectaculaires de leurs taux de scolarisation. Cet exemple met en relief à la fois la rapidité d'accroissement des taux de scolarisation dans des zones où une importante marge de progression existait ; et surtout la difficile mise en cohérence de l'offre de formations supérieures qui incombe au Ministère de l'Education Nationale.

Conclusion

Les régions ont apporté des réponses bien différentes à la question « attirer des étudiants, attirer des jeunes diplômés : oui, mais comment ? ». Car les disparités entre régions en matière d'offre de formations supérieures restent vives, traduisant une grande stabilité, une grande inertie dans la nature de ces différences. Elles sont liées, notamment, à la trame urbaine sur laquelle s'est appuyé le dernier plan de redéploiement et de déconcentration des équipements universitaires « Université 2000 ».

Consécutivement à la mise en œuvre du Plan « U 2000 », un rattrapage notable des régions situées entre les 10ème et 20ème rangs de la hiérarchie régionale. La Picardie, Poitou-Charentes et les Pays-de-la-Loire ont amélioré leur classement quand l'Auvergne, la Bourgogne, la Basse Normandie et la Champagne-Ardenne perdaient du terrain. Mais la carte française de l'offre de formations supérieures reste marquée par l'opposition entre le pôle francilien, sur représenté en troisièmes cycles universitaires, et de petites régions industrielles de province, sur dotées en cycle court (IUT et STS), comme la Picardie. Sur la durée, certaines régions ont vu leur offre se compléter : c'est le cas de l'Aquitaine et de Languedoc-Roussillon. Tandis que d'autres comme la Franche-Comté ont affirmé une nouvelle spécialisation ou un maintien d'une ancienne. Enfin, il apparaît que les régions méridionales ont perdu de leur spécialisation en premiers cycles universitaires de Droit – Economie - AES au profit d'une autre spécialisation, mais moins marquée, en formations supérieures courtes (STS et IUT). Les changements relatifs à l'offre de formations franciliennes ont été plus modérés que dans les autres régions. Les évolutions enregistrées au cours des quinze dernières années dans les régions traduisent deux types de stratégies :

- le maintien ou pour la plupart la recherche de la spécialisation régionale d'offre de formations supérieures
- la recherche de la diversification de l'offre régionale de formations supérieures.

Il reste à savoir si ces changements plus ou moins subis, plus ou moins voulus ont eu des conséquences sur les « attractions » respectives des régions. Autrement dit, les évolutions régionales soit vers davantage de spécialisation soit vers plus de diversification ont-elles eu des conséquences sur les mobilités géographiques des étudiants ? Si oui, de quelle(s) nature(s) sont-elles ?

Chapitre 2.

Régions attractives, régions répulsives, oui mais pour qui ? Bacheliers, étudiants ou jeunes diplômés ?

La mise en regard des mobilités géographiques des étudiants à l'entrée de l'enseignement supérieur et durant leur parcours universitaire, ainsi que lors de leur entrée sur le marché du travail est rare. A notre connaissance, aucune étude récente sur le sujet n'a été menée pour toutes les régions françaises métropolitaines. Un panorama des spécificités régionales, mais aussi de leurs disparités en fonction des migrations des jeunes de l'enseignement supérieur à la fin des années 90, s'impose donc. Quelle typologie de régions en déduire ? Combien de modèles régionaux existent en la matière ? Les écarts entre régions sont-ils plus importants lors de l'entrée dans l'enseignement supérieur, en cours d'études ou au moment de l'entrée dans la vie active ?

Une telle analyse des mobilités au niveau régional permet d'apporter des éclairages nouveaux, tant sur le fonctionnement du système de formation supérieure que sur le marché du travail des plus diplômés, voire sur la relation entre espaces de formation et espaces d'emploi. Dans quelle mesure l'offre de formation d'une région est-elle focalisée sur un marché régional ou national de la formation ? Certaines régions ont-elles une offre de formation insuffisante ou excédentaire par rapport aux attentes des jeunes et aux besoins des employeurs de la région ? Autrement dit, cette offre est-elle en adéquation avec les attentes des jeunes et les besoins du marché du travail régional ?

La situation des régions est analysée en fonction des mobilités inter-régionales des jeunes de l'enseignement supérieur. Rappelons que ces dernières sont définies comme des changements de région des jeunes à l'intérieur du territoire national lors de leur formation ou lors de leur entrée dans la vie active. L'étude est conduite à partir de deux sources de données :

- la BCP de la Direction de l'Evaluation et de la Prospective pour cerner les mobilités des jeunes lors de leur entrée à l'université et au cours de leurs études par le biais de la région de résidence des parents et la région d'inscription de l'étudiant ;
- l'enquête « Génération 98 » du Céreq pour apprécier les mobilités des jeunes en phase d'insertion professionnelle en comparant la région de formation en 1998 et celle où le jeune exerce son premier emploi (emplois de vacances exclus).

Dans l'analyse des migrations des étudiants et des jeunes diplômés, plusieurs indicateurs sont utilisés dans le traitement parallèle des données de la DEP et du Céreq (cf. annexe n°2.1). L'examen des taux de mobilité des jeunes de l'enseignement supérieur permet de comparer les mobilités lors de la formation et lors de l'entrée sur le marché du travail des diplômés de l'enseignement supérieur (section 1). Plusieurs familles de régions apparaissent, selon que l'on retient les taux d'émigration et d'immigration des jeunes, les soldes migratoires ou enfin les directions préférentielles des flux migratoires. On peut ainsi apprécier dans quelle mesure la mobilité géographique des jeunes diplômés de l'enseignement supérieur, pendant et après leurs études, affecte les différents territoires. Les régions qui perdent des jeunes et celles qui en attirent sont identifiées (section 2). De même, les régions qui structurent les migrations des jeunes de l'enseignement supérieur sont connues (section 3).

2.1. La mobilité est plus marquée lors de l'entrée dans la vie active que lors des études

Pour les jeunes de l'enseignement supérieur, les études ne sont pas le principal motif de migration. Celle-ci est davantage liée au passage dans la vie professionnelle. Force est de constater que les mobilités géographiques des jeunes sont beaucoup plus intenses et soutenues lors de l'entrée dans la vie active que durant le parcours d'études à l'Université (tableaux 2.1a et 2.1b). Plus d'un jeune sur quatre de l'enseignement supérieur a changé de région lors de l'accès à son premier emploi, contre moins de deux étudiants sur dix durant leurs études. Les diplômés de l'enseignement supérieur ont ainsi des comportements migratoires identiques à ceux de l'ensemble de la jeunesse (Dumartin, 1995). L'accès au premier emploi apparaît comme un moment privilégié de la mobilité géographique des jeunes en phase d'insertion professionnelle, puisque les proportions de jeunes résidant hors de leur région de formation trois ans après leur sortie du système éducatif sont équivalentes (Cuney et al., 2003).

D'ores et déjà, il est important de souligner que l'idée selon laquelle la mobilité fait partie intégrante du cursus universitaire et contribue à son enrichissement ne concerne qu'une petite partie des étudiants. De manière plus radicale, on peut voir dans ce résultat le fait que l'offre de formation régionale satisfaisait les attentes du plus grand nombre d'étudiants. Lors de l'accès à l'emploi, la migration n'est pas non plus le comportement le plus fréquent, puisque les trois quarts des jeunes trouvent un emploi dans la région où ils ont été formés. Faut-il y voir une préférence des jeunes pour s'insérer dans leur région et/ou une préférence des employeurs pour de tels jeunes ? Retenons dès maintenant que les régions forment en premier lieu pour elles mêmes.

Vouloir adapter l'offre de formation à la structure productive ou aux besoins d'une région est un vœu légitime lorsqu'on est décideur local. Mais la mobilité géographique des jeunes, qu'elle ait lieu en cours d'études ou durant les premières années de vie active, peut rendre impossible toute logique « adéquationniste » au niveau d'un territoire donné.

2.1.1. Les plus diplômés et les scientifiques sont plus mobiles

Conformément au fait largement connu que la propension à migrer croît avec le niveau de formation (Greenwood 1975), les jeunes de l'enseignement supérieur les plus diplômés sont plus mobiles au cours de leurs études et lorsqu'ils accèdent à leur premier emploi. En effet, la proportion de jeunes quittant leur région durant leur études est deux fois plus importante pour les étudiants de troisième cycle que pour les étudiants des premiers cycles (cf. tableau 1b). Quant à la part des jeunes diplômés ayant changé de région lors de leur premier emploi, elle s'échelonne de 19 %, pour les sortants de niveau bac+1 ou bac+2 non diplômés, et de 22 à 46 % pour les jeunes issus de deuxièmes et troisièmes cycles (cf. tableau 1a). Les jeunes diplômés des écoles d'ingénieurs sont les plus mobiles puisque 63 % travaillent hors de leur région de formation.

Formation et insertion professionnelle des plus diplômés tendent à s'inscrire plus dans le cadre d'un marché national de la formation et d'un marché du travail national. Basée sur des recrutements sélectifs au niveau national, ces formations, très logiquement, redistribuent également leurs diplômés sur l'ensemble du territoire. Lors de la recherche d'une formation et d'un emploi, les plus diplômés sont sans doute moins centrés que les autres jeunes sur ce que leur offre leur région, mais envisagent certainement plus facilement l'ensemble des possibilités à un niveau national. Les processus de recrutement dans les troisièmes cycles et les écoles, où la sélection à l'entrée est plus marquée, ne se focalisent ainsi pas sur les jeunes

formés dans la région. On relève le même phénomène pour les recrutements des employeurs en ce qui concerne les plus diplômés. Centrer une formation de haut niveau sur une demande des étudiants de la région reste sans doute du domaine des possibles mais se heurte d'emblée à la concurrence des autres établissements. Quant au fait de penser ce type de formation pour le seul marché régional, ceci paraît tout à fait illusoire car étudiants comme employeurs ne se focalisent pas seulement sur leur région.

Les jeunes des filières universitaires scientifiques sont plus enclins à la mobilité que ceux issus des autres filières. Durant leurs études 23 % des scientifiques sont inscrits dans un établissement situé hors de leur région d'origine (contre 18 % en moyenne). Les étudiants les moins « mobiles » relèvent des filières de lettres et sciences humaines (15 %), exception faite des jeunes des premiers cycles filières juridiques et économiques qui apparaissent les moins mobiles (11 % contre 13 %). Après leurs études, 37 % des scientifiques de deuxième cycle et 46 % issus d'un troisième cycle ont un emploi hors de leur région de formation, contre seulement 22 % et 37 % des jeunes des filières de Sciences de l'Homme et de la Société. Parmi les 1ers cycles universitaires, et plus particulièrement les jeunes bacheliers de l'année, ce sont les jeunes inscrits dans les IUT qui changent le plus fréquemment de région pour leurs études. Ces mobilités plus marquées des étudiants en IUT et des écoles, traduisent aussi et surtout les processus de sélection à l'entrée.

Tableau 2.1a. Ordres de grandeur des migrations interrégionales des diplômés entrant sur le marché du travail

Niveau de sortie de l'enseignement supérieur	Part des jeunes changeant de région	Nombre de jeunes issus de l'enseignement supérieur
Bac+1 bac+2 non diplômés	18,5 %	83 300
DEUG, DEUST...	24,6 %	18 100
Bts-dut tertiaire	19,8 %	55 900
Bts-dut industriel	24,7 %	35 600
2 ^{ème} cycle LSH, gestion	22,4 %	60 300
dont filières universitaires	24,3 %	36 200
2 ^{ème} cycle maths, sc.,tech.	37,5 %	9 900
dont filières universitaires	38,5 %	8 700
3 ^{ème} cycle LSH, gestion	37,5 %	23 900
dont filières universitaires	37,7 %	22 300
3 ^{ème} cycle maths, sc.,tech.	46,4 %	12 200
dont filières universitaires	46,2 %	9 500
Ecoles de commerce	48,7 %	8 200
Ecoles d'ingénieurs	63,4 %	14 300
Santé et social	28,1 %	23 500
Ensemble	26,4 %	345 500

Sources : Perret 2003 - Enquête "Génération 98", Céreq 2001

Tableau 2.1b. Ordres de grandeur des migrations interrégionales des étudiants selon les disciplines et les cycles universitaires

		Part des jeunes changeant de région	Nombre de jeunes changeant de région	Nombre d'étudiants	Part minimale émigration	Part maximale émigration	Part minimale immigration	Part maximale immigration				
1ers cycles	DROIT-ECO-AES	10,6	15543,0	146157,0	3,4	NORD-PAS-DE-CALAIS	51,3	PICARDIE	1,7	CORSE	25,2	ALSACE
	LETTRE ET SCIENCES HUMAINES	12,2	28366,0	232265,0	3,4	ILE DE FRANCE	39,1	CORSE	1,5	CORSE	28,2	CHAMPAGNE
	SANTE SCIENCES-STAPS	11,5	5309,0	46193,0	3,5	NORD-PAS-DE-CALAIS	31,1	PICARDIE	0,0	CORSE	30,9	LIMOUSIN
		10,5	14520,0	138742,0	3,6	NORD-PAS-DE-CALAIS	38,6	CORSE	1,8	CORSE	27,7	CHAMPAGNE
	IUT	16,0	18236,0	114178,0	2,8	NORD-PAS-DE-CALAIS	35,9	BOURGOGNE	9,4	NORD-PAS-DE-CALAIS	30,9	LIMOUSIN
	Dont bacheliers de l'année	7,0	3516,0	50410,0	1,4	NORD-PAS-DE-CALAIS	48,6	PICARDIE	1,3	FR COMTE	18,3	ALSACE
	LETTRE ET SCIENCES HUMAINES	10,1	7799,0	76859,0	1,8	ILE DE FRANCE	39,4	BOURGOGNE	0,8	CORSE	21,2	LANGUEDOC
	SANTE SCIENCES-STAPS	7,8	1343,0	17230,0	1,5	NORD-PAS-DE-CALAIS	100,0	CORSE	0,0	CORSE	30,6	LIMOUSIN
		9,3	4848,0	52129,0	3,1	NORD-PAS-DE-CALAIS	37,0	CORSE	1,3	CORSE	31,5	CHAMPAGNE
	IUT	14,9	6309,0	42353,0	2,1	NORD-PAS-DE-CALAIS	33,8	BOURGOGNE	5,0	CORSE	31,2	LIMOUSIN
Total bacheliers de l'année	10,0	23815,0	238981,0	2,2	NORD-PAS-DE-CALAIS	42,3	CORSE	1,9	CORSE	21,4	LIMOUSIN	
Total 1ers cycles	12,1	81974,0	677535,0	3,4	NORD-PAS-DE-CALAIS	41,5	CORSE	3,1	CORSE	22,6	CHAMPAGNE	
2èmes cycles	DROIT-ECO-AES	18,2	21037,0	115303,0	5,8	ILE DE FRANCE	60,0	PICARDIE	2,4	CORSE	33,8	POITOU
	LETTRE ET SCIENCES HUMAINES	15,9	28342,0	178326,0	3,6	ILE DE FRANCE	49,0	CHAMPAGNE	1,3	CORSE	32,8	ALSACE
	SANTE SCIENCES-STAPS	11,7	3106,0	26635,0	4,0	ILE DE FRANCE	37,9	PICARDIE	0,0	CORSE	27,6	LORRAINE
		30,9	39453,0	127773,0	15,2	NORD-PAS-DE-CALAIS	51,8	CORSE	18,0	HAUTE-NORMANDIE	49,2	PICARDIE
	Total 2èmes cycles	20,5	91938,0	448037,0	8,7	ILE DE FRANCE	51,5	PICARDIE	5,9	CORSE	32,9	ALSACE
3èmes cycles	DROIT-ECO-AES	27,1	12581,0	46482,0	11,6	ILE DE FRANCE	44,6	CORSE	10,5	FR COMTE	54,5	POITOU
	LETTRE ET SCIENCES HUMAINES	24,9	10907,0	43732,0	7,0	ILE DE FRANCE	66,1	LIMOUSIN	3,6	CORSE	48,9	CENTRE
	SANTE SCIENCES-STAPS	25,3	14661,0	57907,0	11,9	ILE DE FRANCE	55,7	CENTRE	0,0	CORSE	45,7	AQUITAINE
		34,3	13597,0	39683,0	18,4	ILE DE FRANCE	70,1	PICARDIE	28,9	BASSE-NORMANDIE	62,7	PICARDIE
	Total 3èmes cycles	27,6	51746,0	187804,0	11,4	ILE DE FRANCE	43,2	CORSE	22,5	NORD-PAS-DE-CALAIS	44,6	POITOU
Total DROIT-ECO-AES	16,0	49161,0	307942,0	6,3	ILE DE FRANCE	56,1	PICARDIE	4,7	CORSE	28,6	ALSACE	
Total LETTRE ET SCIENCES HUMAINES	14,9	67615,0	454323,0	4,0	ILE DE FRANCE	44,1	PICARDIE	1,6	CORSE	29,0	ALSACE	
Total SANTE	17,7	23076,0	130735,0	7,8	ILE DE FRANCE	41,1	POITOU	0,0	CORSE	31,9	AQUITAINE	
Total SCIENCES-STAPS	22,1	67570,0	306198,0	10,5	NORD-PAS-DE-CALAIS	43,7	CORSE	0,0	CORSE	36,4	PICARDIE	
Total IUT	16,0	18236,0	114178,0	2,8	NORD-PAS-DE-CALAIS	35,9	BOURGOGNE	9,4	NORD-PAS-DE-CALAIS	30,9	LIMOUSIN	
Total toutes filières et cycles	17,2	225658,0	1313376,0	7,2	ILE DE FRANCE	45,2	CORSE	6,2	CORSE	26,5	ALSACE	

Sources : Amet 2003 - BCP, DEP, 1999- 2000

2.1.2. Les comportements migratoires des jeunes varient selon les régions

Les conclusions tirées à un niveau national doivent être nuancées selon les régions, tant en ce qui concerne les mobilités liées à la formation que les mobilités liées à l'insertion professionnelle. Les phénomènes de mobilités des jeunes peuvent être appréciés sous deux angles différents, mais complémentaires : les départs et les arrivées. Dans le premier cas, on se réfère alors à la proportion de jeunes originaires de la région qui en partent (taux d'émigration). Dans le second cas, on préfère examiner la proportion de jeunes venant d'autres régions parmi l'ensemble des jeunes en études ou emploi dans la région (taux d'immigration), (cf. annexe n°21).

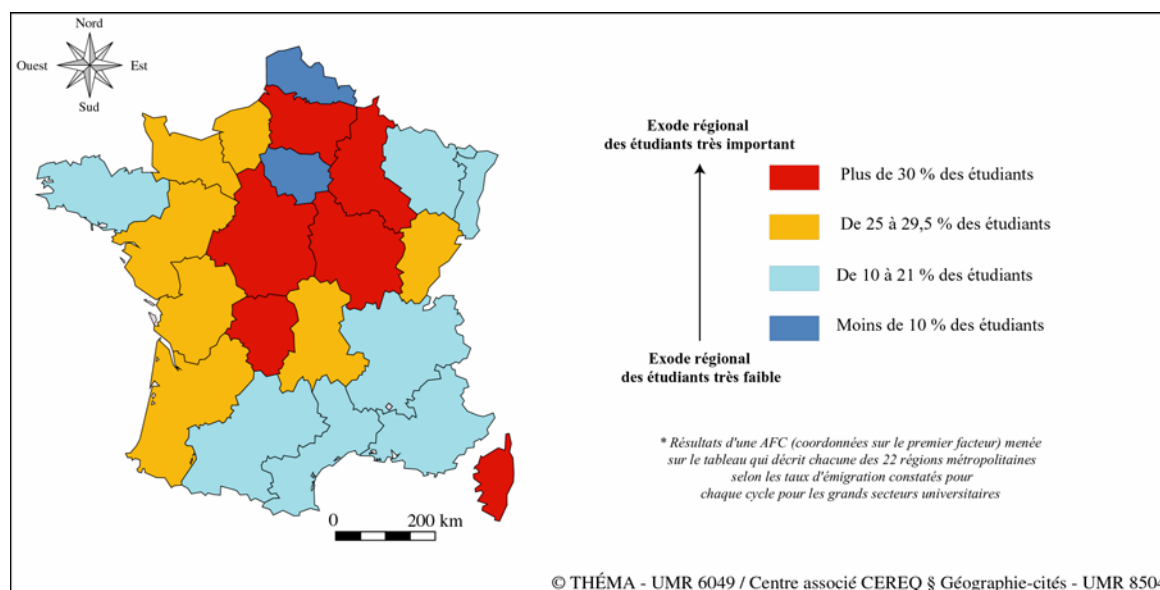
- Les phénomènes d'émigration sont très différents d'une région à l'autre

Moins de 10 % des étudiants originaires d'Ile-de-France et du Nord-Pas-de-Calais suivent des études supérieures hors de leur région, alors que c'est le cas de plus de quatre jeunes sur dix en Picardie et en Corse. Dans certaines régions, la part des étudiants quittant la région peut atteindre près de six étudiants sur dix comme en Droit-Economie-AES en Picardie, ou pour les troisièmes cycles en Lettres-Sciences humaines en Limousin. Pour bon nombre des 15 types de formation supérieure, la Picardie et la Corse détiennent des taux d'émigration parmi les plus élevés, voire les plus élevés, concernant à chaque fois plus de quatre étudiants sur dix (cf. tableau 1b). Une telle situation ne peut qu'interpeller : s'agit-il de migrations « contraintes » révélant une carence en équipements universitaires ? Pour les Picards, s'agit-il de migrations qui traduisent la trop grande proximité du pôle francilien et de la région Nord-Pas-de-Calais ? C'est ce que semble attester en partie les profils d'offre de formation de cette région et leurs évolutions au cours des quinze dernières années. A l'autre extrémité, il est intéressant de noter la faiblesse des taux de migration pour la plupart des secteurs disciplinaires et des cycles d'étude d'Ile-de-France. Cette place ne lui est disputée que trois fois par le Nord-Pas-de-Calais. L'explication peut tenir au fait qu'il s'agit des plus fortes présences étudiantes qui contribuent à minorer les migrations étudiantes.

Comme au niveau national, l'augmentation de la proportion de jeunes quittant leur région en liaison avec l'élévation du niveau de formation est confirmée dans toutes les régions, excepté pour l'Alsace, Rhône-Alpes et la Corse. Dans ces trois régions, les mobilités des troisièmes cycles en sciences sont moins fréquentes que pour les deuxièmes cycles. Par ailleurs, au regard des différentes régions, les jeunes étudiants en Sciences-Staps ne sont pas toujours les plus mobiles. C'est seulement le cas pour cinq régions (Ile-de-France, Nord-Pas-de-Calais Languedoc-Roussillon, Aquitaine et Centre). Dans toutes les autres régions, les jeunes des premiers cycles des filières juridiques et économiques et/ou de Lettres-Sciences humaines quittent plus fréquemment leur région d'origine. En Alsace, Rhône-Alpes, Midi-Pyrénées et Corse, c'est également le cas des étudiants de troisième cycle.

Pour résumer, l'Ile-de-France et le Nord-Pas-de-Calais se démarquent par la faible proportion de leurs jeunes partant étudier hors de la région. Vient ensuite un ensemble de sept régions composé de l'Alsace, la Lorraine, Rhône-Alpes, Provence-Alpes-Côte-d'Azur, Midi-Pyrénées, du Languedoc-Roussillon et de la Bretagne. A l'opposé, on trouve des régions à forte émigration, situées aux marges Est de l'Ile-de-France (une partie du grand Bassin parisien), ainsi que des petites régions comme la Corse et le Limousin (cf. figure 21a).

Figure 2.1.a : Emigration des étudiants selon les régions



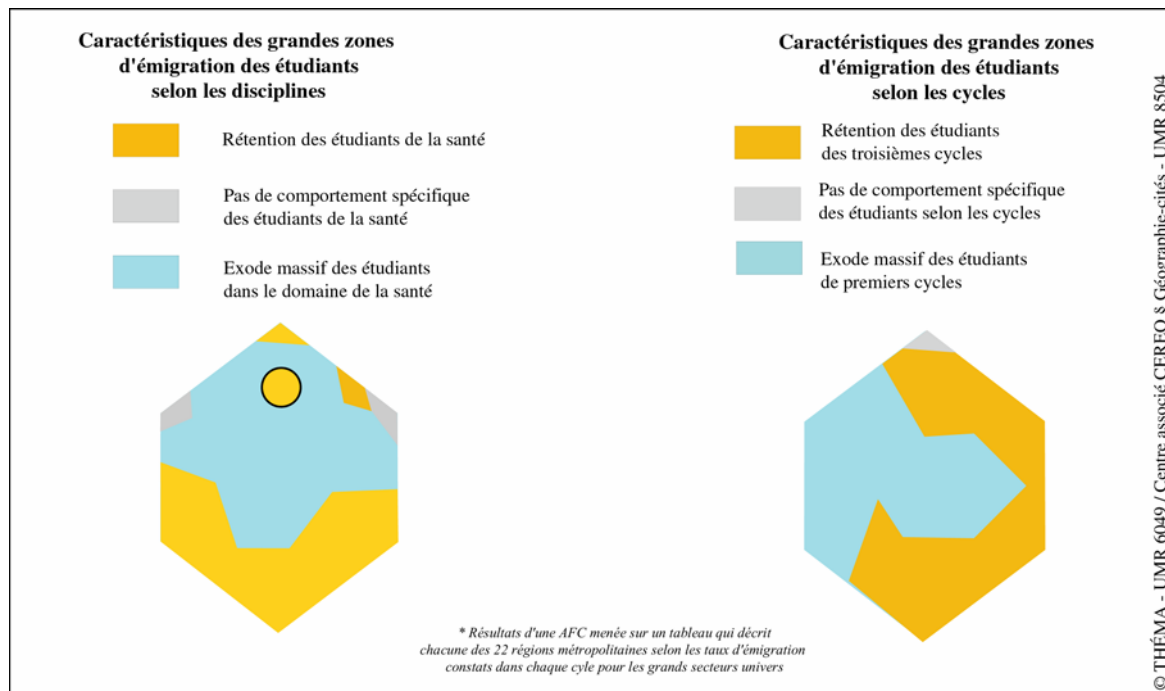
Sources : Perret, 2003, BCP DEP, 1999- 2000.

Par ailleurs, l'examen de la structure des taux d'émigration régionaux par cycles et filières fait ressortir différentes structures géographiques. Tout d'abord, l'émigration des jeunes des filières de santé est plus faible que pour les autres filières dans de grosses régions comme l'Ile-de-France, le Nord-Pas-de-Calais, Rhône-Alpes et Provence Alpes Côte d'Azur, ainsi que dans un croissant Sud de la France (cf. figure 21b). Par ailleurs, la Picardie, l'Ile-de-France et un large quart Sud-Est de la France, allant de la Franche-Comté à Midi-Pyrénées, apparaissent spécifiques dans la mesure où les troisièmes cycles tendent à moins partir de leur région que les autres. La spécificité des régions picarde et franc-comtoise peut sans doute être associée à l'existence d'universités technologiques (Compiègne et Belfort).

La mise en regard de ces phénomènes migratoires des troisièmes cycles avec les spécificités régionales de l'offre de formation (cf. chap. 1) montre qu'une offre de formation dominée par les troisièmes cycles peut se conjuguer avec une forte rétention des étudiants de la région (Nord-Est) ou non (Sud-Ouest). De même des régions dont la spécialisation est faible en ce qui concerne les troisièmes cycles peuvent pourtant avoir une capacité de rétention forte des étudiants de troisième cycle (Sud-Est).

En ce qui concerne les mobilités des jeunes lors de l'accès à leur premier emploi, seulement cinq régions retiennent plus des trois-quarts de leurs diplômés. Quel que soit le niveau de sortie du système éducatif (filières courtes ou longues), les régions qui retiennent plus fréquemment leurs jeunes sont identiques : Ile-de-France, Alsace, Rhône-Alpes, Lorraine, Nord-Pas-de-Calais et Provence-Alpes-Côte-d'Azur. En fait, ce sont aussi bien des régions caractérisées par un faible ou un fort taux de chômage des jeunes : le taux de chômage des régions dites « à fort dynamisme » étant inférieur à la moyenne nationale en 1999, loin devant les mauvaises performances des régions méditerranéennes et du Nord. Des petites régions de province, où les marchés du travail restent relativement étroits, perdent en revanche environ quatre diplômés de l'enseignement supérieur sur dix (plus du tiers des jeunes du supérieur court et près de la moitié des ceux des filières longues). Il s'agit principalement des régions Champagne-Ardenne, Bourgogne, Limousin, Auvergne et Basse-Normandie (les taux de d'émigration dépassent d'au moins dix points la moyenne nationale).

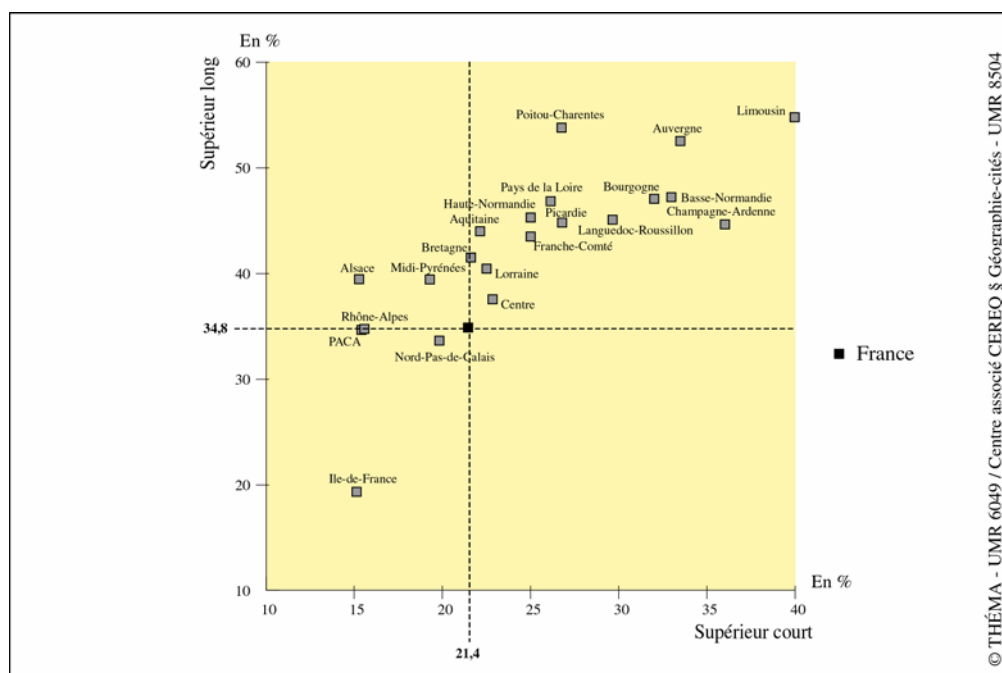
Figure 2.1 b : Structures des départs des étudiants selon les régions



Sources : Perret 2003, BCP DEP, 1999- 2000.

Les écarts relatifs aux départs des jeunes formés sont particulièrement marqués. En effet, plus de quatre jeunes sur dix formés en Limousin quittent la région contre moins de deux jeunes sur dix issus de l'enseignement supérieur francilien. Dans certaines, plus de 50% de jeunes issus des filières longues quittent la région comme en Poitou-Charentes, Limousin et Auvergne. Quel que soit le niveau de sortie du système éducatif des jeunes diplômés, une certaine hiérarchie des régions distingue celles qui perdent une partie importante de leurs jeunes et celles qui en perdent peu (cf. figure 22). Seules deux régions ne s'inscrivent pas ce schéma : l'Alsace et la région Midi-Pyrénées, en raison de la forte mobilité des diplômés issus des filières les plus longues.

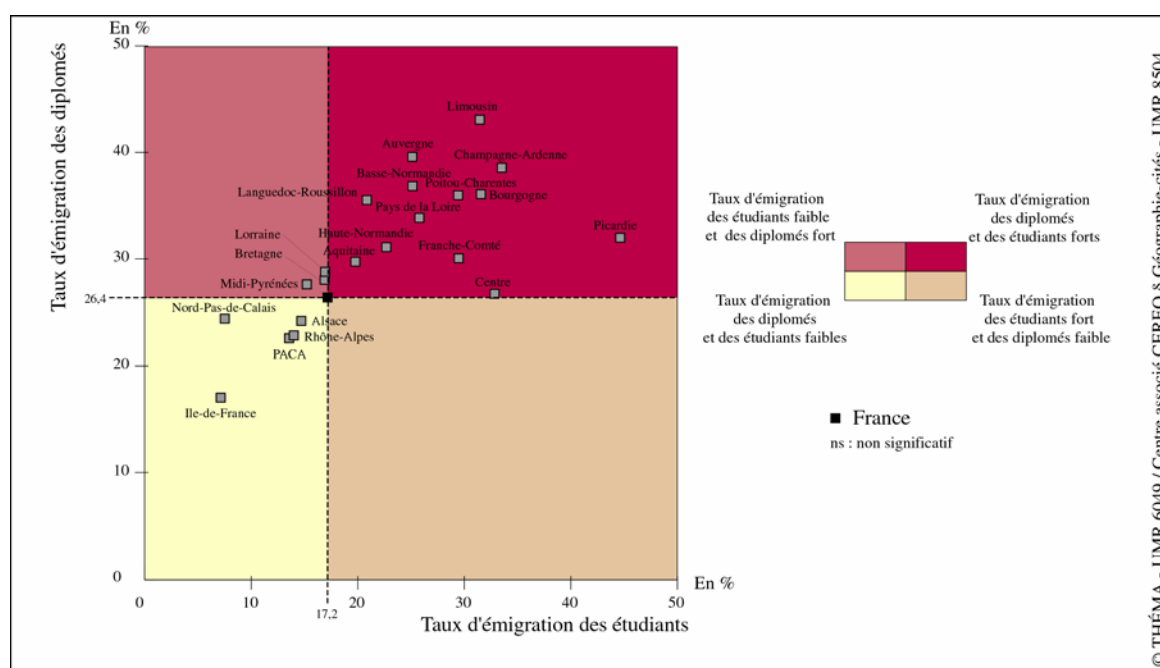
Figure 2.2 : Emigration régionale des diplômés selon les régions et les niveaux de sortie



Sources : Amet-Perret 2003, - Enquête "Génération 98", Céreq 2001.

La mise en perspective des taux d'émigration des étudiants et des diplômés entrant dans la vie active met en évidence que les mêmes régions perdent fortement des jeunes lors de leurs études et des jeunes diplômés au moment de leur entrée sur le marché du travail. A l'inverse, les régions retenant leur jeunes durant leur études, sont également celles que les jeunes quittent le moins souvent (cf. figure 23).

Figure 2.3 : Emigrations des jeunes en cours d'études et des diplômés de l'enseignement supérieur lors de leur entrée dans la vie active selon les régions



Sources : Amet-Perret 2003, BCP, DEP, 1999- 2000; Enquête "Génération 98", Céreq 2001.

Les régions forment et emploient des proportions très variables de jeunes issus d'autres régions

Dans certaines régions, près du quart des étudiants n'en est pas originaire (Alsace, Limousin, Midi-Pyrénées Champagne-Ardenne, Languedoc-Roussillon). A l'autre extrémité, il est intéressant de noter la faiblesse des taux d'immigration pour les plus grandes régions, cette faiblesse peut notamment tenir au fait que la forte présence étudiante contribue à minorer les migrations. Dans certaines régions, les étudiants provenant d'autres régions peuvent représenter plus de la moitié des inscrits comme pour les troisièmes cycles de Droit-Economie-Aes en Poitou-Charentes ou pour les deuxièmes et troisièmes cycles de Sciences-Staps en Picardie. Les écarts régionaux sont ainsi particulièrement marqués (cf. tableau 2b).

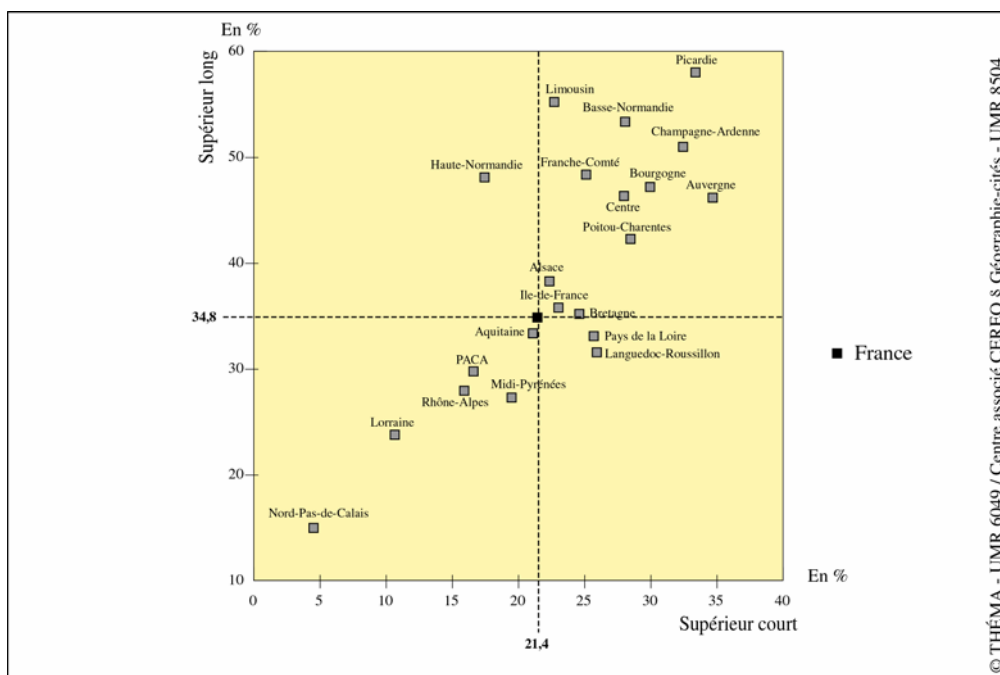
Si le cas Corse apparaît d'emblée spécifique compte tenu de son insularité, que dire d'autres régions comme la Franche-Comté, les deux Normandies qui détiennent les taux d'immigration les plus faibles dans certaines filières. Cette situation reflète-t-elle la faible attractivité des formations dispensées dans les domaines économiques et juridiques dans le cas de la Franche-Comté et des filières scientifiques pour les régions normandes, ou ces régions souffrent-elle de l'attractivité particulièrement forte de régions voisines, pôles d'excellence dans ces domaines ? Si pour certaines, la faiblesse des taux d'immigration est générale, pour d'autres, en revanche, il est seulement constaté dans certaines filières. Ces dernières forment ainsi parfois de nombreux jeunes venus d'ailleurs. Citons à titre d'exemple le cas Franc-comtois dans les filières scientifiques et les IUT, ou encore celui de la région Centre pour les troisièmes cycles Lettres-Sciences humaines. Toutefois, une telle spécificité ne peut qu'interpeller sur la nature de l'offre de formation. Il est difficile d'associer de telles performances à une forte attractivité de la formation offerte lorsqu'elle ne concerne qu'un niveau de formation dans une filière sans tenir compte des taux d'émigration concernant les jeunes de la région.

Dans sept régions, plus du tiers des jeunes y occupent un emploi sans être issu d'un établissement d'enseignement supérieur de la région. Il s'agit des marges de l'Ile-de-France, auxquelles s'ajoutent l'Auvergne et la Bretagne. Faut-il y voir un effet de retour au pays de jeunes partis effectuer leurs études hors de la région puisque ces régions figurent parmi celles dont les étudiants choisissent souvent de s'expatrier. A l'inverse, le Nord-Pas-de-Calais et la Lorraine se singularisent par la faible proportion de jeunes y trouvant un premier emploi sans y avoir été formés.

Encore une fois, les écarts entre les régions sont ici particulièrement forts (immigration), puisqu'il existe un écart de 43 points pour le supérieur long et 35 points pour les filières courtes entre les régions. Signalons que trois régions (Haute-Normandie, Languedoc-Roussillon et Pays de la Loire) se distinguent par le fait que selon le niveau de formation considéré, elles appartiennent, soit au groupe des régions les plus attractives, soit à celui des plus répulsives au regard de la proportion de jeunes y occupant un emploi sans être issus de la région (cf. figure 24).

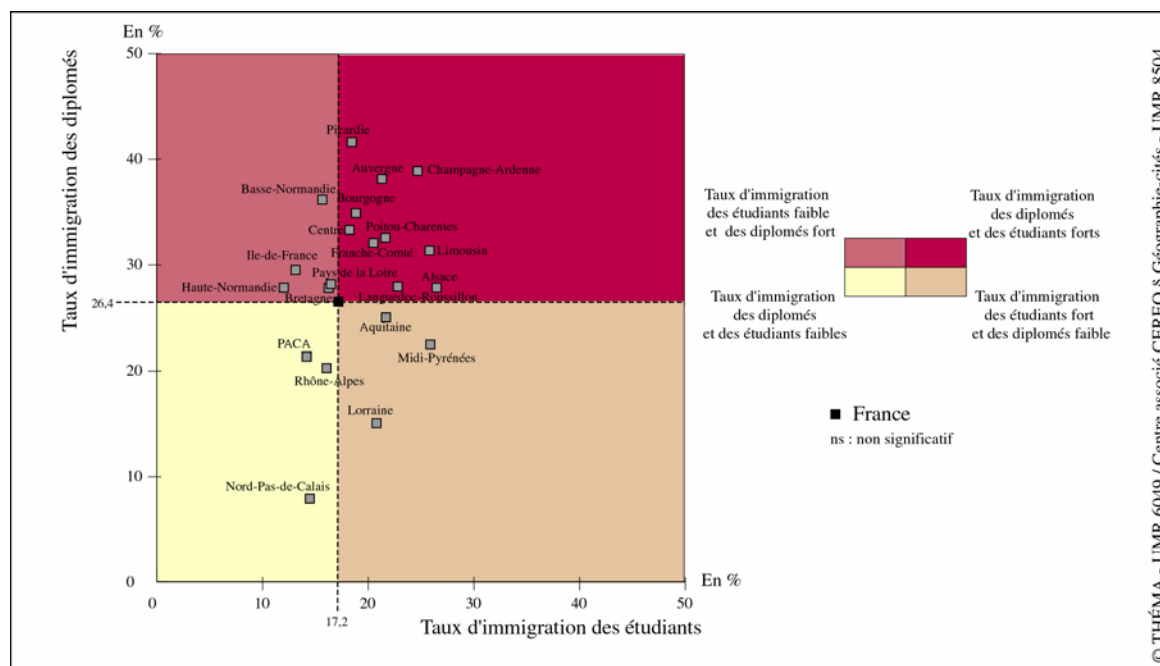
Les régions dont une forte proportion des étudiants sont originaires d'autres régions sont également celles dont les emplois sont en proportion plus souvent occupés par des jeunes non formés dans la région, et inversement. En outre, le taux d'immigration pour les étudiants est toujours inférieur aux taux d'immigration des jeunes diplômés entrant sur le marché du travail. Seules 3 régions font exception à ce schéma : Midi-Pyrénées, Lorraine et Nord-Pas-de-Calais.

Figure 2.4 : Travailler dans la région sans y avoir été formé selon les niveaux de sortie du système éducatif



Sources : Amet-Perret 2003, - Enquête "Génération 98", Céreq 2001.

Figure 2.5 : Immigrations des jeunes en cours d'études et des diplômés de l'enseignement supérieur lors de leur entrée dans la vie active selon les régions



Sources : Amet-Perret 2003, BCP, DEP, 1999- 2000; Enquête "Génération 98", Céreq 2001.

2.1.3. Les disparités inter-régionales se creusent avec l'entrée dans la vie active

Les différences entre régions liées au comportement migratoire des jeunes de l'enseignement supérieur apparaissent fortes. Concernant les mobilités des étudiants : 38 points séparent les régions ayant les plus forts taux d'émigration et celles ayant les plus bas, 20 points pour les taux d'immigration. Quant aux jeunes diplômés du supérieur entrant dans la vie active, on note 26 points d'écart en termes d'émigration et 34 points d'écarts en termes d'immigration. Toutefois, pour aller au-delà de la simple comparaison de taux, il est nécessaire de recourir au coefficient de variation qui permet de comparer des séries de données ayant des moyennes différentes. Trois constats peuvent alors être établis.

Que ce soit en termes d'émigration ou d'immigration, les disparités sont plus marquées pour les mobilités de formation que pour les mobilités d'insertion professionnelle. Les premières apparaissent presque deux fois plus importantes que les secondes. En effet, les coefficients de variation relatifs aux taux d'émigration passent de 0,38 à 0,64 lors de l'entrée dans la vie active des diplômés ; ceux relatifs aux taux d'immigration passant de 0,23 à 0,44.

La tendance largement majoritaire d'une augmentation des mobilités des jeunes avec l'élévation du niveau de formation s'accompagne d'une réduction des disparités inter-régionales liées aux migrations de formation que ce soit en termes d'émigration ou d'immigration de jeunes. Ces disparités diminuent de plus de 30% entre le premier et le troisième cycle (les coefficients de variation diminuent passant respectivement de 0,55 à 0,38 (émigration) et de 0,37 à 0,23 (immigration)). On constate le phénomène inverse pour les mobilités inter-régionales liées à l'accès au premier emploi. Les disparités inter-régionales se creusent pour les plus hauts niveaux de diplôme du système de formation supérieur : des filières courtes à longues, le coefficient de variation passe respectivement de 0,45 à 0,58 pour les taux d'émigration et de 0,31 à 0,37 pour les taux d'immigration.

Enfin, c'est dans les formations de Sciences-Staps que les disparités entre les régions sont les moins fortes, alors qu'elles sont plus marquées dans les domaines de la santé. Pour les bacheliers entrant à l'université comme pour les premiers cycles, les plus faibles disparités inter-régionales sont relevées pour les filières IUT. Il faut sans doute y voir une conséquence de la diffusion de cet équipement universitaire sur l'ensemble de territoire national.

2.2. Régions attractives, régions répulsives...pour qui ?

Le recensement fournit l'image d'une France où la majorité des régions perdent des jeunes. Seules les régions du grand Sud de la France avec l'Alsace et l'Ile-de-France tirent profit des mobilités des jeunes (cf. annexe 22). Quelle est la situation de régions concernant les jeunes de l'enseignement supérieur ? Que peut-on dire sur les régions qui perdent et qui gagnent des étudiants et des jeunes diplômés du supérieur entrant sur le marché du travail ? Les phénomènes de mobilité géographique durant les études et lors de la prise du premier emploi peuvent, en première hypothèse, être liés à la carte des formations. On peut estimer différentes situations qui caractérisent l'offre de formation régionale par rapport aux besoins, aux attentes des jeunes et de leur famille, mais aussi par rapport aux besoins et attentes des marchés du travail régionaux. Pour ce faire, on s'appuie à la fois sur les soldes migratoires et sur les taux d'émigration et d'immigration.

Au total du jeu des entrées et des sorties de jeunes, chaque région présente ainsi trois types de soldes migratoires (positif ou négatif) : un pour les bacheliers s'inscrivant à l'université, un pour les étudiants et un dernier pour les diplômés entrant sur le marché du travail. Si le premier est positif, ce qui signifie que la région accueille plus de jeunes bacheliers qu'elle

n'en a formés, on pourrait alors estimer qu'il existe une offre de formation supérieure aux besoins des jeunes de la région. A l'inverse, un solde négatif pourrait traduire l'insuffisance de l'offre. Le même type de raisonnement pourrait être également appliqué lorsqu'on s'intéresse aux étudiants. Si le solde de diplômés entrant dans la vie active est positif, et donc que la région emploie plus de jeunes qu'elle n'en a formés, on pourrait estimer qu'il existe une certaine pénurie par rapport aux besoins du marché du travail régional. En revanche, si le solde est négatif, c'est que la région a formé plus de diplômés qu'elle ne peut en employer, il y aurait donc excès. Toutefois, un solde peut s'expliquer par le jeu de plusieurs phénomènes, une même situation pouvant correspondre en réalité à des mouvements d'importances très différentes (forte stabilité ou à l'inverse échange de nombreux jeunes). Il est alors nécessaire de s'appuyer sur les taux d'émigration et d'immigration qui, combinés avec les soldes, renseignent sur l'adaptation et l'inadaptation, à la fois quantitative et qualitative, de l'offre de formation par rapport aux diverses demandes régionales.

2.2.1. Les régions qui perdent et qui gagnent des étudiants et des diplômés

- Une analyse comparée de la cartographie des soldes migratoires des populations en études et entrant dans la vie active

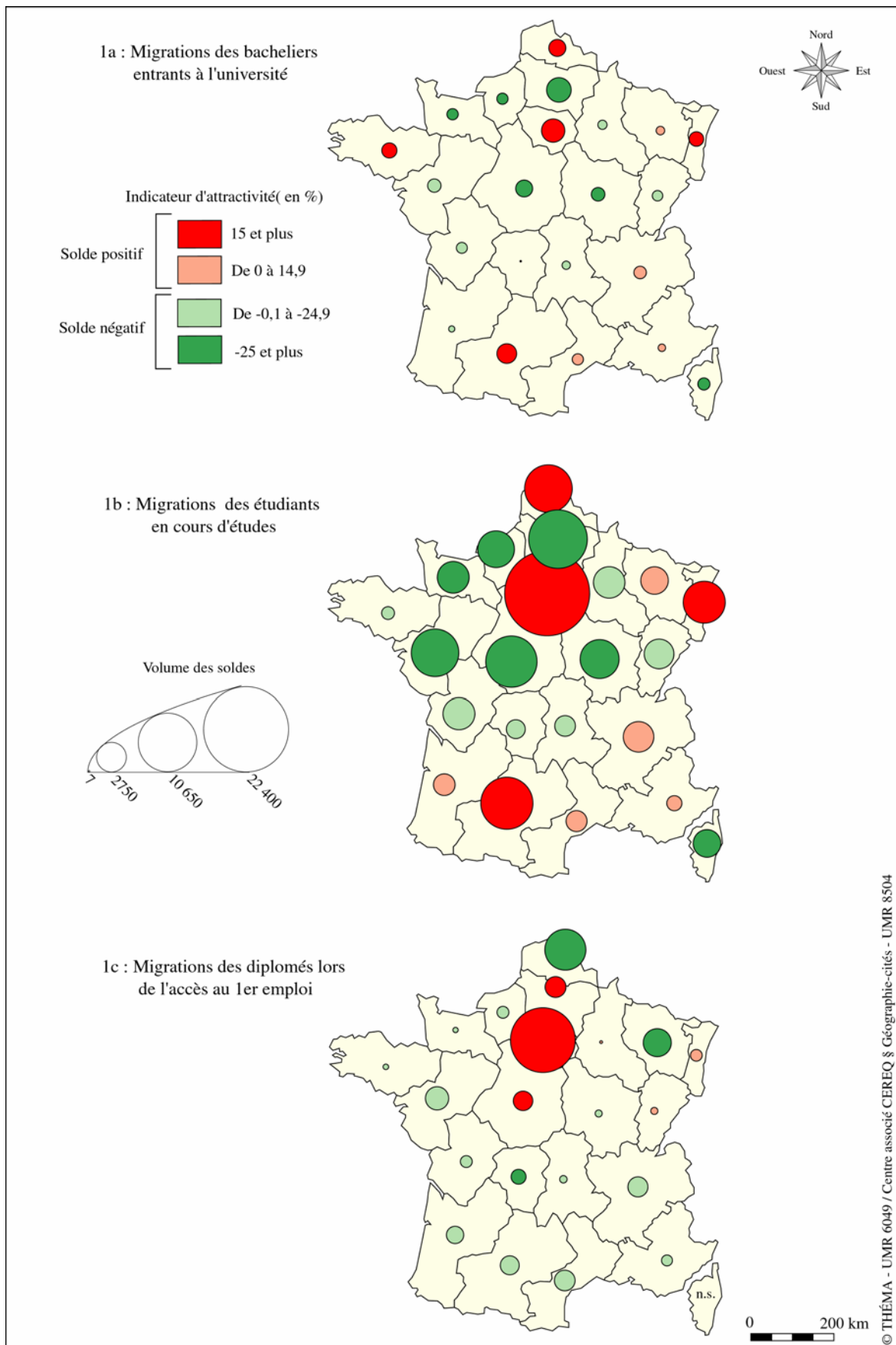
La cartographie des soldes migratoires régionaux des étudiants et celle des jeunes diplômés de l'enseignement supérieur entrant sur le marché du travail sont différentes (cf. figure 2.6). Dans les deux cas, la majorité des régions ont des échanges de jeunes déficitaires. Toutefois, la combinaison de ces deux cartes permet de faire ressortir cinq types de régions.

- L'Ile-de-France se démarque par un solde très excédentaire pour les jeunes en phase d'insertion professionnelle, comme pour les étudiants. Elle est traditionnellement réputée attirer des jeunes en formation et de jeunes adultes à la recherche d'un emploi, en raison de la taille et de la variété de son marché du travail. Dans une moindre mesure, l'Alsace est dans une situation analogue. Ces deux régions se caractérisent par une attractivité plus marquée pour les étudiants que pour les diplômés entrant sur le marché du travail.

- Les régions du grand Sud de la France, allant de Rhône-Alpes à l'Aquitaine, auxquelles s'ajoutent le Nord-Pas-de-Calais et la Lorraine, sont des régions attractives pour de nombreux jeunes lors de leur formation, leur solde migratoire est donc positif pour ces mobilités de formation. En revanche, leur profil diffère pour les mobilités liées à l'accès au premier emploi des diplômés, puisqu'elles perdent dans leurs échanges. Faut-il voir dans cette perte, le poids des retours « au pays », c'est-à-dire des diplômés retournant dans leur région d'origine ou le poids des départs vers d'autres contrées ? L'offre de formation de ces régions peut alors apparaître sur-dimensionnée par rapport aux capacités d'absorption de leur propre marché du travail.

- Des régions tendent à équilibrer leurs échanges lorsqu'il s'agit de jeunes en phase d'insertion professionnelle, alors qu'elles présentent un bilan migratoire négatif en ce qui concerne les mobilités de formation. Il s'agit des régions Champagne-Ardenne, Bourgogne, Franche-Comté, Auvergne, Bretagne et Basse-Normandie. Cette situation d'équilibre est peut-être liée à une faible concurrence dans l'accès à l'emploi, en raison des forts départs opérés par les jeunes en cours d'études.

Figure 2.6 : Migrations de formation et d'insertion professionnelle : Soldes migratoires régionaux



Sources : Amet-Perret, 2003 ; BCP, DEP, 1999- 2000 ; Enquête "Génération 98", Céreq 2001.

- Le Centre et la Picardie, proches de l'Ile-de-France, se démarquent par un déficit d'étudiants et un solde migratoire positif pour les jeunes en phase d'insertion professionnelle. Leur marché du travail paraît ainsi plus attractif que leur offre de formation. Cette situation est sans doute liée au retour de nombreux jeunes revenant travailler dans leur région d'origine après un départ en cours de formation (Saint-Orens, 2001).

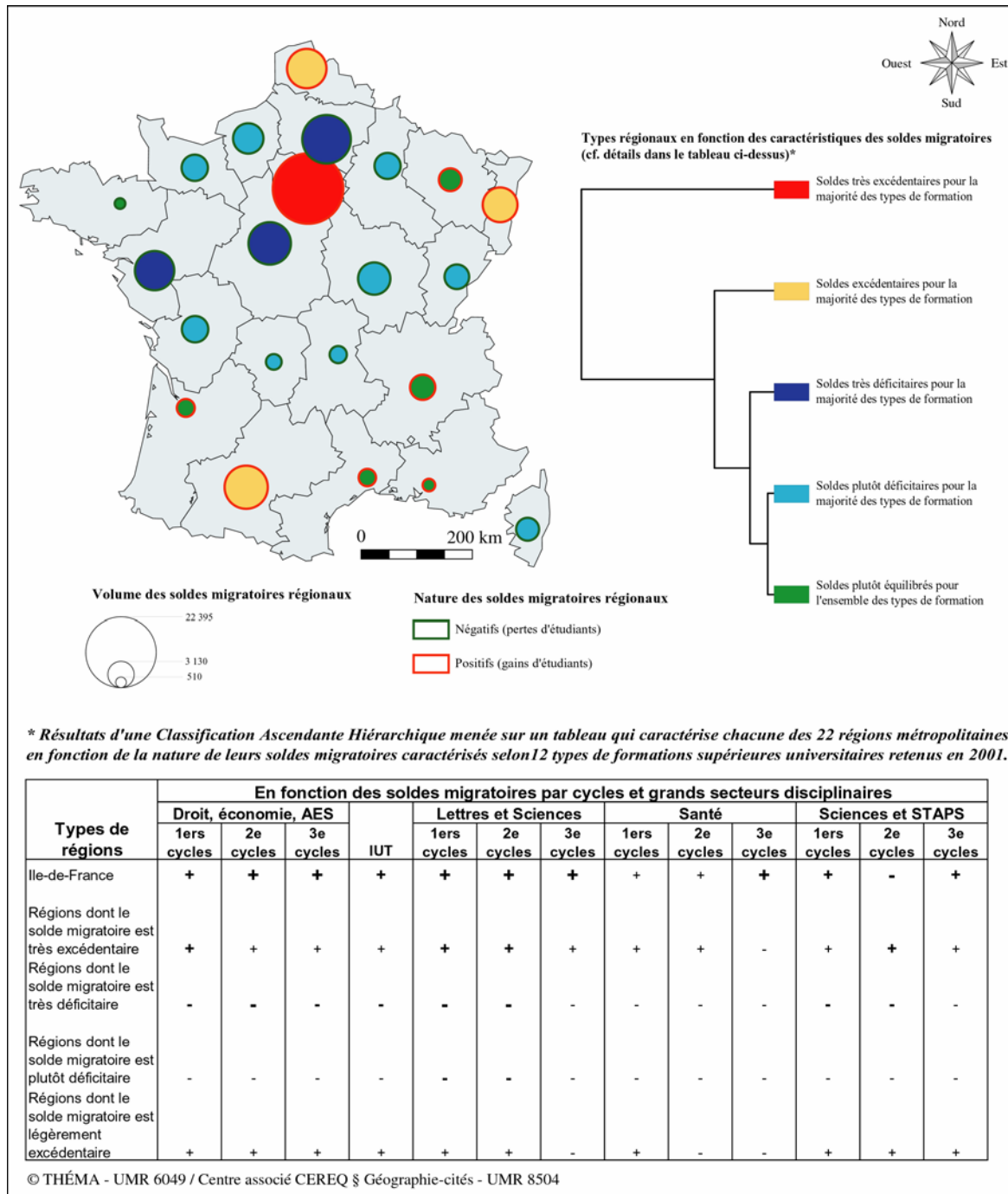
- Enfin, quatre régions présentent toujours un solde largement déficitaire, tant au niveau des étudiants que d'entrants sur le marché du travail. Il s'agit du Limousin et de régions de l'Ouest (Haute-Normandie, Pays de la Loire, Poitou-Charentes). Ces dernières apparaissent nettement plus répulsives pour les étudiants que pour les jeunes actifs, alors que le Limousin est dans une situation identique pour ces deux catégories de populations.

- Une analyse fine de la cartographie des soldes migratoires des étudiants

L'analyse des soldes migratoires liés aux mobilités étudiantes selon le niveau et le type de formation apporte un éclairage nouveau sur les échanges inter-régionaux. Au final, au-delà du cas de l'Ile-de-France toujours largement excédentaire, quatre autres types de régions apparaissent (cf. figure 2.7). Les régions Midi-Pyrénées, l'Alsace et le Nord-Pas-de-Calais présentent un profil proche de l'Ile-de-France. En revanche, les régions du Bassin parisien et du Centre de la France sont toujours déficitaires. Les régions du Sud de la France connaissent l'équilibre comme la Lorraine et la Bretagne. Mais pour cette dernière, cet équilibre correspond finalement à un solde déficitaire.

Aquitaine et Bretagne se singularisent pour les bacheliers entrant à l'université. La première est déficitaire alors qu'elle apparaît toujours comme une région profitant de l'arrivée massive de jeunes, la seconde est dans une situation strictement opposée. Ces constats valent pour les premiers cycles en Bretagne, région toujours excédentaire (sauf dans les filières de santé). L'Aquitaine est dans une situation plus singulière puisque son déficit correspond des déficits dans trois secteurs importants (IUT, Lettres-Sciences humaines et Sciences-Staps), mais pas dans les filières juridiques et économiques, ni dans les domaines de la santé. Au niveau des premiers cycles, il est intéressant de relever les singularités de certaines régions dans certaines filières. La Lorraine et le Languedoc-Roussillon sont déficitaires en Droit-Economie-AES, alors que c'est l'inverse pour les autres disciplines. Cette situation est également valable pour la Champagne-Ardenne et la Franche-Comté concernant les filières Sciences-STAPS, et pour Rhône-Alpes en Lettres-Sciences humaines. Pour plusieurs régions, ce solde migratoire de premier cycle est associé à des situations variées selon les secteurs disciplinaires. Ainsi, au delà du cas de l'Aquitaine évoqué précédemment, Provence-Alpes-Côte-d'Azur enregistre seulement des déficits dans les filières de santé et de Sciences, le Limousin et l'Auvergne présentent seulement un large excédent dans ces mêmes domaines, et pour les IUT dans le Limousin.

Figure 2.7 : Typologie des soldes migratoires



Sources : Baron 2003- BCP 1999- 2000, DEP.

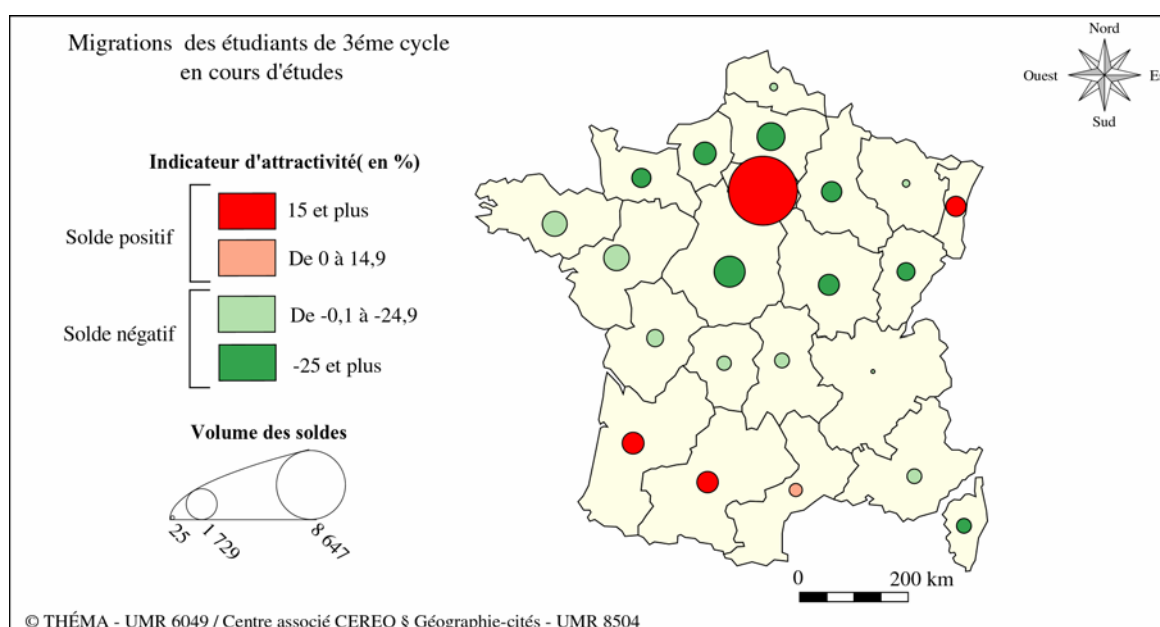
Mais les phénomènes les plus intéressants concernent les troisièmes cycles (cf. figure 2.8). En effet, la cartographie des soldes est très différente :

- Seules cinq régions conservent un solde migratoire excédentaire (Ile-de-France, Alsace, Aquitaine, Midi-Pyrénées et Languedoc-Roussillon), mais elles ne présentent pas un solde migratoire positif dans tous les secteurs disciplinaires. En effet, le Languedoc-Roussillon se singularise par des échanges déficitaires en Sciences-Staps et Lettres-Sciences humaines.

- Des régions importantes comme Nord-Pas-de-Calais et Rhône-Alpes, mais également la Lorraine, tendent à l'équilibre pour les troisièmes cycles. En région Rhône-Alpes, cet équilibre est associé à des soldes très contrastés selon les secteurs disciplinaires (déficits en Droit-Economie-AES et Lettres-Sciences humaines, alors que large bénéficiaire en Sciences-Staps). En Nord-Pas-de-Calais, un déficit marqué en filières scientifiques s'oppose à un excédent en Sciences-Staps. Enfin, la Lorraine présente un solde largement positif dans les filières scientifiques, solde absorbé par des déficits dans les autres secteurs disciplinaires.
- Provence-Alpes-Côte-d'Azur devient largement déficitaire, principalement en raison de la santé. Elle présente en revanche un solde largement excédentaire dans les filières juridiques et économiques.

Par ailleurs, au niveau des troisièmes cycles, deux régions présentent un profil particulier : un solde excédentaire en Pays de-la Loire dans les domaines de la santé, comme pour la région Poitou-Charentes en Droit-Economie-AES.

Figure 2.8 : Migrations des étudiants : soldes migratoires des troisièmes cycles

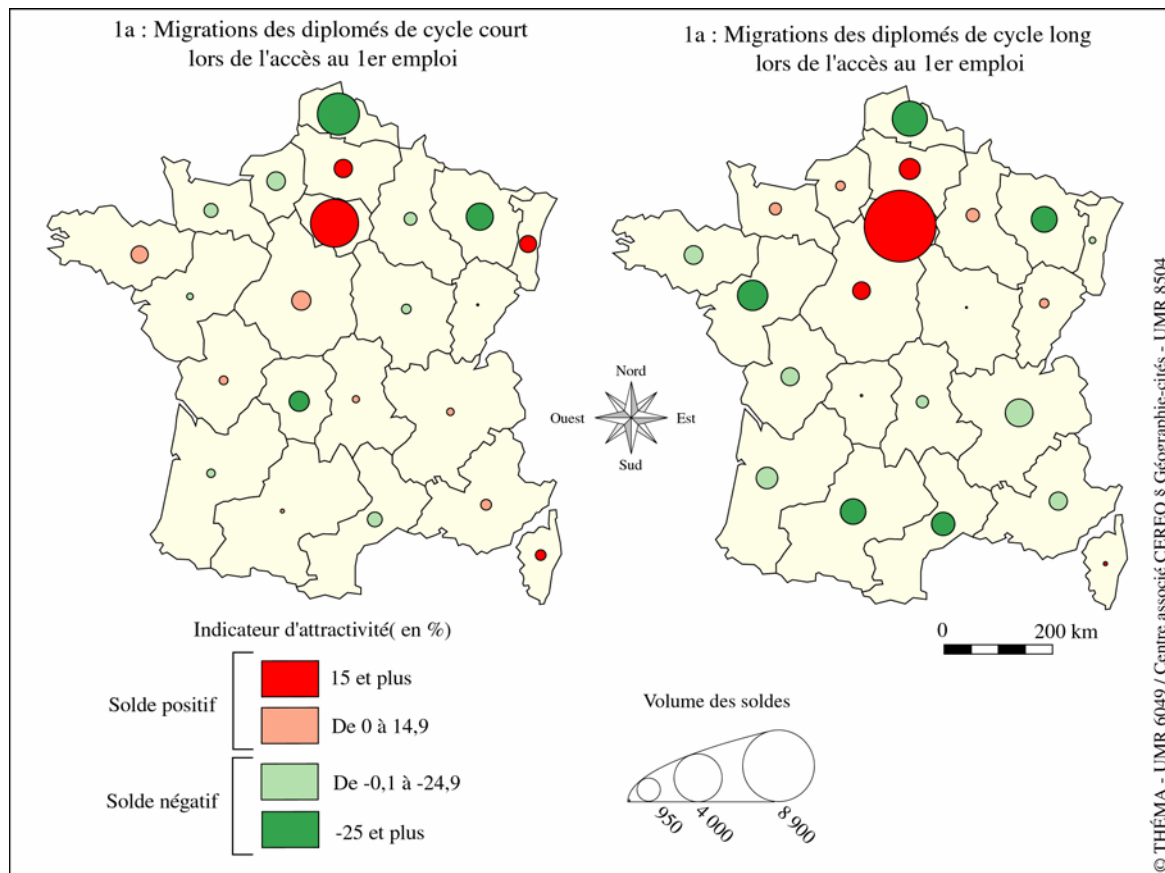


Sources : Amet, 2003 ; BCP, DEP, 1999- 2000.

- Soldes migratoires des diplômés entrant sur le marché du travail selon le niveau de formation

Pour les déplacements des jeunes diplômés du supérieur lors de leur accès à l'emploi, les échanges de jeunes sont nettement plus équilibrés au niveau des filières courtes (cf. figure 2.9). Les déficits des régions résultent ainsi principalement des migrations des plus diplômés, sauf pour des régions comme le Nord-Pas-de-Calais, la Lorraine et le Limousin. Cette dernière tend à équilibrer ses échanges pour les niveaux de formation les plus élevés. Enfin, à l'image des migrations étudiantes, la Bretagne présente un solde migratoire positif relatif aux mobilités des diplômés des filières courtes.

Figure 2.9 : Migrations des diplômés entrant sur le marché du travail : soldes migratoires régionaux par niveau de formation



Sources : Amet-Perret, 2003 ; BCP, DEP, 1999- 2000; Enquête "Génération 98", Céreq 2001.

2.2.2. Mobilités de formation et offre de formation régionale

La mise en perspective des soldes migratoires au regard des taux d'émigration et d'immigration permet de mieux comprendre la situation de chaque région. En ce qui concerne les étudiants, plusieurs types de régions coexistent sur le territoire national.

1) Des régions apparaissent d'emblée très attractives pour les étudiants au regard du solde migratoire largement excédentaire. En outre, elles retiennent leurs jeunes et en attirent d'autres. C'est ainsi le cas de l'Alsace, de Midi-Pyrénées et de la Lorraine. Les quatre plus grandes régions (l'Île-de-France, Rhône-Alpes, Nord-Pas-de-Calais et Provence-Alpes-Côte-d'Azur), figurent également parmi ce groupe, mais elles attirent proportionnellement un peu moins de jeunes. La Bretagne rejoint ce groupe dans la mesure où elle garde une partie importante de ses jeunes bacheliers entrant à l'université et ses 1ers cycles.

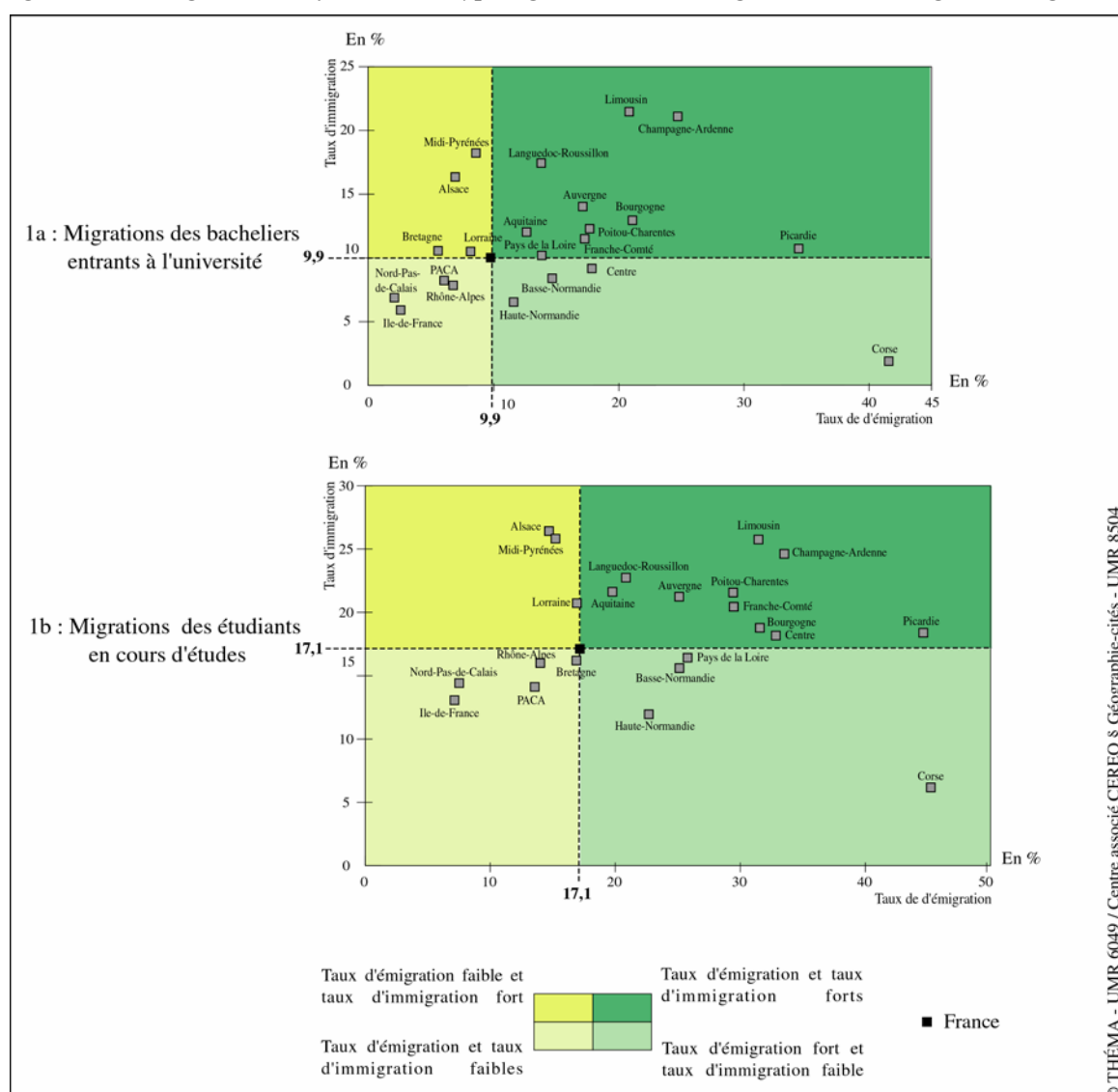
2) Le Languedoc-Roussillon et l'Aquitaine forment un groupe singulier puisque leur attractivité est plus forte pour des jeunes non originaires de la région que pour leurs propres jeunes. Elles combinent en effet des taux d'émigration et d'immigration relativement forts qui se traduisent par un solde migratoire largement positif. Ce qui se manifeste aussi pour l'Aquitaine par des échanges migratoires déficitaires en ce qui concerne les bacheliers entrant à l'université compte tenu des volumes d'échanges d'étudiants moins importants.

3) Une troisième série de régions paraît avoir une offre de formation peu attractive, que ce soit pour ses propres jeunes ou pour les jeunes des autres régions. Non seulement une

forte proportion de leurs jeunes part effectuer leurs études hors de la région, mais en outre peu de jeunes viennent étudier dans la région. Cette situation est typique de la Corse, des deux Normandie et des Pays de la Loire.

4) Toutes les autres régions ont des soldes migratoires largement négatifs qui se combinent avec de forts taux d'émigration et d'immigration. Toutefois, les départs des jeunes originaires de la région sont nettement plus massifs que les arrivées d'étudiants originaires d'autres régions (les taux d'émigrations sont toujours supérieurs aux taux d'immigration). L'offre de formation semble ainsi moins répondre aux attentes des jeunes de la région. Ce groupe est composé de régions du grand Bassin parisien (Picardie, Champagne-Ardenne, Bourgogne, Centre) et de l'Auvergne, du Limousin, de la Franche-Comté et de Poitou-Charentes.

Figure 2.10 : Migrations de formation : typologie des taux d'émigration et d'immigration régionaux



Sources : Amet-Perret, 2003 ; BCP, DEP, 1999- 2000 ; Enquête "Génération 98", Céreq 2001.

Ces situations régionales peuvent toutefois différer selon les cycles et les disciplines considérés. En effet, rappelons nous que les soldes migratoires peuvent être différents pour

une même région. Par exemple, dans le cas des filières scientifiques des premiers cycles, des régions comme la Franche-Comté et Champagne-Ardenne ont des soldes migratoires largement bénéficiaires qui se combinent avec des taux d'émigration et d'immigration particulièrement élevés. Cependant, la typologie des taux relatifs aux départs et aux arrivées de jeunes se modifie pour une même région.

2.2.3. Mobilité d'insertion professionnelle et offre de formation régionale

Pour les jeunes entrant sur le marché du travail, six types de régions se dégagent de l'analyse combinée des soldes migratoires, des taux d'émigration et d'immigration.

1) En Ile-de-France et en Alsace, le nombre de jeunes formés semble insuffisant par rapport aux besoins du marché du travail. En effet, non seulement ces régions gardent leurs jeunes, mais elles font appel à de nombreux jeunes formés dans d'autres régions pour satisfaire leurs besoins. Provence-Alpes-Côte-d'Azur, en ce qui concerne les filières courtes, paraît également appartenir à ce groupe.

2) Pour les autres régions largement gagnantes dans les mouvements migratoires opérés lors de l'accès au premier emploi, on peut sans doute parler non seulement de pénurie, mais encore d'une certaine inadaptation de l'offre de formation à la demande régionale. En effet, ces régions associent des taux d'émigration et d'immigration élevés. Parmi ces régions, on compte non seulement le Centre et la Picardie, mais également la Bretagne pour les diplômés des filières courtes et les régions la Basse-Normandie et Champagne-Ardenne pour l'enseignement supérieur long.

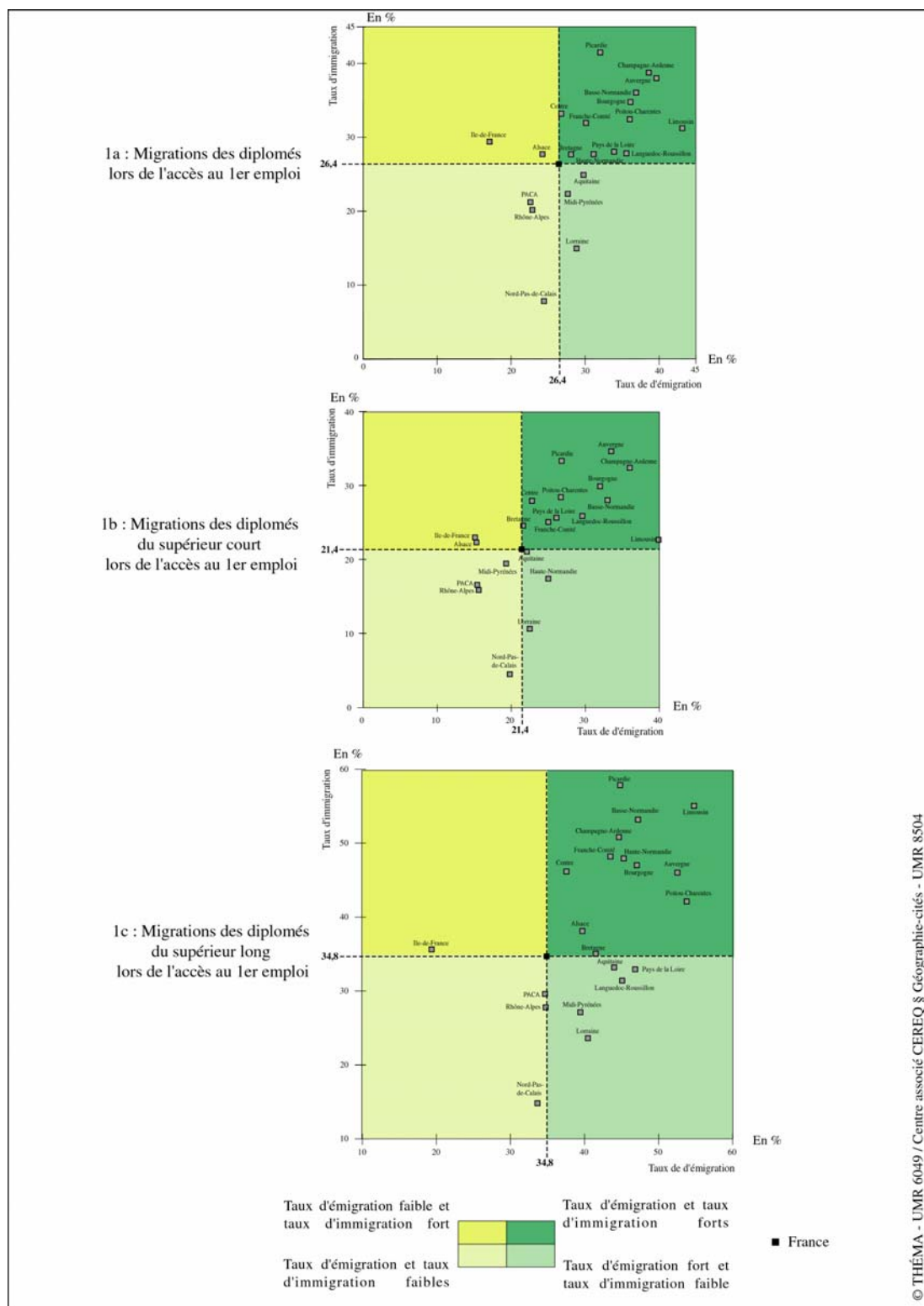
3) Dans certaines régions, un excès global de diplômés coexiste sans doute avec une pénurie spécifique de certains diplômés. En effet, des régions associent un solde migratoire négatif avec des départs massifs de jeunes et le fait qu'une proportion importante de jeunes y occupe un premier emploi. Ce groupe est composé de la Haute-Normandie, des Pays de la Loire, de Poitou-Charentes, ainsi que du Languedoc-Roussillon la Basse-Normandie le Limousin et la Champagne-Ardenne, en ce qui concerne les filières courtes, et l'Auvergne et la Bretagne, pour les filières longues.

4) Parmi ces régions enregistrant un solde migratoire négatif, certaines combinent un taux d'émigration élevé avec une faible proportion de jeunes formés dans d'autres régions venant pour occuper leur premier emploi. Rhône-Alpes, Nord-Pas-de-Calais, Lorraine et Aquitaine sont dans ce cas. Il faut y ajouter la Haute-Normandie concernant les filières courtes, et le Languedoc-Roussillon, les Pays de la Loire, Provence-Alpes-Côte-d'Azur et Midi-Pyrénées pour les filières longues.

5) La Bourgogne et Franche-Comté se caractérisent par un certain équilibre entre le nombre de jeunes formés et les diplômés travaillant dans la région quel que soit le niveau de sortie du système éducatif considéré. Ces équilibres correspondent à une fuite importante de jeunes qui se combine avec un appel important de jeunes formés hors de la région (taux d'émigration et d'immigration relativement forts par rapport à la moyenne nationale). Ce constat est également valable pour le Limousin en ce qui concerne les filières longues et l'Auvergne pour les filières courtes. Ainsi pour ces régions, un équilibre global quantitatif cache des déséquilibres importants entre diplômés travaillant dans la région et diplômés formés dans la région. Peut-on alors interpréter cela comme une certaine inadaptation de l'offre de formation à la demande des marchés du travail régionaux ?

6) Enfin pour la région Midi-Pyrénées, on peut sans doute parler d'autosuffisance au niveau de l'enseignement supérieur court, puisque l'équilibre migratoire se combine avec des taux d'émigration et d'immigration relativement faibles.

Figure 2.11 : Migrations d'insertion professionnelle : typologie des taux d'émigration et d'immigration régionaux



Sources : Amet-Perret, 2003 ; BCP, DEP, 1999- 2000 ; Enquête "Génération 98", Cereq 2001.

2.3. Quelles régions structurent les migrations des jeunes de l'enseignement supérieur ?

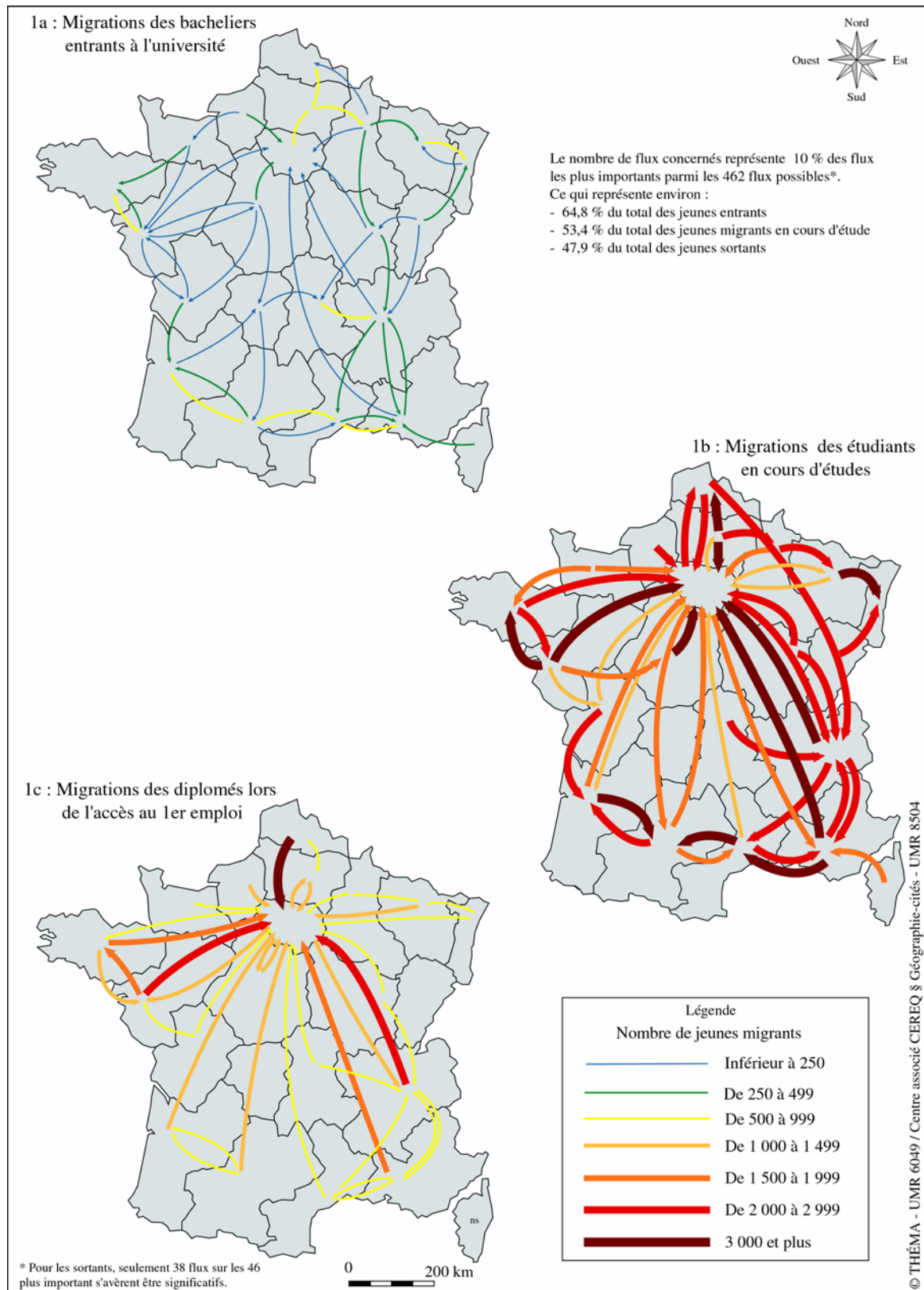
2.3.1. L'Ile-de-France structure surtout les migrations des jeunes cherchant un emploi et celles des jeunes en études les plus avancés

- L'Ile-de-France est la première destination des jeunes

Au plan national, l'Ile-de-France constitue la première destination des jeunes de l'enseignement supérieur. De l'entrée à l'université à l'entrée dans la vie active, le poids de cette région s'accroît : un bachelier sur dix quittant sa région lors de leur entrée à l'université choisit un établissement francilien, deux étudiants migrants sur dix étudient dans cette région et près de trois diplômés migrant lors de leur entrée dans la vie active sur dix s'insèrent sur le marché du travail francilien. Les autres destinations premières concentrent une part nettement plus faible des migrations. Pour les bacheliers intégrant l'université, comme pour l'ensemble des étudiants, Rhône-Alpes et les régions du Sud de la France arrivent en tête des destinations privilégiées, en accueillant chacune plus de 5% des migrants. En revanche, pour les diplômés obtenant un premier emploi hors de leur région de formation, ces régions du Sud ne figurent plus parmi les toutes premières destinations.

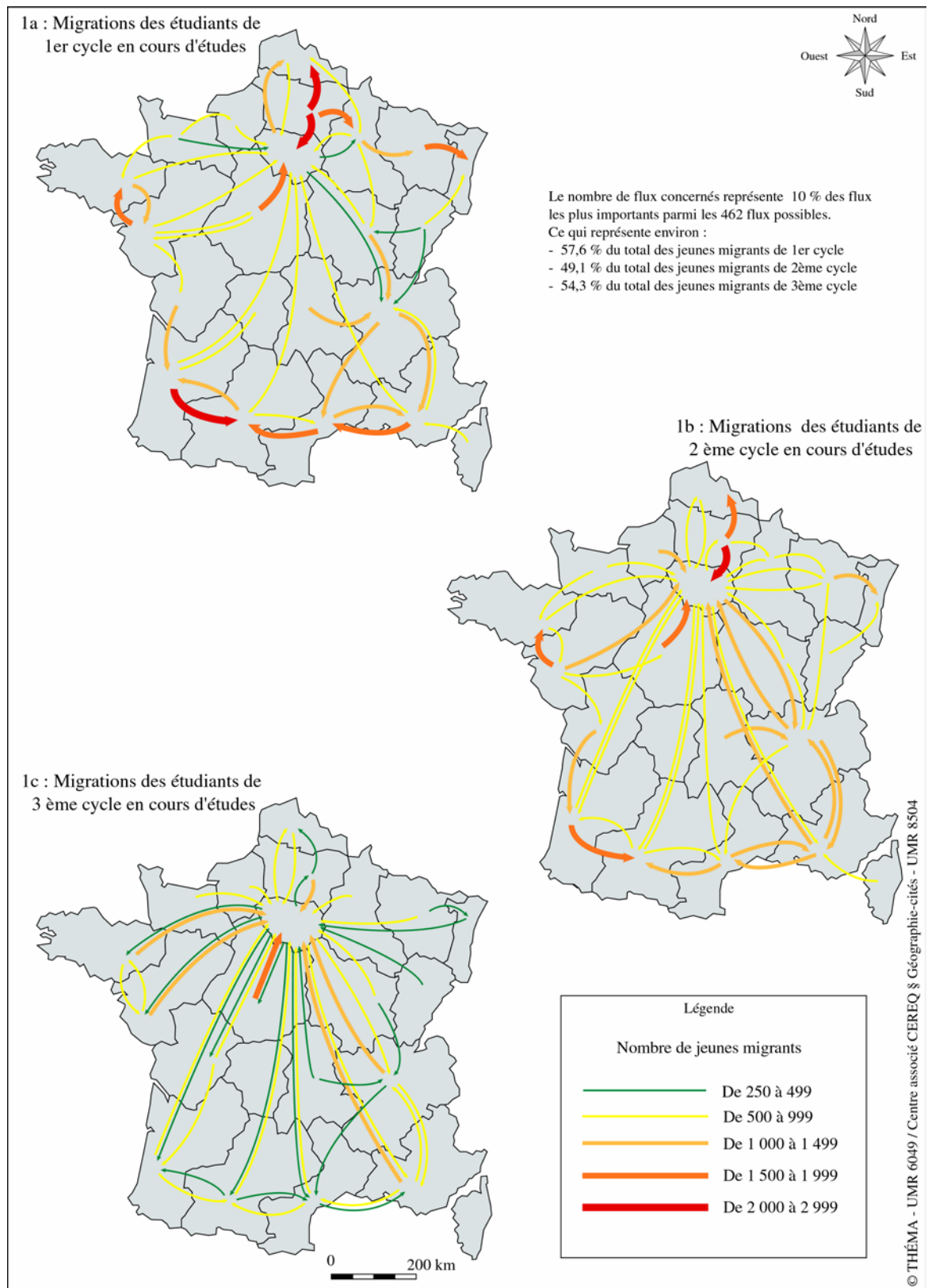
La concentration des migrations vers Ile-de-France se renforce avec l'élévation du niveau de formation, aussi bien pour les jeunes en études que pour ceux s'insérant sur le marché du travail. Ainsi, près de deux étudiants sur dix de premier cycle, originaires de province choisissant de quitter leur région, partent en Ile-de-France et plus de trois sur dix en ce qui concerne les troisièmes cycles. C'est également le cas de près de quatre jeunes migrants sur dix formés en province, issus des filières longues travaillent en région francilienne contre seulement deux migrants sur dix des filières courtes. Toutefois, selon les filières, le poids de cette région est plus ou moins affirmé. Quel que soit le niveau de formation considéré, les migrants des filières seule et Lettres-Sciences humaines s'y dirigent plus massivement que leur homologues scientifiques : l'Ile-de-France accueille ainsi près de 25 % des migrants des deux premiers groupes disciplinaires contre 14% des migrants scientifiques. Et ce phénomène n'est pas lié au fait que les jeunes franciliens de certaines disciplines émigrent moins fréquemment, puisque plus du quart des étudiants de province migrant intègre un établissement francilien contre seulement 16% des migrants suivant des études en Sciences-Staps. Mais malgré son poids démographique, l'Ile-de-France n'est pas systématiquement la région qui fournit le plus fort contingent de migrants. En effet, pour les mobilités des bacheliers entrant à l'université, plusieurs régions procurent un plus grand nombre de migrants (notamment Picardie, des Pays de la Loire, du Centre et de l'Aquitaine). C'est également le cas pour les premiers cycles de Lettres-Sciences humaines et de seule Les flux migratoires ne sont ainsi pas toujours liés à la taille démographique de la région.

Figure n° 2.12a : Les principaux flux inter-régionaux



Sources : Amet-Perret, 2003 ; BCP, DEP, 1999- 2000; Enquête "Génération 98", Céreq 2001.

Figure 2.12b : Les principaux flux inter-régionaux des étudiants selon les cycles



Sources : Amet, 2003 ; BCP, DEP, 1999- 2000.

Les cartes des principaux flux interrégionaux viennent apporter un éclairage complémentaire aux différents éléments présentés jusqu'à présent (cf. figures 2.12). En effet, la plupart des flux inter-régionaux partent ou sont dirigés vers l'Ile-de-France, sauf dans le cas des bacheliers entrant à l'université et des premiers cycles. Avec l'élévation du niveau de formation et l'entrée dans la vie active, les flux deviennent plus nombreux et plus volumineux, soulignant ainsi le rôle de plus en plus attractif de l'Ile-de-France. De plus, les migrations des jeunes originaires d'Ile-de-France prennent une place de plus en plus importante avec l'élévation du niveau de formation, comme si ces derniers migraient avant tout pour leur troisième cycle (cf. figure 2.12b).

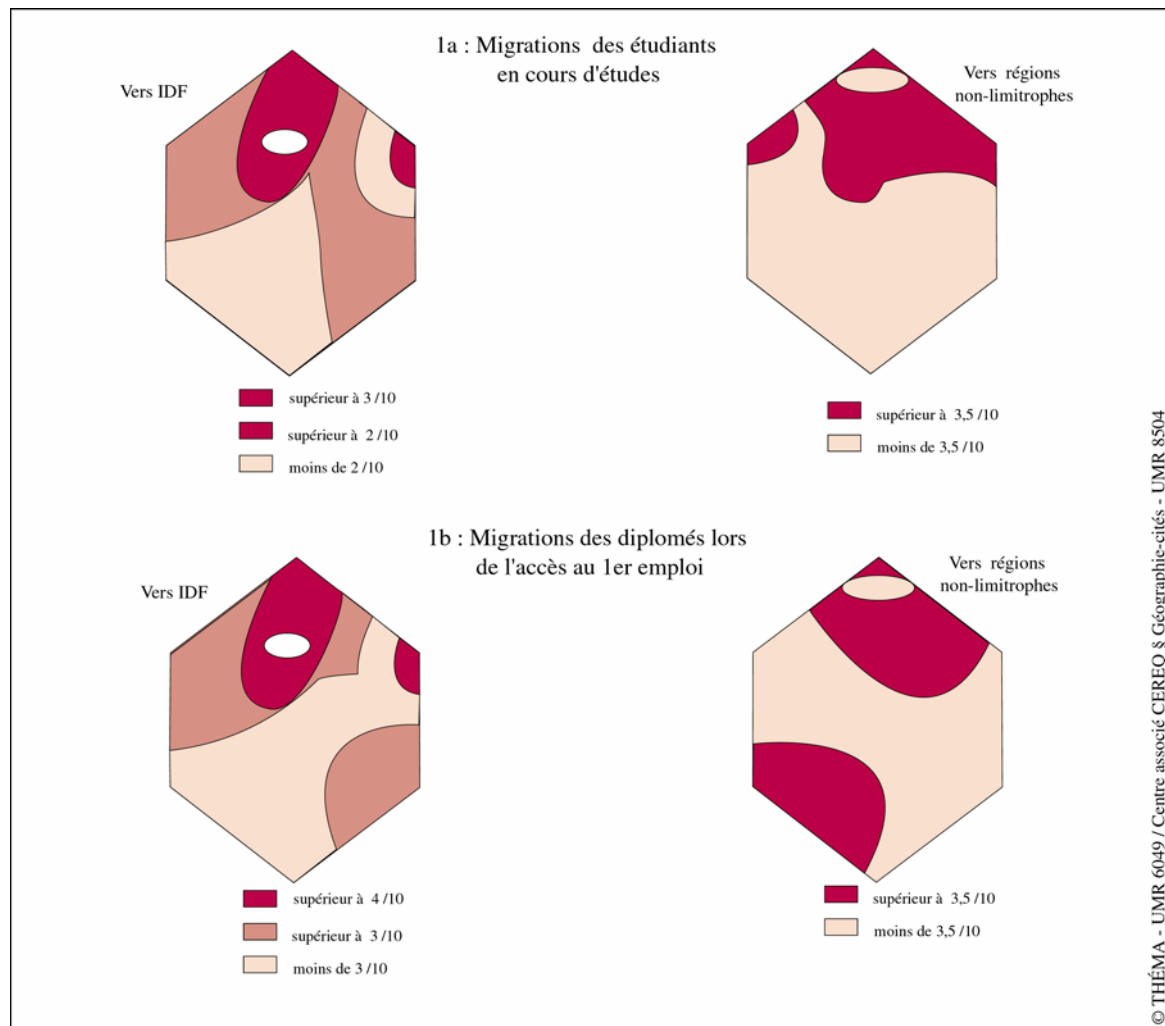
En fait les échanges migratoires des bacheliers comme des premiers cycles s'organisent principalement entre régions limitrophes. Quels sont alors les facteurs sous-tendant ces migrations de courte distance ? D'autant plus, que ces flux laissent paraître des échanges déséquilibrés entre certaines régions. Citons par exemple, le cas de la Picardie, de la Haute Normandie, de la Franche-Comté et de la Corse qui perdent toujours plus de bacheliers qu'elles n'en attirent des régions voisines. Par ailleurs, certaines régions apparaissent écartelées entre plusieurs systèmes de formations, comme dans le cas de la Champagne-Ardenne, de la Franche-Comté, de la Picardie et de la Bourgogne. A l'opposé, dans certaines régions, les départs des jeunes se focalisent en direction d'une seule région. C'est notamment le cas de l'Auvergne.

- Le poids des migrations vers des régions contiguës

Au-delà du poids plus ou moins marqué de l'Ile-de-France, les cartes des principaux flux migratoires mettent en évidence une certaine polarisation des migrations entre régions voisines. Ainsi près de huit bacheliers sur dix choisissent une région de province voisine de la leur. La moitié des étudiants migrant vers une région de province comme la moitié des diplômés accédant à un premier emploi en province choisissent également de partir vers une région limitrophe.

En fait, les départs les plus massifs en direction de la capitale sont le fait de jeunes issus du quart nord-ouest de la France et de ceux issus de Rhône-Alpes et de Provence-Alpes-Côte-d'Azur, qu'ils entrent à l'université, suivent des études ou accèdent au marché du travail (cf. figure 2.13). Durant leurs études, les étudiants de cette France du Nord, à l'exception de la Bourgogne, la Picardie et de la Basse-Normandie, privilégient également des destinations en province plus lointaines que leurs homologues du Centre et du Sud de la France. Ces derniers partent non seulement moins fréquemment en Ile-de-France mais choisissent plus souvent dans des régions proches de leur région d'origine. Ces oppositions régionales sont moins marquées pour les diplômés entrant dans la vie active, dans la mesure où notamment dans les régions du Sud-Ouest les jeunes émigrent plus fréquemment vers des destinations lointaines.

Figure 2.13 : Nature des départs des jeunes de l'enseignement supérieur



Sources : Amet - Perret, 2003 ; BCP, DEP, 1999- 2000.

Selon les régions, le poids des arrivées de jeunes en provenance de régions contiguës est plus ou moins affirmé. Il diminue toujours avec l'élévation du niveau de formation et avec l'entrée sur le marché du travail des diplômés. Il varie ainsi de 90% pour des régions comme l'Auvergne, le Limousin et la Bourgogne en ce qui concerne les bacheliers entrant à l'université à moins de 20 % en ce qui concerne les arrivants des troisièmes cycles et les arrivant sur le marché du travail en Nord-Pas-de-Calais. On voit ainsi se dessiner des aires de recrutement d'étudiants comme de diplômés plus ou moins larges et variées selon les régions.

2.3.2. Des règles de proximités pour les mobilités à l'émergence de systèmes régionaux

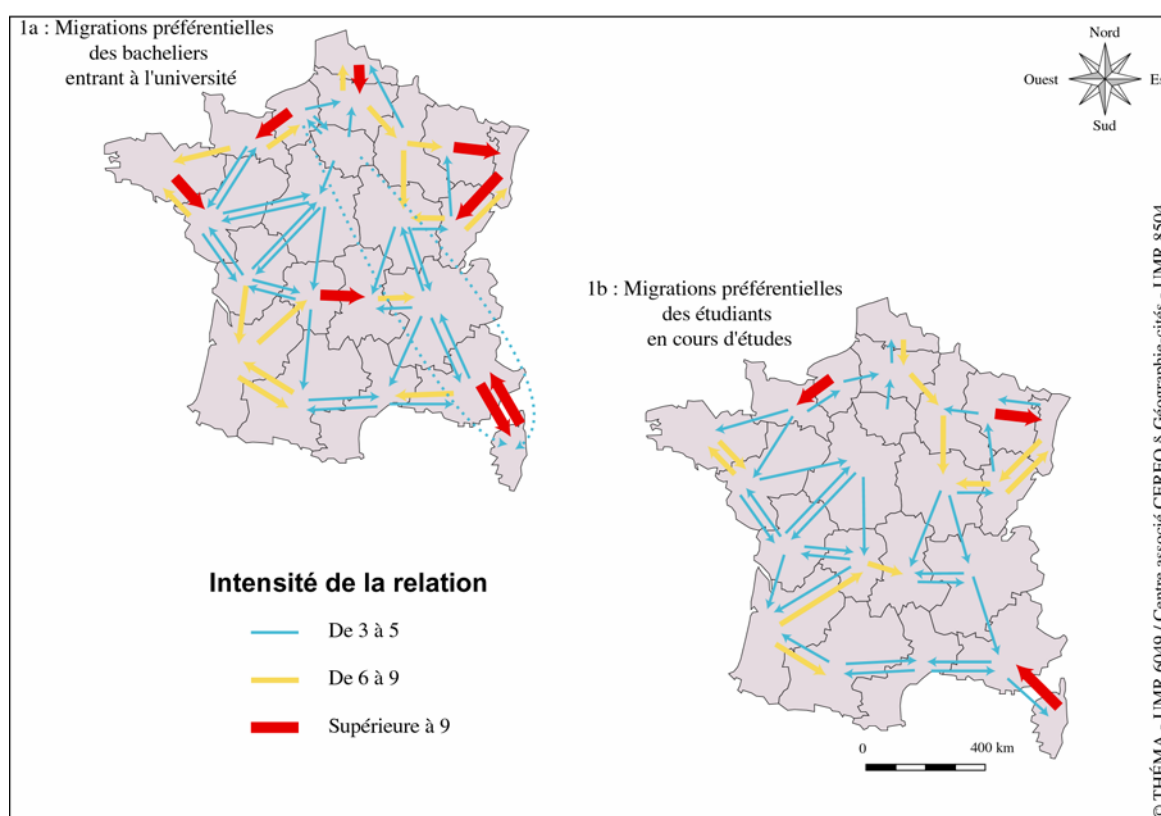
Les flux qui ne mettent pas en jeu l'Ile-de-France révèlent l'existence de pôles d'échanges d'étudiants importants en province qui s'organisent dans l'Ouest et le grand Sud de la France comme autour de la région Rhône-Alpes. Dans une moindre proportion, Rhône-Alpes, Provence-Alpes-Côte-d'Azur et les Pays de la Loire sont également au centre des échanges des diplômés s'insérant sur le marché du travail. Les régions du Bassin parisien, du Centre de la France et certaines régions de l'Est sont absentes de ce système (cf. figure 2.12a).

Les échanges interrégionaux d'étudiants dans le grand Sud apparaissent plutôt équilibrés entre les régions Rhône-Alpes, Provence-Alpes-Côte-d'Azur, Languedoc-Roussillon, Midi-Pyrénées et Aquitaine. En revanche, les échanges dans l'Ouest de la France tendent à se faire

au profit de la Bretagne et l'Aquitaine, et dans l'Est au profit de l'Alsace. Une région comme la Picardie se retrouve écartelée entre l'Ile-de-France, le Nord-Pas-de-Calais et la Champagne-Ardenne. Par ailleurs, avec l'augmentation du niveau de formation, l'Est et l'Ouest de la France se retrouvent démunis d'échanges importants d'étudiants de troisièmes cycles entre les régions qui les composent au profit de Ile-de-France. Dans les régions du Sud, il existe une certaine persistance des flux d'étudiants quel que soit le niveau considéré (cf. figure 2.12b).

On voit ainsi se dessiner un système national de dépendance entre les différentes régions métropolitaines et plusieurs sous-systèmes régionaux à l'échelle des ZEAT. Ceux-ci sont plus particulièrement mis en lumière à travers l'examen des relations préférentielles (cf. annexe 2.3) qui existent entre les différentes régions pour les mobilités des bacheliers et des étudiants (cf. figure 2.14). L'Ile-de-France n'apparaît que très peu dans cette cartographie des relations privilégiées interrégionales étant donné qu'elle échange plus ou moins avec toutes les régions de province.

Figure 2.14 : Migrations préférentielles des étudiants



Sources : Amet, 2003 ; BCP, DEP, 1999- 2000.

Le système du grand Est repose sur des liens très étroits entre l'Alsace, la Lorraine, la Franche-Comté, la Bourgogne et la Champagne-Ardenne. Il en va de même au sein du Sud-Est (Provence-Alpes-Côte-d'Azur, Corse, Languedoc-Roussillon). Un système centré sur la région Rhône-Alpes émerge également. Le Sud-Ouest articulé sur le binôme Aquitaine/Midi-Pyrénées lie également autour de lui Poitou-Charentes et le Limousin. Un système du grand Ouest existe autour de la Bretagne et des Pays de Loire comme au nord du Bassin parisien (Picardie, Nord-Pas-de-Calais, Haute-Normandie et Champagne-Ardenne).

Plusieurs régions se greffent à différents systèmes en échangeant avec les marges de ces derniers : le Languedoc-Roussillon fait figure d'interface entre un Sud-Est centré sur Provence-Alpes-Côte-d'Azur et un Sud-Ouest structuré par le binôme Aquitaine - Midi-Pyrénées. Le couple Haute et Basse Normandie lie les systèmes Nord et Ouest. La région Centre relève à la fois des marges des systèmes Ouest et Sud-Ouest comme la Bourgogne et Rhône-Alpes qui lient les systèmes du Nord et du Sud.

Conclusion

Les étudiants ayant migré lors de leur cursus ou lors de l'accès à leur premier emploi constituent une minorité. De plus, la mobilité géographique des jeunes est plus marquée lors de l'entrée dans la vie active que durant les études. Les mobilités d'entrée sur le marché du travail contribuent à accentuer les disparités inter-régionales. Les disparités inter-régionales sont ainsi plus accusées avec les mobilités d'entrée sur le marché du travail. Les régions semblent former en premier lieu pour elles-mêmes. Ce constat général doit être d'emblée relativisé dans la mesure où les comportements migratoires des jeunes diffèrent fortement selon les cycles, et surtout selon les régions. Avec l'élévation des niveaux de formation, on observe une réduction des disparités inter-régionales liées aux migrations de formation, et une accentuation des écarts régionaux en ce qui concerne les mobilités géographiques des diplômés entrant sur le marché du travail.

Les régions retenant le mieux leurs étudiants sont également celles qui arrivent à conserver leurs diplômés lorsqu'ils s'insèrent sur le marché du travail. Les régions ayant les forts taux d'immigration pour les étudiants sont également celles qui retiennent le mieux leurs diplômés. Que ce soit en matière de mobilité liée à la formation (étudiants) ou relative à l'accès au premier emploi (diplômés), l'Ile-de-France et l'Alsace restent largement excédentaires, tandis que les régions de l'Ouest et du Centre de la France sont déficitaires. La situation des autres régions est variable selon qu'on considère les mobilités des étudiants ou des diplômés s'insérant sur le marché du travail. C'est pour les diplômés de cycle court entrant sur le marché du travail que les échanges inter-régionaux apparaissent les plus équilibrés.

L'Ile-de-France peut être considéré comme la région-clé dans la géographie des mobilités des diplômés entrant sur le marché du travail et des étudiants les plus avancés dans leurs études, et ce même si la majorité des migrations ne s'effectue pas en direction de cette région, mais bien plus en direction des régions limitrophes pour les niveaux les moins élevés et des régions plus lointaines pour les plus hauts niveaux de formation. On voit d'ores et déjà que les jeunes les plus diplômés migrent plus fréquemment vers des destinations lointaines aussi bien pour leurs études que lors de leur accès à l'emploi.

Pour certaines régions comme la Picardie, cette attraction parisienne correspond-elle seulement à une migration « contrainte », traduisant une carence en équipements universitaires ? Dans les régions qui importent de fortes proportions de diplômés (Bassin parisien par exemple), l'offre de formation est-elle insuffisante par rapport aux postes à pourvoir sur le marché du travail régional, ou ces arrivées compensent-elles le fort exode d'étudiants en cours d'études ? Ces mobilités étudiantes peuvent être comprises comme une anticipation des jeunes par rapport à leur volonté d'intégrer un marché régional du travail « plus large et plus qualifié » que celui de leur région d'origine.

L'analyse du comportement migratoire des diplômés doit donc être réalisée en tenant compte des contextes économiques et sociaux des régions et de la structure de l'offre de formation

régionale. Ainsi, les différences de profils des jeunes formés entre les régions peuvent influencer les situations régionales. Certaines régions où les étudiants sont plus fréquemment issus de milieux populaires peuvent être se caractériser par de moins forts taux de départ : la mobilité géographique a toujours un coût économique. Des régions, comme le Limousin où le marché du travail apparaît étroit et peu diversifié, notamment en matière d'emplois d'ingénieurs et de cadres dans le tertiaire supérieur, peuvent connaître un fort exode des jeunes qu'elles ont formés. De même, les migrations des jeunes peuvent être contraintes par l'absence d'une offre de formation suffisamment diversifiée.

Au total, les champs migratoires des différentes catégories de jeunes (bacheliers, étudiants et diplômés) dessinent plusieurs systèmes régionaux de mobilité, à commencer par celui de l'Ile-de-France qui unit toutes les régions de province sans exception. Ces systèmes reposent sur des solidarités interrégionales expliquées sans doute en partie par des disparités de distances-temps d'accès aux régions les unes par rapport aux autres. Mais ces solidarités ne peuvent-elles pas être liées à des concurrences et des complémentarités dans l'offre de formation?

Chapitre 3.

Mobilités géographiques des jeunes : dynamiques des disparités inter-régionales

La description des échanges de jeunes entre les régions métropolitaines françaises a permis de souligner certes les similitudes entre les comportements migratoires des jeunes liés à l'enseignement supérieur – notamment le fait que les jeunes migrent beaucoup entre régions voisines et que l'Ile-de-France contribue beaucoup à la structuration de ces mobilités géographiques – mais aussi leurs différences – pour ce qui concerne notamment les schémas de mobilité des étudiants inscrits à l'Université et ceux des jeunes diplômés accédant à un premier emploi. Au delà de cette description, différentes questions méritent une attention particulière.

Quels sont les facteurs qui structurent les mouvements migratoires des jeunes de l'enseignement supérieur ? L'architecture des mobilités géographiques obéit-elle aux mêmes facteurs que ceux de l'ensemble de la population française ? On pourrait d'emblée parier sur l'existence de fortes similitudes entre les mouvements migratoires des jeunes et de la population française. Toutefois, l'intérêt de se pencher sur les spécificités comparées des différents types de populations liées à l'enseignement supérieur est d'examiner les similitudes et les différences de leurs comportements migratoires, en caractérisant le plus finement possible l'organisation spatiale des mobilités étudiantes.

Quelles évolutions peut-on constater sur la dernière décennie pour les migrations des populations de jeunes en études et entrant sur le marché du travail après des études supérieures ? Les déplacements des jeunes pour leurs études ou leur insertion professionnelle se sont-ils accrus ou non ? Les mobilités obéissent-elles aux mêmes facteurs ? L'architecture des mobilités s'est-elle modifiée ? Comment ont évolué les disparités inter-régionales ?

Deux dimensions sont ainsi privilégiées : les caractéristiques structurelles des mobilités et la dynamique temporelle des mouvements migratoires des jeunes de l'enseignement supérieur. L'étude de ces deux aspects permet alors de révéler les liens entre mobilités, offre de formation et marché du travail des différentes régions.

3.1. Les flux migratoires inter-régionaux

Les migrations des jeunes concernent trois sous-populations particulières, à savoir ceux qui entrent à l'Université (autrement dit les bacheliers de l'année), ceux qui sont déjà étudiants, et enfin ceux qui quittent l'Université pour entrer dans la vie active et trouver un premier emploi. L'examen de l'organisation des échanges migratoires inter-régionaux, grâce à l'introduction successive ou simultanée de différents facteurs à l'intérieur d'une série de modèles, permet d'évaluer leurs contributions respectives à l'explication des mobilités des jeunes entre régions métropolitaines (cf. annexe 3.1). Il permet de mettre en évidence le rôle de deux facteurs sur les volumes de jeunes échangés :

- (1) ***L'effet des masses démographiques concernées***, c'est-à-dire la capacité d'émission de la région de départ et la capacité de réception de la région d'arrivée, constitue le déterminant le plus évident de la migration, dans une logique de régulation. Dans le cas des migrations étudiantes par exemple, le nombre d'inscrits est le premier indicateur de l'offre de formations universitaires de la région, qui est lui-même

dépendant de caractéristiques qualitatives, tel le degré de diversification de cette offre par exemple (cf. chapitre 1).

- (2) *L'effet de la proximité spatiale*, c'est-à-dire la décroissance continue des probabilités de relations entre les jeunes de deux régions en fonction de la distance moyenne qui les sépare constitue sans aucun doute le second déterminant de la mobilité des jeunes. A l'instar du reste de la population française, les jeunes tendent en moyenne à privilégier les destinations proches par rapport aux destinations lointaines. Cette décroissance des probabilités de migration avec la distance est liée à des déterminants économiques ou géographiques objectifs (coûts des déplacements, information plus importante sur les destinations proches que sur les destinations éloignées, etc.), ainsi qu'à des facteurs psychologiques plus difficilement mesurables (attachement au lieu d'origine, volonté de maintenir les liens antérieurs avec des parents ou des amis, etc.) et à des héritages (migrations antérieures de populations, étudiantes ou non, susceptibles d'accueillir le migrant).

Enfin, bien que son influence soit sans commune mesure avec celle des effets précédents, un autre facteur doit être introduit pour décrire correctement les migrations de jeunes entre régions :

- (3) *L'effet de proximité territoriale*, c'est-à-dire le fait que les migrants privilégient les régions directement voisines ou contiguës, permet de s'affranchir partiellement de la vision naïve d'un espace isotrope ou homogène qu'impliquerait l'emploi exclusif de la distance euclidienne comme mesure de la proximité géographique des régions. L'introduction d'une métrique discrète distinguant les régions voisines deux à deux des autres, en les opposant, permet de donner une évaluation quantitative des effets de barrière inter-régionaux sur les mobilités des jeunes.

Ces mobilités inter-régionales obéissent dans une large mesure aux mêmes déterminants géographiques que ceux observés pour le reste de la population française. La démarche permet de raisonner « toutes choses égales par ailleurs » et rend alors possible la « décomposition » des échanges inter-régionaux de jeunes :

- en une partie « banale » dans la mesure où celle-ci dépend seulement des masses démographiques respectives des régions, de la distance moyenne qui les séparent et du fait qu'elles sont immédiatement voisines
- et en une partie « spécifique » qui ne peut être traduite par les trois facteurs précédemment évoqués. Il est alors possible d'estimer l'existence de « barrières » contribuant à « éloigner » deux régions, ou au contraire de directions préférentielles dans les mouvements migratoires des jeunes de certaines régions.

3.1.1. Les déterminants généraux de la mobilité des jeunes entre les régions

Le premier enseignement tiré de la mise en regard des trois modélisations des flux migratoires de jeunes révèle que les masses des flux émis et reçus par les régions d'une part et la distance moyenne qui les sépare d'autre part expliquent bien une part très grande des échanges migratoires entre régions prises deux à deux (cf. tableau n° 3.1). Combinées, ces deux composantes expliquent entre 86 % - pour les bacheliers de l'année - et 90% - pour les jeunes en quête d'un premier emploi - de la variance des échanges inter régionaux. Toutefois, ces deux composantes interviennent de façon très différente selon la sous-population de jeunes envisagée.

- *De l'entrée à l'université à l'entrée dans la vie active, les migrations dépendent de plus en plus des capacités régionales à émettre et recevoir*

Le rôle des masses mises en mouvement par chaque région, à l'entrée et à la sortie, intervient de manière significative et remarquablement croissante dans la définition des échanges liés à l'entrée à l'université jusqu'à ceux liés à l'accès à un premier emploi : de seulement 23% de la totalité des phénomènes migratoires expliquée par ce rôle pour les migrations des nouveaux bacheliers à 70% pour les migrations des jeunes sortant du système éducatif et en quête d'un premier emploi, en passant par 51% pour les migrations de l'ensemble des étudiants inscrits à l'Université.

- *De l'entrée à l'université, à l'entrée dans la vie active, une proportion croissante des migrations s'effectue à grande distance*

Alors que l'importance du rôle des masses est au moins multiplié par trois entre les bacheliers entrant à l'Université et les jeunes accédant à un premier emploi, le « frein » joué par la distance lui diminue presque de moitié pour les mêmes populations, passant de -1,55 à -0,83. Enfin, l'effet du voisinage régional immédiat est difficile à isoler car il n'est pas indépendant de l'effet de la distance. Toutefois, quand on combine distance kilométrique et contiguïté régionale d'ordre 1, la part des échanges expliquée par le modèle agrégé est légèrement améliorée. Toutes choses égales quant aux masses et à la distance, les nouveaux bacheliers ont plus tendance à choisir une région immédiatement voisine de la leur. On note en effet que les paramètres α (frein de la distance) et γ (effet de la contiguïté régionale immédiate) diminuent de moitié selon que l'on retient comme population de référence les bacheliers ou les jeunes accédant à un premier emploi à partir de 1998. De l'entrée à l'université à l'entrée sur le marché du travail, une proportion croissante des déplacements s'effectue donc à grande distance.

Tableau n° 3.1 : Caractéristiques des migrations inter-régionales de jeunes aux alentours de l'an 2000

Modèles d'interaction spatiale agrégé concernant	Modèles avec évaluation des flux en fonction			
	Des masses d'émigrants et d'immigrants	Des masses d'émigrants, d'immigrants, de la distance moyenne et de la contiguïté régionale		
	Qualité de l'ajustement R ² (%)	Qualité de l'ajustement R ² (%)	Frein de la distance (α)	Effet de la contiguïté régionale (γ)
Les bacheliers de l'année 1999	23	86	-1,55	3,32
Les étudiants inscrits à l'université en 2001	51	89	-1,02	2,01
Les jeunes en quête d'un premier emploi à partir de 1998	70	90	-0,83	1,68

Sources : Baron, 2003 ; MENRT-DEP, 1999-2001 ; Enquête « Génération 98 », Céreq 2001.

3.1.2. Les spécificités géographiques comparées des déplacements des jeunes

A partir de ces trois modèles d'interaction spatiale agrégés (cf. annexe 3.1), on peut définir pour chacune des sous-populations de jeunes la partie banale des migrations inter-régionales, c'est à dire la partie des flux qui, en moyenne, peut être engendrée en retenant les mêmes règles d'un bout à l'autre du territoire, telles que présentées ci-dessus.

Dans chacun des cas, on peut en outre calculer et interpréter les écarts qui apparaissent entre ces migrations banales et les migrations effectives. Ces écarts, qui sont les résidus du modèle, sont l'expression de dimensions plus spécifiques des migrations. Ils révèlent l'existence de relations inter-régionales non banales qui, selon les directions, tirent leurs forces de segments particuliers de la migration en rapport avec les trois sous-populations concernées. Ces spécificités prennent une signification différente selon qu'elles se manifestent par une sur-migration ou par une sous-migration. Quand le flux observé entre deux régions est inférieur au flux estimé par le modèle (résidus négatifs), il y a sous-migration : cette dernière est interprétable comme la manifestation d'une réduction des échanges. Son origine peut être recherchée dans l'existence de « barrières » contribuant à « éloigner » les deux régions. A l'inverse, quand le flux observé entre deux régions est supérieur au flux estimé (résidus positifs), autrement dit quand la migration effective est supérieure à la migration « banale », la sur-migration révèle de probables préférences attachées à certaines directions. Cette approche plus fine permet ainsi de comparer non seulement les ampleurs des sur- et sous-migrations respectivement des bacheliers entrant à l'Université, des étudiants en cours d'études enfin des diplômés en quête d'un premier emploi ; mais aussi de visualiser les directions de ces migrations non banales.

- Barrières géographiques en direction et en provenance de l'Ile-de-France avec les régions du Bassin parisien

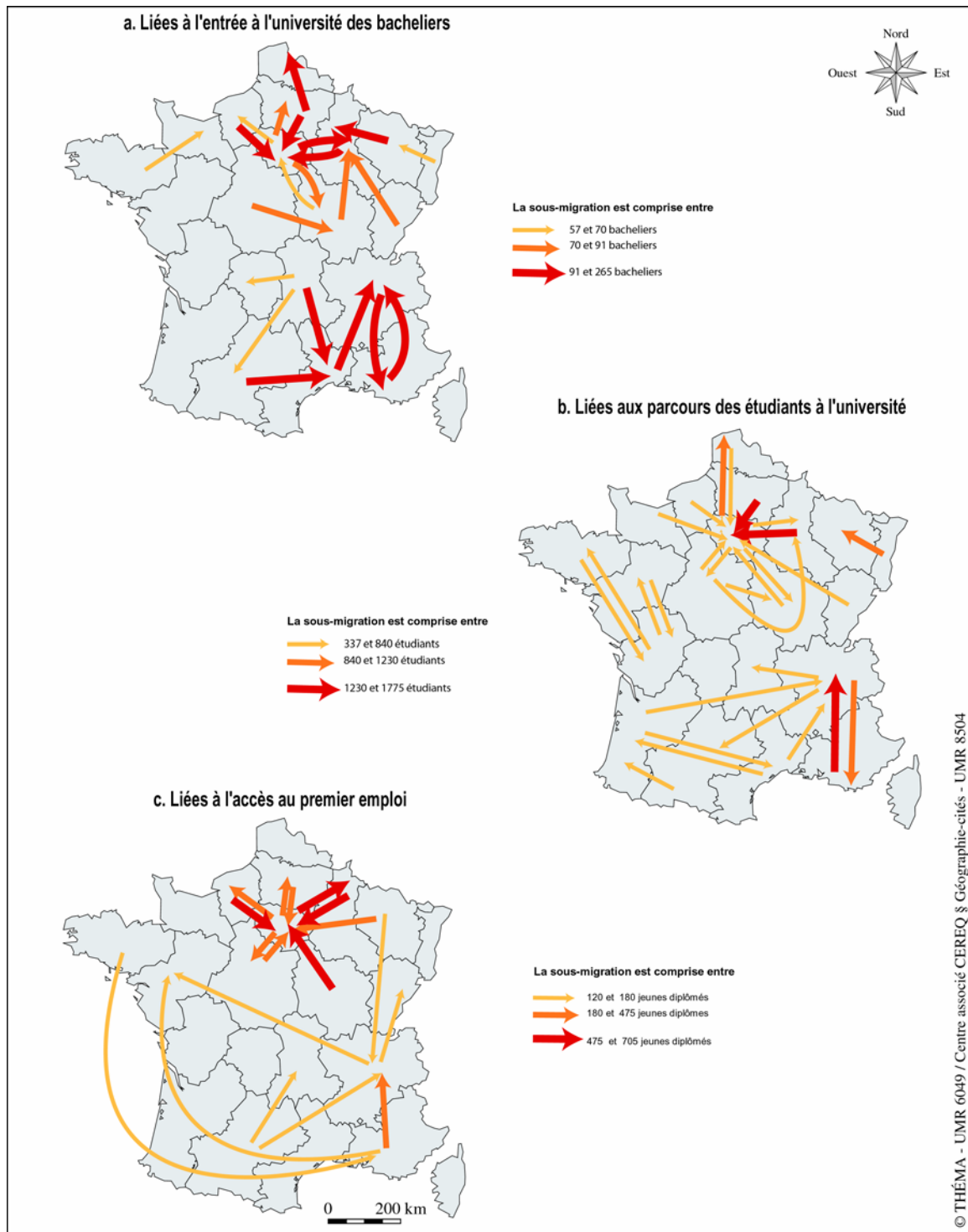
Pour les étudiants et les jeunes en quête d'un premier emploi, les directions sur lesquelles les flux estimés par les modèles agrégés sont supérieurs aux flux observés concernent ***en premier lieu des directions qui ont l'Ile-de-France soit pour origine, soit pour destination et qui relie cette région à d'autres de la moitié nord du pays, et plus précisément à une majorité de régions du Bassin Parisien*** (cf. figure n° 3.1). Les départs de l'Ile-de-France sont sous-représentés en direction de la région Champagne-Ardenne, du Centre, voire dans le cas des étudiants du Nord-Pas-de-Calais. Pour ces régions et d'autres du Bassin Parisien (Haute-Normandie, Picardie, Bourgogne), la faiblesse de l'apport francilien se double en sens inverse d'une sous-migration en direction de l'Ile-de-France.

Qu'il s'agisse du marché de l'emploi ou des universités d'Ile-de-France, ceux-ci exercent une attraction qui reste en dessous de la norme. On émigre beaucoup moins en Ile-de-France quand on est soit étudiant, soit en quête d'un premier emploi en Haute-Normandie, en Picardie, en Champagne-Ardenne, Bourgogne ou Centre, que ne le laisserait supposer l'importance démographique des régions et les distances qui les séparent de l'Ile-de-France. Tout se passe donc comme si de véritables barrières s'interposaient sur les chemins migratoires des étudiants et des jeunes en quête d'un premier emploi entre le centre de ce vaste ensemble septentrional et ses périphéries. Ces fortes sous-migrations au départ ou à destination de l'Ile-de-France dans le Bassin Parisien retiennent l'attention.

Exceptionnellement élevées, les capacités de rétention réciproque de l'Ile-de-France et de chacune des régions peuvent difficilement être expliquées au cas par cas par les potentiels

locaux des offres de formations ou/et d'emplois. A n'en pas douter, il faut explorer d'autres hypothèses et faire intervenir des spécificités régionales qui dépassent largement le cadre des migrations des jeunes – étudiants ou en quête d'un premier emploi. On remarque en effet que le freinage des migrations sur les directions qui relient l'Ile-de-France au Bassin Parisien se retrouve dans les migrations générales de la population.

Figure n° 3.1 : Sous-migrations et effets de barrière entre régions françaises



Sources : Baron, 2003 ; MENRT-DEP, 1999-2001 ; Enquête « Génération 98 », Céreq 2001.

Les migrations de ces deux sous-populations de jeunes ne feraient que retrouver les traces de pratiques migratoires régionales beaucoup plus générales et assez enracinées sur la durée,

puisque l'on peut en repérer la spécificité, en continu, depuis près d'un demi-siècle. Pas plus que le Bassin parisien n'est terre d'immigration pour les franciliens, l'Ile-de-France ne représente une direction préférentielle pour les émigrants qui quittent une région de la périphérie francilienne. Les préférences des franciliens bénéficient à d'autres régions plus éloignées qui, en retour, le rendent bien à l'Ile-de-France. Dans le cas des migrations des bacheliers, certes cette barrière existe mais elle est de moindre intensité tant en ce qui concerne le nombre de flux résiduels qu'en ce qui a trait à leur importance respective : la région Centre disparaît ainsi totalement de ces jeux de barrière de proximité.

Les sous-migrations *entre régions de province* révèlent, quant à elles, ***un jeu de barrières à différents échelons géographiques mais qui ne concernent pas toutes les sous-populations de jeunes*** (cf. figure n° 3.1).

- *Une barrière importante au niveau du Massif Central entre région de l'Est et de l'Ouest de la moitié sud du pays*

Entre régions éloignées, ces barrières soulignent de véritables limites. Quelle que soit la sous-population de jeunes retenue, ***une barrière importante apparaît au niveau du Massif Central entre régions de l'Est et de l'Ouest de la moitié sud du pays***. Dans le cas des bacheliers entrant à l'université comme dans celui des jeunes cherchant un premier emploi, une ligne d'affaiblissement des échanges surgit entre l'Auvergne d'une part et Midi-Pyrénées et Languedoc-Roussillon d'autre part. De plus, les jeunes cherchant un premier emploi et les étudiants de l'Université sont concernés par un effet de barrière sur les échanges entre la région Rhône-Alpes d'une part et les régions d'Aquitaine et de Midi-Pyrénées d'autre part. Enfin, seuls les jeunes cherchant un premier emploi sont touchés par un affaiblissement des échanges entre les régions du Sud-Est (Rhône-Alpes et Provence Alpes Côte d'Azur) et certaines régions de l'Ouest de la France (Bretagne et Pays de la Loire).

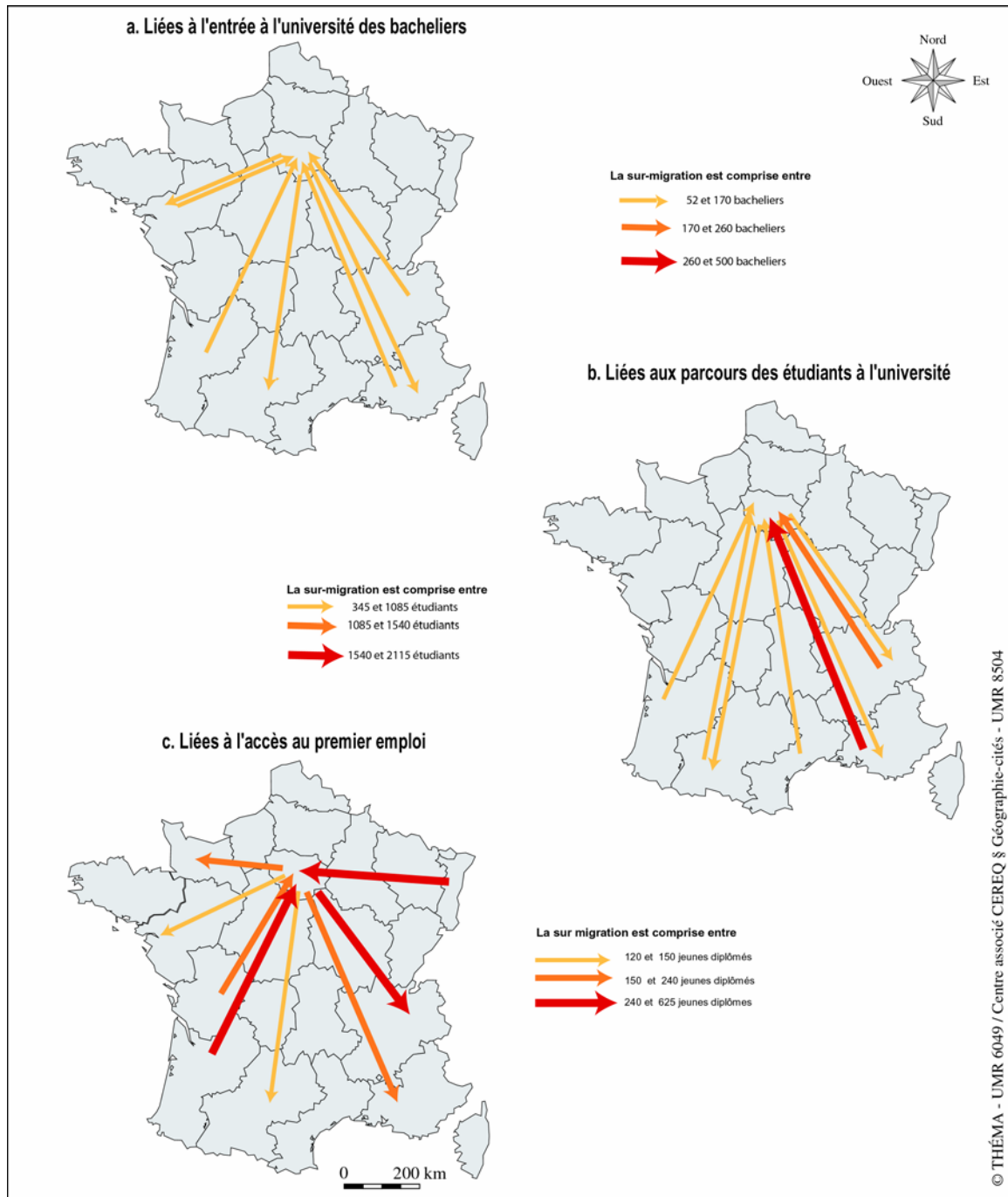
Des freins parfois importants apparaissent aussi dans les migrations entre couples de régions voisines et donc peut-être plus directement « concurrentes ». C'est le cas pour les bacheliers entre l'Auvergne et le Limousin, mais aussi et surtout entre la région Champagne-Ardenne et la Lorraine, la Franche-Comté, la Bourgogne ; pour les étudiants comme pour les bacheliers entre Rhône-Alpes d'une part et la région Languedoc-Roussillon et Provence – Alpes - Côte d'Azur d'autre part ; pour les seuls étudiants entre les Pays- de- la- Loire et la région Poitou-Charentes ; enfin pour les jeunes accédant à un premier emploi entre Rhône-Alpes et la Franche-Comté. Les freins mis à jour par ces migrations non réalisées pour les bacheliers et les étudiants sont à mettre en regard avec des offres de formation universitaire voisines, relativement semblables et donc directement concurrentes (cf. chapitre 1). Ces effets de barrière, quand ils mettent en jeu les étudiants et les diplômés en quête d'un premier emploi, peuvent également refléter des faiblesses liées au marché de l'emploi.

- *Relations préférentielles entre l'Ile-de-France et les régions du sud de la France*

Les directions préférentielles des sur-migrations sont relativement *aisées à repérer*. Elles concernent ***en premier lieu les échanges entre l'Ile-de-France et les régions les plus éloignées***, méridionales en particulier (cf. figure n° 3.2a). Au départ de Paris, des préférences affirmées sont identifiables pour les trois sous-populations de jeunes vers les régions Provence Alpes- Côte d'Azur et Midi-Pyrénées. Ces préférences connaissent une réciproque mais concernent également l'Aquitaine pour les migrations liées à l'entrée à l'Université ou

en cours d'étude, sans oublier l'Alsace dans le cas des mobilités géographiques liées à l'accès au premier emploi.

Figure n° 3.2a : Sur-migrations et directions préférentielles entre l'Ile-de-France et les autres régions françaises



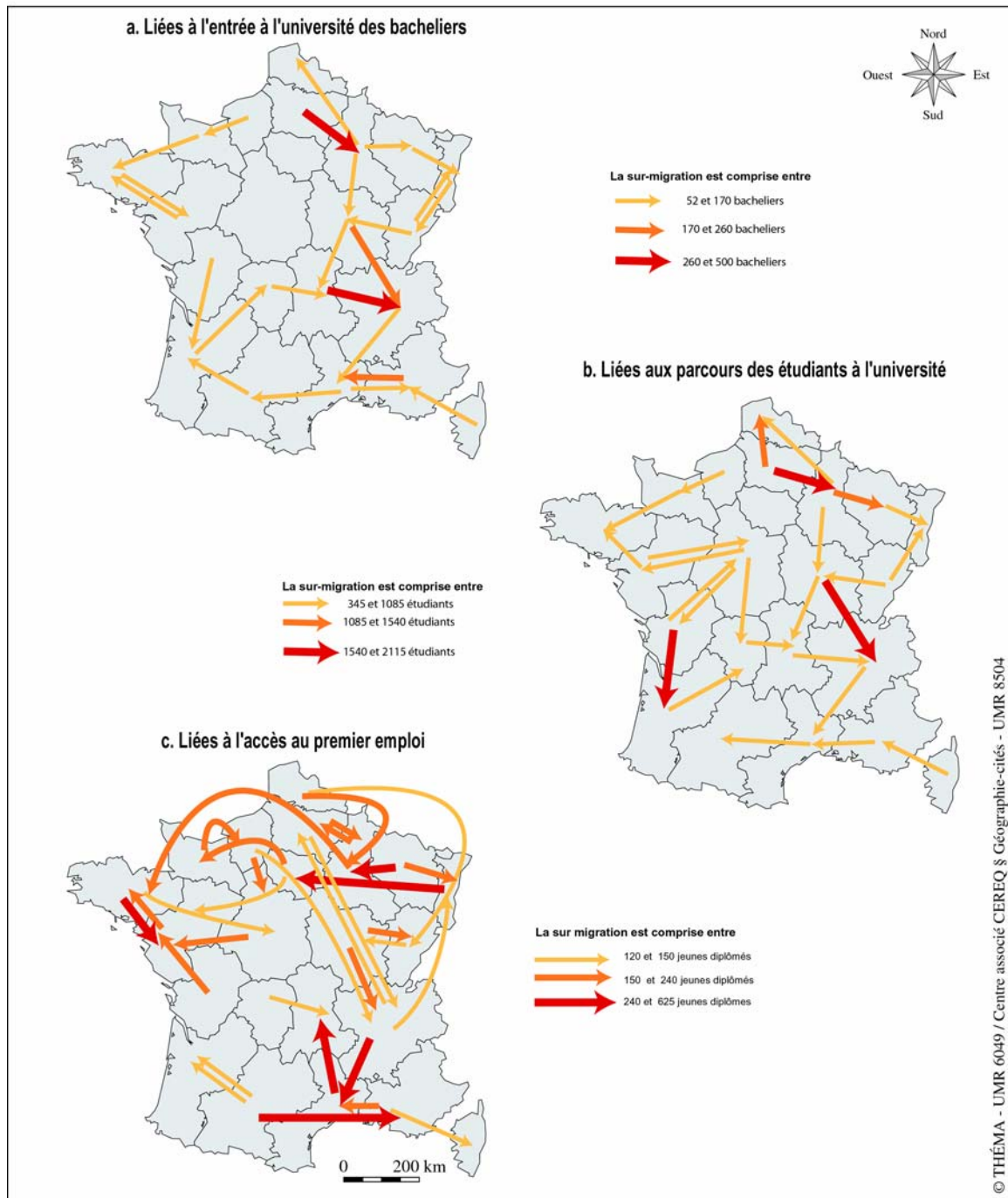
Sources : Baron, 2003 ; MENRT-DEP, 1999-2001 ; Enquête « Génération 98 », Céreq 2001.

Le schéma général des échanges préférentiels entre l'Ile-de-France et les régions les plus méridionales rappelle à nouveau celui bien connu des migrations générales de population, dans lequel les mêmes directions captent l'essentiel des flux préférentiels au départ ou à destination de la région capitale. Les nuances constatées pour chacune des trois sous-populations traduisent la spécificité de ces groupes par rapport au schéma général des migrations de population. La région Rhône-Alpes est ainsi exemplaire dans ces sur-migrations

avec l'Ile-de-France. Dans le cas des étudiants de l'Université, ce phénomène fonctionne à partir et en direction de Rhône-Alpes ; alors que dans le cas des bacheliers la direction préférentielle se fait au départ de cette même région ; et dans celui de l'accès au premier emploi la sur-migration se fait au départ de l'Ile-de-France.

- Entre régions de province, les flux préférentiels ont tendance à dessiner des systèmes régionaux de préférences plus ou moins étoffés et complexes (cf. figure 3.2b)

Figure n° 3.2b : Sur-migrations et directions préférentielles entre régions françaises de province



Sources : Baron, 2003 ; MENRT-DEP, 1999-2001 ; Enquête « Génération 98 », Céreq 2001.

Dans le cas des bacheliers entrant à l'Université, les sur-migrations qui concernent l'ensemble des régions du Sud ne peuvent que retenir l'attention, liant deux à deux les régions de Corse, Provence Alpes Côte d'Azur, Languedoc Roussillon, Midi-Pyrénées, Aquitaine, Limousin, Auvergne et Rhône-Alpes.

Ce système régional d'ampleur exceptionnelle trouve un pendant de moindre envergure dans le Nord-Est tant pour les bacheliers que pour les étudiants de l'Université et, de manière beaucoup plus fragmentée, pour les jeunes en quête d'un premier emploi. Ce pendant oriental et septentrional intègre les régions Nord-Pas-de-Calais, Picardie, Champagne-Ardenne, Lorraine, Alsace, Franche-Comté et Bourgogne. Enfin, il convient de mentionner un Grand Ouest défini toujours par les directions préférentielles qui lient les régions de Haute et Basse-Normandie, de Bretagne, des Pays-de-la-Loire, de Poitou-Charentes et du Centre.

3.2. Vers une connaissance fine des migrations des étudiants durant leurs cursus universitaires

3.2.1. Les caractéristiques des migrations étudiantes

Pour les étudiants en cours de cursus universitaire, il est possible d'analyser plus finement l'architecture des échanges migratoires entre les régions françaises. Les comportements migratoires de 13 sous-populations d'étudiants peuvent en effet être connus : les trois cycles de formation de Droit - Economie - AES, de Lettres et Sciences Humaines, du secteur de la Santé et enfin des Sciences et STAPS ; sans oublier les étudiants inscrits en I.U.T. (cf. annexes 3.1 et 3.2). En revanche, une connaissance plus fine des caractéristiques des échanges migratoires inter-régionaux pour les bacheliers entrant à l'université et des jeunes diplômés de l'enseignement supérieur entrant sur le marché du travail se heurte à des problèmes de taille d'échantillon.

- Avec l'élévation du niveau de formation, une proportion plus importante des migrations s'effectuent à grande distance

S'il paraît évident que l'effet dissuasif de la distance joue de manière plus forte pour les étudiants inscrits en premiers cycles que pour ceux suivant un troisième cycle, cette baisse n'est pas spectaculaire (cf. tableau n° 3.2). De la même manière, l'effet du voisinage régional diminue dans des proportions presque analogues entre les inscrits en premiers cycles et ceux suivant un troisième cycle. Tout ceci allant de paire avec une qualité de l'ajustement croissante (+10%) : tout semble donc se passer comme si l'effet des masses démographiques combiné aux effets des proximités spatiale et territoriale résumaient mieux les comportements migratoires des étudiants en fin de cursus universitaire qu'en début. En définitive, des bacheliers entrant à l'Université aux jeunes qui accèdent à un premier emploi sans oublier les étudiants tout au long de leur parcours universitaire, une transition s'opère de manière très linéaire et progressive tant dans la perception et que dans l'utilisation des proximités spatiale et territoriale.

Des nuances voire des spécificités apparaissent toutefois selon les grands groupes disciplinaires, comme le montre une rapide comparaison entre les « comportements » migratoires des étudiants inscrits en premiers cycles et ceux des étudiants inscrits en I.U.T., qui présentent la particularité d'être scolarisés uniquement en premier cycle et de suivre des formations à finalités professionnelles (cf. tableaux n° 3.2 et 3.3). Pour ces derniers, l'effet

dissuasif de la distance est beaucoup plus marqué que pour l'ensemble des étudiants inscrits en premiers cycles, tandis que les valeurs enregistrées pour l'effet du voisinage régional sont analogues. Il faut sans doute lire ces différences de « comportements » migratoires à l'aune de quelques spécificités qui ont contribué à façonner la réputation de cette formation supérieure courte à l'Université. Le D.U.T. est un des rares diplômes délivrés (à baccalauréat+2) reconnu dans les conventions collectives, à la différence des DEUG voire des DEUST.

L'entrée en I.U.T. est soumise dans la plupart des cas à sélection : cette dernière peut alors être opérée selon deux critères, soit en privilégiant les résultats scolaires, soit en privilégiant l'origine géographique du candidat – la plupart du temps il s'agit de la même « appartenance » régionale. Ces dernières pratiques ont souvent été observées lors des recrutements dans des filières de formation relativement répandues sur l'ensemble du territoire métropolitain (Baron, 1994).

La combinaison du relatif « prestige » dont jouit cette formation au poste de technicien supérieur avec les pratiques des responsables de ces instituts concourt à limiter les migrations inter régionales des étudiants durant les deux années d'étude. Car il faut garder présent à l'esprit le fait que les migrations étudiées ici sont des migrations à l'intérieur d'un même cycle d'étude ou d'un même groupe disciplinaire : elles ne disent rien des migrations qui sont susceptibles de se produire au passage d'un cycle à l'autre, en particulier celles qui correspondent aux poursuites d'étude des titulaires d'un D.U.T., alors qu'ils sont de plus en plus nombreux à le faire.

Tableau n°3.2 : Caractéristiques des migrations inter régionales des étudiants en 2001-2002

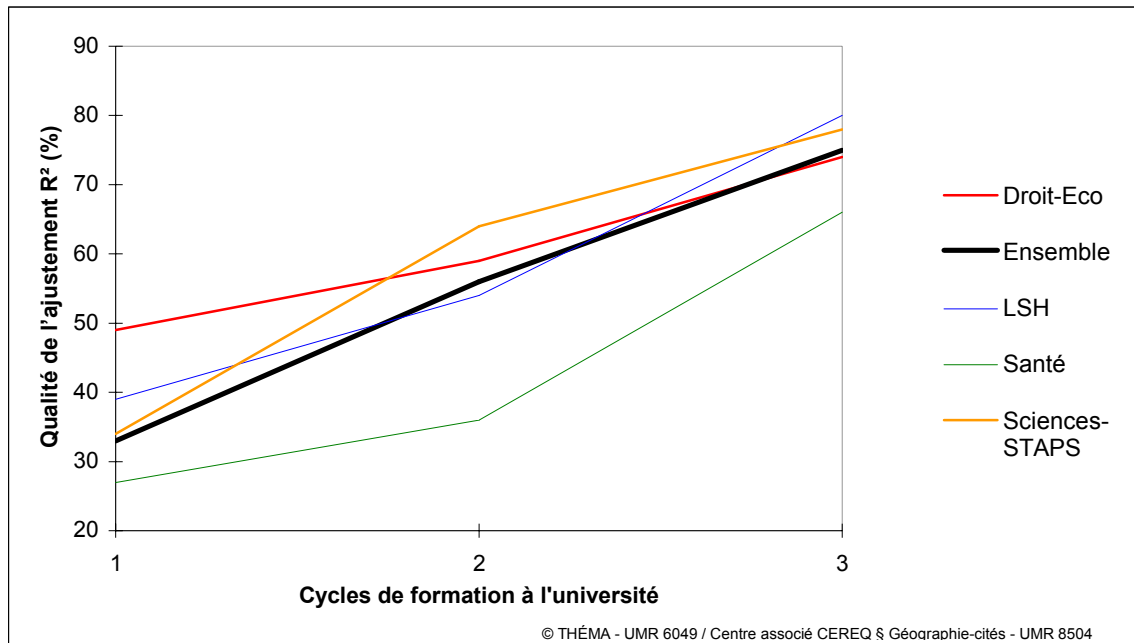
Modèles d'interaction spatiale concernant	Modèles avec évaluation des flux en fonction			
	Des masses d'émigrants et d'immigrants	Des masses d'émigrants, d'immigrants, de la distance moyenne et de la contiguïté régionale		
	Qualité de l'ajustement R ² (%)	Qualité de l'ajustement R ² (%)	Frein de la distance (α)	Effet de la contiguïté régionale (γ)
Les étudiants inscrits à l'université en 2001	51	89	-1,02	2,01
Les étudiants inscrits en premiers cycles	33	86	-1,27	2,70
Les étudiants inscrits en deuxièmes cycles	56	90	-0,94	1,82
Les étudiants inscrits en troisièmes cycles	75	94	-0,85	1,59

Sources : Baron 2003 ; MENRT-DEP, 2001-2002

A partir du croisement des trois cycles de formations avec les quatre grands groupes disciplinaires, trois grands types de « comportements » migratoires peuvent être identifiés. Pour l'ensemble des étudiants inscrits à l'Université, on remarque que la décroissance des effets de proximités spatiale et territoriale est davantage marquée entre les premiers et deuxièmes cycles qu'entre les deuxièmes et troisièmes cycles (cf. figures 3.3a et 3.3b). C'est également le cas pour les étudiants inscrits soit dans le secteur de la Santé soit dans celui des Sciences et STAPS. Alors que pour les disciplines Droit – Economie – AES, si la

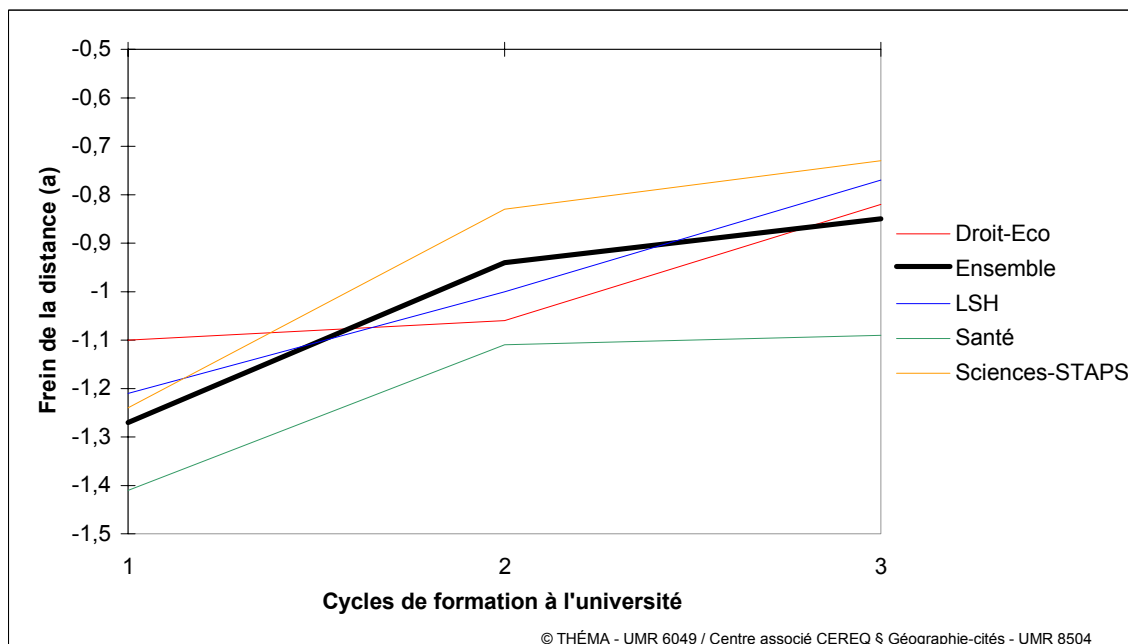
décroissance de l'effet du voisinage régional correspond peu ou prou à celle de l'ensemble des étudiants, il en va tout autrement pour l'effet dissuasif de la distance qui est stable pour les deux premiers cycles avant de décroître significativement entre les deux derniers cycles de formation. Par rapport à ces lignes « brisées », l'originalité du comportement migratoire des étudiants inscrits dans le secteur Lettres et Sciences Humaines retient l'attention : l'effet dissuasif de la distance, tout comme celui du voisinage régional, diminue en effet régulièrement du premier au troisième cycle.

Figure n°3.3a : Evolution du rôle joué par la distance en fonction du niveau d'étude à l'Université



Sources : Baron 2003 ; MENRT-DEP, 2001-2002

Figure n° 3.3b : Evolution du rôle joué par la proximité régionale en fonction du niveau d'étude à l'Université



Sources : Baron 2003 ; MENRT-DEP, 2001-2002

3.2.2. Les spécificités géographiques comparées des déplacements des étudiants

Avant de qualifier finement l'architecture des migrations inter-régionales des étudiants inscrits à l'Université, il convient de mentionner un résultat théorique et empirique important mis en évidence par l'utilisation d'une modélisation désagrégée par cycles et grands types de formation : les phénomènes de sur-migration et de sous-migration sont dans la plupart des cas globaux. Les barrières ou les préférences qui apparaissent entre deux régions peuvent connaître des variations d'intensité selon le cycle et/ou le secteur de formation, mais il est très rare d'observer des situations de contradiction entre les tendances des comportements observés sur les différents cycles et disciplines. Si des « compensations » apparaissent, elles concernent les sur et sous-migrations les moins marquées (cf. figures 3.1 et 3.4). La cartographie séparée des sur-migrations et des sous-migrations pour chacune des treize sous-populations étudiantes apparaît inutile, puisque les images seraient largement redondantes. Il est plus intéressant d'utiliser une méthode de classification globale des migrations non banales d'étudiants entre les régions, qui intègre leurs dimensions quantitative – à savoir le nombre total d'étudiants concernés - et qualitative - à savoir les types de formation universitaire concernés selon les grands groupes disciplinaires et la position dans les différents cycles de formation (cf. annexe 3.2). Cette méthode permet de dire si, par exemple, une migration préférentielle identifiée entre deux régions est due plutôt à des étudiants en début de cursus universitaire ou en fin, mais aussi si ces étudiants suivent des formations d'I.U.T., de Lettres et Sciences Humaines, des secteurs de la Santé ou enfin des Sciences et STAPS.

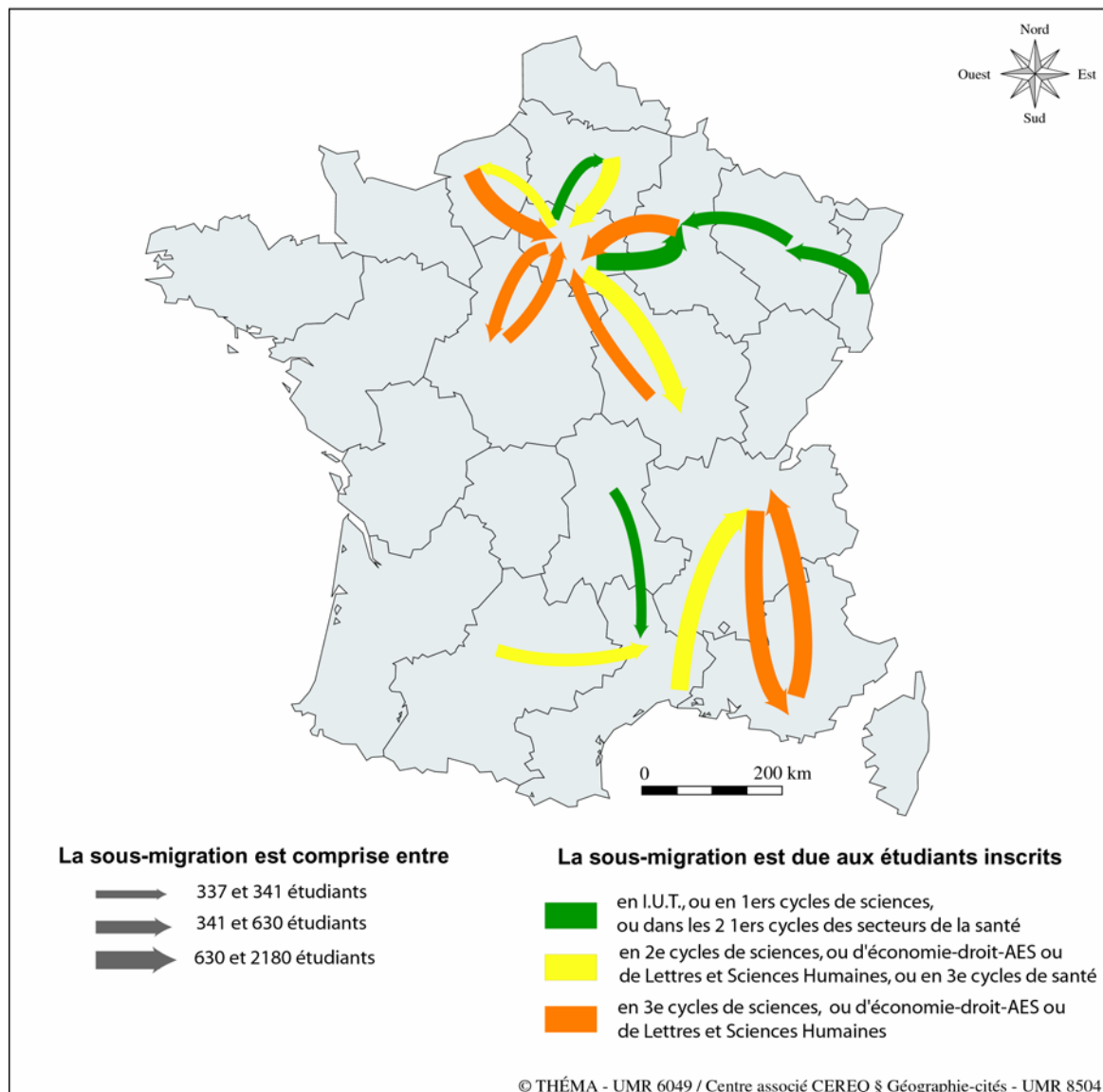
- Sous-migrations et barrières géographiques

Plus des deux tiers des sous-migrations inter-régionales sont dus aux comportements migratoires des étudiants des deuxièmes et troisièmes cycles des principaux groupes de formation : c'est le cas des fortes sous-migrations entre les régions Rhône-Alpes et Provence – Alpes – Côte d'Azur d'une part, entre l'Ile-de-France et les régions du Bassin parisien d'autre part. Dans un tel contexte, les directions des barrières géographiques relatives au début de cursus universitaire retiennent l'attention. Elles montrent le peu d'attrait qu'exercent les Universités de Picardie et de Champagne-Ardenne pour les étudiants franciliens suivant des formations d'I.U.T., de premiers cycles de Sciences, STAPS ou/et du secteur de la Santé. De façon plus isolée, elles donnent à voir la sous-représentation tant des départs d'étudiants alsaciens vers les établissements lorrains, que des départs d'étudiants lorrains vers les établissements de Champagne-Ardenne, qu'enfin des départs d'étudiants auvergnats vers la région de Languedoc-Roussillon. Le plan « U 2 000 » a donc eu des effets dissuasifs sur les déplacements des étudiants en fin de cursus universitaire entre régions voisines : c'est vrai d'une part pour l'Ile-de-France et ses voisines, d'autre part pour les grandes régions universitaires méridionales. Face à de telles régularités, le cas d'une région comme la Lorraine interpelle : relativement incapable d'attirer les étudiants en début de cursus universitaire des régions voisines, elle se révèle tout aussi incapable d'envoyer ses étudiants – eux-mêmes en début de cursus universitaire - dans les établissements des régions voisines.

Les caractéristiques qualitatives de ces migrations non réalisées sont à considérer de près. D'éventuels projets universitaires de coopérations inter-régionales ne sauraient les ignorer. La tendance à ce que ce soient surtout les deuxièmes et troisièmes cycles qui subissent un même effet de barrière et que ce dernier touche une grande majorité des directions concernées ne peut qu'interpeller les observateurs du système universitaire. Il faut sans doute y voir certains effets, et non des moindres, des politiques de déconcentration universitaire à l'œuvre depuis le

milieu des années 80 et qui ont surtout bénéficié aux régions de province. Ainsi, la plupart des régions métropolitaines tendent à mieux retenir leurs étudiants bien avancés dans leurs cursus universitaires respectifs ou les achevant. Force est alors de constater qu'en moins de vingt ans la région a acquis une « légitimité » en tant que territoire universitaire. Force est aussi de constater que cette dernière s'est faite aux dépens d'une des dimensions essentielles du parcours universitaire étudiant – la mobilité géographique, autrement dit la capacité à bouger, à voir du « pays » qui est considérée comme un enrichissement, venant s'ajouter comme une « plus-value » à la formation reçue.

Figure n° 3.4 : Sous-migrations et effets de barrière entre régions françaises en fonction des études suivies à l'Université



Sources : Baron 2003 ; MENRT-DEP, 2001-2002

- Sur-migrations et directions préférentielles

Bien différentes sont les caractéristiques des sur-migrations mettant en cause l'Ile-de-France : 60% d'entre elles concernent des étudiants inscrits en I.U.T., dans les premiers cycles des formations de Sciences ou de STAPS ou dans les deux premiers cycles du secteur de la Santé. La région francilienne attire ainsi les étudiants des régions d'Aquitaine, de Midi-Pyrénées, de

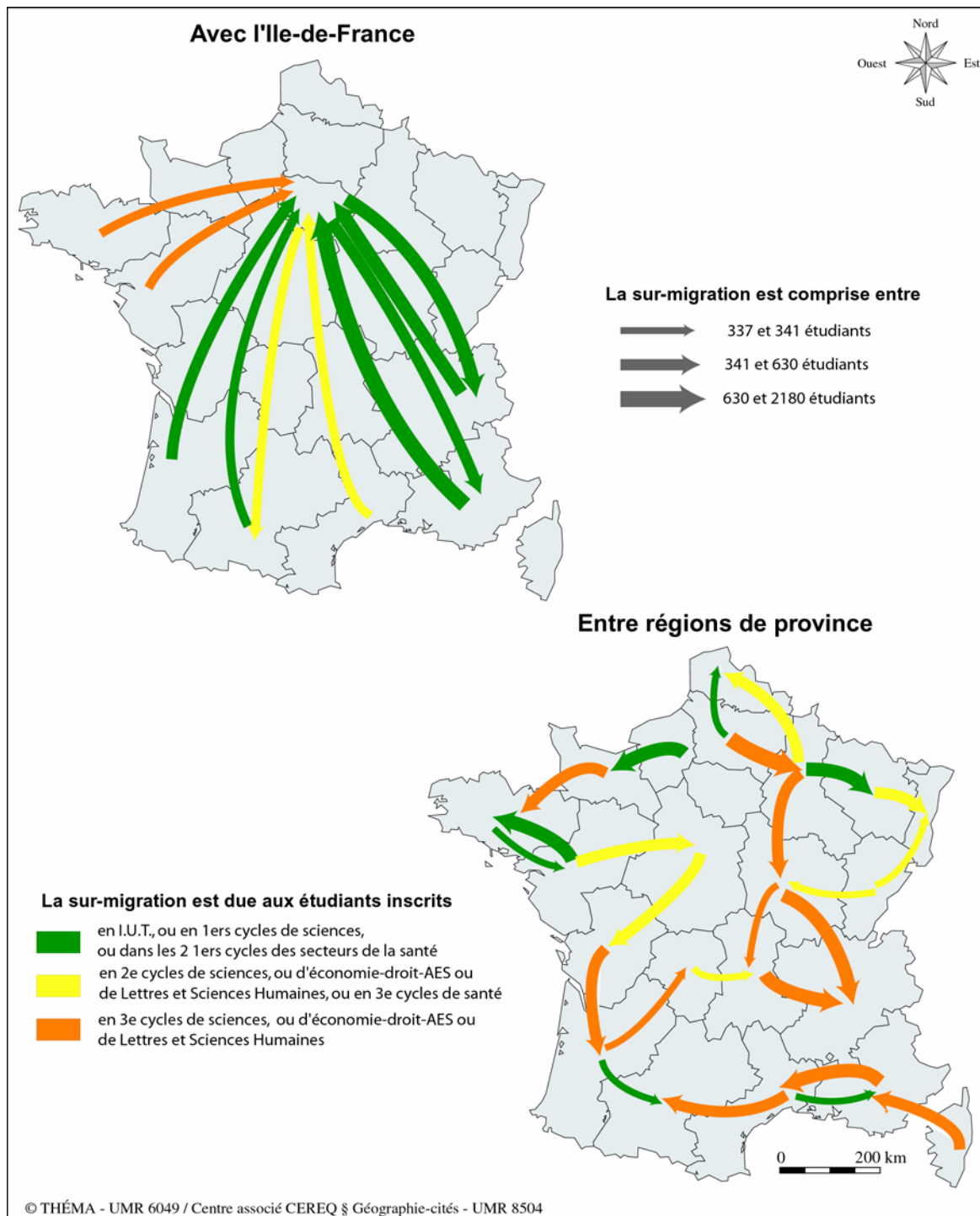
Provence- Alpes Côte d'Azur et de Rhône-Alpes. Ces deux dernières régions « compensent » cette attraction francilienne, en apparaissant comme des directions particulièrement préférentielles pour les étudiants de la région capitale. De même, la région Midi-Pyrénées se présente comme une direction préférentielle pour les étudiants franciliens inscrits, soit dans les deux premiers cycles de Droit – Economie - AES, Lettres et Sciences Humaines, soit dans les deuxièmes cycles de Sciences, soit enfin dans les troisièmes cycles des secteurs de la Santé.

Les caractéristiques des migrations préférentielles entre l'Ile-de-France et les régions méridionales sont bien différentes de l'attrait significatif exercé par les universités franciliennes sur les étudiants de Bretagne et des Pays-de- la- Loire. Ces derniers sont surtout inscrits en troisièmes cycles. Dans quelles mesures se dessinent alors des chaînes de dépendances inter-régionales qui aboutissent pour les formations de fin de cursus universitaire à une sur-représentation des migrations vers l'Ile-de-France ? Quant aux flux préférentiels entre régions de province, ils concernent surtout les deuxièmes et troisièmes cycles des grands groupes de formations universitaires, à quelques exceptions près dont celle des échanges «dissymétriques » entre la Bretagne et les Pays – de – la - Loire qui ne concernent que les étudiants inscrits soit en I.U.T., soit dans les premiers cycles de Sciences et STAPS, soit dans les premiers cycles du secteur de la Santé.

Au total, il semble bien qu'il existe deux « logiques » de flux préférentiels. Quand ces derniers intègrent l'Ile-de-France, ils concernent essentiellement des étudiants de premiers cycles : ce qui contribue à battre en brèche l'idée selon laquelle le pôle universitaire francilien opèrerait une ponction extrêmement forte, allant croissante entre le début et la fin du cursus universitaire, sur les régions de province. On peut y voir également une manifestation des modifications et des perceptions des pratiques estudiantines. Les migrations vers l'Ile-de-France résulteraient de choix manifestes, délibérés au début du cursus universitaire, et non d'une éventuelle contrainte surgissant en fin de parcours, liée pour l'essentiel à une offre de formations insuffisamment diversifiée dans les régions de province. Cette piste de réflexion et d'interprétation des migrations préférentielles impliquant l'Ile-de-France peut servir de base pour l'analyse des migrations enregistrées au cours des années à venir.

Quand ces mêmes sur-migrations sont identifiées entre régions de province, elles portent sur les deuxièmes et surtout les troisièmes cycles universitaires. Dans le cadre d'une réflexion sur d'éventuels projets de coopération universitaire interrégionale, ces échanges ne doivent pas être considérés systématiquement comme un appauvrissement du potentiel estudiantin de certaines régions au profit d'autres. Ils doivent plutôt être envisagés comme des traductions de complémentarités inter-régionales et inter-universitaires dans un contexte affirmé et confirmé de tassement des effectifs inscrits à l'Université. Plus que les flux préférentiels entre l'Ile-de-France et les autres régions, la prise en compte de l'architecture des sur-migrations entre régions de province peut contribuer à apporter des réponses au débat actuel sur l'éventuelle poursuite de la déconcentration des formations et des équipements universitaires sur le territoire.

Figure n° 3.5 : Sur-migrations et directions préférentielles entre régions françaises en fonction des études suivies à l'Université



Sources : Baron 2003 ; MENRT-DEP, 2001-2002

3.2.3. Les mobilités des étudiants : une comparaison avec le début des années 90

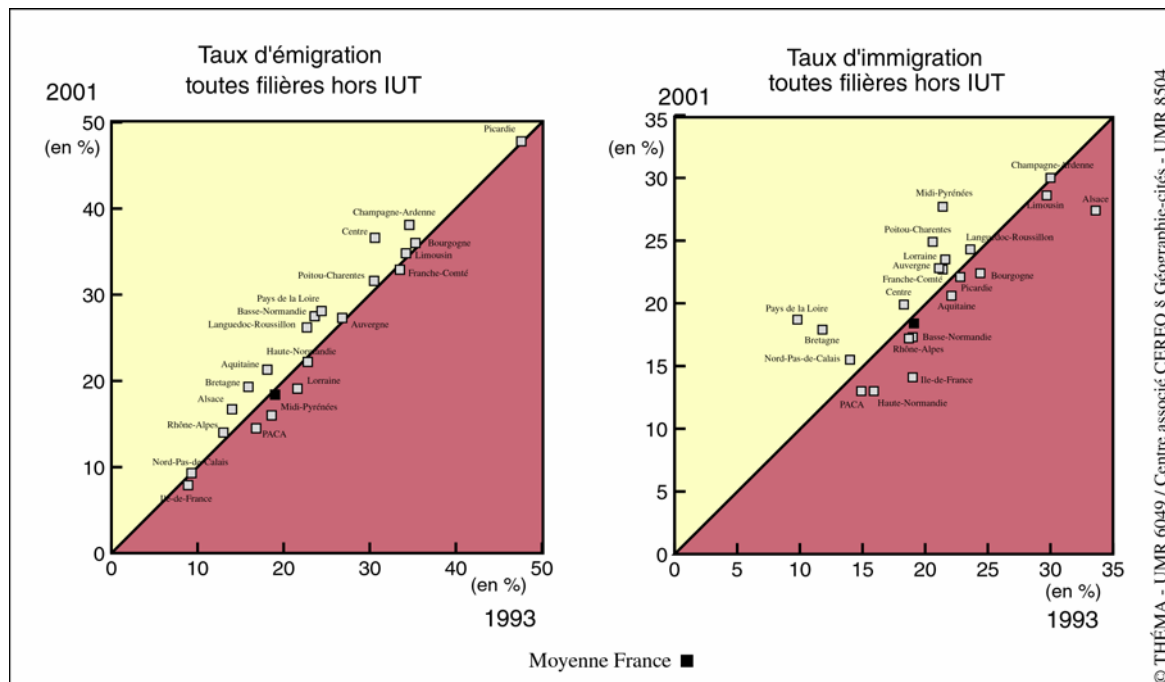
Une connaissance fine des mobilités géographiques étudiantes suppose enfin l'intégration de la dimension temporelle. Seul peut être connu l'état des migrations étudiantes au début des années 1990, encore faut-il préciser que cette information concerne seulement les grands secteurs disciplinaires. Elle n'est pas disponible par cycle. En effet, au début des années 90, les mobilités étudiantes étaient présentées entre académies. A partir du tableau des échanges migratoires inter-académiques relatif aux étudiants inscrits en 1993-94, il est aisé de regrouper les académies qui appartiennent à une même région comme Grenoble et Lyon pour Rhône-Alpes ; ou Paris, Créteil et Versailles pour l'Ile-de-France. Il est plus difficile de « désagréger » les effectifs académiques quand ils concernent deux « régions » distinctes, comme l'illustre l'académie de Nice-Corse « écartelée » entre la région Provence Alpes Côte d'Azur et la Corse. Dans ce dernier cas et dans un souci de comparabilité des données, on retiendra comme grande entité régionale l'ensemble Provence -Alpes Côte d'Azur plus Corse. Cette comparaison s'appuie sur une mise en perspective des années 1993-94, 1999-00 et 2001-2002. Pour l'année 1993 et seulement pour le secteur des IUT, on ne dispose que du tableau des échanges hors sédentaires. L'examen des flux migratoires des IUT pour les différentes années considérées reste possible, mais les principaux indicateurs (taux d'émigration et d'immigration, soldes migratoires etc.) sont calculés pour la population étudiante hors IUT.

- Des disparités entre régions qui se modifient dans les disciplines scientifiques et littéraires

Alors que la proportion d'étudiants migrant est relativement stable entre 1993 et 2001 au niveau national, deux ensembles de régions se distinguent. Les régions du Bassin parisien ainsi que la Bretagne, l'Aquitaine et les Pays-de-la-Loire connaissent un exode croissant de leurs jeunes étudiants (cf. figure n°3.6). A l'opposé, la Lorraine, les régions Midi-Pyrénées et Provence Alpes Côte d'Azur se démarquent par une tendance à une plus forte rétention de leurs jeunes en études. Au-delà de cette situation, trois spécificités disciplinaires peuvent être retenues. Dans le secteur de la Santé, toutes les régions ont vu leur proportion de jeunes partant vers d'autres régions diminuer. L'Alsace dans les filières de Lettres-Sciences Humaines, tout comme la région Midi-Pyrénées dans le secteur des Sciences et STAPS, perd de plus en plus d'étudiants entre 1993 et 2001.

L'Alsace, l'Ile-de-France et Rhône-Alpes voient également la proportion de jeunes non originaires de la région parmi les inscrits dans un établissement diminuer régulièrement au cours de la décennie. Cette situation existe dans une moindre mesure pour les régions du Bassin parisien. En revanche, dans les régions Midi-Pyrénées, Bretagne et Pays de la Loire, les étudiants proviennent de plus en plus d'autres régions (cf. figure n° 3.6). Quelques spécificités existent pour certaines régions dans certaines filières.

Figure n°3.6 : Taux régionaux d'émigration et d'immigration des étudiants, comparaison 1993-2001



Sources : Amet - Perret 2003 ; MENRT 1993-2002

Ainsi, la région Poitou-Charentes se démarque dans les filières économiques et juridiques par une augmentation du poids des étudiants venant d'autres régions. Dans le domaine de la Santé, les Pays-de-la-Loire sont dans une situation singulière, puisque c'est la seule région pour laquelle on observe une croissance de la part des jeunes provenant d'autres régions parmi les inscrits à l'université. Dans le secteur Sciences et STAPS, toutes les régions ont vu s'accroître la proportion de jeunes en provenance d'autres régions, à l'exception de l'Alsace, de la Haute-Normandie, de l'Ile-de-France, du Nord-Pas-de-Calais, de la Picardie et de Rhône-Alpes.

La nature des soldes migratoires liés aux mobilités inter-régionales des étudiants ne s'est pas modifiée durant la décennie. Seule l'Aquitaine présente un profil spécifique puisqu'elle est devenue déficitaire alors qu'elle présentait un solde positif au début des années 90. Cette nouvelle situation est liée à la profonde modification des soldes migratoires en Lettres et Sciences humaines et en Sciences et STAPS devenus largement négatifs. Profil spécifique qui se retrouve avec la Lorraine devenue largement déficitaire, alors qu'elle équilibrait plutôt ses échanges au début des années 90. Pour cette région, ce résultat est principalement dû au fait que les échanges migratoires dans le secteur Alpes Côte sont devenus excédentaires. Enfin, les positions de certaines régions se sont modifiées pour certaines disciplines au cours la décennie. Dans les filières juridiques et économiques, la région Provence Alpes Côte d'Azur est devenue excédentaire dans ses échanges ; en Lettres-Sciences humaines la Bretagne et Midi-Pyrénées sont également des régions où le solde migratoire est devenu positif ; en Sciences et STAPS, la Franche-Comté a rejoint les régions bénéficiaires alors que l'Ile-de-France figure maintenant parmi les régions déficitaires.

Tableau n°3.3 : Mobilités des étudiants : évolution des disparités régionales durant la dernière décennie

	Variables	1993			2001		
		Minimum	Maximum	Coefficient de variation	Minimum	Maximum	Coefficient de variation
Droit –Economie – AES	Taux émigration	6,7	57,0	0,5	6,3	58,5	0,5
	Taux immigration	6,7	34,3	0,3	10,0	28,7	0,3
	Indicateur d'attractivité	-81,9	40,4	-2,6	-79,1	52,9	-3,1
Lettres et Sciences Humaines	Taux émigration	4,8	45,7	0,4	6,2	42,5	0,5
	Taux immigration	8,8	36,0	0,4	10,7	32,0	0,4
	Indicateur d'attractivité	-74,2	50,5	-2,8	-71,9	63,5	-2,7
Médecine, Pharmacie, Dentaire	Taux émigration	7,6	40,9	0,4	13,4	48,3	0,4
	Taux immigration	11,2	41,7	0,3	5,4	32,4	0,3
	Indicateur d'attractivité	-61,4	44,2	-3,8	-50,1	43,0	-3,2
Sciences et STAPS	Taux émigration	12,0	45,8	0,4	12,0	49,3	0,3
	Taux immigration	10,6	44,9	0,3	13,7	38,5	0,3
	Indicateur d'attractivité	-47,6	32,1	-4,1	-52,0	39,5	-8,5
Ensemble (hors IUT)	Taux émigration	7,9	47,8	0,4	8,9	47,6	0,4
	Taux immigration	9,8	33,6	0,3	13,0	30,0	0,2
	Indicateur d'attractivité	-52,6	33,7	-3,7	-51,0	51,5	-3,3

Sources : Amet- Perret 2003 ; MENRT 1993-2002

Même si ce sont toujours les mêmes régions qui figurent aux premiers rangs des régions bénéficiaires (Ile-de-France, Nord-Pas-de-Calais, Alsace et Rhône-Alpes) et des régions déficitaires (Picardie, Pays de la Loire, Centre, Bourgogne), l'attractivité des régions a pu varier durant la décennie, enregistrant une légère baisse comme en Ile-de-France et en Alsace.

Pour l'émigration, les différences inter-régionales sont restées stables entre 1993 et 2001, sauf dans les filières de Sciences et STAPS et celles de Lettres et Sciences Humaines. Les premières se distinguent par une réduction des disparités relatives aux départs des jeunes hors de la région, le secteur Lettres et Sciences Humaines par le phénomène inverse. En revanche, pour ce qui est de la proportion de jeunes dont les parents ne résident pas dans la région, les écarts entre régions se sont légèrement réduits, sauf dans le domaine de la santé : le coefficient de variation est passé de 0,32 à 0,28 entre 1993 et 2001. Quant à l'attractivité des régions, les disparités ont fléchi, sauf en Sciences et STAPS et Lettres et Sciences Humaines.

- Stabilité des comportements migratoires étudiants depuis le début des années 90

Au cours de la dernière décennie, les migrations étudiantes inter régionales ont connu une croissance modeste d'environ 4%, mettant en jeu un peu moins de 229 000 étudiants vers 1993 contre près de 238 000 en 2001. Il est toutefois important de souligner que la proportion de jeunes étudiants ayant changé de région reste stable entre 1993 et 2001, aux alentours de 18%. Derrière ce constat général se cachent des différences selon les filières : légère diminution de la proportion de jeunes migrants dans le secteur de la Santé (22 % en 1993 contre 18 % en 2001) et en Lettres et Sciences Humaines (18 % en 1993 contre 16 % en 2001), alors qu'en Sciences et STAPS les jeunes sont devenus un peu plus mobiles (22% en 1993 contre 24% en 2001).

Durant la même période, le flux moyen entre deux régions a toujours voisiné les quelques 500 étudiants (495 en 1993 et 515 en 2001). Durant la même période enfin, s'est produite une réduction tout aussi sensible des écarts entre les flux inter régionaux les plus importants et les plus faibles (le coefficient de variation est ainsi passé de 1,7 à 1,6, soit une baisse de près de 6%). La comparaison des modélisations des flux inter-régionaux en 1993, 1997 et 2001 permet de savoir si cette relative stabilité des ordres de grandeur caractérisant le phénomène migratoire étudiant s'accompagne ou non de bouleversements dans ses principaux leviers.

- Au cours du temps, la distance devient plus dissuasive et les régions voisines moins attractives

Au cours de la dernière décennie, les masses des flux émis et reçus par les régions d'une part, et la distance moyenne qui les sépare d'autre part, ont eu tendance à expliquer de mieux en mieux les échanges migratoires entre régions prises deux à deux (cf. tableau n° 3.4). Ces deux composantes expliquaient 85 % de la variance des échanges inter régionaux en 1993, et 89 % en 2001. Enregistrant une légère croissance, le rôle des masses mises en mouvement par chaque région, à l'entrée et à la sortie, intervient de manière significative dans la définition des échanges : de 49 % de la totalité des phénomènes migratoires expliquée par ce rôle au début de la période à 51 % pour les migrations en fin de période. L'effet de la distance quant à lui a tendance à légèrement augmenter ces dix dernières années, passant de -0,95 à -1,02 (+7 %). Enfin, l'effet du voisinage régional immédiat a lui tendance à diminuer dans les mêmes proportions (de 2,20 à 2,01, soit -9%).

Ces tendances générales à une légère augmentation du frein de la distance et à une tout aussi légère diminution du rôle du voisinage régional immédiat méritent d'être nuancées selon les grands secteurs disciplinaires. Elles sont en effet très atténuées pour les étudiants inscrits en Droit – Economie – AES : l'effet dissuasif de la distance n'augmente que de 4%, tandis que celui de la contiguïté régionale ne diminue que de 2,5%.

La relative stabilité des caractéristiques « géographiques » des migrations d'étudiants inscrits en Droit – Economie – AES contraste fortement avec les quatre autres groupes disciplinaires qui enregistrent des changements très marqués. Pour les étudiants inscrits aussi bien en I.U.T, Lettres et Sciences Humaines, que dans le secteur de la Santé qu'enfin en Sciences et STAPS, le frein de la distance augmente fortement entre 18 et 22%. Pour ces mêmes étudiants, l'effet de voisinage régional immédiat a diminué de manière tout aussi marquée entre 13,5 et 20 %.

Tableau n°3.4 : Evolution des caractéristiques des migrations inter-régionales des étudiants durant la dernière décennie

Modèles d'interaction spatiale concernant	Nombre de régions concernées		Modèles avec évaluation des flux en fonction			
			Des masses d'émigrants et d'immigrants	Des masses d'émigrants, d'immigrants, de la distance moyenne et de la contiguïté régionale		
	Au départ	A l'arrivée	Qualité de l'ajustement R ² (%)	Qualité de l'ajustement R ² (%)	Frein de la distance (α)	Effet de la contiguïté régionale (γ)
Les étudiants inscrits à l'université en 1993	21	21	49	85	-0,95	2,20
Les étudiants inscrits à l'université en 1998	21	21	51	87	-1,01	2,07
Les étudiants inscrits à l'université en 2001	21	21	51	89	-1,02	2,01
Les étudiants inscrits en Alpes Côte en 1993	21	21	58	84	-0,71	2,54
Les étudiants inscrits en I.U.T. en 1993	21	21	17	87	-1,38	3,26
Les étudiants inscrits en Lettres et Sciences Humaines en 1993	21	21	47	83	-0,88	2,74
Les étudiants inscrits en Médecine, Pharmacie, Dentaire en 1993	21	21	49	84	-0,82	2,51
Les étudiants inscrits en Sciences, STAPS en 1993	21	21	51	85	-0,75	2,01
Les étudiants inscrits en Alpes Côte en 2001	21	21	60	89	-1,00	1,90
Les étudiants inscrits en I.U.T. en 2001	21	21	24	90	-1,64	2,61
Les étudiants inscrits en Lettres et Sciences Humaines en 2001	21	21	51	87	-1,04	2,37
Les étudiants inscrits en Médecine, Pharmacie, Dentaire en 2001	21	21	24	89	-1,00	2,12
Les étudiants inscrits en Sciences, STAPS en 2001	21	21	58	91	-0,89	1,63

Sources : Baron 2003 ; MENRT-DEP, 1994 -2002

A la fin de cette décennie, les migrations des étudiants des quatre grands secteurs disciplinaires subissent davantage l'effet dissuasif de la distance qu'au début. Cette évolution va à l'encontre de la tendance enregistrée pour l'ensemble de la population : une baisse régulière de ce même effet dissuasif de la distance depuis près de 50 ans. A la fin de cette décennie, les migrations des étudiants sont moins sensibles à l'effet de voisinage régional immédiat qu'au début. Faut-il voir dans ces tendances décennales plus ou moins contrastées des réponses estudiantines aux dernières politiques publiques d'aménagement du territoire

universitaire par des pratiques différentes tenant compte de la déconcentration spectaculaire des équipements universitaires ? Faut-il voir dans cette évolution une conséquence de la diversification de l'offre de formation dans les régions ? Faut-il y voir également la conséquence d'une modification des publics étudiants ? La massification de l'enseignement supérieur dans les années 90 s'est accompagnée d'une démocratisation de l'accès aux études supérieures. Les jeunes de milieux populaires ont accédé plus facilement et donc plus fréquemment au système d'enseignement supérieur. Or, ces jeunes peuvent être moins enclins à la mobilité compte tenu des coûts élevés que représentent le fait de partir étudier loin de sa région d'origine. Il est encore trop tôt pour conclure définitivement sur le sujet.

- Les IUT connaissent de profonds bouleversements

La mise en regard des sur et sous-migrations entre régions prises deux à deux en 1993 et 2001 permet de savoir si la relative stabilité des ordres de grandeur caractérisant le phénomène migratoire étudiant, combinée aux évolutions plus ou moins marquées des effets des proximités spatiales et territoriales selon les grands secteurs disciplinaires, s'accompagne ou non de grands bouleversements dans les « architectures » des migrations préférentielles ou/et des effets de barrière.

Les architectures d'une part des migrations préférentielles, d'autre part des effets de barrière ont été conservées au cours de la dernière décennie. Les principales directions des sous- et sur-migrations en fin de période sont donc les mêmes qu'au début et au cours de cette même période. Les sur- et sous-migrations inter-régionales définies à partir des modèles agrégés sont significativement stables au cours des dix dernières années : c'est ce qu'attestent les valeurs des coefficients de corrélation positives, extrêmement fortes et significatives entre l'ensemble des écarts de 1993 et celui de 1998, entre l'ensemble des écarts de 1998 et de 2001, enfin entre les écarts de 1993 et ceux de 2001 (cf. tableau n°3.5a).

Tableau n°3.5a : Stabilité des sous- et des sur- migrations inter- régionales des étudiants durant la dernière décennie

Coefficient de corrélation de Bravais-Pearson*	Ensemble des sous- et sur-migrations inter-régionales en 1993	Ensemble des sous- et sur-migrations inter-régionales en 1998	Ensemble des sous- et sur-migrations inter-régionales en 2001
Ensemble des sous- et sur-migrations inter régionales en 1993	1	0,97	0,84
Ensemble des sous- et sur-migrations inter régionales en 1998		1	0,87
Ensemble des sous- et sur-migrations inter régionales en 2001			1

* Valeur significative au seuil de 5%

Sources : Baron, 2003 ; MENRT-DEP, 1994 –2002

Ce constat de stabilité des architectures respectives des sous- et sur-migrations se retrouve quand sont envisagés les grands secteurs disciplinaires. Entre le début et la fin de la période, la relation est positive et significative (cf. tableau n°3.5b). Toutefois, il est à signaler que la relation la moins forte bien que significative concerne le secteur des Lettres et Sciences Humaines. De plus, les relations entre le début et la fin de la période sont non seulement significatives au sein d'un même groupe disciplinaire mais aussi entre groupes disciplinaires pris deux à deux. Seuls les étudiants inscrits en I.U.T. ne se conforment pas à ce schéma qui

privilégie la stabilité des « architectures » migratoires au cours du temps. Leurs sous- et sur-migrations inter-régionales ne sont pas stables entre 1993 et 2001, autrement dit elles ont connu des changements importants : le coefficient de corrélation entre les deux dates n'est pas significatif au seuil de 5 %. Alors que ces mêmes sous- et sur-migrations ressemblent à celles caractérisant les autres groupes disciplinaires en fin de période (tous les coefficients de corrélation sont significatifs entre les deux dates au seuil de 5 %), la situation est toute différente au début de la période. En 1993, les effets de barrière et les migrations préférentielles concernant les étudiants d'I.U.T. ressemblaient légèrement à ceux se rapportant aux étudiants inscrits soit dans le secteur de la Santé, soit en Sciences et STAPS mais se démarquaient significativement de ceux caractérisant les étudiants de Lettres et Sciences Humaines. Ces différents constats tendent à plaider pour une harmonisation, une homogénéisation des pratiques migratoires des étudiants au cours de la dernière décennie, contribuant ainsi à gommer la spécificité des étudiants inscrits en I.U.T.

C'est ce qui ressort des représentations cartographiques des sous- et sur-migrations inter-régionales impliquant les étudiants inscrits en I.U.T. (cf. figures 3.7a, 3.7b et 3.7c). Tout semble se passer comme si l'alignement des pratiques migratoires des étudiants inscrits en I.U.T. se traduisait par une densification tant des effets de barrière que des migrations préférentielles au cours des dix dernières années.

Tableau n°3.5b : Stabilité des sous- et des sur- migrations inter- régionales des étudiants par grands secteurs disciplinaires durant la dernière décennie

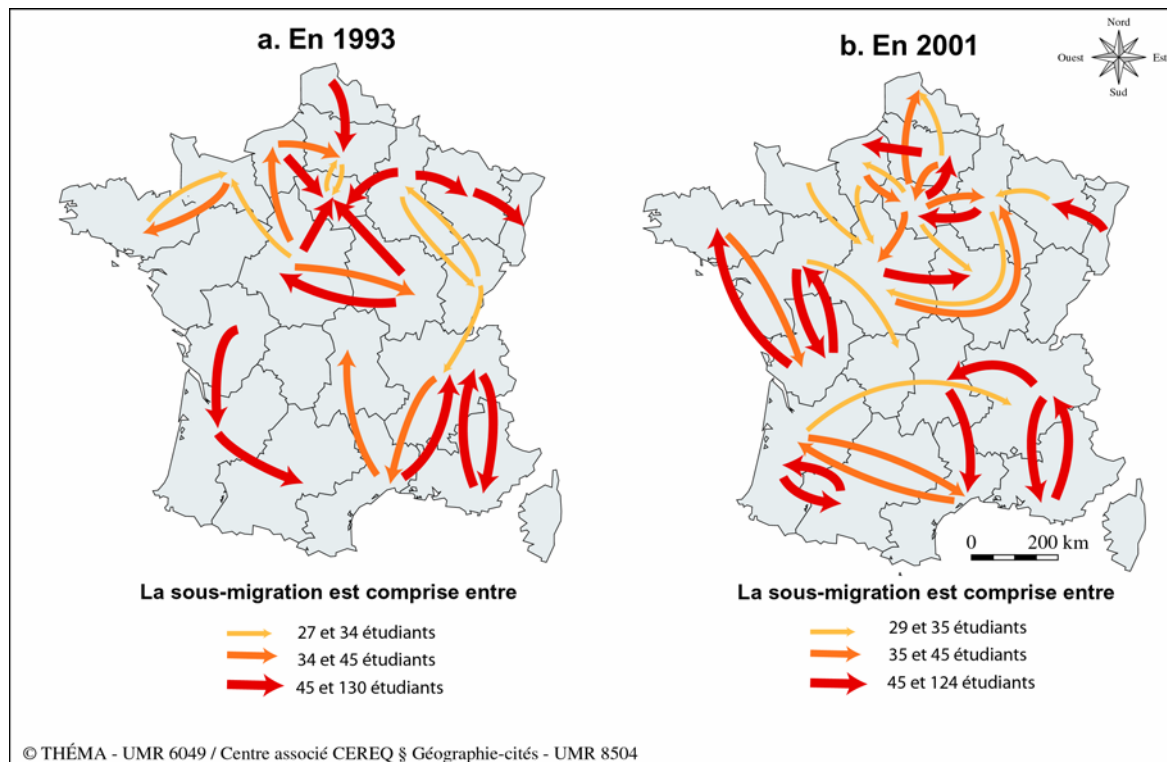
Coefficient de corrélation de Bravais-Pearson	Sur et sous-migrations inter-régionales en 1993 liées à				
	Droit – Economie -AES	I.U.T.	Lettres et Sciences Humaines	Médecine, Pharmacie, Dentaire	Sciences et STAPS
Sur- et sous-migrations interrégionales en 2001 liées à					
Droit – Economie –AES	0,81*	<i>0,07**</i>	0,76	0,73	0,70
I.U.T.	0,54	<i>0,03</i>	0,32	0,61	0,57
Lettres et Sciences Humaines	0,76	<i>0,08</i>	0,30	0,16	0,19
Médecine, Pharmacie, Dentaire	0,73	<i>0,08</i>	0,16	0,87	0,74
Sciences et STAPS	0,70	<i>0,08</i>	0,19	0,74	0,79

*les valeurs indiquées en caractères gras sont significatives au seuil de 5%

**les valeurs indiquées en caractères italiques ne sont pas significatives au seuil de 5%

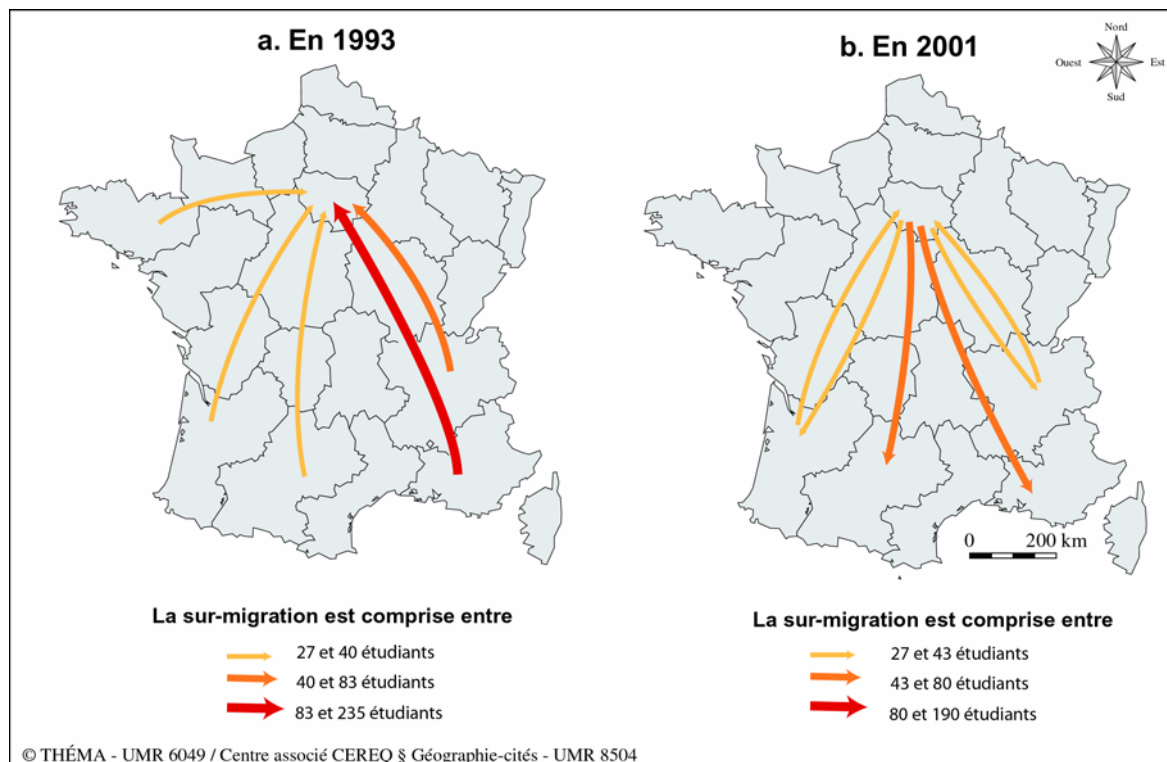
Sources : Baron, 2003 ; MENRT-DEP, 1994 -2002

Figure n° 3.7a : Evolution des sous-migrations et effets de barrière entre régions françaises pour les étudiants inscrits en I.U.T.



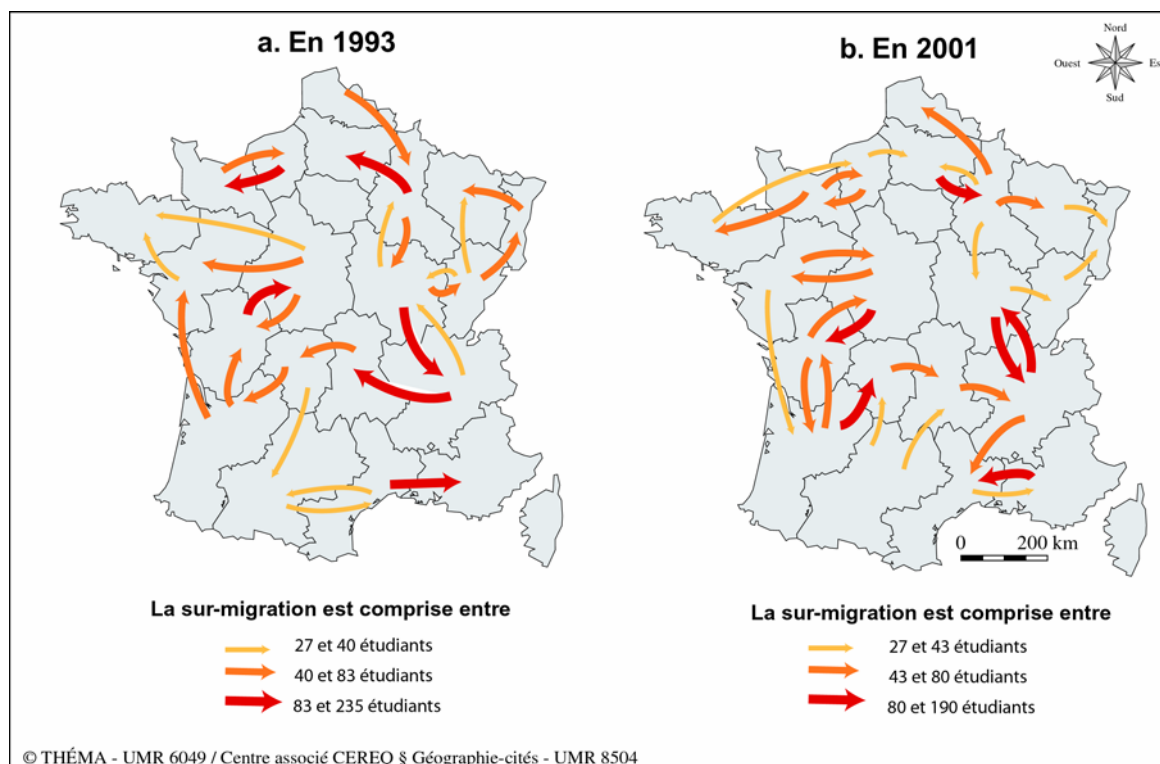
Sources : Baron 2003 ; MENRT-DEP, 2001-2002

Figure n° 3.7b : Evolution des sur-migrations et directions préférentielles entre l'Ile-de-France et les régions de province pour les étudiants inscrits en I.U.T.



Sources : Baron 2003 ; MENRT-DEP, 2001-2002

Figure n° 3.7c : Evolution des sur-migrations et directions préférentielles entre régions de province pour les étudiants inscrits en I.U.T.



Sources : Baron 2003 ; MENRT-DEP, 2001-2002

3.3. Les mobilités des jeunes diplômés de l'enseignement supérieur : une comparaison avec le milieu des années 80

Pour analyser les évolutions régionales des migrations des diplômés de l'enseignement supérieur lors de l'accès à leur premier emploi, il est possible de comparer les résultats obtenus à partir de l'enquête « Génération 98 » avec ceux de l'étude de Charlot et al. (1990). Cette dernière s'appuie sur une enquête du Céreq réalisée en 1987 relative à l'insertion professionnelle des diplômés de l'enseignement supérieur de 1984.

La confrontation de ces deux enquêtes menées à 14 ans d'intervalle nécessite d'homogénéiser les deux sources d'informations. Parmi les sortants de l'enseignement supérieur, sont exclus de l'enquête « Génération 98 » les jeunes sortis sans diplôme de l'enseignement supérieur (abandons en 1^{er} cycle principalement), ainsi que les diplômés de niveau bac+2 des filières santé et sociale. L'enquête concernant les diplômés de 1984 est seulement disponible à travers les indicateurs publiés. Puisque ces derniers prenaient en compte les jeunes partis travailler à l'étranger pour leur premier emploi, ceux-ci sont réintégrés dans notre échantillon issu de l'enquête « Génération 98 ».

Ces deux enquêtes peuvent être mises en regard à partir de quelques indicateurs communs comme les soldes migratoires régionaux, les indices d'attractivité, les taux de rétention, d'émigration et d'immigration régionaux. En revanche, la comparaison des flux (flux de diplômés de l'enseignement supérieur, flux de sortie et d'entrée) ainsi que la comparaison du volume des soldes migratoires apparaissent délicates. Pour la même période et pour chaque

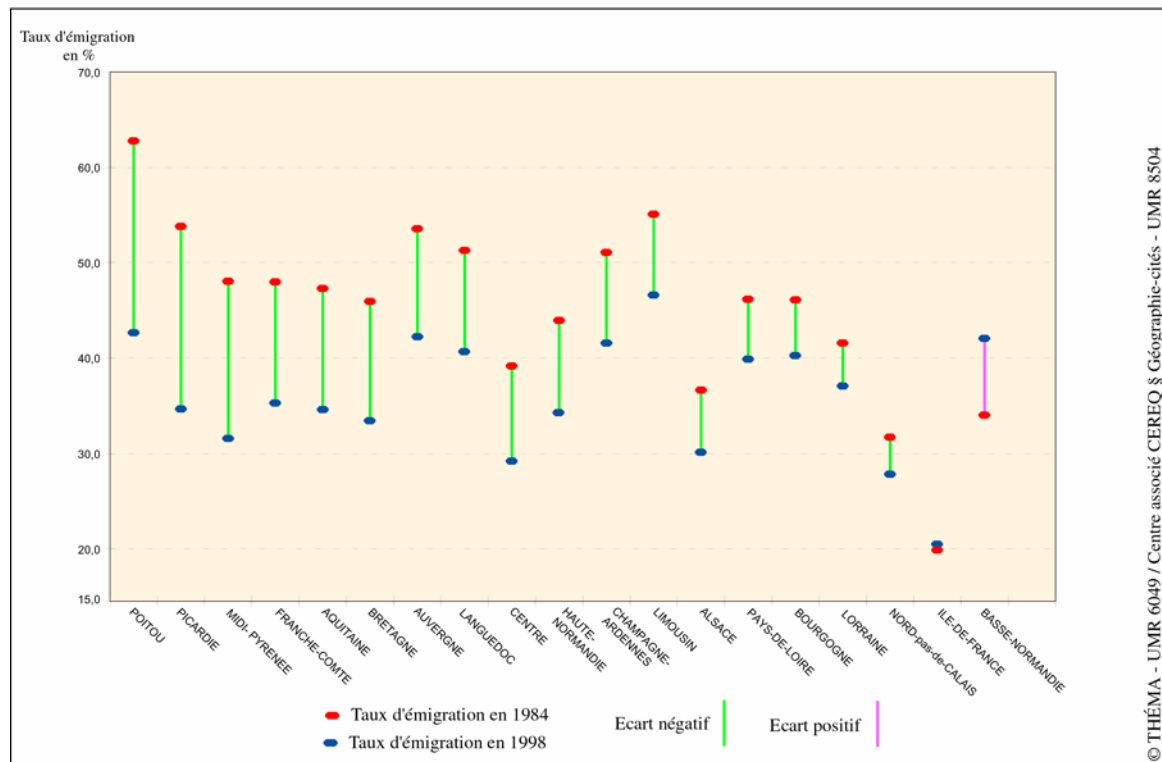
région, l'accroissement des effectifs de diplômés et celui des effectifs de jeunes inscrits dans l'enseignement supérieur (données DEP) sont très différents.

Dans la mesure où les mobilités sont appréciées à une échelle inter-académique pour les diplômés de 1984 et non à une échelle régionale, les régions Provence Alpes Côte d'Azur et Rhône-Alpes, qui correspondent chacune à deux académies sont exclues des analyses comparatives, tout comme la Corse pour laquelle on se heurte à un problème de représentativité. Le nombre de jeunes de l'enseignement supérieur interrogés dans cette région est trop faible pour produire des estimations statistiquement fiables concernant les mobilités géographiques.

Tout comme pour les moins de 30 ans (Baccaïni, 2002), la mobilité géographique des jeunes en phase d'insertion professionnelle s'amenuise au cours des quinze dernières années : passant globalement de 35 à 30 % pour les 19 régions considérées dans cette comparaison. Dans toutes les régions, à l'exception de l'Ile-de-France et de la Basse-Normandie, la part des jeunes migrants a diminué (cf. figure 3.8).

Figure° 3.8 : Comportements migratoires des jeunes diplômés de l'enseignement supérieur lors de l'accès au premier emploi

Evolutions régionales 1984-1998*



Sources : Amet-Perret 2003 ; Charlot et al. (1990) et enquête « Génération 98 », Céreq 2001.

*La comparaison est possible pour 19 régions seulement

Toutefois, l'évolution des taux de mobilités des deux cohortes de diplômés est très différente d'une région à l'autre. La part des migrants a ainsi chuté de plus de 15 points pour la région Poitou-Charentes, la Picardie et Midi-Pyrénées, mais seulement de 4 points pour la Lorraine et le Nord-Pas-de-Calais. Ce résultat est-il la conséquence d'une diminution des mobilités de retour des jeunes dans leur région d'origine, ou la conséquence d'une moindre mobilité durant les études en raison de la diffusion de l'offre de formation supérieur sur le territoire national ?

Faut-il y voir une conséquence de la conjoncture économique plus favorable aux jeunes entrant sur le marché du travail en 1998 impliquant moins de migrations ?

La nature des soldes migratoires régionaux liés à l'accès au premier emploi a peu modifié le « classement » des régions mesuré selon leur degré d'attractivité établie dans les années 80 par Charlot et al. (1990). Ce sont toujours les mêmes régions qui figurent aux premiers rangs des régions gagnant des jeunes. Et ce même si l'attractivité des régions Picardie et Centre apparaît moins forte qu'à la fin des années 80. Les régions enregistrant les soldes les plus négatifs sont toujours le Nord-Pas-de-Calais, la Lorraine, l'Aquitaine, le Languedoc-Roussillon, et Midi-Pyrénées.

La Bretagne, l'Alsace et les Pays de la Loire se démarquent : le déficit migratoire de la première est relativement moins important ; la seconde équilibre ses échanges en gagnant quelques jeunes, alors qu'elle apparaissait comme l'une des régions les plus déficitaires dans les années 80 ; à l'inverse les Pays-de-la-Loire sont devenus l'une des régions les plus déficitaires. Enfin, le Nord-Pas-de-Calais, la Lorraine et le Limousin continuent à être des régions de moins en moins attractives ; à l'opposé l'Aquitaine, le Languedoc-Roussillon, Midi-Pyrénées et la Bretagne sont devenus moins répulsifs.

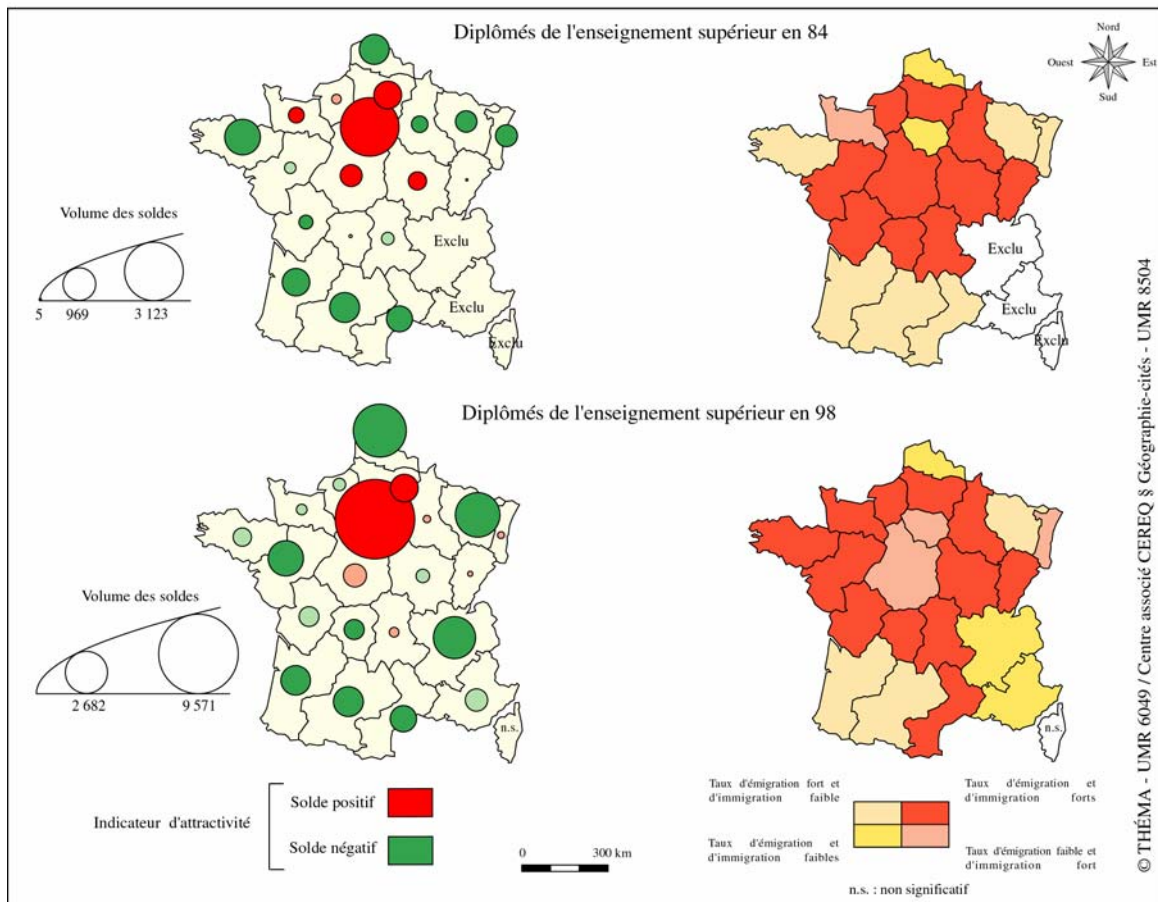
Pour six régions seulement, les soldes migratoires de la fin des années 90 résultent de phénomènes identiques à ceux des années 80 : ce sont la Lorraine, l'Aquitaine, Midi-Pyrénées, le Nord-Pas-de-Calais, la Picardie, la Franche-Comté et l'Auvergne. Un premier ensemble caractérisé par des échanges équilibrés à la fin des années 80 à fortes émigration et immigration se retrouve maintenant avec un déficit important : il s'agit des Pays de la Loire, de la région Poitou-Charentes et de la Haute-Normandie. Figurant parmi les régions à forte émigration et immigration, la Bourgogne équilibre ses échanges alors qu'elle apparaissait comme une région déficitaire dans les années 80.

La Bretagne et le Languedoc-Roussillon -toujours déficitaires- ainsi que l'Ile-de-France n'appartiennent plus au groupe dont le taux d'immigration de jeunes diplômés est relativement faible. La modification du solde migratoire de l'Alsace s'est accompagnée d'un profond changement du comportement migratoire des jeunes : région à faible immigration, elle est devenue au cours des vingt dernières années une région attractive.

A l'opposé, la Basse-Normandie figure parmi les régions exportant une proportion importante de ses jeunes, alors qu'elle était comme une région retenant ses jeunes dans les années 80. Enfin, le Centre toujours largement gagnant dans ses échanges est devenu l'une des régions exportant le plus massivement ses jeunes diplômés.

La tendance générale à la diminution de la mobilité pour le premier emploi s'accompagne d'une réduction des écarts de comportements des jeunes entre les régions : la différence entre le plus haut et le plus bas taux de mobilité est passée de 43 à 26 points : le coefficient de variation passant de 0,22 à 0,18. Les écarts d'attractivité des régions se sont également réduits : la différence entre le plus haut et le plus bas taux d'attractivité est passée de 114 à 84 points : le coefficient de variation relatif aux indices d'attractivité est de -0,43 pour la cohorte de 1984 contre seulement -0,25 pour celle de 1998.

Figure n°3.9 : Migrations des diplômés de l'enseignement supérieur : soldes migratoires et taux d'émigration et d'immigration des régions, comparaison 1984-1998*



Sources : Perret 2003 ; Charlot et al. (1990) et enquête « Génération 98 », Céreq 2001
 (*La comparaison est possible pour 19 régions seulement)

Conclusion

Le rôle de la distance

De l'entrée à l'université à l'entrée dans la vie active, les migrations se font de plus en plus à grande distance. Certes le frein de la distance est moins important à mesure que les jeunes vieillissent, mais, cette même distance est devenue plus dissuasive pour les étudiants au cours de la dernière décennie. De même, les régions voisines sont devenues de moins en moins attractives.

L'architecture des mobilités

Au-delà des caractéristiques générales des mobilités des différentes populations de jeunes, force est de constater que les architectures de leurs déplacements sont peu ou prou conformes à celle caractérisant les migrations de l'ensemble de la population française. **Les migrations non banales des jeunes diplômés accédant à un premier emploi retiennent toutefois l'attention, en dessinant des axes privilégiés d'échanges à longues distances entre régions**

de province. Ce résultat est une contribution au débat amorcé voici plus de dix ans concernant les régions, la formation et l'emploi. De nombreux jeunes diplômés quittent en effet leurs régions de formation pour accéder à un premier emploi, montrant ainsi l'intérêt qu'il y a à concevoir des territoires de la formation et des territoires de l'emploi en interdépendances. Les comportements migratoires des jeunes diplômés semblent démentir le mythe de régions se suffisant à elles-mêmes, recrutant, formant et n'employant que « leurs jeunes » dans une sorte d'autarcie. Plus de dix ans après la mise en place du plan « Université 2 000 », il semble rassurant de constater que la déconcentration des équipements universitaires tant entre les régions qu'en leur sein n'a pas conduit à ce que certains auteurs ont appelé « la tentation provinciale » (Frémont, 1990-1991) ; ce que d'autres ont souligné comme « l'aberration » de « laisser les universités aux régions » (Brunet, 1990-1991).

En outre, au sein de l'Université, la disparition de l'architecture spécifique aux migrations des étudiants inscrits en I.U.T. ne peut que retenir l'attention et susciter nombre de questions. Il est vrai que ces formations ont constitué la tête de pont du dispositif de diffusion d'« U 2 000 », en enregistrant de nombreuses ouvertures, en étant l'avant-garde des équipements universitaires prêts à accueillir les nouveaux bacheliers. La dernière phase de déploiement universitaire a-t-elle porté un coup fatal aux I.U.T. dans le système universitaire français ? Les étudiants suivant cette formation supérieure courte ont maintenant les mêmes caractéristiques de déplacement que les autres inscrits à l'Université. Est-ce à dire que la formation en I.U.T. est devenue comme les autres ? C'est ce que semble accréditer les évolutions régionales définies à partir des formations correspondant aux premiers cycles (cf. chapitre 1). En quinze ans, les IUT ont « rejoint » les autres premiers cycles universitaires, se démarquant des formations sélectives plutôt implantées dans les lycées (CPGE et STS). C'est également ce que semble accréditer la généralisation des poursuites d'étude pour les titulaires d'un DUT (60% des diplômés). Que dire alors des régions, dont la spécificité est essentiellement définie par la formation dans ces instituts ? Quels seront leurs possibles avenir ?

L'évolution des comportements migratoires des jeunes : assiste-t-on à une convergence des régions ?

L'évolution des disparités inter-régionales relatives aux mobilités des diplômés de l'enseignement supérieur apparaît différente selon qu'on s'intéresse aux jeunes en études ou aux jeunes entrant sur le marché du travail. La faible variation des proportions d'étudiants partant étudier hors de leur région se traduit par une relative stabilité des inégalités entre les régions durant la décennie. Par contre, les profondes modifications des comportements migratoires des jeunes diplômés de l'enseignement supérieur en phase d'insertion professionnelle se sont accompagnées d'une réduction des écarts relatifs aux départs des diplômés entre les différentes régions françaises sur la période 1984-1998.

En ce qui concerne les mouvements migratoires des étudiants, cette stabilité des disparités régionales relatives aux départs des jeunes est le résultat d'évolutions différentes selon les disciplines. En Sciences et STAPS, les écarts entre régions se sont réduits alors qu'ils se sont accentués dans les secteurs Lettres et Sciences Humaines. Enfin, pour les phénomènes d'immigration, les forts bouleversements constatés quant à la proportion de jeunes non originaires de la région parmi les jeunes suivant des études dans cette même région se sont accompagnés d'une réduction considérable des disparités inter-régionales durant les années 90, dans tous les secteurs excepté celui de la Santé. Ces différentes évolutions relatives aux comportements migratoires des jeunes se traduisent-elles par un processus de convergence

des régions au cours du temps ? En d'autres termes, les régions ayant les plus bas taux d'émigration ont-elles été rejointes par celles qui perdaient une forte proportion de leurs jeunes ? Les régions ayant les plus forts taux d'immigration ont-elles été rejointes par celles qui attireraient proportionnellement peu d'étudiants ? Pour mettre à jour l'existence d'un éventuel processus de convergence entre les régions, le modèle de β -convergence est appliqué aux phénomènes de migrations (cf. annexe n°3.3).

La relative stabilité des inégalités régionales en termes d'émigration des étudiants durant la dernière décennie correspond de fait à une stabilité des trajectoires régionales comme le montre la non significativité du coefficient β des estimations des modèles de β -convergence. En revanche, l'augmentation des disparités inter-régionales au regard de la proportion de étudiants dont les parents résident hors de la région s'est accompagnée d'un processus de forte divergence des trajectoires régionales. Les résultats des estimations mettent en effet à jour l'existence de trajectoires singulières, compte tenu du signe positif du coefficient β (tableau n°3.6). Puisque la rapidité de l'évolution des taux d'immigration est corrélée positivement avec le taux d'immigration constaté en début de période, les régions à forte immigration ont vu la part de jeunes immigrants s'accroître plus rapidement que les régions à faible immigration, et plus cette part est importante plus la croissance est rapide. Plus les régions sont des régions de faible immigration, plus la croissance de la proportion d'immigrants a été faible durant les années 1993-2001. Durant les années 90, les régions à faible immigration n'ont pas pu rattraper les régions où les jeunes immigrants étaient proportionnellement les plus nombreux. Dans le secteur des Sciences et STAPS, la relative faiblesse du coefficient β signale que les régions suivent un processus de divergence moins rapide que dans les autres secteurs. Ces constats sont valables dans toutes les disciplines exceptées les filières de la Santé.

Alors que les inégalités inter-régionales se sont atténuées, les résultats des estimations ne permettent pas de conclure à l'existence d'un processus de convergence des régions relatif aux départs des diplômés de l'enseignement supérieur en phase d'insertion professionnelle (tableau n°3.6.). Les régions où les comportements migratoires sont sensiblement identiques au milieu des années 80 semblent avoir toutes suivies des trajectoires particulières. En effet, le signe positif du coefficient β tend à souligner les spécificités des évolutions régionales. Puisque la rapidité de l'évolution des comportements des jeunes est corrélée positivement avec la part des jeunes migrants de 1984, un rattrapage des régions où les jeunes sont les moins mobiles par celles quittées le plus fréquemment n'a pu s'opérer. Des régions comme Poitou-Charentes, l'Auvergne, le Limousin ou Languedoc-Roussillon caractérisées par des départs massifs de jeunes au milieu des années 80 n'ont pas convergé vers un état susceptible de les rapprocher des régions dont les jeunes partent peu à la fin des années 90. La réduction des inégalités inter-régionales apparaît ainsi liée aux particularités de chaque région et ne peut être rattachée à un processus général de convergence des régions vers une même situation.

Tableau n°3.6 : Mobilités étudiantes et mobilités d'accès au 1er emploi
 Estimations par les MCO de modèles de β -convergence (convergence absolue)

	Constante	B	R ²
Mobilités de 1^{er} emploi	<i>Seules 19 régions françaises sur 22 sont prises en compte.</i>		
Taux d'émigration	0,037 (***)	0,028 (***)	0,42
Mobilités étudiantes	<i>21 régions sont prises en compte (PACA et Corse sont agrégées)</i>		
Taux d'émigration			
Droit –Economie –AES	1,022 (***)	-0,095 (ns)	0,05
Lettres et Sciences Humaines	1,010 (***)	-0,031 (ns)	0,03
Médecine, Pharmacie, Dentaire	1,041 (***)	-0,053 (ns)	0,01
Sciences et STAPS	0,936 (***)	0,023 (ns)	0,12
Toutes filières (hors IUT)	1,008 (***)	-0,004 (ns)	0,02
Taux d'immigration			
Droit –Economie –AES	0,793 (***)	0,070 (***)	0,45
Lettres et Sciences Humaines	0,887 (***)	0,041 (**)	0,30
Médecine, Pharmacie, Dentaire	1,011 (***)	0,006 (ns)	0,01
Sciences et STAPS	0,860 (***)	0,039 (*)	0,17
Toutes filières (hors IUT)	0,850 (***)	0,049 (***)	0,30

Note : * significatif à 10%, ** à 5%, *** à 1%, ns non significatif.

Sources : Perret 2003 ; MENRT-DEP, 1994–2002 ;

Charlot et al. (1990) et enquête « Génération 98 », Céreq 2001

Conclusion

Pertinences et limites des approches inter-régionales

1. Des trois France de l'offre aux systèmes régionaux de migrations

Ce premier travail, qui a mis l'accent sur « *quelques disparités régionales* » liées aux offres de formations supérieures, aux marchés de l'emploi et aux mobilités géographiques des populations jeunes, a montré combien une étude mettant l'accent sur la situation des régions en 2001 au regard de ce qui les caractérisait quinze ans plus tôt était d'actualité. Il a en effet permis de proposer et de tester des « méthodes et des outils » d'analyse de la diversité et de la complexité, tant de l'offre de formations supérieures en régions, que des déplacements des jeunes à l'entrée, en cours d'études universitaires et lors de l'accès au premier emploi. Ces méthodes et ces outils d'analyse présentent l'avantage de pouvoir être « remobilisés » voire affinés pour des études menées à des niveaux d'observation plus fins. Enfin, ce travail souligne la nécessité d'un suivi longitudinal des données collectées au niveau des établissements et centralisées par la Direction de l'Évaluation et de la Prospective (DEP). Les études de l'impact des politiques publiques à moyen, voire à long termes, d'une part sur l'offre de formation, d'autre part sur les architectures des migrations des populations jeunes ne pourront se faire qu'à ce prix. On peut regretter le fait que tout l'appareil du système de formation supérieure ne puisse être cerné.

Le but de cette recherche n'était pas de remettre en cause la nature même de la formation universitaire, plus généralement de la formation supérieure. Elle est et demeure une activité, un service essentiellement urbain. Toutefois, son développement, son évolution dépendent de plus en plus des collectivités territoriales au rang desquelles figure la région. A ce niveau d'observation, les constats et les conclusions sont loin d'être mineurs ou anodins. D'un côté, on relève un certain nombre de stabilités et d'invariants dans la géographie française de l'offre des formations supérieures et des mobilités qui nous intéressent, et de l'autre, on dénombre quelques changements majeurs.

Trois profils régionaux d'offres de formation supérieure

Pour ce qui concerne l'offre de début de cursus universitaire, la situation de l'Ile-de-France a moins changé que celle des autres régions. Le « modèle » francilien, basé sur une sur-représentation des étudiants inscrits en troisièmes cycles de Lettres et Sciences humaines, Alpes Côte, s'oppose toujours au « modèle » picard dans lequel les formations courtes sont très fortement sur-représentées. Les régions de petite taille « universitaire » qui correspondent souvent à celles de faible taille démographique - demeurent marquées par une offre plus « professionnalisante », et les plus grandes par la prégnance des formations de fin de cursus universitaire. La trajectoire suivie par les régions conduit à davantage de diversification et donc de concurrence directe entre elles. Par ailleurs, la réduction des écarts de comportements migratoires n'a pas conduit à l'émergence d'un modèle régional. Ainsi, la variété des situations régionales reste de mise en 2001, comme au milieu des années 80.

En matière de changements, le plan « U 2 000 » a modifié les situations d'offre de formation des régions situées entre les 10^{ème} et 20^{ème} rangs de la hiérarchie des régions comme la Basse-Normandie, Poitou-Charentes : certaines se spécialisant dans les formations courtes comme la Franche-Comté, la région Champagne-Ardenne, ou dans les formations longues comme le

Nord-Pas-de-Calais, la Bretagne. En définitive, pour les premiers cycles, deux logiques de « services aux populations » ont émergé durant les quinze dernières années : l'une s'appuyant sur la trame dense des lycées et conciliant sélection (CPGE) et études supérieures courtes de masse (STS), l'autre privilégiant uniquement les premiers cycles universitaires, IUT compris. Le territoire hexagonal a ainsi connu des changements entre 1986 et 2001 selon trois axes principaux (cf. figure C.1) :

- Un premier changement traduit un renforcement de la spécialisation des régions du Nord et de l'Est dans des formations supérieures courtes.
- Un deuxième type de changement affecte le grand Ouest et le Centre de la France en spécialisant ici l'offre dans les seconds cycles de Sciences et STAPS.
- Un troisième fédère les régions du Sud et du Centre-Est autour d'une diversification de l'offre de formations supérieures.

A l'issue de ces changements, en 2001, les grandes zones d'offre de formations supérieures en France métropolitaine relèvent de trois profils différents :

- Une offre diversifiée pour la façade Nord-Ouest et le Centre,
- Une offre dominée par les IUT et les STS dans la moitié Nord du pays, à l'exclusion de l'Ile-de-France,
- Une offre dominée par les 3èmes cycles en Sud-Ouest et en façade Est.

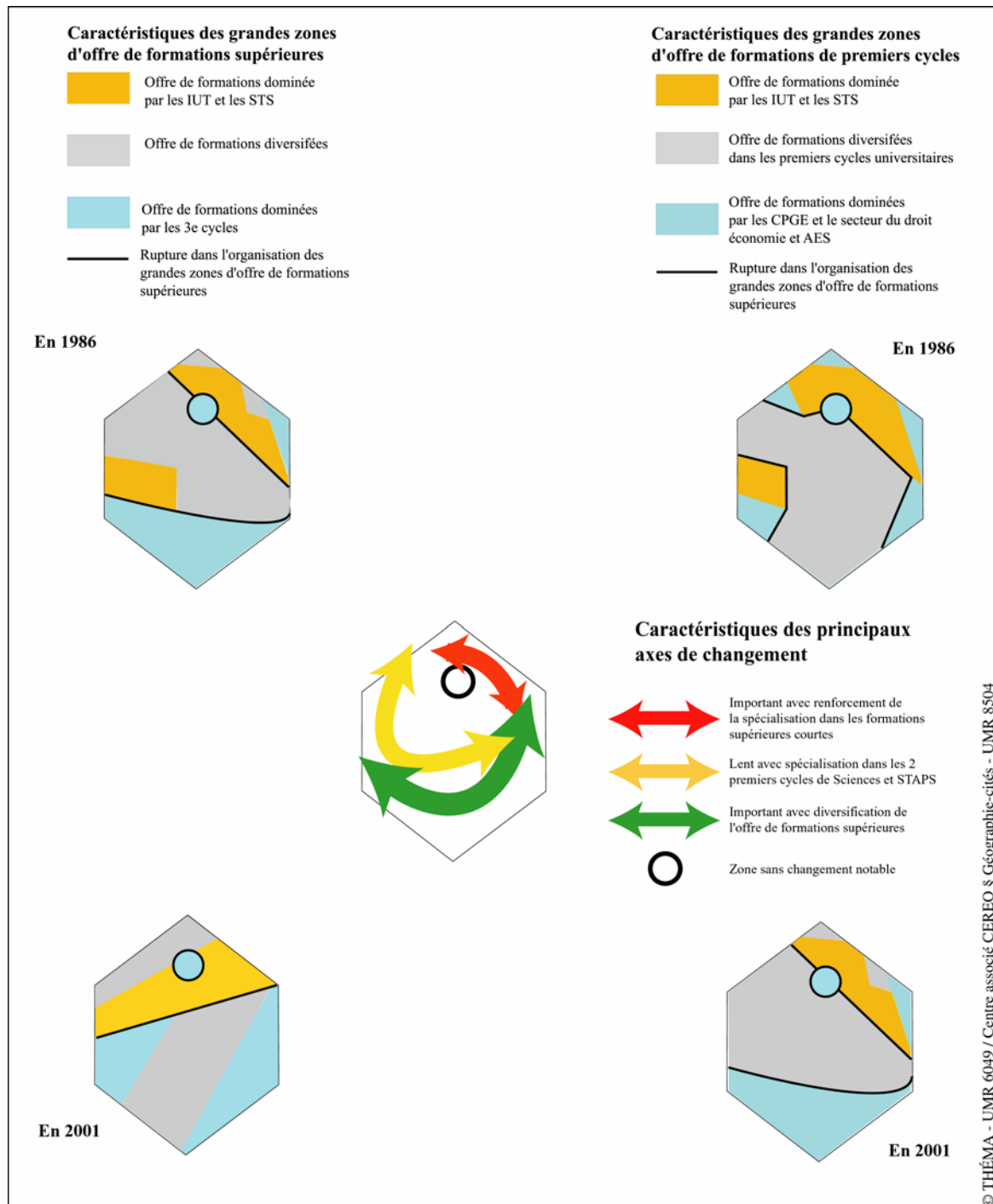
Deux France différentes coexistent de part et d'autre d'une ligne La Rochelle – Strasbourg :

- au Nord, celle du triptyque filières courtes / 3èmes cycles parisiens / diversification
- au Sud, celle du binôme 3èmes cycles / diversification. L'historique unité de la France du Sud autour du poids des formations supérieures générales de troisième cycle, visible sur le schéma de 1986, n'apparaît plus dans la nouvelle géographie de l'offre de formation supérieure.

Le schéma est plus simple encore en ce qui concerne les premiers cycles uniquement :

- Le Nord et l'Est constituent la France la plus mixte, associant des régions à l'offre dominée par les IUT et les STS, avec des régions à l'offre diversifiée et d'autres marquées par les CPGE, le Droit, l'Economie et AES comme l'Alsace et l'Ile-de-France.
- Les Midis possèdent une offre semblable à cette dernière partie du Nord-Est.
- Le reste du territoire métropolitain s'en éloigne à cause d'une offre dans laquelle n'émerge aucune spécialisation.

Figure n° C.1 : Structures et évolution de l'offre de formations supérieures en France métropolitaine



Sources : Baron 2003

Mobilités des bacheliers, des étudiants et des diplômés en phase d'insertion professionnelle

Au registre des changements observés durant la dernière décennie, il ressort qu'actuellement les étudiants ont tendance à partir moins loin qu'au début des années 90. De même, ils se

dirigent moins vers les régions voisines. Toutefois, ces changements n'ont généralement pas affecté les architectures des migrations préférentielles et des effets de barrière entre régions métropolitaines, ni la nature des soldes migratoires des régions. Seule la disparition de l'architecture spécifique aux migrations des étudiants inscrits en I.U.T. suscite des questions et montrent que ces derniers ont maintenant les mêmes caractéristiques de déplacement que les autres inscrits à l'Université. Les régions attractives et répulsives restent les mêmes. Contrairement au cas des mobilités étudiantes qui apparaissent relativement constantes sur la dernière décennie, la mobilité géographique des jeunes en phase d'insertion professionnelle a diminué au cours de ces quinze dernières années, puisque la part des jeunes migrants a baissé. Ce phénomène se traduit pas une réduction des disparités inter-régionales en la matière, sans pour autant que l'on observe un processus de convergence des régions vers un régime migratoire unique.

Les régions retenant le mieux leurs étudiants et diplômés sont sensiblement les mêmes. Toutefois, il convient de préciser et nuancer ce tableau général par type de mobilité (bacheliers entrant dans l'enseignement supérieur, étudiants en cours de cursus et diplômés intégrant le marché du travail) et par type de région. En outre, les comportements migratoires des jeunes ne se traduisent pas forcément par des soldes migratoires de même nature. Quoiqu'il en soit, les disparités entre régions culminent avec l'examen des migrations des diplômés s'insérant dans la vie active, alors qu'elles sont moins marquées au niveau des migrations étudiantes.

Au registre des différences entre les étudiants et les diplômés entrant dans la vie active, retenons que les jeunes de l'enseignement supérieur changent plus fréquemment de région lors de leur entrée dans la vie active que durant leurs études. Plus d'un diplômé sur quatre a changé de région lors de son insertion professionnelle, contre moins de deux étudiants sur dix en cours d'études. Ce constat bat en brèche l'idée d'une « adéquation », d'une coïncidence parfaite entre offre de formation et besoins des marchés du travail régionaux (former pour les besoins locaux et régionaux). En outre, il pourrait mettre en relief une certaine satisfaction des besoins « internes » de formation des jeunes des régions.

Toutefois, on observe bien un système national des mobilités où chaque région ne forme pas seulement pour elle-même. Les fortes disparités régionales interrogent sur les motivations des déplacements des étudiants. Faut-il y voir une faiblesse de l'offre de formation ? Certaines régions proposent-elles des formations plus attractives ? D'autres facteurs motivent-ils les mobilités étudiantes ? En outre, de l'entrée à l'université à l'entrée dans la vie active, comme du premier au troisième cycle, une proportion croissante des migrations s'effectue à grande distance. Ces publics possèdent-ils une vision de l'offre de formation les concernant et une vision de leur marché du travail potentiel, plus nationales que régionales ? Pour les hauts niveaux de formation, leur plus grande mobilité rend compte aussi de la sélection inhérente à l'offre pour ces niveaux de diplôme. C'est seulement pour les plus bas niveaux de diplômés de l'enseignement supérieur que les pouvoirs publics apparaissent être le plus en mesure de chercher à adapter la formation aux attentes et besoins des différents acteurs.

Les mobilités des étudiantes et les mobilités liées à l'insertion professionnelle posent de nombreuses questions relatives à l'offre de formation des régions, aux attentes des jeunes et aux besoins qualitatifs et quantitatifs des marchés régionaux du travail. Dans certaines régions, l'offre de formation semble mieux répondre aux attentes des jeunes. Mais cette attractivité ne dépend-elle pas d'autres facteurs ? Pour d'autres, on peut parler d'autosuffisance, voire de pénurie pour certains diplômés ? Faut-il conclure à l'insuffisance, l'inadaptation entre offre de formations, nombre de jeunes diplômés et besoins des marchés

régionaux du travail ? Que dire alors des situations de l’Ile-de-France et de l’Alsace ? Si elles attirent autant n’est-ce pas à cause des spécificités de leurs marchés du travail respectifs ? De même, est-il pertinent de résumer la situation de certaines régions en parlant uniquement d’inadaptation ? L’analyse des mobilités des jeunes diplômés doit prendre en compte l’étroitesse et la faible diversification des marchés du travail de certaines petites régions, notamment en ce qui concerne l’emploi dans le secteur tertiaire supérieur (nombre de cadres, d’ingénieurs, de techniciens supérieurs, nombre de secteurs d’activité présents).

Le système national des mobilités étudiantes et de diplômés lors de leur insertion professionnelle se désagrège en plusieurs sous-systèmes régionaux. Le découpage de la France en sous ensembles solidaires du point de vue des migrations varie avec le type de mobilités. On relève des recoupements entre systèmes de mobilité étudiante et d’insertion, sans pouvoir définir une typologie unique, valable quel que soit le type de mobilité :

- Le grand Nord-Est (Picardie, Nord-Pas-de-Calais, Alsace, Lorraine, Franche-Comté, Bourgogne et Champagne-Ardenne) échange avant tout avec lui-même, tant pour les bacheliers que pour les étudiants. De même, pour les régions de la moitié Sud (PACA, Corse, Languedoc-Roussillon, Aquitaine, Midi-Pyrénées, Limousin, Rhône-Alpes).
- En ce qui concerne les bacheliers entrant à l’Université, un phénomène semblable unifie le grand Ouest (Haute et Basse Normandie, Bretagne, Pays de Loire, Poitou-Charentes et Centre).
- Des barrières géographiques existent entre l’Ile-de-France et les régions du Bassin parisien, elles se traduisent par des sous-migrations au départ ou à destination de l’Ile-de-France pour les régions contiguës. De même, une barrière sépare Sud-Ouest et Sud-Est, le Massif Central ne jouant aucunement un rôle unificateur entre ces deux sous-ensembles régionaux.
- Ces mêmes régions méridionales entretiennent des relations « préférentielles » avec le pôle francilien (sur-migrations). Elles concernent essentiellement les premiers cycles et non les niveaux de diplômés les plus élevés. Enfin, les mobilités géographiques spécifiques entre régions de province retiennent l’attention dans la mesure où elles sont structurées par les étudiants inscrits dans les deuxièmes et troisièmes cycles.

Ces derniers constats qui vont à l’encontre des raisonnements habituellement tenus concernant les échanges préférentiels d’une part entre pôle francilien et régions de province, d’autre part entre régions de province plaident pour un suivi régulier des phénomènes migratoires. Ces différents constats posent également en filigranes la nécessité de préciser davantage la nature des espaces à partir desquels s’effectuent les migrations des populations jeunes. Quelle est l’importance des marges régionales dans les mobilités géographiques étudiées ? Quelle est la part des migrations intra régionales dans l’ensemble des mobilités géographiques ?

2. La nécessité d’un regard renouvelé sur les régions : les mobilités infra-régionales

Comme pour les migrations inter-régionales, la Base Centrale de Pilotage (BCP) offre la possibilité d’estimer les mobilités infra-régionales. Bien que le lieu de résidence des parents ne permette pas d’identifier d’entité spatiale inférieure au département (on ne peut donc pas évaluer les migrations à courtes distances à l’intérieur d’un département), il est possible de

connaître le lieu d'inscription de l'étudiant au niveau de la commune et du département. Cette méthode permet de quantifier un volume de migrations au sein d'une même région, en recensant tous les étudiants qui changent de département. On arrive alors à des taux de mobilité infra-régionaux très élevés, puisque, avec ou sans la région Ile-de-France, ils représentent en moyenne 75% de l'ensemble des mobilités régionales (c'est le cas pour les régions de Basse-Normandie et d'Auvergne, variant entre 55% pour la Corse et la Picardie et 93% pour le Nord-Pas-de-Calais et l'Ile-de-France).

Cette procédure ne rend pas compte des migrations entre pôles universitaires appartenant à une même région, mais permet de déterminer les forces d'attraction exercées à l'intérieur d'un ensemble régional par chacun de ces pôles : par exemple, l'attraction de Besançon sur les étudiants de Haute-Saône, du Jura et du Territoire de Belfort. Bien entendu, cet effet de dépendance peut jouer en faveur d'un pôle extérieur à la région en fonction du principe de proximité : un étudiant, dont les parents résident dans le Territoire de Belfort, est susceptible d'être davantage attiré par le pôle universitaire mulhousien plus proche même si n'appartenant pas à la même région que par celui de Besançon. Pour chaque ville universitaire on définit un bassin d'attraction qui s'étend sur un, voire plusieurs départements. Mais, à ce niveau, se posent deux types de questions :

- la première concerne l'impérieuse nécessité de reconsidérer la définition de la mobilité étudiante pour mieux envisager les importances respectives des migrations inter- et intra-régionales : faut-il privilégier le lieu de résidence des parents en le comparant au lieu d'étude du jeune ou mettre l'accent uniquement sur les lieux d'études en regardant les modifications ayant eu lieu entre deux années ?

- la seconde a trait à la prise en compte des changements de cycles universitaires et, ce faisant, des mobilités géographiques qui y sont associées.

Or, les informations contenues dans la BCP ne permettent pas, ou alors de manière très partielle, de traiter ces questions : c'est pourquoi nous aurons recours, dans la suite de ce travail, à une autre source d'informations, à savoir l'enquête individuelle sur les étudiants, réalisée chaque année à partir des dossiers d'inscriptions déposés dans les établissements universitaires. Les données de cette enquête seront mises à disposition par la Direction de l'Evaluation et de la Prospective (DEP) du Ministère de l'Education Nationale (MENRT). Chaque université est en charge du recensement de ses étudiants et des informations individuelles qui s'y rattachent. Les fichiers sont ensuite regroupés à la DEP par année universitaire. Travailler sur les mobilités étudiantes suppose de travailler à partir de deux fichiers d'enregistrement entre lesquels existe une « passerelle ». Pour ce faire, la DEP utilise des fichiers de couplage. Cette méthode permet d'obtenir un relationnel direct en fusionnant deux enquêtes annuelles. Le résultat est donc une base de données regroupant tous les étudiants présents à l'une des deux dates. Dans ce nouveau fichier dit "couplé", un enregistrement correspond à un étudiant suivi de ses identifiants et des informations pour l'une et l'autre année (INE, âge, sexe, bac, etc.).

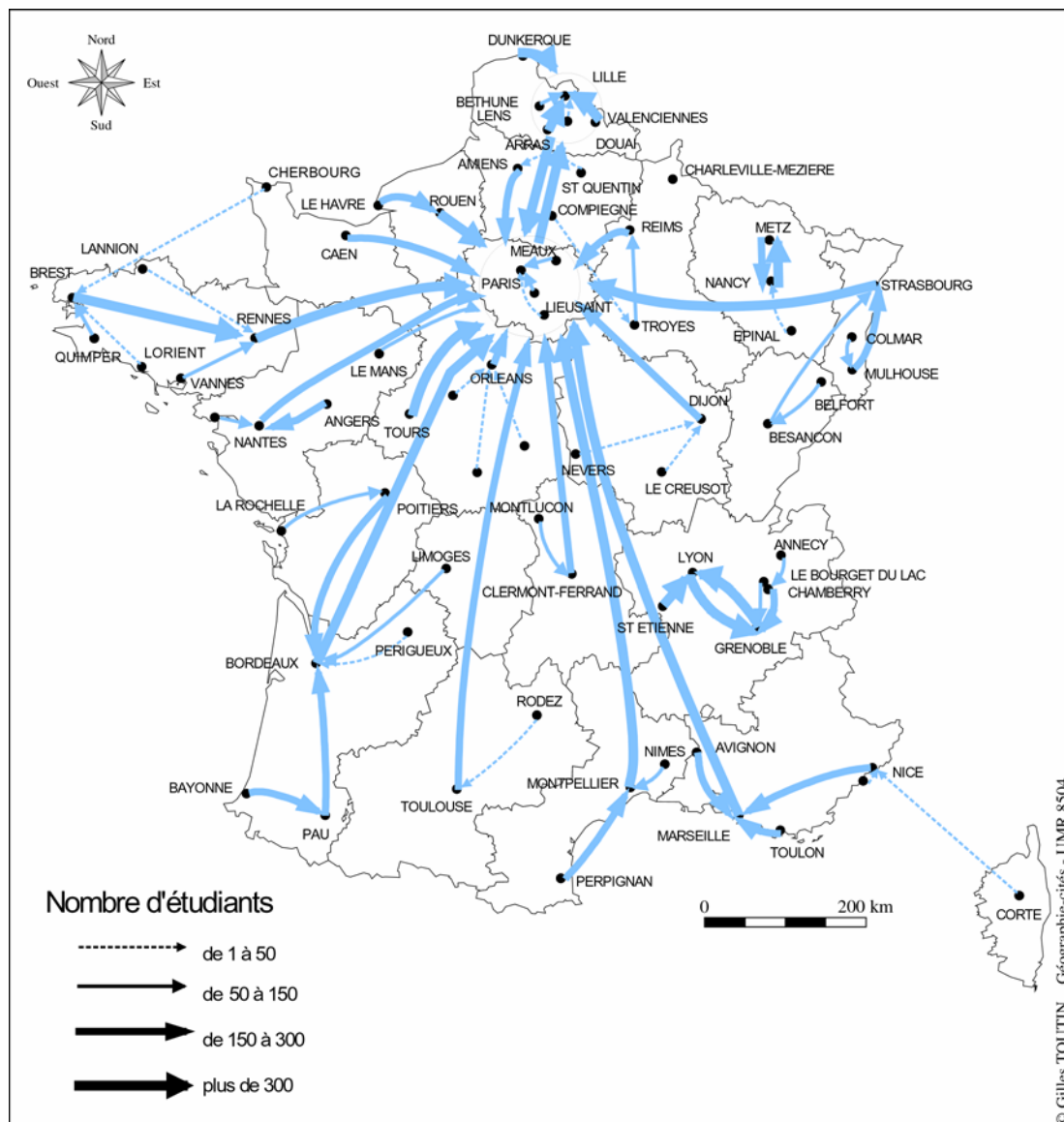
Grâce aux nombreuses et nouvelles possibilités offertes par cette nouvelle source d'information, la mobilité géographique pourra être redéfinie. Cette dernière suppose le choix d'un référent fixe unique, limité dans l'espace et durable dans le temps. Il s'agit de s'assurer que chaque étudiant est présent à un moment donné dans un endroit précis, et que son déplacement ou sa sédentarité constaté l'année suivante, n'est pas dû au choix d'une référence géographique aux implantations spatiales multiples. De fait, l'appartenance à un établissement universitaire, au sens juridique du terme, ne saurait constituer une référence valide pour étudier un déplacement géographique. En effet, beaucoup d'universités disposent d'antennes

délocalisées dans d'autres communes que leur siège juridique. Ainsi un étudiant peut avoir changé de commune sans avoir changé d'université. Mais l'inverse est aussi réalisé lorsqu'il change d'université sans avoir changé de commune. On comprend donc l'importance de « fixer » les étudiants sur un lieu géographique de départ et d'arrivée.

La mobilité que l'on veut étudier est celle qui nécessite, ou suppose, de la part de l'étudiant un changement de domicile. De ce point de vue, le choix de l'agglomération est préférable à celui de la commune, qui peut être englobée dans un vaste système urbain. Pour l'exemple, prenons comme référent la commune dans laquelle l'étudiant est inscrit. Dans ce cas, cet étudiant peut très bien se rendre dans une nouvelle unité d'enseignement se situant dans une commune différente de celle qu'il avait fréquentée jusque là, sans pour autant avoir changé d'aire urbaine et de domicile. Ainsi un passage de Bron (Lyon 2) à Lyon-centre (Lyon 2 ou 3) ne sera pas considéré comme une mobilité, pas plus que le passage de Paris à Marne-la-Vallée, ou à Cergy, les deux villes nouvelles appartenant à l'unité urbaine de Paris. En revanche, bien que s'effectuant au sein de la même université, le passage du centre de Bayonne à celui de Pau sera considéré comme une mobilité géographique.

Un étudiant mobile sera donc défini dans la suite de cette étude par son changement d'agglomération entre les deux années de référence. Et cela quelles que soient les universités de départ et d'arrivée qui peuvent, ou non, être les mêmes les deux années. L'agglomération est comprise ici au sens de l'INSEE. La région peut alors être appréhendée comme un espace polarisé par une ou plusieurs villes pour des fonctions telles que la formation et la recherche. Cette nouvelle entrée donne alors à voir et permet de quantifier les forces centrifuges / centripètes qui font ou non la cohésion de la région. Par exemple, la prise en compte de la direction du premier flux émis par chaque ville universitaire est une façon d'appréhender l'organisation géographique des dépendances entre villes, qu'elles appartiennent ou non à la même région (Figure C.2). Lors d'études antérieures (Baron et al., 1998), la forme relativement hiérarchisée prise par ces premiers flux a été mise en évidence. Celle-ci attestait de chaînes de dépendance, des villes d'antennes à l'égard de la ville de l'Université mère, de cette dernière à l'égard de la grande ville universitaire la plus proche, qui pouvait, elle-même, envoyer son premier flux à Paris. Le cas qui allait de Bayonne à Paris, en passant par Pau puis Bordeaux, donnait une illustration de cet enchaînement. C'est ainsi que Paris tirait parti des migrations en provenance des villes universitaires du Bassin Parisien (Caen, Le Mans, Tours et Orléans, Dijon, Reims et Amiens), et au-delà de Brest, Rennes, Angers, Poitiers, Limoges, Clermont-Ferrand, Nice, Besançon et Strasbourg. Les échanges « entrées-sorties » les plus dissymétriques concernaient les centres universitaires incomplets ou très spécialisés. Face à la modification de l'offre de formation, quels sont à l'heure actuelle les schémas existants ? Certaines chaînes perdurent-elles ou non ?

Figure n° C.2 : Les dépendances « universitaires » vues à travers les directions du premier flux émis par les agglomérations



Source : Baron et al., 1998

Au-delà de ces liens de dépendances, comment interpréter les mobilités selon les espaces de référence ? Dans quelle(s) mesure(s) les mobilités, longtemps considérées comme « contraintes », d'étudiants désireux de poursuivre des études, peuvent être assimilées à des migrations « différées » ? Et ce dans la mesure où la déconcentration de l'offre de formation universitaire a permis de recruter des populations étudiantes qui, jusqu'à présent, ne pouvaient envisager l'accès à une formation tant l'effet dissuasif de la distance paraissait important, notamment à cause des coûts financiers et psychologiques d'une mobilité définitive. La mise en regard de toutes ces migrations structurées à des niveaux géographiques différents donne un aperçu des superpositions des différents réseaux de formation supérieure allant du régional à l'international en passant par le méta-régional et le national. La mise en regard de toutes ces migrations étudiantes permet également de réinvestir le champ de l'analyse des tensions territoriales suscitées par les mobilités étudiantes. Comment penser les relations entre les différents espaces ou territoires de la formation supérieure dans un contexte de décroissance

démographique ? Complémentarités ou concurrences ? Comment gérer ces complémentarités sans créer de rapports inégalitaires ? Comment ne retenir que les éléments positifs de la ou des concurrences entre les territoires ? Ces questions apparaissent extrêmement sensibles dans la mesure où la formation supérieure est un des moteurs essentiels de la dynamique actuelle de polarisation et de développement des territoires.

Au-delà de la mise en évidence des interdépendances et des dépendances entre régions et pôles universitaires, les mobilités d'étudiants et de jeunes diplômés révèlent des réseaux dont l'analyse fine des différents sommets devrait permettre de mieux valoriser les tentatives visant à échapper au modèle qui a prévalu jusqu'à présent et qui repose sur l'accumulation des formations supérieures en un même lieu.

3. Analyse des déterminants individuels de la mobilité géographique des étudiants et des jeunes diplômés de l'enseignement supérieur

Les migrations inter-régionales des Français sont le fruit de motivations complexes qui ne se résument pas uniquement à des considérations professionnelles. Jusqu'à présent, les nombreux travaux empiriques ayant analysé les déterminants de la mobilité géographique convergent dans leurs résultats. Les facteurs qui influencent traditionnellement les migrations sont de plusieurs ordres (Greenwood, 1985) : les facteurs individuels comme l'âge, le niveau d'éducation ou le milieu social, les facteurs liés au cycle de vie (mise en couple, naissance, début de carrière, etc.), les facteurs relatifs aux régions de départ et d'arrivée (caractéristiques du marché du travail, climat, etc.). Qu'en est-il pour les jeunes étudiants lors de leur période de formation et lorsqu'ils entrent sur le marché du travail ? Après avoir étudié les migrations de jeunes à un niveau méso-géographique en privilégiant l'entrée par la région, la seconde phase de ce travail propose de mettre l'accent sur les déterminants individuels et contextuels susceptibles de décrire, voire d'expliquer, les mobilités des jeunes liées à l'enseignement supérieur.

Comment peut-on appréhender ce phénomène ? D'un point de vue théorique, il peut être intéressant de combiner les réflexions économiques et sociologiques relatives aux choix d'études des jeunes en prenant en compte le problème de la mobilité. Dans la lignée des travaux concernant les comportements migratoires des étudiants des années universitaires 1993-1994 et 1994-1995 (Sanders, 1999), on cherchera à savoir s'il existe des variables plus importantes que d'autres pour expliquer les migrations individuelles choisies. Les variables décrivant la position de l'étudiant dans son cycle d'étude sont-elles significatives pour expliquer les différences de comportement face à la mobilité géographique ? Quelle est leur place par rapport aux caractéristiques de l'université dans laquelle s'effectuent les études (établissement de petite ou grande taille), de la ville dans laquelle est située cette dernière (importance du pôle urbain, de l'ensemble du pôle universitaire voire ambiance universitaire plus ou moins affirmée) ? Ces considérations sont-elles à nuancer en fonction de l'appartenance régionale ? Autrement dit, existe-t-il des pôles dont les caractéristiques sont sans effet sur les probabilités qu'un étudiant a de migrer ? Si tel est le cas, où sont-ils situés ? D'autre part, existe-t-il des pôles universitaires dans lesquels les étudiants voient leurs probabilités de migrer augmenter fortement ? Si oui, à quelle(s) région(s) ces pôles appartiennent-ils ? A l'opposé, peut-on identifier des villes universitaires où les étudiants en poursuite d'étude sont susceptibles de moins partir ? Comme dans les cas précédents, on identifiera, autant que faire se peut, les régions d'appartenance de ces centres universitaires. Enfin, en envisageant les échelons géographiques d'observation des régions-programme, des Zones d'Etudes et d'Aménagement du Territoire (ZEAT), et des villes universitaires, on

pourra se demander quels sont les rapports entre les déterminants individuels et les caractéristiques du lieu d'étude pour expliquer la probabilité qu'un étudiant a de choisir de migrer. Autrement dit, existe-t-il des « lieux » d'étude dans lesquels on enregistre des probabilités de migrer dépendant d'avantage des spécificités propres à l'étudiant que des effets de « contexte » ? Pour analyser les déterminants des mobilités géographiques des étudiants, il est nécessaire d'utiliser une autre source de données que celle utilisée jusqu'à présent. A cet effet, on utilisera l'enquête individuelle sur les étudiants réalisée chaque année à partir des dossiers d'inscriptions déposés dans les établissements universitaires, regroupées dans un fichier appelé « fichier de couplage ». Ce dernier rassemble les informations de deux cohortes d'inscrits et donne, non seulement le lieu d'inscription d'un étudiant l'année N, mais également celui de l'année N-1. A partir de ce fichier, il est possible d'analyser les mobilités géographiques des jeunes entrant à l'université directement après l'obtention de leur baccalauréat ainsi que les mobilités des jeunes en cours d'études. Pour ces derniers, on peut prendre en compte le fait qu'ils ont été contraints ou non dans leur lieu d'études en couplant ce fichier avec celui relatif à l'offre de formation. On s'intéressera aux étudiants en poursuite d'étude à l'université, qui ont fait le choix de changer de lieu d'étude sans y être directement contraints à la différence de ceux qui y ont été contraints. Enfin on comparera les caractéristiques de ces étudiants migrant par choix à celles des jeunes sédentaires.

Comment se combinent mobilité géographique et conditions d'insertion professionnelle des diplômés de l'enseignement supérieur ? Quel est le poids des diplômés et de la situation personnelle du jeune (âge, origine sociale et culturelle, situation familiale) ? Peut-on repérer des comportements migratoires pour les femmes ou pour ceux qui ont déjà changé de région au cours de leur formation ? Quelle est l'influence de la nature de l'emploi « rejoint » et de la trajectoire d'insertion du jeune ? Des considérations d'ordre non professionnel interviennent-elles ? Peut-on identifier des régions pour lesquelles les probabilités de migrer sont plus importantes ? L'appartenance régionale a-t-elle un impact sur la probabilité de migrer ? Les comportements migratoires sont-ils différents d'une région à l'autre ? Si tel est le cas, quels sont les facteurs explicatifs de ces phénomènes ? Quels facteurs de migration varient selon que le jeune migre vers l'Ile-de-France ou vers une région de province ? Les jeunes retournant dans leur région d'origine ont-ils des profils et des conditions d'insertion spécifiques ? Pour les jeunes sortants du système scolaire, les mobilités géographiques sont essentiellement motivées par la contrainte que représente le fait de trouver un emploi (Drapier, Jayet, op.cit). Les considérations d'un choix de localisation lié aux différentes aménités entre zones peuvent alors apparaître secondaires (Jayet, 1996). Au-delà des effets individuels, nous centrerons également nos analyses sur les effets de contexte macroéconomique. Dans ce cadre, nous nous intéresserons plus particulièrement aux impacts structurels et conjoncturels de l'appareil productif et du marché de l'emploi régional, ainsi qu'à ceux liés aux conditions d'insertion des jeunes. Il s'agira notamment d'étudier le poids du chômage régional dans les décisions de migrations. Autrement dit les jeunes quittent-ils plus souvent des régions à fort chômage ? Pour analyser les facteurs individuels des mobilités des diplômés de l'enseignement supérieur lors de leur entrée dans la vie active, nous continuerons d'utiliser l'enquête « Génération 98 » du Céreq.

Pour étudier les déterminants des mobilités des jeunes de l'enseignement supérieur, on pourra recourir aux outils de l'analyse statistique et de l'économétrie afin de raisonner « toutes choses égales par ailleurs ». La prise en compte des caractéristiques des pôles comme celles des régions s'appuiera sur des indicateurs issus de la DEP, de l'INSEE, du Céreq et du Ministère du travail ; ou de l'exploitation spécifique de différentes sources de données produites par ces institutions. Le recours à des analyses multi niveau permettant de mieux

introduire les effets contextuels apparaît également propice. En effet, ce type d'analyse permet de prendre en compte la variabilité des comportements individuels compte tenu de la variabilité des environnements dans lesquels les personnes évoluent. Elle permet de pallier l'erreur « atomiste », qui consiste à décrire et à analyser les individus par rapport à leurs caractéristiques propres sans tenir compte de leur environnement et des différents contextes qui vont influencer leurs comportements.

Bibliographie

- AUBERT, F., SYLVESTRE, J.-P., 1998, « L'insertion socio-professionnelle des jeunes en milieu rural. », *In : Charlot B., Alpes D.(éd.) - Les jeunes, l'insertion, l'emploi*, Paris, p. 243-252.
- AUBRY B., 1988, « Les migrations interrégionales depuis 30 ans, de l'attrance à l'indifférence... et vice versa », in *Economie et Statistiques*, n°212, p.13-23.
- BACCAINI B., 1989, « Distances de migration et cycle de vie », *L'Espace géographique*, n°1, p.235-238.
- BACCAINI B., 1992, « Mobilité géographique, distances de migration et mobilité professionnelle en France », in *La ville en mouvement : habitat et habitants*, L'Harmattan.
- BACCAÏNI B., 1993, « Régions attractives et régions répulsives entre 1982 et 1990 : comparaison de la période 1975-1982 et spécificité des différentes classes d'âge », *Population*, n° 6, p. 1791-1812.
- BACCAINI B., 1993, « Comportements individuels et mobilité géographique », Colloque international de démographie, Bordeaux, 10, 11 et 12 février, 18 p.
- BACCAÏNI B., 1999, « Analyse des migrations internes et estimation du solde migratoire externe au niveau local à l'aide des données censitaires », *Population*, n° 4-5, p. 801-815.
- BACCAINI B., 2001, « Les migrations en France entre 1990 et 1999, Les régions de l'Ouest de plus en plus attractives », *INSEE Première*, n°758, 4p.
- BACCAINI B., 2002, « La mobilité géographique d'un recensement à l'autre », in *L'état des régions françaises, un panorama unique et complet*, Paris, La Découverte, p.43-49.
- BACCAINI B., 2002, « Les migrations internes en France de 1990 à 1999 : l'appel de l'Ouest », *Economie et Statistiques*, n°344, p. 39- 79.
- BACCAÏNI B., COURGEAU D. et DESPLANQUES G., 1993, « Les migrations internes en France de 1982 à 1990 : comparaison avec les périodes antérieures », *Population*, n° 6, p. 1771-1790.
- BARON M., 1994, *La place des IUT dans la structuration de l'espace de formation supérieure en France*, Thèse de doctorat en géographie, université de Paris I, 258 p.
- BARON M., GRASLAND, C., TOUTIN G., 1998, « La mobilité géographique des étudiants des universités », rapport pour le MENRT et la DATAR, 72 p.
- BARON M. et al ., 1999, « *Les migrations étudiantes contraintes. Les déterminants individuels de la migration non contrainte* », Paris, convention de recherche CNRS-MENRT n° 98-378, 50 p.
- BARON M., 1999, « I.U.T. et S.T.S. : deux équipements pour une même offre de formation », *Annales de Géographie*, n° 606, p. 134-150.
- BARON M., 1999, « Les équipements scolaires et universitaires », in *Atlas de France* dirigé par T. Saint-Julien, Reclus, La Documentation Française, vol.10, p.54-59.
- BARON M., 2000, « Territoires de la formation, territoires en formation ? IUT et STS dans les villes moyennes », in *ERTUL S. (dir.), L'enseignement professionnel court post-baccalauréat (IUT-STTS)*, Paris, PUF, p.19-39.
- BARON M., 2003, « Université et politique publique : ce que révèlent les migrations étudiants », Lyon, Actes du XXXIX^{ème} colloque de l'ASRDLF « Concentration et ségrégation », 1-3 septembre 2003.
- BARRO R.J., SALA-I-MARTIN X., 1991, « Convergence across States and Regions », *Bookings papers on economics Activity*, n°1, p. 107-182.
- BARTEL A., 1979, « The Migration Decision: What Role Does Job Mobility Play? », *American Economic Review*, n° 69, p. 775-786.
- BARYLA E.A., DOTTERWEICH J.R &D., 2001, « Student migration : do significant factors vary by region ? », *Education Economics*, vol.9, n°3, p.269-280.
- BAUER T., EPSTEIN G.S., GANG I.N., 2000, « What are Migration Networks ? », *discussion paper*, IZA , n° 200.

- BAUMONT C., ERTUR C., LE GALLO J., 2002, « Estimation des effets de proximité dans le processus de convergence régionale : une approche par l'économétrie spatiale sur 92 régions européennes (1980-1995) », *Revue d'Economie Régionale et Urbaine*, n°2, p.203-216.
- BECKER G.S., 1962, « Investment in human capital : a theoretical analysis », *Journal of Political Economy*, Supplement 70.
- BEDUWE C., 1994, « Mobilité géographique des étudiants diplômés, probabilités individuelles et effets structurels », *Formation Emploi*, n°48, p.3-21.
- BEDUWE C., BOUMAHDHI R., 1993, « Mobilité géographique à l'issue de l'Université », Dijon, Journées de l'AFSE, 27 et 28 mai, 31p.
- BEL M., SIMON G., 2003, «Enseignement supérieur au niveau régional et dynamiques de professionnalisation de l'offre de formation», Lyon, Actes du XXXIXème colloque de l'ASRDLF , 1-3 septembre 2003.
- BENKO G., 1998, « *La science régionale* », Paris, Presses Universitaires de France, Coll. Que sais-je ?, n°3355, 155p .
- BERET P., RECOTILLET I., GIRET J.F. MOGUEROU P., MURDOCH J., PAUL J.J. , PERRET C., 2003, « *Etude sur la mobilité des jeunes docteurs* », rapport pour le Ministère Délégué à la Recherche et aux Nouvelles Technologies, Céreq.
- BERNARD J.M., 1997, « Mobilité géographique et insertion professionnelle. Vers une vision élargie de l'investissement migratoire », XXXIIIème colloque de l'A.S.R.D.L.F., Lille.
- BERNAUD V., HACHE S., PERROUD F., PAUTOT M., 2003, « où sont allées les bacheliers franc-comtois ?, Note du service académique d'information et d'orientation, académie de Besançon, 4 p.
- BLOSS T., ERLICH V., 2000, « Les nouveaux « acteurs » de la sélection universitaire : les bacheliers technologiques en question », *Revue française de sociologie*, n°41-4, p.747-775.
- BÖHEIM R., TAYLOR M., 1999, « Residential Mobility, Housing Tenure and the Labour Market in Britain », working paper, University of Essex.
- BOTTANI N., HARDOUIN JC., HUSSENET A., SEPTOURS G., Octobre 2003, « Eléments pour un diagnostic pour l'Ecole », Rapport n°9 du haut conseil de l'évaluation de l'école, Chapitre 9, p. 107- 120
- BOUDON R., 1973.- « *L'inégalité des chance* », Paris, Armand Colin.
- BOUDON R., CIBOIS P., LAGNEAU J., 1975, « Enseignement supérieur court et piège de l'action collective », *Revue française de sociologie*, vol. XVI, p.159-188.
- BOUDOUL J ET FAUR JP, 1987, « Trente ans de migrations intérieures », INSEE, *Données sociales*, p.263-268.
- BOUDOUL J. ET FAUR J.-P., 1985, « Depuis 1975, les migrations interrégionales sont moins nombreuses », *Economie et Statistiques*, n°180, p.11-21.
- BOUOYOUR J. ET BRAHIMI A., 1998, « Migration inter-régionale des jeunes diplômés en France : essai de modélisation », *Revue d'Economie Régionale et Urbaine*, n°2, p.281-300.
- BOURDIEU P., 1979, « Les trois étapes du capital culturel », *Les Actes de la Recherche en Sciences Sociales*, n°30, p.3-6.
- BOURDIEU P., PASSERON J.C., 1964, « *Les héritiers, les étudiants et la culture* », Paris, Éditions de minuit.
- BOURDIEU P., PASSERON J.C., 1966, « *La reproduction. Eléments pour une théorie du système d'enseignement* », Paris, Éditions de minuit.
- BOURLES L., 2003, « Seules neuf régions résistent à la hausse du chômage », *INSEE Première*, n°888, 4p.
- BOYER R., CORIDIAN C. ET ERLICH V., 2001, « L'entrée dans la vie étudiante, Socialisation et apprentissages », *Revue Française de Pédagogie*, n°136, p.97-105.
- BRAHIMI A. ET PLASSARD J.-M., 1992, « La mobilité régionale de formation : l'exemple des étudiants des filières juridiques, économiques, de gestion et d'administration économique et sociale », *Note CEJEE*, n°130, 23p.

- BRAHIMI A. ET PLASSARD J.-M., 1994, « Migration inter-régionale des jeunes diplômés lors de leur premier emploi », *Note CEJEE*, n°175, 21p.
- BRAHIMI A., PLASSARD J.M., 1990, « Migration inter-régionale des jeunes diplômés lors de leur premier emploi », *Note CEJEE*, n° 175, réf. 94/12
- BROCCARD M., HERIN R., JOLY J. (coord.), 1996, « *Formation et recherche* », in *Atlas de France* dirigé par Brunet R. et Auriac F., Reclus, La Documentation Française, vol.4.
- BRULON F., 2003, « La majorité des étudiants de la région poursuit ses études dans le pôle de Marseille-Aix-en-Provence », *Sud INSEE l'essentiel*, n°55, 4 p.
- BRUNET R. CAUVIN C., PUMAIN D., 1995, « Migrations et mobilité ». Chapitre 10, Tome 2, Atlas de France Reclus- La Documentation Française, p. 102-114.
- BRUNET R., 1997, "Champs et contrechamps, raisons de géographe", Belin, 319 pages.
- CAHUZAC E., CAPRICE S., DETANG-DESSENDRE C., 2003, « Formation continue et mobilité professionnelle : fondements à une différenciation spatiale », Communication aux 10èmes journées d'étude « Les données longitudinales dans l'analyse du marché du travail », Caen, mai.
- CANALS V., DIEBOLT C., JAOU L. M., 2002, « Convergence et disparités régionales du poids de l'enseignement supérieur en France : 1964-2000 », Communication aux journées du Rappe, Aix-en-Provence, novembre.
- CARO P., MARTINELLI D., 2002, « Géographie de l'insertion professionnelle : plus de difficultés dans les régions du Nord et du Sud », *Bref*, n°186-mai, Marseille, Cereq, 4 p.
- CARO P., CUNEY F., PERRET C., 2003, « Bilan des mobilités géographiques des jeunes trois ans après leur sortie du système éducatif : quelles disparités inter-régionales ? », *Géographie de l'école* n°8, p 105-109.
- CATTAN N., 2003, «European Urban Networking», Espon Project The role specific situation and potentials of urban areas as nodes in a polycentric development, p.137-175.
- CAVACO S. ET LESUEUR J.Y., 2002, « Contraintes spatiales et accès à l'emploi : Applications microéconométriques à partir de l'enquête TDE », Working paper, 02-01.
- CAZENAVE P. ET GRAVOT J., 1986, « Aires d'attraction et structure spatiale du système universitaire », *Education et Formations*, n°8, p.35-84.
- CEREQ, 2001, « *Quand l'école est finie... Premiers pas dans la vie active de la Génération 98* », Céreq, mars.
- CHARLOT A., CHEVALIER L., « La mobilité géographique à l'issue de l'enseignement supérieur », *Formation Emploi*, n°33, p.18-30.
- CHARLOT A., CHEVALIER L., POTTIER F., 1990, « *Qui forme pour qui ?* », Paris, Céreq, collection des études, n°55, 73 p.
- CHARRE J., 1995, « *Statistique et territoire* », Montpellier, RECLUS, coll. Espaces modes d'emploi, 119 p.
- CHERKAOUI M., 1978, « Sur l'inégalité des chances scolaires : à propos du rapport Coleman », *Revue Française de Sociologie*, n°19, p.237-260.
- CONINCK F., 1992, « Entrée dans la vie active et marché local du travail », *l'Espace Géographique*, n°1, p.15-24.
- CORTES G., 1998, « Migrations, systèmes de mobilité, espaces de vie : à la recherche de modèles », *L'Espace géographique*, n°3, p.265-275.
- COUPLEUX S. ET DUHAMEL S., 1999, « Les mobilités spatiales », *Espace, Populations, Sociétés*, n°2, p.185-186.
- COURGEAU D. ET MERON M., 1995, « Mobilité résidentielle, activité et vie familiale des couples », *Économie et Statistique*, n° 290, p.17-31.
- COURGEAU D. PUMAIN D., 1993, « Mobilité par temps de crise », *Population et Sociétés*, n°279.
- COURGEAU D., 1976, « Mobilité géographique, nuptialité et fécondité », *Population*, n°4-5, p.901-915.
- COURGEAU D., 1988, « Méthodes de mesure de la mobilité spatiale, Migrations internes », *Science and Urban Economics*, n° 20, p. 459-472.

- COURGEAU D., 1988, « Méthodes de mesure de la mobilité spatiale, migrations internes, mobilité temporaire, navettes », Paris, Editions de l'Institut National d'Etudes Démographiques, , 301 p.
- COURGEAU D., 1993, « Nouvelle approche statistique des liens entre mobilité du travail et mobilité géographique », *Revue économique*, n° 44, p.791-807.
- COURGEAU D., LELIEVRE E. ET WOLBER O., 1998, « Reconstruire des trajectoires de mobilité résidentielle », *Économie et Statistique*, n° 316-317, p.163-173.
- COURGEAU D., 1985, « Interaction between spatial mobility, family and career life cycle : a French survey », *European Sociological Review*, 1 (2), p.139-162.
- CUNEY F. 2001, « Les migrations des étudiants francs-comtois vers les Universités limitrophes », *Revue Images de Franche-Comté*, n°23, Besançon, p.18-21.
- CUNEY F., PERRET C., ROUX V., 2003, « D'une région à l'autre, la mobilité des jeunes en début de vie active », *Bref*, n°198, juin.
- DATAR (coord.), 1998, *Développement universitaire et développement territorial. L'impact du plan U 2 000 (1990-1995)*, Paris, La documentation Française, coll. Informations et analyses, 209 p.
- DE CONINCK F., 1990, « Passage à l'âge adulte et mobilité spatiale », *European journal of population*, n°6, p.377-397.
- DE GAUDEMAR J.-P. (dir.), 1992, « Formation et développement régional en Europe », Paris, La Documentation Française, coll. Etudes et Recherches, 278 p.
- DEBARBIEUX B., 1990-1991, « Quel aménagement du territoire pour l'université française ? », *L'Espace géographique*, n° 3, p.203-206.
- DEGENNE A., FOURNIER I., MARRY C., MOUNIER L., 1991, « Les relations sociales au coeur du marché du travail », *Sociétés Contemporaines*, n°5, mars, p.75-97.
- DESPLANQUES G., 1993, « Cinq millions de personnes ont changé de région entre 1982 et 1990 », *Données Sociales*, INSEE, p.54-64.
- DETANG-DESSANDRE C., PERRIER-CORNET P., 1996, « Insertion professionnelle des jeunes d'origine rurale : les enjeux des choix de localisation », *Revue d'Economie Régionale et Urbaine*, n°2. p. 343-362
- DÉTANG-DESSENDRE C., MOLHO I., 1999, « Migration and Changing Employment Status : A Hazard Function Analysis », *Journal of Regional Science*, 39(1), p.103 -123.
- DEVILLE J.-C., 1979, « Près d'un français sur dix a changé de région », *Economie et Statistiques*, n°107, p.5-16.
- DRAPIER C., JAYET H., 2002, « Les migrations des jeunes en phase d'insertion professionnelle en France ; une comparaison selon le niveau de qualification », *Revue d'Economie Régionale et Urbaine*, n°3, p.355-376.
- DUBET F. et al., 1994, « Universités et villes », Paris, L'Harmattan, coll. Villes et entreprises, 318 p.
- DUBUJET F., 1999, « Les déménagements forment la jeunesse », *Insee Première*, n° 647.
- DUMARTIN S., 1995, « Mobilité géographique et insertion professionnelle des jeunes », *Economie et Statistiques*, n°283-284, p.97-110.
- DURU-BELLAT M., MINGAT A., 1988, « Les disparités des carrières individuelles à l'université : une dialectique de la sélection et de l'autosélection », *L'Année Sociologique*, p.309-340.
- DUTILLEUL C., HOUILLON V., 2003, « les migrations des jeunes diplômés : mythes ou réalités régionales », *Profils Nord-Pas-de-Calais*, INSEE, 4 p.
- EPIPHANE D., J.-F. GIRET, P. HALLIER, A. LOPEZ ET J.-C. SIGOT, 2001, « Génération 98. A qui a profité l'embellie économique ? », Céreq, *Bref*, n° 181.
- EPIPHANE D., MARTINELLI D., 1997, « Familles, petites annonces, ANPE...l'accès à l'emploi des diplômés de l'enseignement supérieur », *Formation Emploi*, n°58, p.79-87.
- ERTUL S. (dir.), 2000, *L'enseignement professionnel court post-baccalauréat (IUT-STTS)*, Paris, PUF, 287 p.

- ESQUIEU P. ET ROULLIN-LEFEBVRE V., 1993, « L'origine sociale des étudiants (1960-1990) », *Problèmes économiques*, n°2.311, p.8-12.
- EUROSTAT, 2003, « Indicateurs Structurels de 2003 », in Commission au Conseil Européen, *Rapport annuel 2003*, www.europa.eu.int/comm/eurostat.
- FELOUZIS G., 2001, « Les délocalisations universitaires et la démocratisation de l'enseignement supérieur », *Revue Française de Pédagogie*, n°136, p.53-63.
- FILÂTRE D. (dir), 1997, « *Université 2000 : les effets des implantations nouvelles* », Toulouse, rapport de recherche pour la DATAR, vol 1 et 2.
- FORAY D., 2000, « *L'économie de la connaissance* », Paris, La Découverte, coll. Repère, n°289.
- FRANCOIS-PONCET J., 2003, « *L'état du territoire, Délégation à l'aménagement et au développement du territoire* », Rapport d'information du Sénat n°241, annexe à la séance du 3 04 03.
- FREMONT A., 1990-1991, « L'aménagement du territoire universitaire », *L'espace géographique*, n° 3, p.193-202.
- FREMONT A., HERIN R. ET JOLY J., 1992, « *Atlas de la France universitaire* ». Paris, Reclus-La Documentation Française, Coll Dynamiques du territoire, 272 p
- GAGNOL L. HERAUD J.A., 2001, « Impact économique régional d'un pôle universitaire : application au cas strasbourgeois », Working paper BETA, n°2001-11, mai, Strasbourg.
- GERARD-VARET L.A, MOUGEOT M., 2001, « L'Etat et l'aménagement du territoire », Conseil d'Analyse Economique, « *L'aménagement du territoire* », La Documentation Française, Paris, p.45-110.
- GIRET J.F., MOULLET S., THOMAS G., 2002, « De l'enseignement supérieur à l'emploi ». Les trois premières années de vie active de la Génération 98, www.cereq.fr, décembre.
- GIRET J.F., 2000, « *Pour une économie de l'insertion professionnelle des jeunes* », Paris, Editions du CNRS.
- GOLDSTEIN H, 1995, « *Multilevel Statistical Analysis* », New York, Arnold.
- GRAVES P.E., LINNEMAN P.D., 1979, « Household migration: theoretical and empirical results », *Journal of Urban Economics*, 6, p.383-404.
- GREFFE X., 1984, « *Territoires en France. Les enjeux économiques de la décentralisation* », Paris, Economica, 304 p.
- GREENWOOD M.J., 1975, « Research on internal migration in the United States: survey », *Journal of Economic Literature*, vol13, n°2. p.397-433.
- GREENWOOD M.J., 1995, « Internal migration in developed countries », *Demography*, 9(3), p. 371-382.
- GREENWOOD M.J., 1997, « Internal migration in developed countries », *Handbook of Population and Family Economics*, ed by M.R. Rosenzweig and O. Stark, 647-720.
- GRIGNON C. ET GRUEL L., 1999, « *La vie étudiante* », Paris, PUF, 195p.
- GROSSETTI M., 1995, « *Science, industrie et territoire* », Presses Universitaires du Mirail, Toulouse.
- HENLEY A., 1999, « The Economics of the Crazy British Housing Market », Inaugural Lecture of Wales Aberystwyth. Hughes G. et McCormick B. (1981), « Do Council Housing Policies Reduce Migration Between Regions? », *The Economic Journal*, n° 91, p.919-937.
- HERIN R. ET ROUAULT R., 1994, *Atlas de la France scolaire, de la maternelle au lycée*, RECLUS-La Documentation Française, Coll Dynamiques du territoire, 264 p
- HERIN R., 1993, « *Région, ville, université : l'exemple de Basse Normandie* », Université de Caen.
- HERZOG W.H., SCHLOTTMAN A.M., BOEHM, 1993, « Migration as a spatial job search : a survey of Empirical findings », *Regional Studies*, vol.27, n°4.
- HOUILLON V., DUTILLEUL C., 2003, « les migrations des jeunes diplômés : mythes ou réalités régionales », *Profils Nord-Pas-de-Calais*, n°3, Insee Nord-Pas-de-Calais, 4 p.
- HULIN J., HUSSENET J. et MAQUIN I., 2002, « Recensement le la population 1999 : le pôle universitaire rémois, élément clé des flux migratoires », *INSEE FLASH Champagne-Ardenne*, n°33, , 4 p.

- JAYET H., 1989, « Structures urbaines et fonctionnement des marchés de l'emploi : un modèle de migrations entre zones rurales stables et zones urbaines mobiles », *Revue d'Economie Régionale et Urbaine*, n°3, p.531-547.
- JAYET H., 1996, « L'analyse économique des migrations », *Revue économique*, vol.47, n°2, p.193-224.
- JAYET H., DETANG-DESSENDRE C., 2000, « Migrations, équilibre et déséquilibre spatial ». In : *Baumont C., Combes P.-P., Derycke P.-H., Jayet H. (éds), Economie géographique : les théories à l'épreuve des faits*, Paris, Economica, p. 15-31.
- JULIEN P., 1995, « La "métropolarisation" des actifs structure le territoire », *Économie et Statistique*, n° 290, p. 33-49.
- JULIEN P., LACANIER J., POUGNARD J., 2001, « Les études supérieures : un motif de migration », INSEE PREMIERE, n°813, novembre.
- KATZ E. ET STARK O., 1984, " Migration and Asym-metric Information: Comment ", *The American Economic Review*, n° 74, p. 533-534.
- KRIAA M. ET PLASSARD J.-M., 1994, « La mobilité géographique des diplômés de l'enseignement supérieur français : processus de double sélection et fonction de gains », *Note CEJEE*, n°178, 26p.
- KRIAA M., PLASSARD J.M., 1994, « Mobilité et Revenus des diplômés de l'enseignement supérieur français : un modèle de choix régional avec sélectivité », *Notes du CEJEE*, n°179 (94-10).
- KRIAA M., PLASSARD J.M., 1997, « La mobilité géographique de prise du premier emploi, étude des flux interrégionaux : l'approche gravitationnelle », *Note Libre*, n°232 (97-1).
- LE GALLO J., 2002, « Econométrie spatiale : l'autocorrélation spatiale dans les modèles de régression linéaire », *Economie et prévisions*, n°155, 4, p.139-158.
- LE JEANNIC T., 1993, « Rôle des migrations dans le peuplement de l'Ile-de-France », *Population*, n°6, p.1813-1854.
- LELIEVRE E., 1999, « Collecter des données de mobilité : des histoires migratoires aux biographies d'entourage », *Espace, Populations, Sociétés*, n°2, p.195-205.
- LERY A. ET TERRIER C., 1985, « Un actif sur deux travaille hors de la commune où il réside », *Economie et Statistiques*, n°180, p.23-35.
- LEVY J. et LUSSAULT M.(dir), 2003, « *Dictionnaire de la géographie et de l'espace des sociétés* ». Paris, Belin.
- LIPIETZ A., BENKO G., 1992, « *Les régions qui gagnent. Districts et réseaux : les nouveaux paradigmes de la géographie économiques* », Paris, PUF, coll. Economie en liberté, 424 p.
- LIPPMAN S.A., Mc CALL JJ., 1976, "The economics of job search : a survey part II " , *Economic Inquiry*, vol.XIV, p.347-368.
- LIPPMAN S.A., Mc CALL JJ., 1976, "The economics of job search : a survey part I " , *Economic Inquiry*, vol.XIV, p.155-189.
- LIXI C., 2001, « A l'horizon 2009, une baisse des effectifs étudiants quatre fois moins forte que ces dernières années », *Education & formations*, n°58, p.27-36.
- LONG L., 1988, " *Migration and Residential Mobility in the United States*", New York, Russel Sage Foundation.
- LOSEGO P., MILARD B., 2002, « Les conséquences de la régionalisation des universités en Espagne », actes du colloque RESUP « l'enseignement supérieur en question », LAPSAC – université Victor Segalen Bordeaux 2, 16-17 mai 2002.
- MARCHAIS J.L., 1992, « *Influences des délocalisations universitaires sur le recrutement, le profil, les cursus et les débouchés des étudiants* », rapport de Institut d'économie régionale, Université de Poitiers, Caen.

- MARTINELLI et al., 2002, *Comment évoluent les disparités régionales en matière de formation et d'emploi des jeunes ?*, Rapport au Premier Ministre, Comité de coordination des programmes régionaux d'apprentissage et de formation professionnelle, Paris, 67 p.
- MEN, 1999, « *Géographie de l'école, les années 90* », DEP, 77 p.
- MILLOT B., 1976, « La mobilité du travail : réflexions sur les hypothèses théoriques et les analyses empiriques », thèse complémentaire, Dijon, Irédu.
- MINCER J., 1978, « Family migration decisions », *Journal of Political Economy*, vol.86, n°5, p.749-773.
- MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE, 1973, « *Atlas des aires d'attraction des villes universitaires* »
Lieu de publication, Pagination ???
- MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE, 1997, « *Territoire, formation et développement* », Actes de colloque, 223 p
- MULLET E., COSSIN S., IHALOUINE F., THOMAS B., 2002, « La mobilité européenne des jeunes : déterminants émotionnels, attitudeux et circonstanciels », *L'Orientation Scolaire et Professionnelle*, 31, n°3, p. 393-416.
- MUSSELIN C., 2001, « *La longue marche des Universités françaises* », Paris, PUF, 218p.
- MUTH R.F., 1971, « Migration : chicken or egg ? », *Southern Economic Journal*, 37, p.295-306.
- NICOLAS J.M., 2000, « Les inscrits en DEUG hors Basse-Normandie », Subanor 99, extrait de données n°4, ORFS, Caen, octobre. 6 p.
- NONN H., 1994, « *L'attractivité universitaire de Strasbourg et ses spécificités* », rapport de recherche, Centre de recherche de géographie, Université Louis Pasteur, Strasbourg.
- NORMANDIN N., 1983, « Aires de recrutement des villes universitaires », *Education et Formations*, n°4, p.67-88.
- OCDE, 1997, « *Regional competitiveness and skills* », Paris, 207 p.
- OMALEK L., 2001, « Projections régionales de population pour 2030 : l'impact des migrations », *INSEE première*, n° 805.
- PAILHE A., SOLAZ A., 2002, « Mobilité géographique, professionnelle et gains salariaux des hommes et femmes », Communication aux journées de microéconomie appliquée, Lyon.
- PECQUEUR B., 1989, « *Le développement local : mode ou modèle ?* », Paris, Syros alternatives, coll. Alternatives économiques, 150 p.
- PERRET C., 2003, « Migrations inter-régionales des jeunes diplômés de l'enseignement supérieur lors de leur entrée sur le marché du travail: spécificités, disparités et convergence régionales », Lyon, Actes du XXXIX^{ème} colloque de l'ASRDLF « Concentration et ségrégation, dynamiques et inscriptions territoriales », 1-3 septembre 2003.
- PICHON L.A., COMTE M., POURLARD X., 2002, « Les étudiants en séjour d'études à l'étranger : qui ? Pourquoi ? Comment ? », Lyon, *Bulletin d'information de l'OURIP*, n°39.
- PICOUET M., 1991, « Transformation de la mobilité dans les années récentes : évolutions des approches et méthodes », in *Quesnel A. et Vimard P. (Dir.), Migration, changements sociaux et développement*, actes du colloque Journées démographiques, Paris, septembre 1998 ORSTOM, p.13-22.
- PIERRON R., 1999, « Le bien fondé d'un cadrage régional : de la pertinence d'un espace socio-économique à l'apprentissage du rôle d'acteur émergent », in : *BERTHET T (dir) Les régions et la formation professionnelle*, LGDJ, mars.
- PIHAN J., 1998, « Les étudiants et leurs parents : cohabitation familiale et temps de déplacement », *Espace, Populations, Sociétés*, n°2, p.181-198.
- PISSARIDES C.A. ET WADSWORTH J., 1989, « Unemployment and the Inter-Regional Mobility of Labour », *The Economic Journal*, 99, p.739-755.
- PITTE J.-R., 1996, « La carte universitaire des villes », in PUMAIN D. et GODARD F. (dir.), *Données urbaines I*, Paris, Anthropos, coll. Villes, pp 257-263.

- PUIG J.-P., 1981, « Le rôle des communes dans les migrations d'actifs », *Économie et Statistique*, n° 133, p.57-75.
- PUIG J.-P., 1981, B, « La migration régionale de la population active », *Annales d'Économie et de Statistique*, n° 44, p.41-79.
- PUMAIN D., SAINT-JULIEN T., 1984, « Flux migratoires et distribution du peuplement. », in Quant T.(dir) : *Géoscopie de la France*, Paris, Ed. Paradigme, coll. Terre et société, p.189-198.
- PUMAIN D., SAINT-JULIEN T., 1997, « L'analyse spatiale. 1. Localisations dans l'espace », Paris, Armand Clon, coll. Cours Géographie, 167 p.
- PUMAIN D., SAINT-JULIEN T., 2001, « *Les interactions spatiales* », Paris, Armand Clon, coll. Cours Géographie, 191 p.
- R.E.R.U., 1989, « Repenser l'aménagement du territoire » - séminaire DECTA III de 1987-1988, Revue d'Economie Régionale et Urbaine, n° 1, 224 p.
- ROUX V. et al, 2003, *Portraits régionaux*, Rapport au Premier Ministre, Comité de coordination des programmes régionaux d'apprentissage et de formation professionnelle, Paris, 186 p.
- ROUX V., 2003, « Insertion professionnelle des jeunes : des disparités selon la région de formation qui s'atténuent avec la prise en compte des caractéristiques individuelles », *Géographie de l'école*, n°8, p.99-103.
- ROYER J.F., 2002, « Redistribution de la population et des emplois sur le territoire français », DATAR, *Territoires 2020*, p.13-21. N° 6
- SAINT-JULIEN T., 1989, *Qualification du Travail, enseignement supérieur et processus de métropolisation*, Paris, convention de recherche DATAR-CNRS, 160 p..
- SAINT-JULIEN T., 1990-1991, « L'université et l'aménagement du territoire », *L'espace géographique*, n° 3, p.206-210.
- SAINT-JULIEN T., 2003, « Les migrations des étudiants entre villes universitaires en France », in CIATTONI A. et VEYRET, Y.(dir), *Les fondamentaux de la Géographie*, Paris, Armand Colin, p.163 à 168.
- SAINT-OURENS A., 2001, « La Picardie peu attractive pour ses étudiants », relais, n°96, Insee Picardie, 4p.
- SANDERS L., 1989, « *L'analyse de données appliquée à la géographie* », Montpellier, RECLUS, coll. Alidade, 267 p.
- SANDERS L., 1992, « *Systèmes de villes et synergie* », Paris, Anthropos, coll. Villes, 274 p.
- SANDERS L.(dir), 2001, « *Modèles en analyse spatiale* », Paris, Lavoisier, coll. Information Géographique et Aménagement du Territoire, 333 p.
- SAUTORY O., 1988, « Près de la moitié de la population a changé au moins une fois de commune en 20 ans », *Economie et Statistiques*, n°209, p.39-47.
- SCHWARTZ A., 1973, « Interpreting the Effect of Distance on Migration », *The Journal of Political Economy*, n° 81, p.1153-1169.
- SECHET R. (dir.), 1994, « *Université droit de cité* », Rennes, PUR, 448 p.
- SIMMONNET V. ET ULRICH V., 2000, « La formation professionnelle et l'insertion sur le marché du travail : l'efficacité du contrat d'apprentissage », *Economie et Statistiques*, n°337-338, p.81-97.
- SJAASTAD L., 1962, « The Costs and Returns of Human Migration », *Journal of Political Economy*, n° 70, p.80-93.
- TAYLOR P.J., 1977, « *Quantitative methods in Geography, an introduction to spatial analysis* », London, Waveland Press, 386 p.
- THUMERELLE P.J., 1986, « *Peuples en mouvement. La mobilité spatiale des populations* », Paris, SEDES, Dossier des images économiques du monde, 325 p.
- THURSTON L. YEZER A.M.J., 1976, « Migration patterns and income change : implications for human capital approach to migration », *Southern Economic Journal*, p.693-702.
- TUGAULT Y., 1973, « *La mesure de la mobilité* », Paris, PUF.

VERGER (J), 1986, « *Histoire des universités en France* ». Toulouse, Privat, 432 p

WASMER E. ET ZENOU Y., 2000, “ Space, Search and Efficiency ”, discussion paper, n° 181, IZA.

Les Annales de la Recherche Urbaine, 1994, « *Universités et territoires* », n° 62-63, 287 p.

Liste des encadrés et des tableaux

Tableaux introduction générale

<i>Encadré n°1 : L'enquête « Génération 98 » du Céreq</i>	15
<i>Encadré n°2 : La BCP (Base Centrale de Pilotage) de la DEP</i>	15
<i>Tableau n°1 : Champs présents dans la BCP et « Génération 98 » pour étudier les mobilités des jeunes</i>	16

Tableaux chapitre 1

<i>Tableau n° 1.1 : Evolution de la population en âge d'être scolarisée dans le système d'enseignement supérieur</i>	20
<i>Tableau n° 1.2 : Mesure des densités des équipements universitaires</i>	23
<i>Tableau n° 1.3 : Evolution du poids des formations générales et professionnelles dans le système universitaire entre 1997 et 2001</i>	32
<i>Tableau n°1.4 : Evolution des principales formations professionnalisantes du système universitaire entre 1997 et 2001</i>	36
<i>Tableau n°1.5 : Association et oppositions des formations professionnalisantes en 1997 et 2001</i>	37

Tableaux chapitre 2

<i>Tableau n°2.1a : Ordres de grandeur des migrations interrégionales des diplômés entrant sur le marché du travail</i>	61
<i>Tableau n°2.1b : Ordres de grandeur des migrations interrégionales des étudiants selon les disciplines et les cycles universitaires</i>	62

Tableaux chapitre 3

<i>Tableau n° 3.1 : Caractéristiques des migrations inter- régionales de jeunes aux alentours de l'an 2000</i>	89
<i>Tableau n°3.2 : Caractéristiques des migrations inter-régionales des étudiants en 2001-2002</i>	96
<i>Tableau n°3.3 : Mobilités des étudiants : évolution des disparités régionales durant la dernière décennie</i>	104
<i>Tableau n°3.4 : Evolution des caractéristiques des migrations inter-régionales des étudiants durant la dernière décennie</i>	106
<i>Tableau n°3.5a : Stabilité des sous- et des sur- migrations inter-régionales des étudiants durant la dernière décennie</i>	107
<i>Tableau n°3.5b : Stabilité des sous- et des sur- migrations inter-régionales des étudiants par grands secteurs disciplinaires durant la dernière décennie</i>	108
<i>Tableau n°3.6 : Mobilités étudiantes et mobilités d'accès au 1^{er} emploi. Estimations par les MCO de modèles de β-convergence (convergence absolue)</i>	116

Liste des figures et graphiques

Figures chapitre 1

<i>Figure n° 1.1 : Typologie de l'insertion professionnelle selon la région de formation</i>	21
<i>Figure n° 1.2 : Typologie régionale sur le début de la vie active des diplômés de l'enseignement supérieur</i>	26
<i>Figure n° 1.3 : Les étudiants en régions 1997-2001</i>	28
<i>Figure n° 1.4 : Effectifs d'étudiants par pôles urbains* en 2001-2002 et évolution de 1997 à 2001</i>	29
<i>Figure n° 1.5 : Organisation des différences inter régionales selon les distances moyennes séparant les équipements de formations supérieures</i>	33
<i>Figure n° 1.6 : Les régions et les équipements de formation supérieure</i>	34
<i>Figure n° 1.7 : Changement des principales composantes des différenciations interrégionales liées aux finalités professionnelles</i>	38
<i>Figure n° 1.8 : Principales composantes des différenciations interrégionales en 1997 et changements enregistrés entre 1997 et 2001</i>	39
<i>Figure n° 1.9 : L'évolution de l'ordre des régions entre 1986 et 2001</i>	41
<i>Figure n° 1.10 : Stabilité des principales composantes des différenciations interrégionales</i>	43
<i>Figure n° 1.11 : Les principales différenciations inter régionales en 2001</i>	44
<i>Figure n°1.12 : Principales composantes des différenciations interrégionales et changements régionaux entre 1986 et 2001</i>	46
<i>Figure n°1.13 : Types régionaux selon la spécialisation et le rythme du changement de l'offre de formations supérieures entre 1986 et 2001</i>	49
<i>Figure n°1.14 : Principales composantes des différenciations interrégionales dues aux premiers cycles et changements régionaux entre 1986 et 2001</i>	51
<i>Figure n° 1.15 : Types régionaux selon la spécialisation et le rythme du changement de l'offre de formations de premier cycle entre 1986 et 2001</i>	54
<i>Figure n°1.16 : Proximité et concurrences entre pôles universitaires</i>	56
Figures chapitre 2	
<i>Figure n° 2.1.a : Emigration des étudiants selon les régions</i>	64
<i>Figure n° 2.1 b : Structures des départs des étudiants selon les régions</i>	65
<i>Figure n° 2.2. Emigration régionale des diplômés selon les régions et les niveaux de sortie</i>	66
<i>Figure n° 2.3. : Emigrations des jeunes en cours d'études et des diplômés de l'enseignement supérieur lors de leur entrée dans la vie active selon les régions</i>	66
<i>Figure n° 2.4 : Travailler dans la région sans y avoir été formé selon les niveaux de sortie du système éducatif</i>	68

<i>Figure n° 2.5 : Immigrations des jeunes en cours d'études et des diplômés de l'enseignement supérieur lors de leur entrée dans la vie active selon les régions</i>	68
<i>Figure n° 2.6 : Migrations de formation et d'insertion professionnelle : Soldes migratoires régionaux</i>	71
<i>Figure n° 2.7 : Typologie des soldes migratoires</i>	73
<i>Figure n° 2.8 : Migrations des étudiants : soldes migratoires des troisièmes cycles</i>	74
<i>Figure n° 2.9 : Migrations des diplômés entrant sur la marché du travail : soldes migratoires régionaux par niveau de formation</i>	75
<i>Figure n° 2.10 : Migrations de formation : typologie des taux d'émigration et d'immigration régionaux</i>	76
<i>Figure n° 2.11 : Migrations d'insertion professionnelle : typologie des taux d'émigration et d'immigration régionaux</i>	78
<i>Figure n° 2.12a : Les principaux flux inter-régionaux</i>	80
<i>Figure n° 2.12b : Les principaux flux inter-régionaux des étudiants selon les cycles</i>	81
<i>Figure n° 2.13 : Nature des départs des jeunes de l'enseignement supérieur</i>	83
<i>Figure n° 2.14 : Migrations préférentielles des étudiants</i>	84
Figures chapitre 3	
<i>Figure n° 3.1 : Sous-migrations et effets de barrière entre régions françaises</i>	91
<i>Figure n° 3.2a : Sur-migrations et directions préférentielles entre l'Ile-de-France et les autres régions françaises</i>	93
<i>Figure n° 3.2b : Sur-migrations et directions préférentielles entre régions françaises de province</i>	94
<i>Figure n° 3.3a : Evolution du rôle joué par la distance en fonction du niveau d'étude à l'Université</i>	97
<i>Figure n° 3.3b : Evolution du rôle joué par la proximité régionale en fonction du niveau d'étude à l'Université</i>	97
<i>Figure n° 3.4 : Sous-migrations et effets de barrière entre régions françaises en fonction des études suivies à l'Université</i>	99
<i>Figure n° 3.5 : Sur-migrations et directions préférentielles entre régions françaises en fonction des études suivies à l'Université</i>	101
<i>Figure n° 3.6 : Taux régionaux d'émigration et d'immigration des étudiants, comparaison 1993-2001</i>	103
<i>Figure n° 3.7a : Evolution des sous-migrations et effets de barrière entre régions françaises pour les étudiants inscrits en I.U.T</i>	109
<i>Figure n° 3.7b : Evolution des sur-migrations et directions préférentielles entre l'Ile-de-France et les régions de province pour les étudiants inscrits en I.U.T</i>	109
<i>Figure n° 3.7c : Evolution des sur-migrations et directions préférentielles entre régions de province pour les étudiants inscrits en I.U.T</i>	110

*Figure° 3.8 : Comportements migratoires des jeunes diplômés de l'enseignement supérieur lors de l'accès au premier emploi : évolution régionale 1984-1998** 111

*Figure n°3.9 : Migrations des diplômés de l'enseignement supérieur : soldes migratoires et taux d'émigration et d'immigration des régions, comparaison 1984-1998** 113

Figures en conclusion générale

Figure n° C.1 : Les dépendances « universitaires » vues à travers les directions du premier flux émis par les agglomérations 119

Figure n° C.2 : Les dépendances « universitaires » vues à travers les directions du premier flux émis par les agglomérations 124

Figures en annexe

Figure n° 1 : Densité de la trame des STS et régions métropolitaines 147

Figure n° 2 : Densité de la trame des 3e cycles du secteur de la Santé et régions métropolitaines 148

Figure n° 3 : Densité de la trame des 2e cycles du secteur Lettres et Sciences Humaines et régions métropolitaines 148

Figure n° 4 : Rythmes d'évolution de l'offre régionale de formations supérieures 1986-2001 150

Figure n° 5 : Caractéristiques des régions selon l'évolution de l'offre de formations supérieures 1986-2001 151

Figure n° 6 : Soldes migratoires régionaux pour les jeunes âgés de 15 à 29 ans (données recensement INSEE) 153

Annexes

Liste des annexes

<i>Annexe n° 1.1 : Hypothèses retenues pour étudier les caractéristiques des équipements de formation supérieure en région</i>	146
<i>Annexe n° 1.2 : Méthodes de classification des trajectoires des régions dans le plan factoriel de référence</i>	149
<i>Annexe n° 2.1 : Indicateurs régionaux relatifs aux mobilités inter-régionales des jeunes de l'enseignement supérieur</i>	152
<i>Annexe n° 2.2 : Soldes migratoires régionaux pour les jeunes âgés de 15 à 29 ans (données recensement INSEE)</i>	153
<i>Annexe n° 2.3 : Mobilités des étudiants : les relations préférentielles entre les régions</i>	154
<i>Annexe n° 3.1 : Hypothèses retenues pour la modélisation des migrations de jeunes</i>	155
<i>Annexe n° 3.2 : Méthode de caractérisation des migrations résiduelles étudiantes</i>	157
<i>Annexe n° 3.3 : La convergence à partir des modèles de β-convergence : une application aux phénomènes des migrations</i>	159

Annexe n° 1.1 : Hypothèses retenues pour étudier les caractéristiques des équipements de formation supérieure en région

Chacune des 21 régions métropolitaines (hors Ile-de-France) est caractérisée par le nombre de lieux qui abritent un des quinze types de formation supérieure retenus. On obtient donc autant de dénombrements qu'il y a de types de formation, soit 15 au total. A partir de ces dénombrements, on identifie des pôles aux caractéristiques remarquables. D'un côté, les pôles régionaux qui ne délivrent que des formations sélectives de niveau premier cycle (CPGE, IUT et STS pour l'essentiel), et parmi ces derniers ceux qui n'abritent que des STS. D'un autre, les pôles universitaires qui peuvent être considérés comme « complets » car ils disposent des trois cycles d'étude dans toute ou partie des grands secteurs disciplinaires. On dénombre donc les pôles universitaires « complets » car ils abritent les 15 types de formation retenus, et ceux qui le sont hors secteur de la Santé. Enfin, parmi ces pôles de formation supérieure, on dénombre ceux qui sont ruraux.

La densité d'un équipement ou d'un service se conçoit d'autant mieux qu'elle est définie non pas selon le nombre de lieux ou de pôles qui l'abritent mais en fonction des distances qu'il faut parcourir entre ces pôles. On se ramène alors au type de répartition le plus couramment rencontré : la distribution aléatoire dans la mesure où celle-ci résulte de la combinaison de forces d'attraction, qui tendent à rendre cette distribution plutôt concentrée, et de forces de « répulsion » qui tendent à rendre cette même distribution plutôt dispersée, régulière. On considère donc l'ensemble des trames régionales d'équipement de formation supérieure comme aléatoires et on définit une distance moyenne entre deux pôles délivrant un même type de formation à partir de la méthode d'analyse de semis de points dite « du plus proche voisin » :

$$R_m = 0,5\sqrt{S/n} \text{ où } R_m \text{ est la distance moyenne entre deux pôles (en kilomètres)}$$

S correspond à la superficie de chacune des régions

n correspond au nombre de pôles délivrant un des 15 types de formation

Comme $(S/n)=1/d$ où d correspond à la densité de l'équipement,

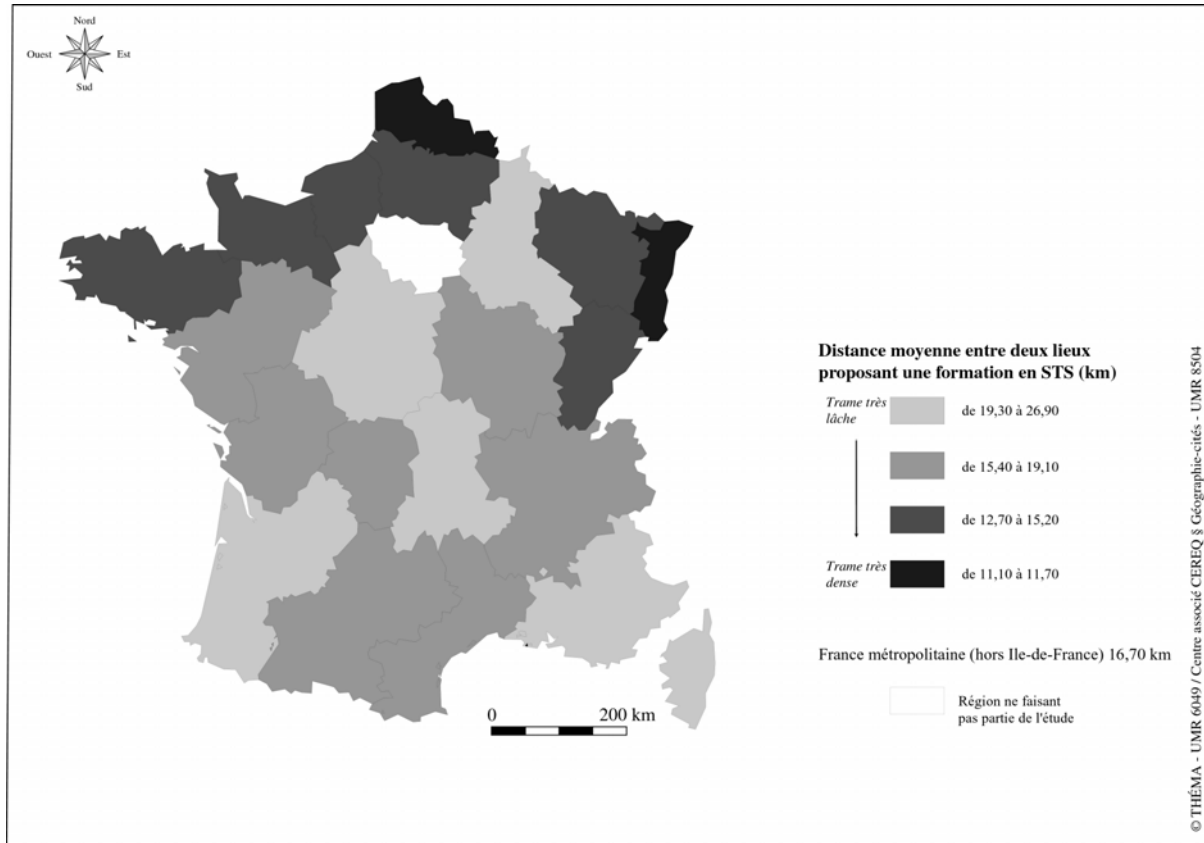
$$R_m = 0,5\sqrt{1/d}$$

La distance régionale moyenne ainsi définie pour chacun des 15 types de formation retenus est donc la distance moyenne la plus probable dans le cas d'une répartition purement aléatoire. Il ne s'agit pas d'une distance régionale moyenne calculée à partir des distances observées entre deux pôles. Le but de ce travail n'est pas de caractériser chacune des trames d'équipement de formation supérieure par rapport à une trame de référence mais plutôt de les positionner les unes par rapport aux autres.

Quelques distributions régionales des distances moyennes entre deux lieux délivrant chacun des 15 types de formation supérieure retiennent l'attention : c'est le cas de la trame très dense des STS pour laquelle il y a presque coïncidence entre régions septentrionales dites « du croissant fertile » et régions dans lesquelles la trame des STS est la plus dense (cf. figure n°1). Dans cette zone, il faut parcourir moins de 15 kilomètres entre deux lieux offrant ce type de formation. A la différence les formations de troisièmes cycles du secteur de la Santé sont celles qui sont caractérisées par les trames d'équipement les plus lâches : il faut parcourir près de 73 kilomètres entre deux villes offrant ce type de formation (cf. figure n°2). Les situations régionales les plus favorables se trouvent dans la partie orientale du territoire et dans un tiers

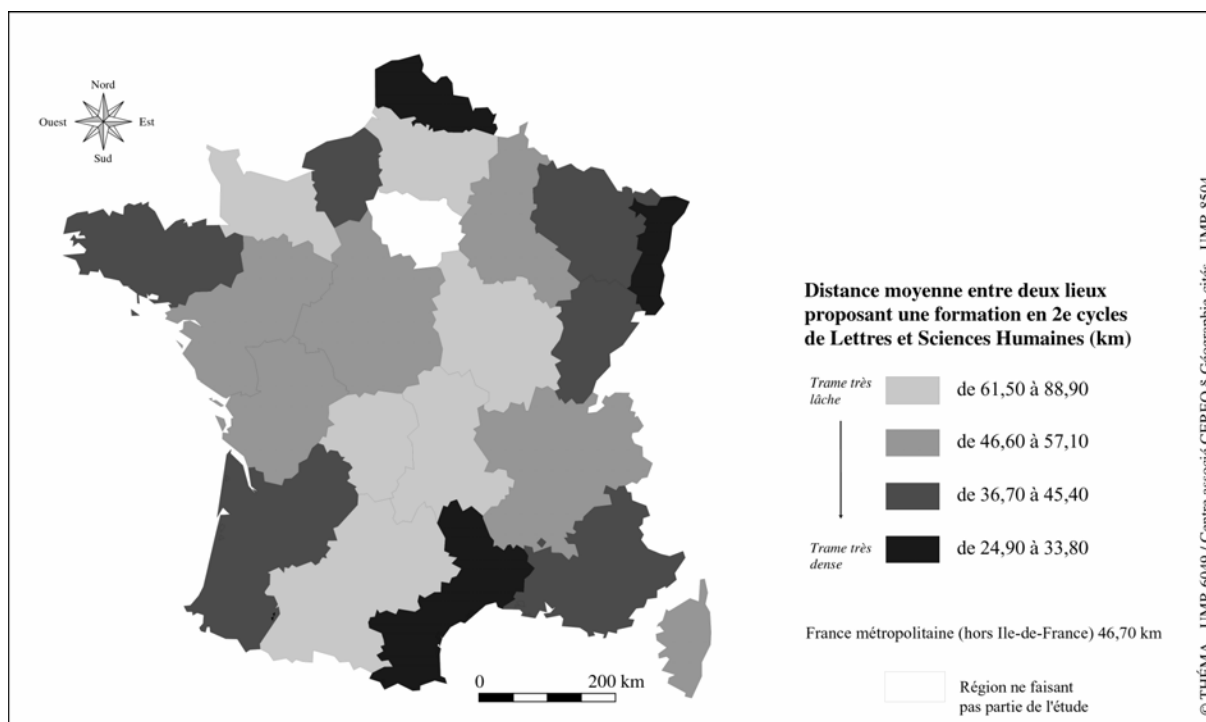
Nord-Ouest. Alors que ces deux trames introduisent assez peu de différenciations entre les régions, il en va tout autrement de la trame des formations de deuxièmes cycles de Lettres et Sciences Humaines (cf. figure n°3). Et ce même si les distances séparant deux villes abritant ce type de formation n'atteignent pas les records constatés dans le secteur de la Santé. Il faut en effet parcourir moins de 47 kilomètres. Si les trames des STS en régions laissent à voir la zone du croissant fertile pour les régions caractérisées par les trames les plus denses, celle des deuxièmes cycles de Lettres et Sciences Humaines fait ressortir la fameuse « diagonale du vide » pour les régions dont les trames d'équipement sont les plus lâches, en particulier quand les distances moyennes régionales sont supérieures à 46 voire à 61 kilomètres.

Figure n° 1 : Densité de la trame des STS et régions métropolitaines



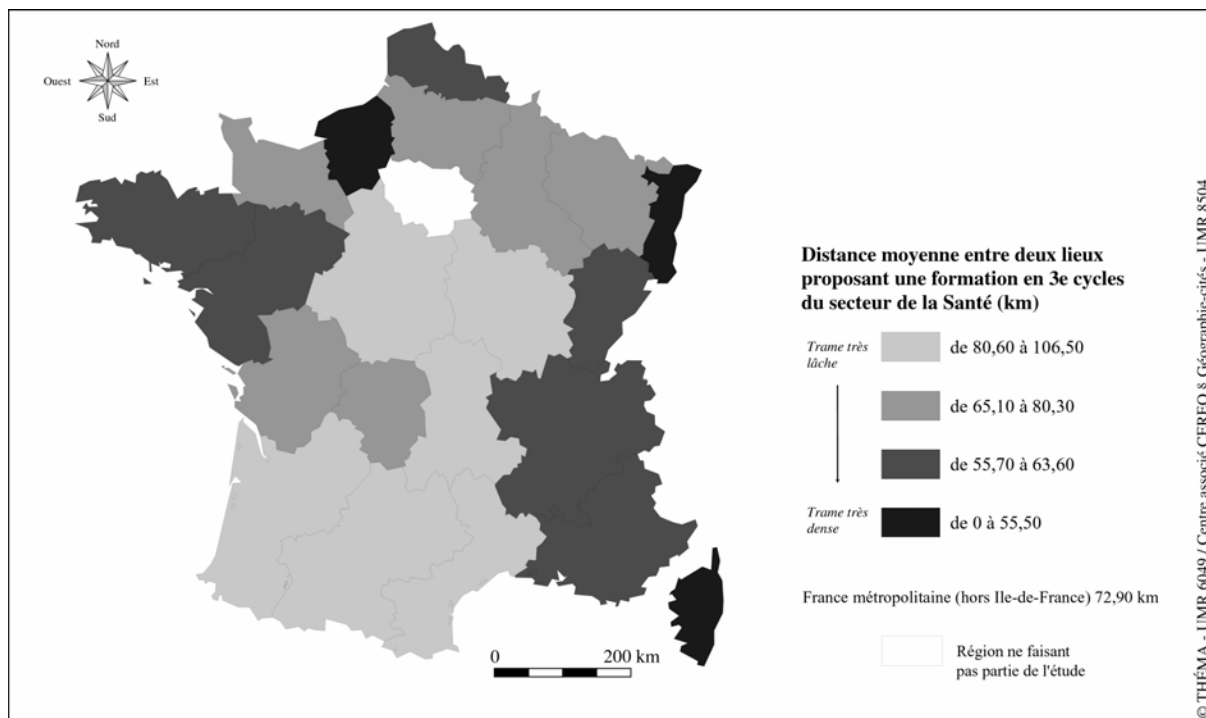
Sources : MENRT-DEP, 2001 ; Amet - Baron, 2003

Figure n° 2 : Densité de la trame des 3e cycles du secteur de la Santé et régions métropolitaines



Sources : MENRT-DEP, 2001 ; Amet - Baron, 2003

Figure n° 3 : Densité de la trame des 2e cycles du secteur Lettres et Sciences Humaines et régions métropolitaines



Sources : MENRT-DEP, 2001 ; Amet - Baron, 2003

Annexe n° 1.2 : Méthodes de classification des trajectoires des régions dans le plan factoriel de référence

Les 22 régions métropolitaines sont repérées par une trajectoire dans le plan défini par les deux premiers axes d'une Analyse Factorielle des Correspondances (AFC) dans laquelle les individus sont les (22 régions X 5 dates d'observation de 1986 à 2001) et les variables les 3 cycles d'étude des 4 grands groupes disciplinaires enseignés à l'Université sans oublier les I.U.T., les S.T.S. et les Classes Préparatoires aux Grandes Ecoles (C.P.G.E.). Ces trajectoires sont obtenues en reliant les positions des régions dans le plan aux différentes dates d'observation (1986, 1990, 1993, 1997 et 2001).

Ces trajectoires peuvent être appréhendées en fonction de deux critères :

- **les positions dans le plan factoriel**, définies par les coordonnées des régions aux cinq dates d'observation sur les deux facteurs définissant le plan, c'est à dire les axes 1 et 2 de l'AFC. Cette option ne rend pas compte de l'information relative à l'ensemble des formations supérieures retenues mais relève uniquement du premier plan factoriel.

- **les changements caractérisés par leurs formes propres et leurs rythmes appréhendés d'une part sur l'ensemble de la période d'étude**, d'autre part pour chacune des sous-périodes (1986-1990, 1990-1993, 1993-1997 et 1997-2001). Le rythme du changement d'une région est appréhendé à partir de la distance euclidienne calculée entre deux points rendant compte de la position de cette dernière :

Le rythme de changement sur l'ensemble de la période est défini à partir des éléments suivants : F_{1-86} et F_{2-86} représentent les coordonnées d'une région au début de la période F_{1-01} et F_{2-01} représentent les coordonnées d'une région à la fin de la période. La distance euclidienne séparant les positions de la région en début et en fin de période est définie ainsi :

$$d_{86-01} = \sqrt{((F_{1-01}-F_{1-86})^2+(F_{2-01}-F_{2-86})^2)}$$

Ce rythme de changement général est affiné par la prise en compte des rythmes d'évolution de chacune des quatre périodes intermédiaires :

$$d_{86-90} = \sqrt{((F_{190}-F_{186})^2+(F_{290}-F_{286})^2)}$$

$$d_{90-93} = \sqrt{((F_{193}-F_{190})^2+(F_{293}-F_{290})^2)}$$

$$d_{93-97} = \sqrt{((F_{197}-F_{193})^2+(F_{297}-F_{293})^2)}$$

$$d_{97-01} = \sqrt{((F_{101}-F_{197})^2+(F_{201}-F_{297})^2)}$$

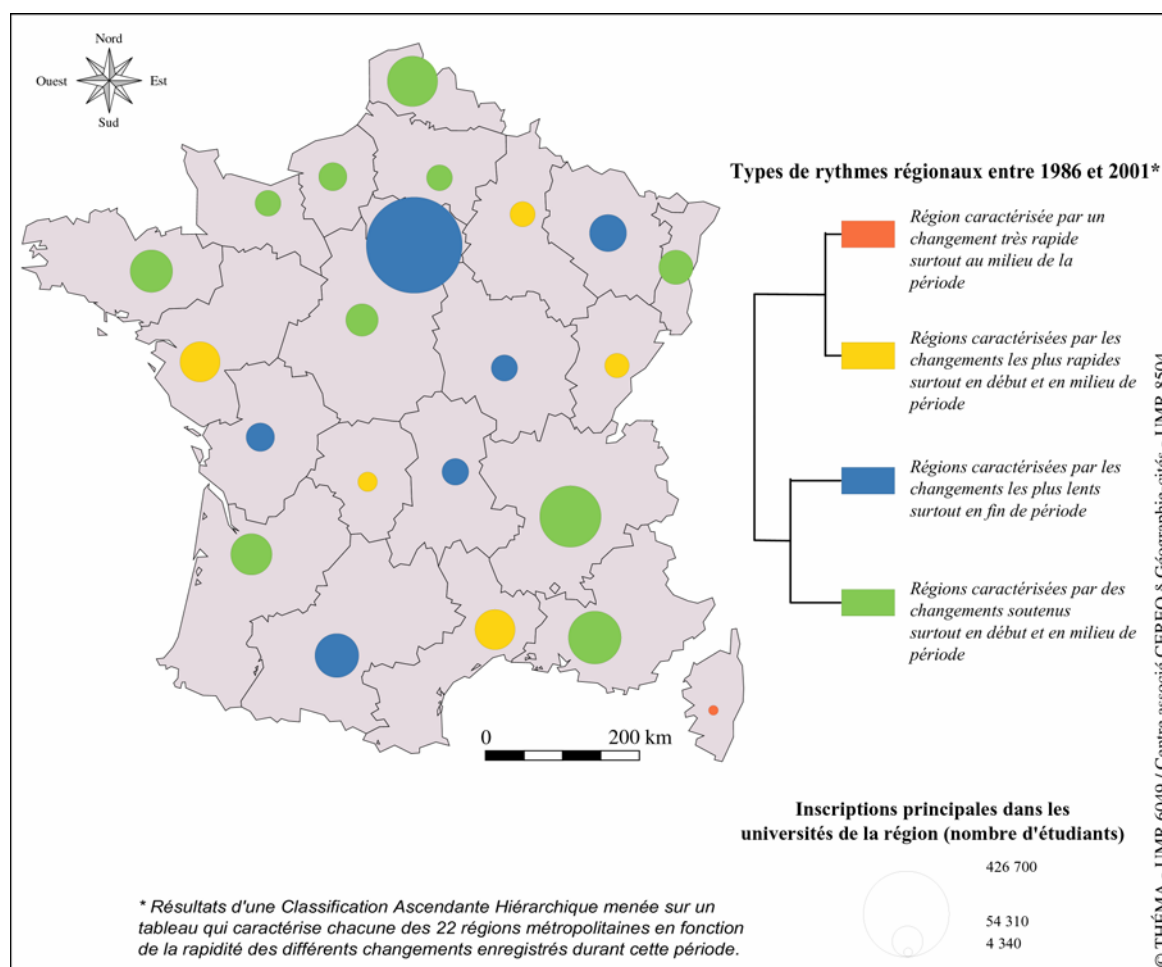
En effet, en règle générale : $d_{86-01} < (d_{86-90} + d_{90-93} + d_{93-97} + d_{97-01})$

La prise en compte des deux caractéristiques du rythme du changement régional entre 1986 et 2001 permet de savoir par exemple si une évolution régionale extrêmement rapide sur l'ensemble de la période est due à des rythmes soutenus de changement aux quatre périodes intermédiaires ou si elle est due à un démarrage très rapide suivi de ralentissements, ou encore à un démarrage plutôt tardif.

Il existe **deux logiques de classement de ces deux ensembles de critères des trajectoires régionales**, même si les classements sont toujours réalisés en effectuant une classification ascendante hiérarchique (CAH) :

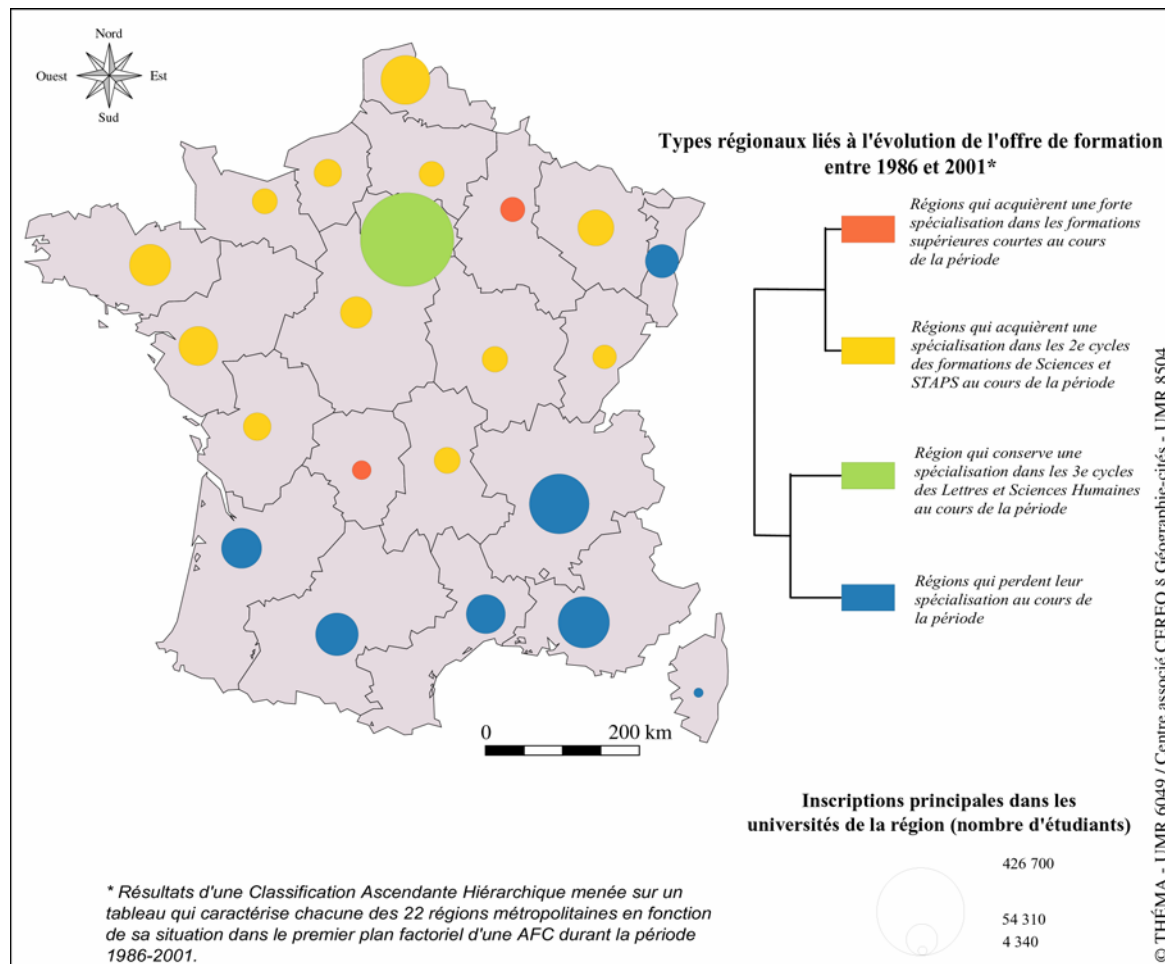
- **la première logique consiste à traiter séparément** les positions des régions dans le plan factoriel et les changements régionaux caractérisés par leurs formes propres et leurs rythmes (Sanders, 1992). On obtient alors deux classifications ascendantes hiérarchiques de 4 classes chacune. Ces deux CAH rendent compte à chaque fois de plus de 70% des différenciations inter régionales (près de 80% pour la classification portant sur les positions des régions dans le plan factoriel ; environ 71% pour les rythmes de changement qu'elles traduisent). Ces deux CAH donnent lieu à des regroupements en classes significativement différents (cf. Figures n° 4 et 5). Une région comme l'Ile-de-France par exemple forme une classe mono-individu quand seules les positions sur le plan factoriel sont retenues, alors que, dans le cas de la prise en compte des changements, cette même région se retrouve avec l'Auvergne, la Bourgogne, la Lorraine, les régions Midi-Pyrénées et Poitou-Charentes. De la même manière, la Corse forme une classe mono-individu dans le cas d'une CAH menée à partir du seul critère de changement, alors qu'en ne retenant que les positions sur le plan factoriel elle se retrouve dans la classe qui regroupe le plus de régions (12 sur un total de 22) avec entre autres l'Auvergne, la Bourgogne mais aussi la Bretagne, le Nord-Pas-de-Calais, la Lorraine sans oublier les Pays-de-la-Loire et la région Midi-Pyrénées.

Figure n° 4 : Rythmes d'évolution de l'offre régionale de formations supérieures
1986-2001



Sources : MENRT-DEP, 1986-2001 ; Baron, 2003

Figure n° 5 : Caractéristiques des régions selon l'évolution de l'offre de formations supérieures
1986-2001



Sources : MENRT-DEP, 1986-2001 ; Baron, 2003

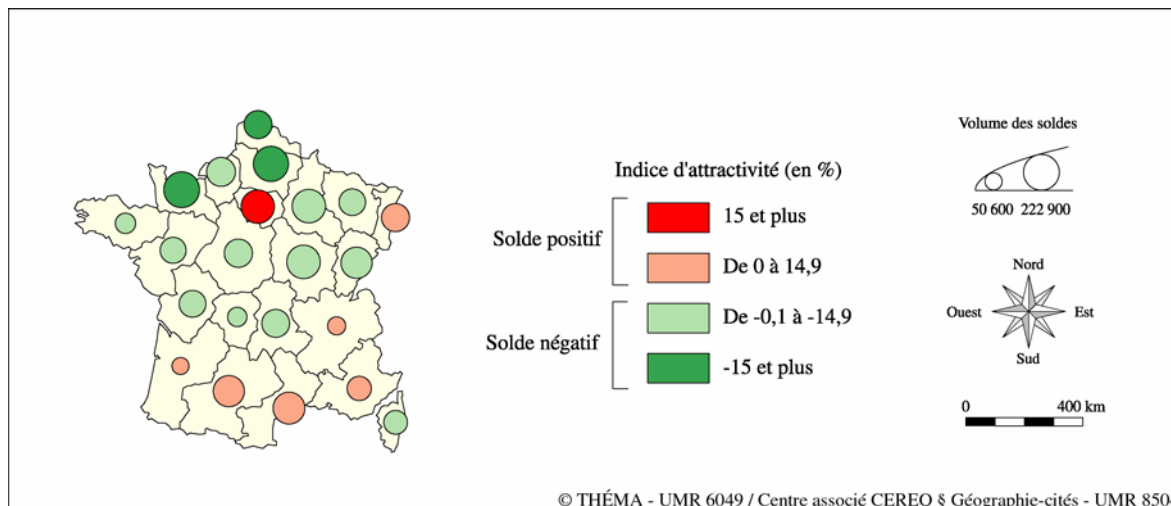
- **la seconde logique consiste à traiter ensemble** les positions des régions dans le plan factoriel et les changements régionaux caractérisés par leurs formes propres et leurs rythmes. On obtient alors une seule classification ascendante hiérarchique de 4 classes. Cette CAH rend compte d'un peu moins de 70% des différenciations inter régionales. Elle présente l'avantage de traiter simultanément les deux principaux critères des trajectoires régionales. Certes l'Île-de-France constitue toujours une classe mono-régionale mais les trois autres classes offrent un contenu beaucoup plus riche que dans le cas des CAH séparées. C'est pourquoi cette dernière solution a été privilégiée. Toutefois, lorsqu'une classe de la typologie concentre plus de la moitié des régions, les niveaux inférieurs de la CAH sont examinés. Une subdivision n'a été adoptée que si le nœud suivant de l'arbre hiérarchique introduit une division de la classe à effectifs importants.

Annexe n°2.1 : Indicateurs régionaux relatifs aux mobilités inter-régionales des jeunes de l'enseignement supérieur

Indicateurs	Définitions
Flux de sortie	Nombre de jeunes quittant une région pour une autre : <ul style="list-style-type: none"> - dans le cas des étudiants, il s'agit des jeunes partant étudier dans une région autre que celle de résidence de leurs parents ; - dans le cas des jeunes actifs, il s'agit des jeunes formés dans la région mais occupant un premier emploi hors de celle-ci.
Flux d'entrée	Nombre de jeunes entrant dans une région en provenance d'une autre : <ul style="list-style-type: none"> - dans le cas des étudiants, il s'agit des jeunes quittant leur région d'origine pour venir étudier (celle de résidence de leurs parents) - dans le cas des jeunes actifs, il s'agit des jeunes non formés dans la région y arrivant pour occuper un premier emploi,
Indice régional attractivité	Part du solde migratoire d'une région par rapport à son volume migratoire
Indice régional de réceptivité	Part des flux d'entrée d'une région par rapport au nombre total de migrations constatées pour la France
Indice régional d'émissivité	Part des flux de sortie d'une région par rapport au nombre total de migrations constatées pour la France
Solde migratoire régional	Différence observée entre les flux d'entrée et de sortie
Taux régional d'émigration	Part des jeunes de la région quittant la région : <ul style="list-style-type: none"> - dans le cas des étudiants, il s'agit de la part des jeunes dont les parents résident dans la région, mais qui sont inscrit dans un établissement de l'enseignement supérieur hors de la région sur le total des jeunes étudiants dont les parents résident dans la région ; - dans le cas des jeunes actifs il s'agit de la part des jeunes formés dans la région occupant un premier emploi hors de la région sur le total des jeunes formés dans la région
Taux régional d'immigration	Part des jeunes arrivant dans la région : <ul style="list-style-type: none"> - dans le cas des étudiants, il s'agit de la part des jeunes étudiant dans la région dont les parents résident hors la région parmi l'ensemble des étudiants inscrits dans la région ; - dans le cas des jeunes actifs il s'agit de la part des jeunes obtenant leur premier emploi dans la région sans y avoir été formés par rapport à l'ensemble des jeunes ayant leur premier emploi dans la région.
Volume migratoire	Somme des flux d'entrée et de sortie

Annexe n°2.2 : Soldes migratoires régionaux pour les jeunes âgés de 15 à 29 ans (données recensement INSEE)

Figure n° 6 : Soldes migratoires régionaux pour les jeunes âgés de 15 à 29 ans



Sources : Cuney – Perret, 2003 d’après Baccaïni 2001, recensement INSEE 1999.

Annexe n°2.3 : Méthode de définition des relations préférentielles entre les régions

Les interactions spatiales peuvent être étudiées à partir d'un tableau des échanges. Celui-ci comporte en ligne et en colonne les régions (qui sont ici nos unités géographiques d'origine et de destination). Chaque case dénombre l'effectif n_{ij} d'étudiants déplacés de la région i vers la région j . A partir de ce tableau, on peut calculer un certain nombre d'indices dont le principe général est de considérer sur le volume des échanges entre deux zones est déterminé (ou à une certaine probabilité de l'être) soit par l'importance de la zone émettrice (que l'on peut estimer par exemple au moyen de la somme en ligne des flux issus de la zone $\sum_j n_{ij}$), soit par celle de la zone réceptrice (le flux est alors censé dépendre de $\sum_i n_{ij}$), soit le plus souvent du produit de ces deux effectifs.

D'après Pumain, Saint-Julien (1997), les relations préférentielles entre les zones i et j sont estimées en comparant le flux observé n_{ij} au flux calculé à partir des marges du tableau des échanges $n_{ij\ est} = (\sum_j n_{ij}) * (\sum_i n_{ij}) / (\sum_i \sum_j n_{ij})$

Si $n_{ij} / n_{ij\ est}$ est supérieur à 1 alors, i et j ont des relations préférentielles (le flux observé de i vers j est plus grand que celui qu'on attendrait compte tenu de l'émissivité de i et de l'attractivité de j).

Annexe n° 3.1 : Hypothèses retenues pour la modélisation des migrations de jeunes

(a) Le choix de modèles d'interaction à double contrainte

A la différence des modèles d'interaction spatiale de type gravitaire qui se donnent pour seule règle de reconstituer la somme totale des flux de migrants entre les régions françaises métropolitaines, les modèles à double contrainte imposent la conservation de l'ensemble des marges de la matrice d'échanges. Les modèles à double contrainte supposent connues les quantités de jeunes émises ou reçues par chaque région. Ils ne s'intéressent donc pas à l'attractivité ou à la « répulsivité » globale des régions mais aux *systèmes de relations spécifiques* qui s'établissent entre certaines d'entre elles.

(b) modèles agrégés et modèles désagrégés dans le cas des étudiants inscrits à l'Université

Sachant que la population des étudiants se compose de sous-populations qui sont à différentes étapes de leur cursus universitaire, on peut choisir soit :

(1) d'établir un modèle moyen de comportement en utilisant un modèle unique qui sera appliqué à l'ensemble des flux étudiants entre les régions (modèle agrégé). C'est la solution qui a été retenue pour pouvoir comparer les comportements migratoires des trois populations de jeunes que sont les bacheliers de l'année, les étudiants en cours d'étude à l'Université et les jeunes cherchant un premier emploi.

(2) de modéliser séparément les mouvements migratoires des étudiants, engagés dans chacun des trois cycles et des cinq grands groupes de formation (au total on distingue 13 sous-populations étudiantes), et de reconstituer à partir de là un comportement résultant, qui est la somme des comportements particuliers (modèle désagrégé).

Même si les modèles désagrégés fournissent en général des ajustements de moins bonne qualité que le modèle agrégé (car ils portent sur des effectifs plus réduits), **la somme des modèles désagrégés fournit une estimation plus juste des migrations que le modèle agrégé**. C'est la solution qui a été retenue pour analyser plus finement les migrations des étudiants.

(c) Le modèle de référence et ses variantes

Le modèle migratoire de référence est un modèle d'interaction spatiale à double contrainte (1) ne faisant intervenir que les masses d'émigrants ou d'immigrants et la distance à vol d'oiseau comme facteurs explicatifs :

$$(1) \quad F_{ij}^* = a_i \cdot O_i \cdot b_j \cdot D_j \cdot d_{ij}^{-\alpha} \quad \text{modèle d'interaction spatiale}$$

avec

F_{ij}^* : flux estimé entre les régions i et j

O_i : nombre d'étudiants ayant quitté la région i en 2001-2002

D_j : nombre d'étudiants arrivés dans la région j en 2001-2002

d_{ij} : distance moyenne à vol d'oiseau entre les régions i et j

a_i, b_j : vecteurs de paramètres assurant la conservation des origines et des destinations

α : Paramètre à estimer reflétant le frein imposé par la distance aux déplacements

Deux modèles, l'un plus simple, l'autre plus complexe ont cependant été également utilisés pour mieux cerner le rôle de la distance et le rôle de la contiguïté régionale.

Le modèle sans interaction spatiale (2) ne fait intervenir que les capacités d'émission et de réception des régions et permet, de ce fait, de mesurer le gain d'explication que procure l'ajout de la distance à vol d'oiseau dans le modèle.

$$(2) \quad F^*_{ij} = a_i \cdot O_i \cdot b_j \cdot D_j \quad \text{modèle sans interaction spatiale}$$

Le modèle d'interaction spatiale et territoriale (3) ajoute à l'effet de la distance celui de la contiguïté régionale, et permet d'évaluer la valeur moyenne de l'effet de barrière γ qui est subi par les migrants lorsqu'ils passent d'une région à une autre non voisine immédiatement. Un effet de barrière $\gamma=2$ signifie par exemple que, à distance et masses égales, les flux inter-régionaux qui ne concernent pas deux régions voisines sont en moyenne deux fois plus faibles que les flux inter-régionaux entre deux régions contiguës.

$$(3) \quad F^*_{ij} = a_i \cdot O_i \cdot b_j \cdot D_j \cdot d_{ij}^{-\alpha} \cdot \gamma^{A_{ij}} \quad \text{modèle d'interaction spatiale et territoriale}$$

avec

$A_{ij}=1$ si les régions i et j sont contiguës à l'ordre 1 et $A_{ij}=0$ si les régions i et j ne sont pas contiguës à l'ordre 1

Tous ces modèles ont été estimés par régression poissonnienne selon la méthode du maximum de vraisemblance. Cette méthode d'ajustement est beaucoup plus robuste que les méthodes habituelles d'estimation fondées sur des régressions log-linéaires et elle permet de prendre en compte les flux nuls.

Annexe n° 3.2 : Méthode de caractérisation des migrations résiduelles étudiantes

Ayant ajusté autant de modèles d'interaction spatiale à double contrainte qu'il y avait de sous-populations définies par la position dans les cycles d'étude (1, 2, 3) et dans les grands groupes disciplinaires (Droit – Economie - AES, I.U.T., Lettres et Sciences Humaines, Médecine – Pharmacie - Dentaire, Sciences et STAPS) on se trouve en présence de treize matrices de flux observés (notées F1..F13) et de treize matrices de flux estimées (E1..E13) qui définissent par soustraction treize matrices de flux résiduels (notées R1..R13). L'intérêt de cette décomposition est de permettre *une évaluation à la fois quantitative et qualitative des migrations résiduelles entre les régions, qui débouche sur une typologie des comportements migratoires non banaux.*

Une analyse en composantes principales (ACP) effectuée sur le tableau des paires de régions décrites par les résidus aux différentes étapes du cycle universitaire selon les grands groupes disciplinaires a permis de dégager deux dimensions principales.

** Le premier facteur, de loin le plus important, exprime l'existence de sur-migrations ou de sous-migrations entre les régions, tous cycles et tous groupes disciplinaires confondus. Ce facteur est étroitement corrélé avec le résidu migratoire total R^{tot} , c'est-à-dire la somme des résidus affectant l'ensemble des sous-population étudiantes. Les coordonnées sur ce premier facteur permettent de définir deux situations de migrations non banales (A et B) et une situation de migration banale (C) :*

(A) la somme totale des migrations d'étudiants observées entre deux régions sur l'ensemble des cycles et des grands types de formation universitaire est significativement supérieure à ce que prévoit le modèle.

(B) la somme totale des migrations d'étudiants observées entre deux régions sur l'ensemble des cycles et des grands types de formation universitaire est significativement inférieure à ce que prévoit le modèle.

(C) la somme totale des migrations d'étudiants observées entre deux régions sur l'ensemble des cycles et des grands types de formation universitaire est globalement conforme à ce que prévoit le modèle (même si cette conformité globale peut résulter de compensations entre des excédents sur certains cycles et/ou grands types de formation universitaire et des déficits sur d'autres).

** Le second facteur, de nature plus qualitative, permet de préciser l'influence du niveau d'étude combiné aux grands secteurs disciplinaires sur la constitution des excédents ou des déficits migratoires entre les régions. Il oppose en effet certaines formations de premiers et deuxièmes cycles (Sciences, I.U.T. et secteurs de la Santé) à des formations plutôt de troisième cycle (Lettres et Sciences Humaines, Sciences, Droit – Economie – AES). Croisé avec le critère précédent, il permet de définir six types de relations migratoires non-banales entre les régions.*

A.1 : sur-migration concernant principalement des formations de premiers cycles en Sciences, STAPS, secteur de la Santé et en I.U.T.

A.2 : sur-migration concernant surtout les deux premiers cycles de Lettres et Sciences Humaines, Droit-Economie-AES et les deuxièmes cycles du secteur de la Santé

A.3 : sur-migration concernant principalement des formations de troisièmes cycles

B.1 : sous-migration concernant principalement des formations de premiers cycles en Sciences, STAPS, secteur de la Santé et en I.U.T.

B.2 : sous-migration concernant surtout les deux premiers cycles de Lettres et Sciences Humaines, Droit-Economie-AES et les deuxièmes cycles du secteur de la Santé

B.3 : sous-migration concernant principalement des formations de troisièmes cycles

Pour ne pas compliquer l'analyse, nous avons choisi de ne pas cartographier ou étudier les situations de type C1, C2 ou C3 qui correspondent pourtant à des situations non banales (présence simultanée de résidus positifs sur certains cycles de certaines formations et négatifs sur d'autres).

N.B. : Comme toute classification, la méthode proposée ci-dessus présente un certain degré d'arbitraire et une très légère modification des seuils retenus pourrait faire passer un flux entre deux régions d'une catégorie à une autre. Il faut donc s'attacher davantage aux configurations d'ensemble qui apparaissent qu'aux flux particuliers observables entre tels ou tels couples de régions.

Annexe n° 3.3 : La convergence à partir des modèles de β -convergence : une application aux phénomènes des migrations

Issu des travaux relatifs à la croissance (Solow, 1956), le concept de convergence signifie que les économies convergent naturellement vers un état régulier indépendamment de leurs conditions initiales. Plusieurs types de convergence sont analysés dans les études sur la croissance économique :

- la convergence σ (dispersion en coupe instantanée) : la convergence est appréhendée par la baisse de la dispersion au cours du temps (diminution de l'écart-type du logarithme du revenu ou de la production).

- la convergence β (modèle de β -convergence en coupe transversale cf. Barro et Sala-I-Martin, 1995) :

- elle peut être absolue lorsque les économies sont structurellement identiques et ont donc le même état régulier : mêmes si elles ont des conditions initiales différentes elles progressent vers un même état régulier ;

- elle peut être conditionnelle lorsque les économies sont différentes et convergent alors vers leur propre état régulier.

Le test de l'hypothèse de β -convergence absolue s'appuie sur le modèle suivant (Baumont et al., 2002) :

$$g_T = \alpha S + \beta y_0 + \varepsilon \quad \varepsilon \sim N(0, \sigma_\varepsilon^2 I) \quad (1)$$

où g_T est le vecteur de dimension $(nx1)$ des taux de croissance moyens du PIB par tête entre les dates 0 et T , y_0 est le vecteur des niveaux de PIB par tête à la date 0 , T est la longueur la période étudiée, α et β sont les paramètres inconnus à estimer, S est le vecteur unité et ε est le vecteur des erreurs avec les propriétés habituelles ; les valeurs des PIB par tête sont exprimées en logarithmes.

Lorsque β est négatif et statistiquement significatif, il y a β -convergence puisque le taux de croissance moyen du PIB par tête est corrélé négativement avec le niveau initial du PIB par tête. L'estimation de β permet de calculer la vitesse de convergence ($\theta = -\ln(1+\beta)/T$), ainsi que la demie-vie ($\tau = -\ln(2)/\ln(1+\beta)$), durée nécessaire pour que les économies combent la moitié de l'écart qui les sépare de leur état régulier). On assiste alors à un processus de rattrapage des économies les plus riches par les plus pauvres.

Le test de l'hypothèse de β -convergence conditionnelle repose sur le modèle (1) estimé sur des sous échantillons d'économies pour lesquelles l'hypothèse d'état régulier est acceptable ou à partir du modèle (2) où les variables différenciant les régions sont isolées dans une matrice X :

$$g_T = \alpha S + \beta y_0 + \Phi X + \varepsilon \quad \varepsilon \sim N(0, \sigma_\varepsilon^2 I) \quad (2)$$

De manière récente, les études de convergence ne portent plus seulement sur la croissance économique. Elles sont par exemple appliquées au marché du travail avec l'étude du chômage et de la structure des emplois (Houard et Marfouk, 2000) et à l'éducation à travers l'examen de l'évolution de la carte de l'enseignement supérieur (Canals et al, 2002). Pour examiner l'existence d'un processus de convergence entre les régions, le modèle de β -convergence est appliqué aux phénomènes de migrations.

Dans l'examen des mobilités géographiques des étudiants, plusieurs tests de l'hypothèse de β -convergence absolue ont été réalisés à partir des données de la DEP à partir des plusieurs séries de modèles :

$$c_T = \alpha S + \beta \text{migre}_{1993} + \varepsilon \quad \varepsilon \sim N(0, \sigma_\varepsilon^2 I) \quad (3a)$$

$$d_T = \alpha S + \beta \text{arriv}_{1993} + \varepsilon \quad \varepsilon \sim N(0, \sigma_\varepsilon^2 I) \quad (3b)$$

où c_T est le vecteur de dimension $N=20$ des taux de croissance moyens de la part des jeunes partant pour chaque région entre 1993 et 2001, d_T le vecteur de dimension $N=20$ des taux de croissance moyens de la part des jeunes arrivant pour chaque région entre 1993 et 2001, $T= 8$, est le vecteur contenant les observations des parts de jeunes quittant leur région en 1993 et 1998 pour les 20 régions considérées, α et β sont les paramètres inconnus à estimer, S est le vecteur unité et ε est le vecteur des erreurs avec les propriétés habituelles ; les valeurs relatives aux parts des partants et aux parts d'arrivants sont exprimées en logarithmes. Des estimations ont été réalisées pour chaque cycle et filière de formation.

Dans l'étude des phénomènes des migrations des jeunes diplômés entrant dans la vie active, le test de l'hypothèse de β -convergence absolue peut être réalisé à partir du modèle suivant :

$$g_T = \alpha S + \beta \text{mig}_{1984} + \varepsilon \quad \varepsilon \sim N(0, \sigma_\varepsilon^2 I) \quad (3c)$$

où g_T est le vecteur de dimension $N=19$ des taux de croissance moyens de la part des jeunes migrants pour chaque région entre 1984 et 1998, $T= 14$, mig_{1984} est le vecteur contenant les observations des parts de jeunes migrants de la cohorte de diplômés de 1984 pour les 19 régions considérées, α et β sont les paramètres inconnus à estimer, S est le vecteur unité et ε est le vecteur des erreurs avec les propriétés habituelles ; les valeurs relatives aux parts de migrants sont exprimées en logarithmes.

L'estimation de ces différents modèles est réalisée par les moindres carrés ordinaires. Des tests de l'hypothèse de β -convergence conditionnelle ont été réalisés sur des sous-échantillons de régions ayant des caractéristiques identiques en termes de migration mais également pour des régions ayant des profils identiques d'une part, en termes d'offre de formation pour l'étude des phénomènes de mobilités des étudiants et d'autre part en termes de structure des emplois et des conditions d'emploi offertes aux jeunes lors de l'examen des migrations d'insertion professionnelle. Toutefois, la petite taille de l'échantillon réduit considérablement les possibilités d'analyses, et ne permet pas de traiter des problèmes d'autocorrélation spatiale (Le Gallo, 2002).

Sigles et abréviations

BCP : Base Centrale de Pilotage

CEREQ : Centre d'Etudes et de Recherche sur les Qualifications

DEP : Direction de l'Evaluation et de la Prospective

DR : Direction de la Recherche

INSEE : Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques

MEN : Ministère de l'Education Nationale

THÉMA : THéoriser et Modéliser pour Aménager

AES : Administration Economique et Sociale

IUFM : Institut Universitaire de Formation des Maîtres

IUP : Institut universitaire professionnalisé

IUT : Institut universitaire de technologie

STAPS : Sciences et Techniques des Activités Physiques et Sportives

Résumé

Depuis les lois de décentralisation, depuis le dernier plan de redéploiement « Université 2 000 », le niveau régional a acquis une nouvelle légitimité non seulement en tant que niveau d'observation des structurations de l'offre de formation supérieure et des marchés de l'emploi mais aussi et surtout comme territoire de revendications et d'actions.

Or, les situations régionales liées aux populations jeunes, qu'il s'agisse des bacheliers, des étudiants inscrits à l'Université ou des diplômés accédant à un premier emploi, apparaissent extrêmement contrastées. Par la mobilisation de nombreuses sources d'informations, par leurs traitements systématiques et cartographiques, l'approche simultanée des comportements migratoires des différentes populations jeunes en relation avec l'enseignement supérieur se veut une contribution aux débats en cours concernant d'une part l'avenir du système français de formation supérieure, d'autre part l'existence de « déséquilibres » territoriaux et leurs gestions.

Mots clés : Régions – Offre de formation – Marché de l'emploi – Enseignement supérieur – Migrations – Politiques publiques – Disparités territoriales.